



**HAL**  
open science

# Le système des pronoms personnels français : perspective diachronique, typologique et anthropologique

Jean Cruchet

► **To cite this version:**

Jean Cruchet. Le système des pronoms personnels français : perspective diachronique, typologique et anthropologique. Linguistique. Sorbonne Université, 2024. Français. NNT : 2024SORUL025 . tel-04573938

**HAL Id: tel-04573938**

**<https://theses.hal.science/tel-04573938v1>**

Submitted on 13 May 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# SORBONNE UNIVERSITÉ

## ÉCOLE DOCTORALE 5

### Laboratoire de recherche STIH

## T H È S E

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

Discipline : Linguistique

Présentée et soutenue par :

**Jean CRUCHET**

le 03 Février 2024

## **Le système des pronoms personnels français Perspective diachronique, typologique et anthropologique**

### **Sous la direction de :**

M. Olivier SOUTET – Professeur Emérite des Universités, Sorbonne Université

### **Présidente du jury**

Mme Joëlle DUCOS – Professeur des Universités, Sorbonne Université

### **Membres du jury :**

Mme Daniéla CAPIN – Maitre de Conférence HDR, Université de Strasbourg

M. Thierry PONCHON – Maitre de Conférence HDR, Université de Reims

M. Thomas VERJANS – Professeur des Universités, Université Toulouse - Jean Jaurès



## *Remerciements*

J'aimerais tout d'abord remercier mon directeur de thèse, M. Olivier Soutet, pour m'avoir donné la possibilité de réaliser ce travail. J'ai pu compter, tout au long de mon doctorat, sur son accompagnement à la fois exigeant, subtil et patient, mais aussi sur son ouverture d'esprit et sa hauteur de vue.

Je remercie aussi mes collègues de l'Université du Mans qui ont su me soutenir avec énergie et bienveillance (mais aussi quelques précieux conseils), Thierry, Laetitia, Jane, Sylvie, et plus récemment Jordi. J'en profite pour adresser mes pensées les plus chaleureuses et complices à mes amis doctorants de la MSH, Clément, Quentin, Moises, Elodie, Tetiana, Juliette, Loredana et Lorenzo, Alexandre et Catharina. Ce travail doit également beaucoup à ceux qui m'accompagnent depuis le début de ma formation de linguiste, mon ami Gauvain, avec qui j'ai cultivé un goût (plus ou moins raisonnable) pour les sciences du langage et les sciences humaines en général, et M. Gille Boyé, pédagogue inventif et professeur de morphologie à Bordeaux, qui a bien voulu entendre parler de Gustave Guillaume lorsqu'il a dirigé mon premier mémoire de Master. J'adresse aussi de chaleureux remerciements à mes plus anciens amis, remarquablement imperméables à la linguistique, avec qui je rigole beaucoup et depuis longtemps, Romain, Mathieu et Pierre-Etienne.

Mes remerciements vont enfin à ma famille. J'exprime ici toute ma gratitude envers mes oncles et tantes, Françoise et Jean-Pierre, Catherine et Salvator, qui m'ont régulièrement hébergé, et toujours encouragé, durant mes premières années de thèse, lors de mes déplacements à Paris. Je remercie aussi mon frère, François, pour sa curiosité et son énergie stimulantes, sa compagne, Marie, leurs enfants, Arthur et Hannah, que j'embrasse. Je remercie ma mère, sur qui je peux toujours compter, et mon père, qui a su éveiller ma soif de connaissance. Ils m'ont appris à être une personne. Je remercie enfin ma merveilleuse compagne, Natalia, avec qui je poursuis désormais mon chemin, vers toujours plus d'accomplissement, de joie et de sérénité.

# ***1 Introduction***

## **1.1 Propos liminaire**

Le présent travail se donne trois objectifs : (i) décrire et expliquer l'importante transformation du système du pronom personnel français entre le 10<sup>ème</sup> siècle et le 15<sup>ème</sup> siècle, (ii) concevoir l'insertion de cette évolution locale dans une dynamique évolutive globale du français médiéval et enfin, (iii) penser les éventuels rapports entre cette évolution linguistique et les transformations anthropologiques qui ont marqué le Moyen Age occidental. A chacune de ces tâches nous consacrons une partie. De manière générale, nous porterons une attention soutenue à la période de la seconde moitié du Moyen Age, où se joue, selon nous, aussi bien sur le plan linguistique qu'anthropologique, des transformations déterminantes pour la suite. Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous commencerons par faire état des différentes questions traitées, après quoi nous présenterons les différentes notions qui définissent notre cadre conceptuel. Nous terminerons cette introduction par une description sommaire présentant les différentes parties de notre ouvrage.

## **1.2 Etat de l'art**

### **1.2.1 Les pronoms personnels**

L'évolution des pronoms personnels français est un phénomène qui a été largement étudié, selon des visées épistémologiques très diverses et dans des cadres théoriques très différents. Nous répartissons l'ensemble de ces études en deux grandes catégories : celles qui s'attachent à décrire et expliquer l'évolution du système dans son entier, et celles consacrées à l'un des sous-paradigmes qui le composent, il s'agit généralement des pronoms sujets ou des pronoms régimes dits « atones ».

Dans les grandes lignes, notre travail se situe dans la continuité de celui de Moignet (1965), « *Les pronoms personnels français – Essai de psycho-systématique historique* », en ce qu'il en reprend l'idée centrale. Dans son chapitre consacré à l'ancien Français, il montre que le système des pronoms personnels a connu un renversement paradigmatique : l'opposition qui dominait le système et le structurait dans sa totalité, celle, casuelle, entre *sujet* et *régime*, s'est vue remplacée par une opposition initialement interne au sous-système des formes régimes, entre formes prédicatives et non prédicatives (nous expliquerons plus loin ce que cela signifie).

Gérard Moignet est aussi le premier à s'intéresser à l'un des actes majeurs de ce renversement : la substitution des formes régimes toniques au pronom sujet dans ses emplois toniques, phénomène corolaire de la fixation progressive du pronom sujet à gauche du verbe, dont Moignet rend compte à travers la notion de déflexivité (transfert de la personne verbale vers le pronom sujet). Gérard Moignet néglige, en revanche, d'intégrer à sa réflexion la disparition de la postposition des formes régimes atones en énoncé assertifs ; or expliciter cette articulation est l'un de nos objectifs. C'est cependant la vue d'ensemble, que propose Moignet, des dynamiques de changement, qui structurera le chapitre de notre première partie consacrée à l'évolution du système (2.2).

La dernière étude en date portant sur l'ensemble du système est celle de Gaston Zink (1997), *Morphosyntaxe du pronom personnel (non-réfléchi) en moyen français (XIV<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle)*, qui tend à confirmer la thèse de Moignet, avec un apport conséquent sur le plan philologique. Son corpus ne comporte en effet pas moins de 38 textes, auxquels vient s'ajouter un « corpus d'appoint ». Il souligne, entre autres, à travers ce relevé minutieux, le rôle joué par la nécessité d'avoir des formes généralement prédicatives. Ce travail a cependant le défaut de refuser la perspective diachronique tout en recouvrant une tranche chronologique très large (contrairement à ce que le titre indique, l'auteur mentionne régulièrement des textes du 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> siècles). Or, du 12<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> siècle, le système du pronom personnel connaît d'importantes transformations, ce qui rend l'ensemble des données traitées difficiles à présenter comme un état de langue bien défini. Sa réflexion n'est cependant pas exempte de considérations chronologiques, mais celles-ci demeurent éparpillées tout au long du texte, et ne font jamais l'objet d'une synthèse. Nous proposerons en (2.2.1.) une synthèse chronologique de son chapitre consacré à la substitution des formes régimes au pronom sujet. L'ouvrage de Gaston Zink souffre également d'un manque de clarté concernant la notion de prédictivité, ce à quoi nous espérons remédier par notre travail. Nous comptons enfin parmi ces travaux généralistes celui de Pavl Skarüp, *Les premières zones de la proposition en Ancien Français – Essai de syntaxe de position*, dans lequel les pronoms personnels ont une place importante. Nous exposerons en (2.1.2.2.1.) ses vues sur la syntaxe des pronoms personnels.

Parmi les études privilégiant une thématique plus restreinte, un grand nombre porte sur le positionnement des pronoms personnels régimes « atones », ou « clitiques » et leur évolution. Ces travaux se situent souvent dans une perspective comparatiste et de ce fait, sont rarement limités au français. Friedrich Diez, dans sa *Grammatik der Romanischen Sprachen* (1836-1844)

fut le premier à s'intéresser au caractère singulier de la relation de ces pronoms au verbe, celui-ci semblant exercer à ses yeux, sur eux, une influence mystérieuse. Comme nous le verrons en 2.1.1.3.2., un peu plus d'un siècle plus tard, les travaux de Leeman sur l'alternance entre *me* et *moi* donneront davantage de fondement à cette intuition de Diez. Adolf Tobler, dans *De l'ordre des mots dans Crestien de Troyes*, (1875) est le premier à signaler la possibilité, en ancien français, de postposer le pronom régime atone en énoncé assertif.

Par la suite, les romanistes s'intéressent à d'autres éléments initiaux (sujet, négation, compléments et autres formes pronominales). R. Pape (1883)<sup>1</sup> sur l'occitan, puis A. Mussafia (1886, 1885)<sup>2</sup> sur l'italien. La loi qui ressortira de l'ensemble de ces travaux, interdisant aux pronoms atones la position initiale, porte le nom de *loi Tobler-Mussafia*. De son côté, Wackernagel (1892)<sup>3</sup> s'intéresse plus généralement à l'ordre des constituants de l'énoncé et tente de formuler des lois prosodiques pour en rendre compte. Il en ressort qu'un terme atone ne peut occuper la première place de la proposition et doit se rattacher au premier terme tonique de la proposition, c'est la *loi de Wackernagel*. Soit le terme habituellement atone sera accentué, soit le terme sera rattaché à un élément tonique (dont l'échelle syntagmatique n'a pas clairement été établie) qui le remplace en première position. C'est Meyer-Lubke qui fera la jonction entre la loi de Tobler et celle de Wackernagel : c'est parce que les formes régimes conjointes sont atones qu'elles sont interdites en première position. Parmi les derniers grands travaux sur la question, l'étude de Robert De Dardel et Ans De Kok, *La position des pronoms régimes atones – personnels et adverbiaux – en protoroman* est incontournable. Leur objet d'étude est cependant beaucoup plus large que le nôtre, et différemment situé du point de vue diachronique. En effet, nous nous intéresserons uniquement au français, à partir de l'ancien français des 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> siècles (*La passion de Saint Léger, la Vie de Saint Alexis*), or, l'étude des deux philologues belges recouvre l'ensemble des langues romanes et vise notamment à recomposer, sous une forme hypothétique et abstraite, la syntaxe d'un protoroman, étape intermédiaire entre le latin tardif et les premiers parlars romans. C'est pourquoi ils cherchent plutôt à expliquer la tendance croissante à antéposer au verbe le pronom régime « atone », à partir du latin tardif, alors que nous chercherons plutôt à comprendre pourquoi, au 12<sup>ème</sup> siècle, à une époque où cette tendance est déjà largement majoritaire, la tendance inverse, la postposition, conserve encore une certaine vitalité, avant de s'éteindre définitivement au siècle suivant. La dernière étude sur

---

<sup>1</sup> De Dardel et De Kok (1996)

<sup>2</sup> De Dardel et De Kok (1996)

<sup>3</sup> De Dardel et De Kok (1996)

le sujet demeure celle d'Alain Rouveret (2004), *Les clitiques pronominaux et la périphérie gauche en Ancien Français*. Pour Rouveret, la disparition de la postposition aurait à voir avec le passage à une syntaxe « V2 ». Si ce changement s'explique, selon nous, également par des causes syntaxiques, nous pensons plutôt que cela est lié, au contraire, à la sortie d'une syntaxe V2 et à l'institution d'une syntaxe SVO. Aussi, dans la lignée des travaux de Sophie Prévost sur le pronom personnel sujet, nous essaierons de mettre en évidence la valeur pragmatique que pouvait avoir cette construction.

L'autre thème spécifique auquel les linguistes ont accordé une attention soutenue est la fixation à gauche du pronom personnel sujet avant le verbe. Pour traiter la question, nous prendrons appui sur les études généralistes de Moignet (1965) et de Zink (1997), mais aussi sur les contributions, plus récentes, d'Ulrich Detges (2002) et Sophie Prévost (2003). L'approche de Moignet privilégie l'aspect morpho-syntaxique de la question et aboutit à l'hypothèse de la déflexivité, que nous commenterons en (2.2.2.2. et 2.2.2.3.). Zink (1997), quant à lui, s'intéresse aux rapports entre les enchaînements de proposition et l'expression ou non de pronom sujet. Il dresse donc une typologie des enchaînements en fonction de ce qu'ils favorisent ou non l'expression de ce dernier. Il met notamment en lumière l'importance du degré de cohésion entre les deux verbes : une forte cohésion est défavorable à l'expression du pronom sujet, et inversement, une faible cohésion y est favorable. Les facteurs de cohésion sont la coordination additive et les facteurs de détachement, plus nombreux, sont la coordination non additive, le changement de sujet, le changement de mode, la juxtaposition et la subordination. Les deux autres linguistes auxquels nous ferons référence, Sophie Prévost et Ulrich Detges s'inscrivent, quant à eux, dans une approche sémantico-pragmatique. Après un travail consacré à *la postposition du sujet en français* (Prévost 2001), Sophie Prévost concentre son attention sur le pronom personnel sujet, essayant aussi bien de déterminer la valeur modale anciennement associée à sa postposition, que les raisons de sa fixation à gauche en français moderne (Prévost 2002, 2010). Elle portera ensuite son attention sur l'augmentation de la fréquence du pronom sujet, dans un article qui semble confirmer l'hypothèse de Detges (Prévost 2015). Ses recherches mobilisent également la notion de grammaticalisation, que nous présenterons plus bas. Ulrich Detges, lui, défend, dans article intitulé *Du sujet parlant au sujet grammatical. L'obligatorisation des pronoms sujet en ancien français* (Detges 2003), une hypothèse visant à expliquer ce qu'il nomme « l'obligatorisation » du pronom personnel sujet, c'est-à-dire l'augmentation de sa fréquence au point que son emploi deviennent systématique. Notre contribution visera à mettre en perspective l'ensemble de ces travaux, en portant une attention



soutenue à la chronologie des changements. Nous insisterons sur l'opposition entre prédicativité et non-prédicativité, et tâcherons d'en clarifier les enjeux, mais aussi sur celle entre plan nominal et plan verbal, qui n'a jusqu'ici pas fait l'objet d'une véritable tentative d'articulation avec la problématique de l'évolution des pronoms personnels. Enfin, un chapitre sera dédié à la postposition du pronom régime non prédicatif dans *Le roman de Thèbes*, selon une approche sémantico-pragmatique, dans la lignée des travaux de Sophie Prévost.

### **1.2.2 La spécialisation catégorielle**

Notre travail a également pour objectif de documenter un phénomène de plus grande ampleur, dans lequel paraît s'inscrire l'évolution du système du pronom personnel. Anne Carlier et Bernard Combettes (2015) définissent ce phénomène comme une « spécialisation catégorielle », autrement dit, la tendance à hiérarchiser sur deux niveaux syntaxiques distincts des constituants qui se trouvaient à l'origine sur le même niveau, un cas d'école étant celui des démonstratifs : le système ancien était composé de formes indifféremment utilisables comme pronom ou déterminant, alors que le système moderne se structure précisément sur la base de cette opposition catégorielle. Nous pouvons là aussi répartir les travaux en fonction de leur objet. Concernant les démonstratifs, nous nous appuyerons principalement sur les travaux d'Olivier Soutet (1992, 1997), de Christiane-Marchello-Nizia (1995, 1997, 2006a et 2006b) et de Céline Guillot Barbance (2017). Nous conjuguerons les synthèses de Soutet (1992) et Marchello-Nizia (1995) concernant l'aspect morphosyntaxique des changements intervenus. Céline Guillot Barbance (2017), reprenant et développant l'hypothèse de Marchello-Nizia (2006), livre l'étude la plus récente et la plus complète sur l'évolution de la sémantique des démonstratifs français dans son ouvrage *Le démonstratif en français : étude de sémantique grammaticale diachronique (9ème-15ème siècles)*, mobilisant un corpus de huit textes. Pour une discussion plus détaillée et une mise en perspective des différentes études, nous renvoyons le lecteur à la partie (3.2.), consacrée à l'évolution de ce système. Au sujet des possessifs, nous n'avons pas trouvé d'ouvrage dédié à la question, qui soit d'une importance comparable à celui de Céline Guillot Barbance sur les démonstratifs. Nous prenons donc appui sur les grammaires de Buridant (2019) et de Moignet (1988), ainsi que sur l'article de Marleen Van Peteghem (2012), « Possesives and grammaticalisation in Romance » pour décrire le système des possessifs en ancien français. Une publication de Tomislav Frleta (2014), s'inscrivant dans le

courant guillaumien, permettra aussi d'aborder la question du datif inaliénable d'un point de vue diachronique.

Les travaux que nous venons de citer n'abordent pas, ou peu, la question de la spécialisation catégorielle, mais rendent compte de phénomènes qui relèvent de cette dynamique. Il est en revanche fait état de celle-ci, en tant que telle, dans une série de travaux principalement publiés par Anne Carlier et Bernard Combettes. Ce dernier publie un article en 2006, dans des *Mélanges offerts en hommage à Christiane Marchello-Nizia*, « Grammaticalisation et parties du discours : la différenciation des pronoms et des déterminants en français », in *A la quête du sens* », dans lequel il montre comment un ensemble de micro-systèmes de spécificateurs nominaux (*quelque, quelqu'un, chaque, chacun, etc...*) se sont alignés sur le même modèle morphologique, opposant pronoms et déterminants. Anne Carlier a publié de nombreux articles sur la constitution du système de l'article, ainsi que sur l'émergence de la catégorie des déterminants. Dans une publication récente, en collaboration avec Béatrice Lamiroy (Carlier-Lamiroy 2018), elle décrit l'émergence de la catégorie des déterminants, en connexion étroite avec celle de l'adjectif et du pronom, mais aussi en relation avec l'institution du groupe nominal moderne. Anne Carlier et Bernard Combettes publient aussi en 2015 un article intitulé « Typologie et catégorisation morphosyntaxique : du latin au français moderne ». Il s'agit d'une synthèse faisant état d'une dynamique générale de spécialisation catégorielle, impliquant plusieurs phénomènes connexes : définitions des catégories selon des critères fonctionnels, suffixation à gauche, cohésion croissante du groupe nominal et tendance à la configurationnalité. Il peut enfin être question du même phénomène dans certaines publications, mais sous une terminologie différente. Marchello-Nizia parle d'un « modèle métamorphologique » qui se généralise (Marchello-Nizia 1997), ou bien décrit cette tendance comme un « type » de grammaticalisation (Marchello-Nizia 2006), et Olivier Soutet la désigne comme « une tendance typologique » (Soutet 1997).

Notre premier objectif sera de proposer une articulation de l'ensemble de ces travaux, qui présentent une grande diversité sur le plan épistémologique. Aussi, la plupart de ces publications sont essentiellement centrées sur le groupe nominal. L'histoire du système du pronom personnel, et les rapports de cette histoire avec la dynamique générale de spécialisation catégorielle ne sont mentionnés qu'à de rares occasions. Or, étant donné qu'ils interviennent, sur le plan fonctionnel, à l'échelle de la proposition, et font la jonction, sur le plan systémique, entre plan verbal et plan nominal, l'étude des pronoms personnels dans la perspective de la

dynamique de spécialisation catégorielle nous paraît être un pas décisif permettant, d'une part, d'envisager celle-ci d'un point de vue global, d'autre part, de la mettre en rapport avec le changement anthropologique dans lesquels la notion de « personne » semble jouer un rôle-clé.

### **1.3 Cadre conceptuel**

#### **1.3.1 Psychomécanique du langage**

De nombreux concepts auxquels nous avons recours ressortissent au courant théorique de la psychomécanique du langage, dont Gustave Guillaume est le fondateur. Deux raisons nous poussent à en faire usage. D'une part, un bon nombre des références sur lesquelles nous nous appuyons peuvent être assimilés à ce courant, d'autre part, certaines notions, héritées des réflexions de Gustave Guillaume, nous paraissent avoir une véritable pertinence en regard des problèmes que nous aurons à traiter. Se situant du côté de la représentation, elles constituent un complément opportun aux autres notions que nous utiliserons, qui relèvent ou bien de la description formelle, ou bien des théories de l'énonciation. Enfin, elles constituent selon nous une clé d'interprétation non négligeable qui nous permettra de penser conjointement les problématiques linguistiques et anthropologiques. Nous présenterons ci-dessous trois notions fortement connexes : celles de prédictivité, d'incidence et de dématérialisation. La théorie guillaumienne du nombre grammatical a également une importance centrale dans notre travail, il en sera question en (3.1.2.) ainsi qu'en (4.1.).

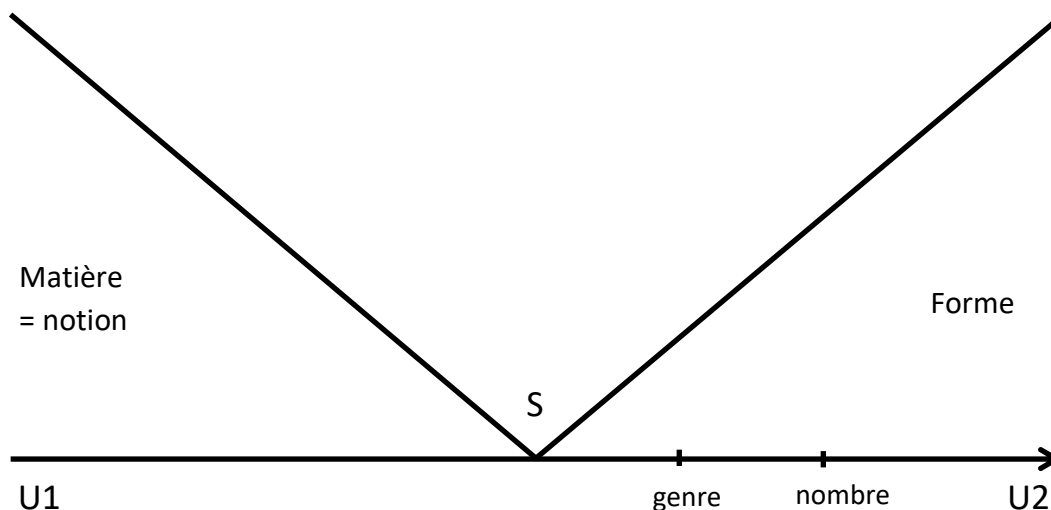
##### **1.3.1.1 La prédictivité**

La première notion que nous allons aborder est peut-être celle qui a le plus d'importance dans le cadre de notre étude. Dans les extraits suivants, tirés de sa *Systématique de la Langue Française* (1981), Gérard Moignet formule l'opposition entre partie du discours *prédictives* et *non prédictives*, en insistant sur la relation entre la *forme* et la *matière* :

« Les parties de langue prédictives (le nom, le verbe, l'adjectif, l'adverbe) ont pour fonction d'assigner une matière notionnelle à une forme linguistique. Cette matière, (...), est fournie par la conceptualisation des données de l'expérience humaine. Ce qui en fait la substance, c'est l'univers auquel la pensée humaine est confrontée, c'est tout ce que le hors-moi présente à la concevabilité du moi-pensant. (...) Les parties de langue non prédictives (le pronom, l'article,

la préposition, la conjonction) ne sont pas, elles, adossées à l'expérience du hors-moi. Leur matière notionnelle, tout entière tirée du moi-pensant, n'est faite que de ce que la pensée a pu tirer des conditions de son propre fonctionnement. (...) La matière notionnelle de ces vocables [les parties de langues non-prédicatives] est presque exclusivement demandée à une prise de conscience, opérée par la pensée, des mécanismes de son propre fonctionnement. »

Ainsi, les « parties de langues prédicatives » procèdent d'un rapport entre la pensée, la « forme », et l'expérience du monde, la « matière », alors que les « parties de langues non prédicatives » procèdent d'un rapport entre la pensée et elle-même. La morphogénèse, le processus durant lequel s'opèrent ces différents rapports, est traditionnellement représentée par Gustave Guillaume sous la forme d'un tenseur binaire radical, c'est-à-dire d'un mouvement de pensée en deux temps. Cela nous permettra de concevoir plus clairement la différence entre prédictivité et non-prédictivité à partir des relations qu'elles impliquent entre forme et matière. Le même schéma opératif peut être appliqué aux parties de langues prédicatives comme aux parties de langues non prédicatives, la différence ne tenant non pas à la nature de l'opération, mais à celle de l'opéré :



Ce tenseur représente donc un mouvement de pensée allant du l'universel au singulier (de « U1 » à S) puis du singulier à l'universel (de « S » à « U2 »). Pour les parties du discours prédicatives, la première tension discerne une matière, et la seconde tension reverse cette matière à une forme grammaticale. Pour les parties du discours non prédicatives en revanche, la première tension discerne une forme en position de matière, quelquefois appelée « matière subtile ». Ainsi, du point de vue de la morphogénèse, c'est la tension 1 qui distingue les parties du discours prédicatives des non prédicatives, c'est-à-dire le prélèvement sous forme de signifié, tantôt d'une opération de pensée, vive, tantôt d'un contenu représentationnel. Autrement dit, étant donné que la tension 2 reverse le discerné à des propriétés grammaticales nominales (genre, nombre), le schéma ci-dessus peut correspondre ou bien à la genèse du nom, ou bien à celle du déterminant. C'est donc aussi cette tension 1 qui détermine des comportements syntaxiques et définit, en quelque sorte, deux archi-classes distributionnelles aux comportements corrélés : les constituants non prédicatifs se posent, dans la phrase française, comme formes en attente d'une matière notionnelle qui leur est apportée par les constituants prédicatifs, desquels ils sont dits, traditionnellement, dépendants. C'est ici qu'intervient la notion d'incidence : il y a, entre constituants prédicatifs et non prédicatifs, relation d'apport à support, autrement, autrement dit relation d'incidence. Il s'agit d'une espèce particulière de ce rapport que nous qualifierons plus tard d'incidence formelle.

Afin de préparer un développement ultérieur, nous allons dès maintenant considérer cette opposition dans les relations qu'elle entretient avec la notion de subjectivité. Lorsque l'on y projette le concept de sujet, la formulation de Gérard Moignet nous invite à le dédoubler : d'un côté, le sujet est présent dans la langue française en tant que diversité d'expériences, de chose perçues, de sentiments ressentis, d'idées conçues, c'est le versant prédicatif, et, d'un autre côté, il y est présent de par son activité organisatrice, qui structure, qui met en forme cette expérience, cette matière, c'est le versant non prédicatif. Par commodité, nous appellerons pour l'instant « sujet sensible » le versant prédicatif de la subjectivité linguistique, et « sujet logique » le versant non prédicatif. Cette terminologie connaîtra des modifications en partie 4.

### 1.3.1.2 L'incidence

En linguistique guillaumienne, le terme d'incidence désigne, dans l'absolu, le rapport d'un apport à un support. Le plus souvent, il est utilisé pour décrire les relations syntaxiques impliquant le nom, l'adjectif, mais aussi l'adverbe. L'adjectif est incident au nom, mais

l’adverbe est, lui, incident au rapport d’incidence qui relie l’adjectif au nom. Il en découle deux types d’incidence : la première, entre l’adjectif et le nom est dite de « premier degré », la seconde, qui caractérise l’adverbe, est dite de « second degré ». Pour notre part, dans la mesure où cela nous semble pertinent en français moderne, nous différencierons *nature* et *échelle* d’incidence. La nature de l’incidence peut être *matérielle* ou *formelle*, selon que son support soit prédicatif (un nom) ou non (un article). L’incidence matérielle est une incidence de matière à matière : de l’adjectif au nom (1) - (2), du verbe, ou du groupe verbal, au groupe nominal sujet, (3) - (5), du complément prédicatif au verbe (6).

- (1) *Le petit ———▶ **oiseau** chante*<sup>4</sup>  
 (2) *L’**arbre** ←—— centenaire fleurit.*  
 (3) ***Le petit oiseau** ←—— chante*  
 (4) ***Le petit oiseau** ←—— aperçoit un bel arbre*  
 (5) *Le petit oiseau **aperçoit** ←—— un bel arbre*  
 (6) *Marie **pense** ←—— à sa sœur*

Il y a en revanche incidence formelle dans le rapport du nom au déterminant (7), dans le rapport du verbe, ou du groupe verbal, au pronom personnel non prédicatif (8) - (9), ou encore, du groupe nominal à la préposition (10) :

- (7) ***Le** ←—— chien aboie*  
 (8) ***Il** ←—— aboie*  
 (9) ***Il** ←—— aperçoit un chat*  
 (10) *Marie pense **à** ←—— sa sœur*

L’incidence matérielle est beaucoup moins contraignante que l’incidence formelle en ce qui concerne le positionnement des différents termes du rapport. Comme nous pouvons le voir en (1) et (2), l’adjectif peut être placé de part et d’autre du nom (cela modifie seulement le degré

---

<sup>4</sup> Afin de faciliter visuellement l’analyse, le support figure en gras et l’apport est souligné dans les exemples de (1) à (15).

d'incidence, et non pas la nature). Ci-dessous, on voit également qu'un complément du verbe peut être séparé de ce dernier par un autre complément :

(11) *Marie prête son livre à sa sœur*

L'incidence formelle, en revanche, impose généralement la précession immédiate du support formel, sauf dans le cas d'inversions à visée communicative spécifique, qui ne concernent que le verbe et les pronoms personnels :

(12) *Que veux-tu?*

(13) *Trouvez-le !*

Nous rejetons donc les formulations du type de celle de Moignet (1981) concernant la préposition, qui serait simultanément incidente à deux supports, celui qui la précède et celui qui lui succède. Ainsi, conformément aux analyses proposées en (6) et en (10), dans « Marie pense à sa sœur », il y a incidence formelle du groupe nominal « sa sœur » à la préposition « à » et incidence matérielle du groupe prépositionnel « à sa sœur » au verbe « pense ».

De même, suivant l'« orthodoxie » guillaumienne, le verbe aurait une incidence double, active, au sujet, et passive, à son complément direct. Pour notre part, nous ne souhaitons pas mettre sur le même plan la conceptualisation abstraite, purement actancielle, de la mise en relation par le verbe des différents constituants nominaux, et les mécanismes d'incidence à l'aide desquels le français moderne traduit cette mise en relation. Nous considérons plutôt qu'il y a, conformément aux analyses proposées en (4) et en (5), incidence de l'objet au verbe, et incidence du groupe verbal au sujet. Si arbitraire puisse-t-il paraître à certains égards, ce parti pris théorique nous permettra dans un premier temps d'y voir plus clair.<sup>5</sup>

En ce qui concerne l'échelle de l'incidence, elle peut être *syntagmatique*, si elle met en rapport, comme en 1 (2) (5) (6) (7) et (10), des constituants internes à un syntagme, *syntactique*, si elle met en rapport, comme en (3), (4), (8) et (9) les unités fondamentales de la proposition (le sujet

---

<sup>5</sup> Le fait que les relations actanciennes obéissent à des contraintes linéaires, que l'on appelle aussi « configurationnalité », est une propriété typologique du français.

et le groupe verbal), et enfin *parataxique*, si le support est une proposition entière (pour tout ce qui est d'ordre circonstanciel), comme dans les deux énoncés suivants :

(14) *Après le repas, nous irons nous promener*

(15) *Théo dort sur le canapé*

### 1.3.1.3 Dématérialisation

En morphologie guillaumienne<sup>6</sup>, le signifié d'une partie de langue, recouvrant toutes les potentialités sémantiques d'un vocable, consiste en un double mouvement de pensée : saisie de *matière* par un premier mouvement allant de l'universel au singulier, et reversement de cette matière à une *forme*, dans un second mouvement allant du singulier à l'universel. Le mot est donc conçu comme une unité associant des propriétés notionnelles (matière) à des propriétés grammaticales (forme). Analysée ainsi, la sémantique verbale, par exemple, comprendrait une part de matière (le procès) assimilée par une forme (personne, temps, mode), de même que sont articulées dans un substantif des propriétés notionnelles (le dénoté) et des propriétés grammaticales (genre, nombre). Des variations sont possibles concernant l'opération initiale, le premier mouvement : il peut se trouver de la forme saisie en lieu et place de la matière. Ce que la pensée saisit alors, ce sont les conditions de son propre fonctionnement (Moignet, 1980). Il en résulte un mot dont le déséquilibre sémantique conditionnera le fonctionnement syntaxique : un mot ayant pour signifié une forme en attente de matière et devant donc être complété par un apport notionnel. C'est le cas par exemple des déterminants (appelant un nom) ou des pronoms personnels conjoints (appelant un verbe). Cette variante morphogénétique caractérise une classe de mot, les parties de langues *non prédictives*, par opposition aux parties de langues *prédictives*, dont la sémantique se fonde sur un discernement de notion à proprement parler, et qui sont par conséquent plus autonomes en discours.

Cette distinction entre partie de langue prédictive et partie de langue non prédictive n'est certainement pas figée en diachronie, et elle est susceptible d'un certain dynamisme en synchronie. Certains mots, dont la sémantique s'y prête, peuvent voir leur matière s'abstraire à un tel point qu'elle en devient forme : on parle alors de *subduction*, ou de *dématérialisation*. Un vocable comme *nul* a son sens plein en tant qu'adjectif dans *ce joueur est nul*, mais connaît

---

<sup>6</sup> L'ordre des opérations est sujet à variation et cela constitue pour Guillaume un paramètre typologique.



son sens le plus subduit comme déterminant quantifieur dans *Je n'ai fait nul bruit*. Le mot *nul*, prédicatif dans le premier énoncé et non prédicatif dans le second, connaît également un certain nombre d'emplois intermédiaires, comme *un jeu à somme nulle* ou il est certes adjectif, mais renvoie à une notion de quantité plus abstraite qu'une appréciation qualitative. L'ensemble de ces emplois peut être mis en perspective sous la forme d'un *continuum* opératif : on peut penser, par exemple, que plus la saisie est précoce lors du premier mouvement, plus le signifié qui en découlera sera abstrait et formel.

#### 1.3.1.4 Plan nominal et plan verbal

L'opposition entre plan nominal et plan verbal occupera une place importante dans les réflexions qui suivent. Nous allons tâcher ci-dessous d'en tracer les principaux contours. Elle repose sur une distinction morphologique fondamentale, selon Gustave Guillaume, dans la structure des langues indo-européennes : le nom et le verbe. Cette distinction morphologique implique par ailleurs une autre, plus profonde, de l'ordre de la représentation, entre le temps et l'espace. Si nous reprenons le schéma présenté plus haut, la différence entre les deux parties de langue se joue en deuxième tension, lors de l'assignation de la matière à une forme. Le nom résulterait d'un reversement de la matière à « l'univers-espace », traduit formellement, en français, par les propriétés grammaticales du genre et du nombre, et le verbe résulterait d'un reversement de la matière à « l'univers-temps », traduit formellement, en français, par les propriétés grammaticales du temps, du mode et de la personne verbale. Autrement dit, à travers l'opposition nom-verbe, se cristallise, plus ou moins en fonctions des langues, la dichotomie entre deux formants métaphysiques majeurs que sont l'espace et le temps.

La notion de « plan » implique d'autre part une portée dépassant le seul cadre de la partie de langue « nom », ou « verbe ». Ces derniers se trouvent en effet au fondement de leur plan respectif, tout en emportant avec eux d'autres parties de langue, que l'on suppose être en forte connexion avec eux. En français moderne, participent du plan nominal l'adjectif, le déterminant et les pronoms prédicatifs, et du plan verbal les pronoms personnels non prédicatifs. L'appartenance à un plan ou à un autre se traduit notamment dans la morphologie et la syntaxe par des phénomènes d'accord et des contraintes syntaxiques. Le nom, l'adjectif et le déterminant s'accordent ensemble, et on verra que leur association syntaxique, en français moderne, fait preuve d'une certaine cohésion. De même, le verbe est sensible à la variation

morphologique des pronoms personnels non prédicatifs, et ces derniers fonctionnent en étroite cohésion avec lui.

Il faut enfin ajouter que ces deux plans ne s'excluent pas radicalement l'un l'autre. Ils trouvent leur point de rencontre au niveau des formes « nominales » du verbe (Guillaume, 1929, p. 15-27), l'infinitif et les participes. L'infinitif connaît en effet de nombreux emplois analogues à celui du groupe nominal (après préposition, régime d'un verbe fini, et peut même être substantivé) et les participes partagent un espace commun avec l'adjectif (ils s'accordent notamment parfois en genre et en nombre). Nous verrons que cette zone de rencontre a eu tendance à rétrécir au fil de l'évolution du français.

### **1.3.2 Grammaticalisation et linguistique énonciative**

#### **1.3.2.1 La grammaticalisation**

Le terme « grammaticalisation » comporte une certaine diversité d'acceptions dont il convient ici de faire état. On le doit initialement à Antoine Meillet qui désignait ainsi, dans son article « l'évolution des formes grammaticales » (Meillet 1912), le glissement sémantique d'un mot du *lexical* vers le *grammatical* associé à un phénomène de coalescence et de figement syntaxique :

« De ce qu'un mot est groupé avec un autre d'une manière qui tend à devenir fixe dans certains cas, il résulte pour ce mot la perte d'une partie de son sens concret dans ces constructions. »

Cette définition d'Antoine Meillet est assez proche de ce qui constitue encore aujourd'hui l'acception la plus fréquente du terme. Voici la définition que Christiane Marchello-Nizia en donne dans son ouvrage *Grammaticalisation et Changement linguistique* » (Marchello-Nizia 2006)

« Un phénomène de grammaticalisation est un processus dynamique, unidirectionnel, par lequel des mots lexicaux ou des constructions syntaxiques changent de statut et acquièrent un statut de forme grammaticale. » (p.16)

Il faut toutefois signaler qu'à la fin des années quatre-vingt-dix, sous l'impulsion de Christian Lehmann, qui se réfère encore, lui aussi, à Meillet (Lehmann 1995, p.1), le phénomène gagne l'intérêt de nombreux diachroniciens, qui tentent de l'identifier partout où ils le peuvent, de lui attribuer un rôle de premier plan dans les changements linguistiques, mais aussi d'en donner une définition générale qui constituerait un cadre théorique. Cela conduit Christiane Marchello-Nizia (2006) à donner une seconde définition du terme :

« L'approche dite de la grammaticalisation est l'étude de ce phénomène à travers un modèle théorique, un cadre d'analyse et une série de notions qui permettent de définir et d'interpréter, et donc de repérer et peut-être de prévoir, les différentes phases du changement en question » (p.16).

Dans le même ouvrage, elle va être amenée à distinguer quatre types de grammaticalisations, dont le dernier, la grammaticalisation de type « macro-systémique », est assimilable à la notion de spécialisation catégorielle :

« Apparition dans la grammaire d'une nouvelle distinction entraînant une restructuration du système grammatical. Ainsi en français, s'étend à divers paradigmes une distinction entre catégories de premier niveau (nom, verbe) et de second niveau (adverbe, adjectif, déterminant). Il s'instaure une re-hiérarchisation des catégories, dont les conséquences se marquent par l'apparition en une même période de changement apparemment indépendants, dans les divers domaines de la grammaire » (p.58)

Il faut enfin mentionner l'usage du terme de grammaticalisation pour désigner la spécialisation fonctionnelle d'une position dans l'énoncé. Par exemple, Sophie Prévost (2002) explique que la position postverbale, en français, s'est peu à peu grammaticalisé comme « position de l'objet nominal ». Cette grammaticalisation syntaxique est souvent, dans les faits, corrélative, de manière plus ou moins directe, de la grammaticalisation morpho-sémantique dont il était question plus haut. Cette notion nous paraît tout à fait pertinente en regard des différents objets d'étude que nous aurons à traiter, et d'autre part une grande partie des travaux auxquels nous nous référons peuvent être dits issus du courant théorique de la grammaticalisation, ou du moins utilisent ce terme suivant l'une ou l'autre des acceptions présentées ci-dessus. Nous verrons aussi, en (3.1.) que la notion de grammaticalisation, dans ce qu'elle recouvre concrètement, est fortement connexe à celle de dématérialisation, présentée plus haut. Lors que nous utiliserons

ce terme, nous réfèrerons la plupart du temps à son acception initiale. Nous ferons également référence à la typologie de Greeberg (1963) concernant l'ordre des constituants, qui se trouve aussi être fréquemment utilisée dans les travaux participant du courant de la grammaticalisation.

### 1.3.2.2 La linguistique énonciative

La plupart des recherches effectuées en diachronie du français lors des dernières décennies comportent, en plus des formalismes leur permettant de généraliser les structures, un volet énonciativiste, qui vise à fournir un cadre interprétatif nécessaire dans la mesure où les auteurs doivent rendre compte de la valeur des occurrences en contexte. Nous pouvons scinder en deux domaines distincts l'ensemble des concepts utilisés dans cette perspective. Il y a d'un côté les questions qui ont trait à la *modalisation* au sens large : il peut aussi bien s'agir des interventions du locuteur quant à son propre discours, que de toute posture évaluative de ce dernier, impliquant donc une charge subjective. L'autre côté comprend les questions ayant trait à la *référence*, qu'il s'agisse de deixis ou d'anaphore.

Pour le premier domaine, nous nous appuyerons sur l'ouvrage de Catherine Kerbrat-Orecchioni, *L'énonciation – de la subjectivité dans le langage* (Kerbrat-Orecchioni 1980), et plus précisément sur la partie qui traite de la subjectivité évaluative et modale. Dans cette partie, l'autrice passe en revue quatre parties du discours, le nom, l'adjectif, le verbe et l'adverbe, en examinant les relations qu'elles entretiennent avec la subjectivité évaluative et modale. Ces relations sont de deux types : ou bien la charge subjective se trouve être *intrinsèque* au vocable (il est par exemple impossible d'utiliser le verbe *mériter*, même à la troisième personne, sans s'engager dans un jugement d'ordre axiologique) ou bien elle n'est qu'*occasionnelle*, l'ensemble des mots compris dans les quatre catégories concernées, étant toujours susceptible, en contexte, de véhiculer une charge subjective. Le verbe *aimer*, par exemple, n'est qu'occasionnellement subjectif : lorsque qu'un locuteur l'utilise à la troisième personne, il ne fait que décrire les sentiments du référent désigné par le sujet syntaxique, sans rien trahir, du moins explicitement, de sa propre subjectivité. Catherine Kerbrat Orecchioni explique également que l'évaluation peut être de différentes natures. Elle peut être *axiologique*, situant alors son objet sur un continuum allant du « bon » au « mauvais », affective, lorsqu'elle

explicite une réaction émotionnelle de l'évaluateur (joie, tristesse, colère, surprise...), *épistémique*, lorsqu'il est question de préciser le degré de vérité que le locuteur attribue à une proposition (certitude, croyance, supposition, doute,...), ou tout simplement *perceptive*, si elle se borne à retranscrire des impressions sensorielles concrètes. Les trois premiers types d'évaluation sont amenés à se recouper en pratique : une émotion agréable peut facilement être associée à une axiologie positive, et inversement ; rapporter un propos en utilisant le verbe *mentir*, c'est le disqualifier sur le plan épistémique, mais aussi, bien souvent, sur le plan axiologique.

Nous traiterons de la référence en prenant globalement appui sur l'ouvrage de Georges Kleiber (1992), *Anaphores et pronoms*, ainsi que sur celui de Charolles (2001), *La référence et les expressions référentielles en français*. Nous aurons également recours au concept de *sphère personnelle*, initialement développé par Bally (1926), que nous expliquerons au moment où nous en ferons usage. Certains modèles théoriques seront occasionnellement mobilisés, comme les « fonctions » distinguées par Nikolaus P. Himmelmann (1996), au sujet des démonstratifs. Celui-ci répartit les emplois des démonstratifs, observés dans différentes langues, en quatre « fonctions » ayant vocation à être universelles : la deixis situationnelle, la fonction anaphorique, la deixis discursive, et l'emploi mémoriel. La deixis situationnelle cible un référent présent dans la situation d'énonciation et absent du discours. On retrouve ici la notion de deixis dans son usage traditionnel. Le guidage de l'interlocuteur vers le référent peut ici aisément passer par l'ostension. Le référent de l'anaphore est au contraire discursif, et identifiable selon des propriétés grammaticales et syntaxiques bien définies : l'élément repris ne peut être, dans le cas des démonstratifs, et suivant le classement d'Himmelmann, qu'un groupe nominal ou un pronom. Dans le cas du déterminant démonstratif, la catégorisation à l'aide du nom contribue grandement au guidage (il va de soi que l'ostension est ici impossible).

La deixis discursive implique, elle, un référent appartenant également au discours, mais d'une nature plus abstraite : il se définit plutôt comme un contenu propositionnel ou textuel. Ce contenu est identifié, dans le syntagme démonstratif, grâce au nom catégorisant qui le synthétise et le décrit selon la visée du locuteur (*cette situation, ce drame, cet heureux événement*). Il peut aussi s'agir de faire référence à un segment de discours en tant que tel (*dans cette partie...*), voire au texte dans son entier (*dans cet ouvrage...*), ou à du discours rapporté (*A ce mot,...*). La fonction mémorielle, enfin, implique que le référent ne soit présent ni dans le discours, ni dans

la situation d'énonciation. Elle procède d'un appel à une mémoire commune pour faire émerger le référent dans l'esprit de l'interlocuteur.

### 1.3.3 Descriptif des différentes parties

Le présent travail comporte, en plus de l'introduction et de la conclusion, trois parties, ayant chacune une thématique bien définie. La première est centrée sur le système du pronom personnel, la seconde, intitulée « changements liés » aborde la question de la spécialisation catégorielle, et la troisième ouvre sur une perspective anthropologique.

Répondre à la question (i), posée en ouverture de ce travail, suppose de définir un point d'arrivée, le système moderne, et un point de départ, le système ancien. Nous documentons brièvement le système moderne en prenant appui sur des ouvrages généraux comme la *Grammaire Méthodique du Français* (Pellat, Rioul et Riegel 2009) et la *systematique de la langue française* (1981) ainsi que sur les travaux de Kleiber (1994), Charolles (2002) et Leeman (2003). Il en ressort une répartition des pronoms personnels modernes entre des formes pleines, autonomes, prédicatives, contrastives, externes au procès et dénuées de marque casuelle (*moi, toi, lui...*) et des formes minimales, dépendantes du verbe, non prédicatives, internes au procès et marquant le cas (*je, te, lui...*). Afin de décrire le système des pronoms personnels en ancien français, nous disposons d'une littérature abondante (Foulet 1929, Moignet 1965, Skarup 1975, Moignet 1988, Zink 1992, Zink, 1997, Rouquier 2005, Buridant, 2019). On voit que le système d'alors est structuré sur la base de l'opposition entre cas sujet et cas régime (*je VS moi*), et que les paramètres modernes ne sont pas encore opérants, ou tout au moins limités au plan régime : le pronom sujet est syntaxiquement autonome et souvent prédicatif, et si les pronoms régimes se répartissent déjà entre formes pleines et formes minimales (*moi VS me*), celles-ci ne présentent pas encore leur comportement syntaxique moderne.

Il s'agit ensuite de décrire et d'expliquer l'évolution du système. Nous prenons le parti de l'analyser en trois phénomènes distincts, bien que fortement connexes : la substitution des formes régimes pleines au pronom sujet, la grammaticalisation de celui-ci, et enfin la grammaticalisation des pronoms régimes minimaux. Nous décrivons et discutons le phénomène de substitution en prenant appui sur l'étude de Gérard Moignet (1965), qui en a dessiné les contours, mais surtout sur celle de Zink (1997) qui l'a documenté en profondeur. En proposant une synthèse critique de ces travaux, nous parvenons à établir une chronologie du phénomène,

mais aussi à formuler les motivations générales décisives de ce mouvement : il tend à instituer l'adoption d'un marquage concernant en priorité la variation en prédicativité (nous ne faisons ici qu'approfondir et clarifier ce qui était déjà postulé par Gérard Moignet et Gaston Zink), ainsi qu'une plus nette séparation entre le plan nominal et le plan verbal.

Le second phénomène, la grammaticalisation du pronom sujet, a fait l'objet de nombreuses études ainsi que de nombreuses théories (pour citer les plus importantes : Foulet (1929), Moignet (1965), Zink (1997), Detges (2003), Prévost (2002), (2010), (2015)). Nous proposons une synthèse critique de ces dernières, et formulons une hypothèse articulant plusieurs théories. L'étude de Detges nous permet de concevoir certaines conditions pragmatiques de cette grammaticalisation, notamment concernant l'augmentation de la fréquence d'emploi du pronom sujet. Les travaux de Sophie Prévost mettent en évidence une valeur modale de la postposition conjointe du pronom sujet en proposition assertive, et montrent que sa disparition constitue, par conséquent, la perte d'un moyen d'expression de la subjectivité du locuteur, et qu'elle s'inscrit dans une transformation plus générale de la syntaxe du français. La théorie de la déflexivité, formulée par Gérard Moignet (1965), et récemment reprise par Tomislav Frleta (2014), se situe à un niveau plus conceptuel et nous permet de penser certains enjeux de sémantique grammaticale. Enfin, du point de vue empirique, la synthèse des travaux de Moignet et de Prévost permet de documenter le phénomène dans des proportions assez générales.

Le positionnement du pronom régime minimal en ancien français et les raisons de son évolution ont fait couler beaucoup d'encre, de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle à nos jours. Si beaucoup ont cherché à expliquer sa tendance à se positionner avant le verbe, personne ne s'est attaché à documenter avec précision la perte de la possibilité le postposer, ce qui est aujourd'hui possible grâce aux apports des corpus informatisés. D'autre part, si on a tenté d'expliquer le positionnement de pronom régime minimal en ancien français, cela a le plus souvent été fait sous l'angle de lois prosodiques quelque fois typologiques et distributionnelles (Rouveret 2004), et il n'a jamais été trouvé de réelles motivations pour l'utilisation de cette construction, en dehors de ces contraintes négatives (stipulant seulement que dans telles conditions prosodiques ou typologiques, on *ne peut pas* postposer). Cette sous-partie s'appuie sur deux études de corpus, la première, à grande échelle, recouvrant l'ensemble des textes de la Base de Français Médiéval 2019, et la deuxième, centrée sur le *Roman de Thèbes*. Il ressort de la première étude que la construction avec pronom minimal postposé disparaît définitivement au 13<sup>ème</sup> siècle en vers et

au 12<sup>ème</sup> siècle en prose, que les statistiques ne sont pas, *a priori*, sensibles au paramètre dialectal. Il en ressort également certaines propriétés lexico-grammaticales : on remarque en effet que sur plus de 300 occurrences relevées, aucune n'est associée à un verbe à l'imparfait, et que les verbes qui participent de cette construction présentent régulièrement certaines propriétés : on remarque en effet une présence importante de verbe d'actions concrètes et souvent violentes (la postposition est souvent utilisée dans les récits de combat des chansons de gestes), mais aussi de verbes locutoires. Nous voyons aussi que l'emploi semble bien vivant dans certains textes, du fait de la diversité lexicale des verbes utilisés. Cela nous conduit à étudier, plus contextuellement, la valeur de cette construction dans un de ces textes : le *Roman de Thèbes*. Au travers de cette étude, il apparaît clairement que la postposition au verbe du pronom régime minimal en proposition assertive marque une emphase, mais aussi une modalisation, similaire sur certains points à celle remarquée par Sophie Prévost concernant le pronom sujet. Trois éléments se dégagent ainsi de cette première partie. Avec l'extension casuelle du pronom régime plein et la grammaticalisation du pronom sujet et du pronom régime minimal, il paraît pertinent de décrire l'évolution du pronom personnel en terme de spécialisation catégorielle. De plus, on s'aperçoit que cette spécialisation s'accomplit au détriment de marques modales, et enfin, qu'elle s'inscrit dans une accentuation de la séparation entre plan verbal et plan nominal.

La seconde partie de notre thèse se propose de situer l'évolution du système du pronom personnel français, dans un changement typologique plus général, définie dans la littérature récente comme une tendance à la spécialisation catégorielle (Carlier-Combettes 2015). Nous y portons une attention soutenue sur l'évolution de deux autres systèmes déictiques, celui des démonstratifs et des possessifs. Ces deux systèmes présentent à date ancienne une spécialisation catégorielle moindre. La synthèse critique des études portant sur la diachronie des démonstratifs français (principalement Kleiber 1987, Soutet 1992, Marchello-Nizia 1995, 2006, et Guillot Barbance 2017) nous permet de dégager plusieurs enseignements. Premièrement, l'évolution des démonstratifs, et celle des pronoms personnels, dans une moindre proportion, sont marquées par un passage d'une sémiologie qualitative à une sémiologie quantitative. En effet, sur le plan du signifié, les démonstratifs passent d'une opposition qualitative (le référent appartient ou non à la sphère personnelle du locuteur) à une opposition quantitative (support seul dénué d'apport VS support avec apport) et sur le plan du signifiant, ils passent également d'une opposition qualitative (alternance consonantique) à une opposition quantitative (formes courtes VS formes longues). Deuxièmement, outre que les deux systèmes ont des motifs



d'évolution en commun, on remarque qu'ils interagissent dans leurs développements respectifs, notamment du fait qu'ils entrent parfois en concurrence dans le discours. On insiste ici, une nouvelle fois, sur l'abandon d'un trait sémantique de type évaluatif et modal (sphère personnelle), au bénéfice d'une opposition de sémantique grammaticale (prédicativité). Enfin dans une perspective anthropologique, anticipant sur la troisième partie, on remarque aussi l'influence de l'oralité du texte sur les propriétés sémantiques des démonstratifs, ainsi que de la progressive rationalisation de la structure des textes.

Contrairement aux systèmes des démonstratifs, celui des possessifs présente à date ancienne une structure proche de l'état moderne : on y distingue déjà deux séries de formes, courtes et longues, qui se partagent plus ou moins des comportements syntaxiques distincts, descriptibles en termes de hiérarchie syntaxique (déterminant/adjectif/pronom). Mais il demeure toutefois pertinent de signaler un certain nombre d'incertitudes concernant le degré de définitions de ces catégories para-nominales en ancien français. Pour décrire le système des possessifs en ancien français, nous nous basons d'une part sur les grammaires de Moignet (1983) et de Buridant (2019), et d'autre part, ponctuellement, sur des enquêtes réalisées à partir du corpus BFM2019. Une de ces enquêtes nous permet notamment de remarquer, à date très ancienne (*La passion du Christ*), ce qui pourrait être une confusion sémiologique, un syncrétisme entre possessifs et pronoms personnels, dans lequel la forme ancienne *moie* pourrait trouver son origine. Nous faisons également le point sur les constructions répertoriées qui expriment la possession à l'aide d'un pronom personnel. Nous consacrons ensuite notre attention à l'évolution de l'expression de *l'inaliénable* du latin au français, en prenant appui sur un article de Tomislav Frleta. Celui-ci, mettant sur le même plan les notions d'*inaliénable* et de *sphère personnelle* montre que la perte de la flexion verbale a joué un rôle déterminant : le verbe latin suffisait seul à l'expression de l'inaliénable, entrant en connexion avec l'ensemble de la proposition par l'intermédiaire de sa marque personnelle. Articulant le travail de Leeman à celui de Frleta, nous expliquons ensuite en quoi le pronom régime minimal constituait, en l'absence de flexion verbale, le moyen idéal pour exprimer l'inaliénable. Suivant les travaux de Combettes (2004, 2006), de Carlier-Combettes (2015) de Carlier-Lamiroy, (2018), cette spécialisation catégorielle des paronominaux (déterminant, adjectifs, pronoms) s'inscrit dans la constitution, du latin au français, d'un groupe nominal plus cohésif, fondé sur des catégories bien définies et nettement hiérarchisées. De la même manière, on remarque que la spécialisation catégorielle des pronoms personnels, recouvrant, à la différence des autres systèmes étudiés, plan nominal et plan verbal, s'inscrit, à l'échelle de la proposition, dans une institution de l'ordre SVO. On a vu, en effet

que la postposition du pronom régime minimal disparaissait au cours du 13<sup>ème</sup> siècle, or, c'est à la même période que s'institue la séquence VO (Marchello-Nizia 1995, 2008) : on voit donc à cette époque les objets pronominaux et nominaux grammaticaliser leur position de part et d'autre du verbe. Nous décrivons également la spécialisation catégorielle en diachronie du français comme une tendance à privilégier une sémiologie quantitative (variation en prédicativité, formes courtes VS formes longues) au détriment d'une sémiologie qualitative (déclinaison pour les pronoms, marquage de la sphère personnelle pour les démonstratifs). Enfin, cette seconde partie sera l'occasion de faire le point sur des notions de *catégorie* et de *système*. La première désigne un procédé d'association analogique et quantitatif, la seconde désigne un procédé d'association différentiel et qualitatif.

Nous commençons, en début de troisième partie, par ajouter aux faits linguistiques précédemment exposés d'autres qui nous paraissent tout aussi pertinents, en insistant particulièrement sur la théorie guillaumienne du nombre grammatical, opposant le pluriel interne au pluriel externe. Cette opposition nous permettra plus loin de penser conjointement sujet anthropologique et sujet de langue. Sur le plan purement linguistique, de récents travaux (Carlier 2017, Buridant 2019) montrent que l'article de l'ancien français marquait grammaticalement cette distinction à date ancienne, et que cette variation a peu à peu disparu. Nous insistons, pour notre part, sur le fait que cette variation en nombre oppose un pluriel qualitatif (interne) à un pluriel quantitatif (externe), et une discussion de l'ouvrage de Bergson *Essai sur les données immédiates de la conscience* nous permet d'étendre la portée réflexive de notre travail, notamment aux notions d'espace et de temps (les deux peuvent être conçus qualitativement et quantitativement). Or nous remarquons que différents travaux ont pu faire état, concernant le moyen âge occidental, de transformations socio-culturelles, descriptibles en des termes très similaires (Zumthor 1995, Crosby 2003). Nous commentons au passage des formulations tirées d'autres ouvrages, de valeur scientifique inégale (Illich 2004, Guéron 1972). Pour concevoir plus précisément le parallèle entre les transformations linguistiques et anthropologiques, nous nous appuyerons enfin sur une étude de Perkins (1992), *Grammar, Deixis and Culture*. Basée sur une cinquantaine de langues, elle montre une corrélation entre la « taille » des sociétés et la typologie de leurs langues : plus une société est « grande » (population, intensité du commerce, hiérarchie complexe, etc...) plus la langue est pauvre en marques déictiques et flexionnelles. Nous concluons en formulant l'hypothèse suivante : il semble que la langue française ait évolué en parallèle des changements socio-culturels qui ont marqué l'occident durant la seconde moitié du Moyen âge.

## **2 Les pronoms personnels français : perspective diachronique**

### **2.1 Les pronoms personnels français : système moderne et système ancien**

Avant de nous engager dans la perspective diachronique à proprement parler, nous allons dégager, en synchronie, les traits caractéristiques du système du pronom personnel, d'abord en français moderne, puis en ancien français. Ce sera l'occasion de faire apparaître les secteurs dans lesquels les modifications ont été les plus significatives, qu'elles aient été au cœur du changement systémique ou qu'elles témoignent simplement de sa dynamique. Quand bien même nous voudrions nous garder de tout *a priori* finaliste, il semble intéressant de remarquer que certaines modifications d'ensemble ont pu permettre l'institution d'un système – qui, de fait, s'est institué plus tard – en se gardant toutefois de projeter les fonctionnalités propres au système moderne dans un système antérieur, même ressemblant. L'idée est plutôt de supposer que le fonctionnement du système moderne repose sur certaines conditions, et que la réunion de ces conditions en ancien français a ouvert sur des possibles, parmi lesquels le système actuel dont nous allons maintenant retracer les grandes lignes.

#### **2.1.1 Les pronoms personnels en français moderne**

##### **2.1.1.1 Point terminologique**

Dans les ouvrages où l'on trouve des descriptions du système du pronom personnel en français moderne, il est souvent mis l'accent sur une première distinction (disjoint/conjoint, fort/faible, tenue/étouffée, atone/tonique, prédicatif/non-prédicatif, ontique/existential...), à laquelle se subordonnent les autres entrées descriptives (personne, nombre, genre...). Bien que nous n'allions pas déroger à cette règle, nous estimons tout de même nécessaire de faire un point sur la terminologie que nous allons employer. Nous mettrons de côté le paramètre accentuel de tonicité que nous jugeons, à bien des égards, beaucoup trop incertain. Le français étant passé d'un accent de mot à un accent de groupe (Marchello-Nizia 1995, p. 183-189), ce critère ne paraît plus pouvoir intégrer la définition des catégories et des sous-catégories des constituants immédiats. Reste alors des paramètres morpho-phonologiques, positionnels et sémantiques. C'est, dans un premier temps, les deux premiers ordres de paramètres que nous allons tâcher d'articuler.

### 2.1.1.1.1 Formes légères et formes lourdes

Si, en nous intéressant aux propriétés du matériel signifiant, nous prêtons attention au paramètre de la quantité syllabique<sup>7</sup>, nous pouvons répartir les formes en deux séries. Il y a des formes CV, VC et V que nous appellerons *formes légères* et des formes CVC et CVV que nous appellerons *formes lourdes* (les formes pronominales personnelles étant toutes monosyllabiques). Le tableau ci-dessous permet d'en visualiser la répartition<sup>8</sup> :

Formes légères		Formes lourdes
1	<i>je, me</i>	<i>moi</i>
2	<i>tu, me</i>	<i>toi</i>
3	<i>il/s, elle/s le, la, les se, en, y</i>	<i>soi/lui</i>
4	<i>nous</i>	
5	<i>vous</i>	
6	<i>ils, eux</i>	<i>leur</i>

Il va de soi qu'une telle répartition ne reflète pas vraiment l'organisation grammaticale du système. Certes l'opposition s'aligne plutôt bien avec les critères morpho-syntaxiques pour les trois personnes du singulier, mais il semble contre-intuitif, par exemple, de ranger les formes *nous* et *vous* avec des items aux emplois restreints et inversement, la forme *leur* avec des formes plus polyvalentes. Cela nous donne toutefois un premier point d'appui concret pour engager un travail de définition des formes, que nous pourrions remobiliser par la suite.

Bien que le système soit dans l'ensemble plutôt hétérogène du point de vue morphologique, on constate qu'une certaine zone, comprenant les rangs 1 et 2 et les formes réfléchies, se prête plutôt bien à une analyse en base-affixe, un peu comme s'il s'agissait d'un sous-système flexionnel plus cohésif. Par ailleurs, ces régularités morphologiques s'alignent parfaitement sur les comportements syntaxiques (cf partie 2.1.1.5).

<sup>7</sup> Considérée indépendamment de la chaîne parlée.

<sup>8</sup> Nous avons conservé l'entrée « rang personnel » pour une meilleure lisibilité.

### 2.1.1.1.2 Emplois conjoints et emplois disjoints

Concernant le paramètre positionnel, nous nous baserons sur la description du système la plus communément admise, celle qui oppose en premier lieu des pronoms personnels conjoints (*je, me*) et des pronoms personnels disjoints (*moi, toi*). Le tableau ci-dessous, tiré de la *Grammaire Méthodique du Français* (2009, p. 368), présente l'organisation des formes pronominales personnelles selon ce critère, auquel se subordonnent ceux de la personne, de la fonction syntaxique (pronoms conjoints uniquement), du nombre et du genre (troisième personne uniquement) :

Rang	Nombre	personne	Formes conjointes			Formes disjoints	
			Sujet	Complément direct	Complément indirect		
1	SINGULIER	1 <sup>ère</sup>	<i>je</i>	<i>me</i>		<i>moi</i>	
2		2 <sup>ème</sup>	<i>tu</i>	<i>te</i>		<i>toi</i>	
3		3 <sup>ème</sup>	<i>il, elle, on</i>	<i>le, la</i>	<i>lui</i>	<i>Y en</i>	<i>lui, elle (-même)</i>
				<i>se</i>			<i>soi (-même)</i>
4		PLURIEL	1 <sup>ère</sup>	<i>nous</i>			
5			2 <sup>ème</sup>	<i>vous</i>			
6	3 <sup>ème</sup>		<i>ils, elles</i>	<i>les</i>	<i>leur</i>	<i>y en</i>	<i>eux, elles</i>
		<i>se</i>			<i>eux, elles (-mêmes)</i>		

Bien que ce choix descriptif reproduise assez fidèlement l'économie du système<sup>9</sup>, on peut y observer un certain nombre de syncrétismes : *nous* et *vous* sont à la fois conjoints et disjoints, et, lorsqu'ils sont conjoints, ne distinguent pas la fonction syntaxique. La morphologie de *lui* ne prédit pas l'emploi conjoints ou disjoints, mais marque en revanche le cas régime second

<sup>9</sup> Nous invitons le lecteur à y modifier la hiérarchie des notions grammaticales (mettre au premier plan la personne, par exemple) et à constater l'augmentation conséquente du nombre de syncrétisme et de défections.

en emploi conjoint. Les formes *me*, *te*, et *se*, obligatoirement conjointes, syncrétisent les cas régime premier et second (ou accusatif et datif). On insistera sur le fait que le syncrétisme conjoint-disjoint, observé pour des formes comme *elle* ou *lui*, met en évidence la dimension syntaxique de cette opposition, et la terminologie pour laquelle ont opté les auteurs, qui nous paraît de prime abord la plus pertinente, est assez évocatrice de ce point de vue. On peut en effet distinguer les pronoms personnels selon qu'ils sont conjoints au verbe :

(16) *Il nous parle.*

Ou disjoints du verbe :

(17) *Il s'adresse à nous*

(18) *C'est à nous qu'il parle.*

Ainsi donc, la description du système la plus fidèle à son économie propre se fait en français moderne sur la base d'un trait syntaxique dont nous allons bientôt détailler les modalités (partie 2.1.1.2).

### 2.1.1.1.3 Remarque sur les critères de catégorisation métalinguistique

Il convient cependant maintenant de poser un problème d'ordre plus théorique. Adopter ces critères descriptifs, c'est partir du principe que l'opposition pertinente première, le trait structurant majeur du système du pronom personnel, est, en dernière analyse, un trait syntaxique. Cela nous incite à réfléchir aux critères sur lesquels on se fonde pour définir une catégorie grammaticale. Lorsque l'on décrit un système linguistique, on en pose les grands axes structurels, on en présente les oppositions qui nous paraissent pertinentes, c'est-à-dire, « catégorisantes ». En somme, décrire un système linguistique, c'est en opposer les catégories et sous-catégories constitutives. Or la légitimité d'une telle description ne peut reposer que sur la justification desdites catégories, en tant que telles. Nous allons proposer quelques éléments de définition de ce qui peut constituer une catégorie grammaticale en français<sup>10</sup>. Ces propositions ne prétendent pas dépasser le cadre des micro-systèmes grammaticaux, qui

---

<sup>10</sup> L'institution de catégories grammaticales nous paraît être le fruit d'un processus de catégorisation, d'un mode de catégorisation différents d'une langue à l'autre, pouvant impliquer des critères différents, et remettant en jeu, à chaque fois, la définition de la notion même de catégorie linguistique.

représentent une faible part du lexique et se recomposent d'éléments plus ou moins grammaticalisés, du type pronom, déterminant, préposition, ou encore conjonction.

La catégorisation suppose d'associer des éléments sur la base de leurs similarités. Ce processus d'association peut s'effectuer à partir de critères morphologiques : comme nous l'avons signalé plus haut, le micro-système dialogique régime (*me/moi, te/toi, se/soi*) est morphologiquement cohérent, opposant deux séries de formes à l'aide d'une variation vocalique<sup>11</sup>. Le trait syntaxique conjoint ou disjoint vient doubler la morphologie des pronoms personnels de première et deuxième personne, et troisième personne réfléchie : Les pronoms *je, me, tu, te, se* sont des formes qui coïncident totalement avec l'emploi conjoint, et de la même façon, les pronoms *moi, toi, soi*, coïncident avec l'emploi disjoint. Ces pronoms constituent une série de formes partageant les mêmes propriétés morpho-syntaxiques, et répondant exclusivement à cette spécialisation. *Me* se comporte comme *te* et *se*, et aucune de ces formes ne peut se comporter autrement. Ils forment un paradigme morphologiquement et syntaxiquement homogène. Il paraît cependant réducteur de limiter la définition catégorielle à cette homogénéité morphologique, et comme nous l'avons vu plus haut avec le tableau de la GMF, il semble tout à fait pertinent de l'étendre aux pronoms personnels dont les propriétés syntaxiques coïncident, même occasionnellement, avec celles des formes morphologiquement marquées, quitte à remarquer le caractère trans-catégoriel de certaines formes. Force est donc de constater que la catégorie s'ouvre, se prolonge en exportant ses traits syntaxiques, et le paradigme s'enrichit d'*items occasionnels*. On peut alors distinguer entre les *items fondamentaux* d'une catégorie, ceux sur lesquels son existence repose, répondant à un faisceau de critères morphologiques et syntaxiques, et ceux qui s'y rattachent occasionnellement, sur la base d'une analogie syntaxique, mais sans que leur morphologie les y contraigne pour autant. Autrement dit, lorsqu'elle adopte les principaux traits syntaxiques de *te* et *me*, la forme *le*, item fondamental du système de l'article, devient item occasionnel<sup>12</sup> du sous-système du pronom personnel conjoint, et adopte la valeur locale de pronom accusatif de troisième personne. Il faut ajouter à tout cela qu'une catégorie linguistique existe aussi à travers des valeurs, des fonctions, des traits sémantiques communs aux différentes formes censées la constituer. Nous verrons plus loin comment les deux grandes sous-catégories du système du pronom trouvent également leurs cohérences d'après des critères de sémantique grammaticale. Nous précisons au début de la

---

<sup>11</sup> Nous ne minimisons pas l'importance de l'opposition dans le processus de catégorisation, nous pensons au contraire que l'association catégorielle est fortement liée à la différenciation systémique.

<sup>12</sup> En ce sens qu'il n'est pas toujours pronom personnel

partie suivante (3.1.1.), avant d’aborder des changements communs à plusieurs systèmes déictiques, ce que nous entendons par catégorie et système.

#### 2.1.1.1.4 *Forme minimale et forme pleine*

Il nous reste à traiter un dernier malentendu. S’il nous paraît légitime, en dernière analyse, de poser comme le fait la GMF en critère descriptif fondamental un critère purement positionnel, l’opposition conjoint/disjoint, cela ne nous dispense pas pour autant de distinguer clairement *forme* et *emploi*. Il suffit pour cela de répartir les formes non selon leurs emplois effectifs, mais selon leurs possibilités d’emploi. Il y a tout simplement des formes pouvant être disjointes, et des formes ne pouvant pas l’être<sup>13</sup>. Pour fixer cette opposition dans le langage, nous parlerons de formes *pleines* pour les formes disjoignables, et de formes *minimales* pour les autres<sup>14</sup>.

Voici la répartition qui s’ensuit :

Formes minimales			Formes pleines
Rang	sujet	Objet	
1	je	<i>me</i>	<i>moi</i>
2	tu	<i>me</i>	<i>moi</i>
3	il	<i>se/le-la/en-y</i>	<i>elle/soi/lui</i>
4			<i>nous</i>
5			<i>vous</i>
6	ils	<i>les/leur</i>	<i>eux</i>

Entre les formes pleines, il faut bien entendu distinguer celles qui sont susceptibles d’un emploi conjoint (*elle, lui, nous, vous*) de celles qui ne le sont pas (*moi, toi, soi, eux*). Les notions de minimalité et de plénitude ont aussi l’intérêt d’emporter discrètement avec elles les notions de *seuil* et de *puissance* : il y a des formes qui, situées en deçà d’un certain seuil, ne peuvent être disjointes, d’autres, ayant dépassé un certain seuil, peuvent l’être, et enfin, il y a certaines

<sup>13</sup> Cette opposition ne se recoupe pas avec celle des items fondamentaux et occasionnels de la catégorie « pronoms personnels ». La première suit un jeu de continuité intra-catégorielle, la seconde un jeu de continuité extra-catégorielle.

<sup>14</sup> Terminologie suggérée par notre directeur de thèse



formes qui se situent trop au-delà du seuil pour pouvoir repasser en dessous, celles-ci ne peuvent alors être conjointes.

#### 2.1.1.1.5 Synthèse

Nous avons fait état de plusieurs critères de répartition des pronoms personnels : du point de vue morpho-phonologique, on peut différencier les formes légères des formes lourdes, et du point de vue syntaxique, on différenciera les emplois conjoints des emplois disjoints, mais aussi les formes minimales des formes pleines. Nous proposons de réarticuler les différents niveaux de définitions à l'aide de l'ensemble de propositions suivant :

- Une forme lourde aux emplois exclusivement disjoints est une forme pleine.
- Une forme lourde aux emplois ambivalents est une forme pleine.
- Une forme lourde aux emplois conjoints est une forme minimale (*leur*).
- Une forme légère aux emplois exclusivement disjoints est une forme pleine (*eux*).
- Une forme légère aux emplois ambivalents est une forme pleine (*nous*).
- Une forme légère aux emplois conjoints est une forme minimale.

Cette synthèse met en évidence une dernière distinction, entre les formes pleines *fondamentales*, exclusivement disjointes, comme *moi, toi, soi*, et les formes pleines *ambivalentes*, comme *lui*. Il semble y avoir une certaine insensibilité du paramètre phonologique (tel que nous le définissons en 2.1.1.1.1.) aux autres paramètres<sup>15</sup>. Il ne faut pas oublier cependant que, pour le micro-système des formes dialogiques et réfléchies, à savoir celui des items fondamentaux, les trois niveaux s'alignent parfaitement : lourd = plein (exclusivement conjoint), léger = minimal (exclusivement conjoint). Voir ci-dessous :

---

<sup>15</sup> La question se pose de savoir si, en terme de pertinence catégorielle, la matérialité graphique du signe peut l'emporter sur sa matérialité sonore, notamment lorsque l'on tient compte du contexte culturel.

Formes légères	Formes lourdes
Formes minimales	Formes pleines
Emplois exclusivement conjoints	Emplois exclusivement disjoints
<i>je/me</i>	<i>moi</i>
<i>tu/te</i>	<i>toi</i>
<i>se</i>	<i>soi</i>

Il faut peut-être cette force de symétrie et d'analogie pour qu'un essaim catégoriel emmène d'autres items dans son sillage, et communique ainsi sa cohésion à l'ensemble d'un système plus étendu. Remarquons enfin que les termes « pronoms personnels conjoints » ou « disjoints » regroupent chacun un ensemble de traits situés sur plusieurs niveaux, morphologique, syntaxique et sémantique, ensemble dominé par le comportement syntaxique, qui en dernière analyse, sert de marquage distinctif entraînant avec lui les autres propriétés.<sup>16</sup> Cela précisé, nous pouvons maintenant entrer dans le détail de ce qui caractérise les pronoms personnels conjoints et disjoint du point de vue syntaxique, mais aussi sémantique.

### 2.1.1.2 Syntaxe des pronoms personnels en français moderne.

Nous exposerons ici les propriétés syntaxiques au sens le plus restreint, c'est-à-dire en nous intéressant prioritairement à la distribution de la forme en fonction des modalités phrastiques, et en invoquant le moins possible des paramètres ressortissant à la sémantique, notionnelle ou grammaticale. L'objectif de cette sous partie est plutôt de faire un inventaire aussi détaillé que possible des propriétés distributionnelles des différents types de pronoms, disjoints et conjoints.

#### 2.1.1.2.1 *Le pronom personnel conjoint*

Ce pronom, dont la proximité au verbe ne se résume pas à sa dimension syntaxique, est sensible à certaines variations morpho-sémantiques de ce dernier. Nous organiserons la description des comportements syntaxiques en fonction des propriétés du verbe auquel il se rattache. Nous nous intéresserons aussi aux différences syntaxiques entre pronom sujet et pronom régime. Comme son nom l'indique, cet emploi se caractérise par la proximité, la « jonction » de la forme

<sup>16</sup> Lorsque la forme pleine *lui* adopte les traits syntaxiques conjoints, il est du même coup datif et non prédicatif. Lorsqu'il adopte les traits syntaxiques disjoint, il est régime prépositionnel prédicatif.

pronominale au verbe. Pour être plus précis, ce sont des pronoms qui « conduisent » au verbe. Le pronom personnel conjoint a pour caractéristique fondamentale d'appeler un verbe à sa suite<sup>17</sup>, que l'on trouve ce dernier directement (19), ou bien au terme d'une séquence de pronoms conjoints à laquelle peut s'intégrer uniquement la particule clitique de négation « ne » (20):

(19) *Tu chantes*

(20) *Tu ne me l'avoueras jamais.*

Pour l'essentiel, deux ordres de contraintes caractérisent cet emploi : des contraintes externes, de positionnement au sein de la structure globale de la phrase, et des contraintes internes, régulant l'ordre des pronoms conjoints lorsqu'ils sont combinés. Le premier ordre de contraintes est celui qui semble proscrire une séparation du verbe. Ainsi, nous pouvons considérer comme agrammaticales toutes les constructions qui interrompent, qui cassent une construction séquentielle conjointe, qu'il s'agisse d'une insertion (21) (exception faite de la particule de négation), d'une coordination (22), ou d'une détermination (23) :

(21) \**Il, cet idiot, a perdu ses clés*

(22) \**Cela me et te concerne.*

(23) \**Je qui croyais comprendre*

Cela exclut également toute construction qui laisserait le pronom en suspens, en fin d'énoncé, par exemple, mis en exergue par un tour présentatif (24) ou comme objet nominal postposé (25) :

(24) \**C'est te*<sup>18</sup>

(25) \**Je vois te*

Les contraintes que nous avons appelées externes sont celles qui limitent les possibilités de combinaisons et de variations d'ordre, lorsque plusieurs pronoms conjoints se suivent avant le verbe. Les traits grammaticaux sensibles à ces contraintes sont le cas et la personne. Elles

---

<sup>17</sup> On pourrait parler d'un trait « pré-verbal » rattaché aux formes nécessairement conjointes.

<sup>18</sup> Hors spécificité dialectale.

concernent d'une part l'ordination entre les pronoms sujets et régimes. En énoncé assertif, le pronom sujet est en première position, les pronoms régimes viennent ensuite :

(26) *Tu le vois*

(26') \**Le tu vois*

Les contraintes internes touchent d'autre part, indépendamment du pronom sujet, les combinaisons entre pronoms régimes, qui sont, entre eux, soumis à des restrictions de linéarisation. Lorsqu'un pronom régime de personne dialogique<sup>19</sup>, ou réfléchi, intègre une collocation, il est obligatoirement datif (27) et ne peut prendre la valeur d'accusatif (30). Autrement dit, seule la troisième personne non réfléchi peut intégrer en tant qu'accusatif une combinaison de pronoms régimes conjoints. Par conséquent, la collocation de pronoms régimes dialogiques (29) n'est pas autorisée, car cela impliquerait que l'un des deux soit datif. Pour ce qui est de l'ordre linéaire, il y a deux possibilités. Quand la collocation se fait uniquement à la troisième personne (28), les formes accusatives *le/la/les* se présentent en premier, quand la collocation combine personnes dialogiques et troisième (27), la forme accusative de troisième personne, la seule possible, vient en second :

(27) *Il te le donne*

P2-dat P3 - acc

(27') \**Il le te donne*

P3- acc P2- dat

(28) *Il le lui donne*

P3-acc P3-dat

(28') \**Il lui le donne*

P3-dat acc

(29) \**Je me t' offre*

P1-acc ? P2-dat ?

(30) \**Il te lui présentera*

P2-acc P3-dat

---

<sup>19</sup> Critère incluant les personnes doubles P4 et P5

Tout ce que nous venons de dire est valable pour les énoncés assertifs, mais on doit aussi tenir compte de certaines variations aspectuelles et phrastiques. Le trait modal interrogatif est marqué, dans la langue écrite standard, par la postposition d'un sujet pronominal, qui peut soit reprendre un sujet nominal (31), soit être le seul sujet mentionné (32). Les pronoms régimes restent quant à eux antéposés (33) :

(31) *Marc viendra-t-il ce soir ?*

(32) *Penses-tu que Marc viendra ?*

(33) *Me la prêteras-tu ?*

En français moderne, contrairement à l'ancien français (Zink 1997, Buridant 2019), les formes non finies ne sont pas compatibles avec le pronom sujet. Les pronoms régimes se limitent quant à eux à l'infinitif et au participe présent (ils sont alors soumis aux mêmes contraintes qu'avec les formes finies : contiguïté, antéposition et restriction des combinaisons possibles) et ne sont pas compatibles avec le participe passé. Le pronom sujet ne peut en effet être conjoint à l'infinitif car celui-ci, forme non personnelle, ne peut disposer d'un sujet syntaxique. Etant tout à fait en mesure de régir un objet, cette forme du verbe peut en revanche se trouver associée à des pronoms régimes conjoints :

(34) *La lui prêter n'était pas une bonne idée.*

(35) *Il est hors de question de la lui prêter*

(36) *On peut organiser un repas et l'inviter*

Lorsqu'il est régime d'un infinitif, le pronom conjoint peut être amené à intégrer des prédicat complexes formés d'un verbe conjugué et d'un complément infinitif. Dans ce contexte, son positionnement peut connaître des variations en fonction du verbe support. En français moderne, le pronom régime d'un infinitif lui-même régime d'un verbe support se rattache généralement à l'infinitif, en antéposition conjointe (34), (35), (36). Cependant, quand le verbe support est un verbe de perception ou un auxiliaire agentif, le pronom régime sujet sémantique de l'infinitif, et il se rattache alors au verbe support :

(37) *Je sais le faire.*

(38) *Je préfère la lui donner.*

(39) *Il espère me la soustraire.*

(40) *Je le vois travailler*

(41) *Je l'entends chanter*

(42) *Je le fais chanter*

(43) *Je le laisse travailler*

De même que l'infinitif, le participe présent est non-fini et ne peut être compatible avec le pronom sujet : \**Je entrant dans la pièce, un silence se fit*. Il admet en revanche également les pronoms régimes, suivant les mêmes contraintes qu'avec les formes finies :

(44) *Marie pensait bien faire en la lui donnant.*

(45) *Me voyant dans la pièce, Paul sursauta.*

Le participe passé est la seule forme verbale qui n'accepte pas de pronom personnel régime. Lorsqu'il intègre une forme composée, le pronom régime conjoint se rattache à l'auxiliaire :

(46) \**Me vu, Paul sursauta*

(47) *M'ayant vu, Paul sursauta.*

Ces questions de compatibilité entre les pronoms et telle ou telle forme du verbe, prennent une grande importance en variation diachronique, nous aurons l'occasion d'y revenir. Nous insisterons pour l'heure sur le fait que l'ensemble de propriétés syntaxiques que nous venons d'énumérer témoignent d'un traitement qui différencie le pronom sujet du pronom régime, comme s'ils ne pouvaient être mis tout à fait sur le même plan. Quatre observations mettent en évidence ce décalage : le trait modal interrogatif affecte le pronom sujet mais pas les pronoms régimes, qui restent antéposés (48), l'infinitif et le participe présent acceptent les pronoms régimes mais pas les pronoms sujets, le placement de la particule de négation sépare le pronom sujet des pronoms régimes (49), mais ne peut séparer deux pronoms régimes, et enfin, comme le révèle la série d'exemples de (51) à (56), les traits personnels qui bloquent certaines combinaisons actanciennes entre pronoms régimes sont inactifs quand il s'agit de combinaisons entre pronoms sujets et régimes (les personnes associées sont indiquées entre parenthèse). L'ensemble d'exemple d'exemples ci-dessous illustrent ces différents phénomènes :

(48) *Le **lui** donneras-tu ?*

(49) *Elle ne **te** l'a pas dit.*

(50) *\*Elle **te** ne l'a pas dit*

(51) *\*Je **me** **t'**offre (P1-P2)*

(52) *\*Tu **te** **m'**offre (P2-P1)*

(53) ***Je** **t'**attends (P1-P2)*

(54) ***Tu** **m'**attends (P2-P1)*

(55) *Il **te** **lui** présentera (P2- P3)*

(56) *Tu **lui** présenteras (P2-P3)*

On voit bien, ci-dessus, que les personnes dialogiques sont tout à fait compatibles entre sujet et régime alors que cette combinaison est exclue entre régimes uniquement (51)-(54), mais aussi que l'on peut associer un sujet dialogique à un datif P3 (56), pourtant incompatible avec un régime dialogique (55). Ces quatre faits de langues semblent indiquer une séparation entre deux zones syntaxiques, celle du pronom sujet, qui en énoncé assertif est également celle du sujet nominal, et celle des pronoms objets, plus cohésive, plus solidaire du verbe, immobile et soumise à davantage de restrictions combinatoires. On pourrait dire que les pronoms régimes sont « plus conjoints » que le pronom sujet. Nous interrogerons plus loin les raisons de ces différences. On voit donc se délimiter une zone spécifique aux pronoms personnels régimes conjoints, immédiatement antéposés au verbe, zone soumise à des contraintes grammaticales qui lui sont propres. Cette zone peut être localisée, dans l'énoncé assertif non marqué, entre la position sujet et le verbe, ceci pouvant nous conduire à caractériser plus précisément la syntaxe du français moderne sous l'abréviation « S(o)VO », et plus seulement « SVO ». Le pronom sujet doit cependant toujours être considéré comme conjoint étant donné qu'il partage avec les formes régimes un ensemble de traits caractéristiques, comme l'interdiction d'apparaître en suspens à la fin d'un énoncé, d'être coordonné ou encore déterminé par une relative. Lui aussi est somme toute obligatoirement antéposé à un verbe, et les éléments susceptibles de le séparer de son verbe restent limités à la particule de négation et aux pronom régimes.

### 2.1.1.2.2 Syntaxe des pronoms personnels disjoints

Les pronoms disjoints, par opposition aux pronoms conjoints, se caractérisent fondamentalement par leur éloignement du verbe. Une forme pleine fondamentale, telle quelle, est inadmissible dans cette position :

(57) \**Tu vois moi*.

(58) \**Tu moi vois*.

(59) \**Toi dort*.

Une forme pleine ambivalente donnera lieu ou bien à un emploi conjoint, ou bien à un tour agrammatical :

(60) *Je lui dis*. (conjoint, P3-datif)

(61) \**Je lui frappe<sup>20</sup>*.

(62) \**Je frappe lui*.

La fonction sujet est cependant accessible à certaines formes pleines sous des conditions assez restrictives, qui marquent une intention contrastive :

(63) *Je ne le sais pas, mais lui le sait*.

(64) *Lui pense, donc il est*

(65) \**Lui pense, donc lui est*.

Les formes fondamentales *moi* et *toi* sont autorisées dans ce type de contexte uniquement si elles sont augmentées d'une détermination sémantique qui marque le contraste (parfois aussi l'assignation à un ensemble), mais pas telles quelles :

(66) *Moi seul le sais*

(67) *Toi seul peux y arriver*

(68) \**Moi le sait*

---

<sup>20</sup> Sauf datif éthique : *Il te lui a mis une de ces baffes* » !



(69) *\*Toi peut y arriver*

En somme, pour le pronom disjoint, la possibilité d'être contigu au verbe se limite à des visées expressives d'emphase et de contraste. Est en revanche autorisé au pronom personnel disjoint ce qui est interdit au pronom personnel conjoint, la thématization (70), le tour présentatif (71), la coordination (72), l'emploi prépositionnel (73)-(74) ou encore la détermination (75)

(70) *Toi, tu y arriveras.*

(71) *C'est moi !*

(72) *Paul et toi pourront participer.*

(73) *Il ne souhaite s'adresser qu'à elle.*

(74) *En lui se joue une bataille féroce.*

(75) *Moi qui croyais avoir compris !*

Enfin, le pronom *soi* connaît des restrictions d'ordre pragmatique qui le distingue des autres pronoms disjoints. Comme il est indéfini, certains contextes nécessitant une instruction référentielle définie, comme le tour présentatif (76) et la reprise en relative (77), sont inaccessibles :

(76) *\*C'est soi !*

(77) *\*Soi qui croyait avoir compris !*

On observe donc sur le plan syntaxique une répartition complémentaire entre pronoms conjoints, difficilement séparables du verbe, et pronoms disjoints, qui ne peuvent lui être contigus que sous des conditions restrictives. On va voir qu'à ces différences de propriété syntaxique correspondent des différences exprimables en termes de sémantique grammaticale, susceptibles d'expliquer les comportements distributionnels observés ci-dessus.

### 2.1.1.3 Traits sémantiques associés aux traits syntaxiques

Avant d'aborder la principale valeur sémantique à l'œuvre dans l'opposition entre pronoms conjoints et pronoms disjoints, nous estimons nécessaire de nous attarder sur certains aspects traditionnellement considérés comme relevant de la syntaxe, en comparant les deux sous-catégories de pronoms personnels sous l'angle des fonctions syntaxiques.

#### 2.1.1.3.1 *Les fonctions syntaxiques des pronoms personnels*

Une précision s'impose ici. Le statut sémiologique de la fonction syntaxique est délicat à décider. Tout comme le rôle sémantique ne doit pas être confondu avec le référent visé, la fonction syntaxique ne doit pas être confondue avec la *construction* syntaxique ou morphologique qui en est le signifiant. Dès lors que l'on parle de *fonction*, on se situe du côté du signifié. Cependant, le décalage qu'il peut y avoir entre fonction syntaxique et rôle sémantique<sup>21</sup> invite souvent à trancher l'opposition entre « syntaxe » et « sémantique », ce qui revient à laisser la première comme étrangère à la seconde. Or il y aurait plutôt intérêt à établir une continuité de la construction signifiante à la représentation actancielle signifiée, en laquelle la fonction syntaxique trouverait une place intermédiaire, se situant au niveau de la sémantique grammaticale. Le décalage est donc plutôt lié à un degré d'affranchissement de la forme signifiante, la notion de « rôle sémantique » supposant une plus grande indépendance vis-à-vis de celle-ci que celle de « fonction syntaxique<sup>22</sup> ». Nous retiendrons ce terme de *fonction syntaxique* pour parler des informations grammaticales destinées à intégrer un dénoté à une représentation actancielle, informations codées par la morphologie du pronom, son positionnement, ou la combinaison des deux. C'est par ailleurs assumer que la syntaxe, désignant à la fois le positionnement des constituants et l'ordonnement de leurs rapports, se recompose des marges du signifiant et du signifié.

D'autre part, les pronoms personnels prennent place dans l'énoncé en remplissant un rôle dont la nature est généralement décrite en termes de degré d'éloignement du verbe. En fonction de ce degré, les différents actants que matérialisent les pronoms peuvent se voir attribuer un rang

---

<sup>21</sup> Exemple parmi tant d'autres, le verbe impersonnel français dispose d'un sujet qui ne représenterait pas d'agent, du moins pas au sens traditionnel (Moignet 1974, p 59-97).

<sup>22</sup> La notion de diathèse gagne également à être envisagée sous cet angle : la « passivation » d'un énoncé ne modifie pas les statuts sémantiques d'« agent » et de « patient », or il serait réducteur d'affirmer qu'aucun changement d'ordre sémantique n'intervienne pour autant. Une situation n'est pas décrite de la même manière dans la perspective de celui qui la subit que dans celle de celui qui la conduit.

actanciel, la tradition descriptive attribuant aux premiers rangs les rôles les plus proches du verbe, à savoir ceux qui sont susceptibles d'être codés comme sujets et compléments essentiels à la voie active. Quoique pouvant être considéré plutôt de l'ordre du grammatical que du lexical (Lazard 1995), le rang actanciel ne peut être, en définitive, appréhendé autrement que comme une donnée sémantique, également de nature abstraite. Il constitue une information qui guide l'interprétation de l'interlocuteur, afin que celui-ci associe le référent à un dénoté occupant une position donnée dans la représentation actancielle propre à la visée du locuteur. En complément du rang personnel, le rang actanciel participe de la charge instructionnelle des pronoms personnels, qu'il se définisse à un niveau sémantique expérientiel ou grammatical. Nous définirons ici le rang actanciel sur la base de propriétés syntaxiques touchant à l'associabilité et à la cohésion avec le verbe, nous associerons donc rang actanciel et fonction syntaxique.

De ce point de vue, les pronoms personnels conjoints ont tendance à occuper les fonctions les plus proches du verbe, comme sujet, ou comme équivalent actanciel d'un complément essentiel (correspondant aux notions traditionnelles de C.O.D ou C.O.I), et sont tout à fait inaptes à une fonction plus éloignée :

(78) \**Je/me, je suis d'accord.*

(79) \**Je/me, tu ne me parles pas comme ça !*

Leurs homologues disjoints, en revanche, sont la plupart du temps inaptes à dépendre directement du verbe, comme on peut le voir en (80) et (81), mais remplissent *a contrario* régulièrement et sans difficulté des fonctions relevant davantage de la structure informationnelle, par exemple lorsqu'ils sont thématiques (*moi, je pense que...*). Ou bien, alors que la disjonction du pronom comprend l'emploi prépositionnel, l'expression d'un pronom personnel en fonction de C.O.I passera le plus souvent par la forme conjointe (sauf en cas de visée contrastive ou de verbe pronominal). Les disjonctions prépositionnelles s'utilisent davantage pour les fonctions circonstancielles (*tu manges avec moi, elle le fait pour lui*).

(80) \**Tu vois moi.*

C-O-D

(81) \**Toi dort.*

SUJET

Il y a bien sûr des exceptions, l'usage contigu des formes pleines, quelle que soit leur fonction, produit nécessairement un effet de sens contrastif. Il s'agit donc d'un usage marqué, qui ne fait que souligner la restriction d'accès aux positions argumentales fondamentales :

(82) *Je ne le sais pas, mais lui le sais.*

(83) *Qui reconnais-tu sur la photo ?*

*Je reconnais lui, lui, lui, et elle.*<sup>23</sup>

Concernant les formes minimales aussi, on remarque que leur portée actancielle ne se limite pas au cadre des trois principaux actants. On peut par exemple pronominaliser un complément circonstanciel de lieu à l'aide de la forme *y* :

(84) *Il dort dans sa chambre.*

(85) *Il y dort.*

La répartition des fonctions syntaxique n'est donc pas complémentaire au sens strict, mais on remarque une nette différenciation aux extrémités du système : les fonctions les plus éloignées du verbe sont inaccessibles au pronom conjoint et les plus proches sont inaccessibles au pronom disjoint. L'éloignement du verbe des pronoms disjoints, ou la proximité des pronoms conjoints n'est donc pas seulement fonctionnelle, mais aussi fonctionnelle.

#### 2.1.1.3.2 *La prédicativité.*

Cela considéré, nous devons maintenant nous intéresser à ce que signifie du point de vue de la sémantique grammaticale cette opposition entre pronom personnel conjoint et disjoint. Pourquoi a-t-on deux comportements syntaxiques opposés pour exprimer les mêmes rangs personnels ? Quelle peut-être la raison d'une telle opposition, localement manifestée par un marquage morphologique (*-e/-oi*), et dont les comportements syntaxiques associés s'étendent à l'ensemble des formes personnelles ? En opposition à la thèse de Benveniste (1964), voyant dans les pronoms *je*, *me*, et *moi* de simples allomorphes, plusieurs linguistes Gérard Moignet

---

<sup>23</sup> Kleiber (1994).

(1965, 1981), Georges Kleiber (1994) et Danielle Leeman (2002, 2003) ont tenté de mettre en évidence une opposition d'ordre sémantique.

Dans sa *Systématique de la Langue Française* (1981), Gérard Moignet propose plusieurs formulations, fortement imprégnées de théorie guillaumienne, d'une opposition entre pronoms personnels prédicatifs et pronoms personnels non prédicatifs. Nous en retiendrons deux. La première formulation (a) figure dans l'introduction de l'ouvrage (p.14) et la seconde (b) dans la partie traitant des pronoms personnels (p.160) :

(a) « Le pronom tu, (...) sera la mise sous une forme spécifique (qui s'apparente à celle du substantif sans être la même) du produit d'une élaboration mentale de l'être animé occupant le rang second dans la chaîne idéale de l'interlocution, pensé à la fois comme destinataire d'un acte de langage, comme auteur possible de parole en réplique, comme objet de la parole du locuteur et comme personne posée au point de départ de la représentation d'un comportement. Cet ensemble notionnel complexe est bien autre chose que ce que dirait, par exemple, le substantif de sens approché *interlocuteur* ; il est fourni intégralement, non pas par la conceptualisation d'une donnée empirique, mais par la position prise au sein du système linguistique de la personne (...) »

(b) « Ce contraste oppose le plan nominal au le plan verbal. Les pronoms prédicatifs présentent les personnes ordinales comme des êtres pensables en soi, indépendamment des phénomènes de l'existence ; on peut les dire ontiques. Les non-prédicatifs présentent les personnes comme engagées dans les phénomènes se déployant dans le temps : comme support d'avant ou d'après de la tension temporelle inhérente à l'existence : on peut les dire existentiels. »

Autrement dit, les pronoms non prédicatifs ne représentent pas par eux-mêmes, mais positionnent le dénoté dans une structure cognitive de l'énonciation en lui assignant « *un rang personnel* » et l'inscrivent dans une temporalité processuelle dont sa représentation est tributaire. Les formes prédicatives, elles, en plus de le positionner dans l'énonciation, installent une représentation du dénoté *autonome* vis-à-vis du procès. D'où l'appartenance des premiers au plan verbal et des seconds au plan nominal, d'où aussi des différences de comportement syntaxiques dont on peut rendre compte en termes d'autonomie où de dépendance : l'autonomie

syntaxique est une conséquence de l'autonomie de représentation, et la dépendance syntaxique, c'est-à-dire l'impuissance des formes non prédicatives à apparaître sans verbe, découle de la dépendance à celui-ci comme fondement représentatif. Toutefois, au-delà de son travail de formulation, Moignet ne présente pas d'arguments concrets, de faits de langue significatifs, justifiant d'une telle interprétation des comportements syntaxiques que décrivent toutes les grammaires.

Plus récemment, Kleiber (1992) a revisité cette opposition dans une perspective énonciativiste. Dans un article intitulé « Y-a-t-il un *il* ostensif ? », il démontre que le pronom « non accentué » *il* est incompatible avec un geste d'ostension, contrairement à la forme « accentuée » *lui*, et tâche d'expliquer pourquoi. Bien qu'il y soit question d'accentuation, c'est bien au niveau sémantique du « *mode de donation* » que se situe l'opposition : si *il* ne peut référer qu'à un être rendu saillant au préalable, *lui* est apte à opérer la mise en saillance d'un référent, soit l'importation d'un élément extérieur à la situation d'énonciation au sein de cette dernière.<sup>24</sup> Ainsi, le premier ne peut que référer à ce qui est déjà contenu dans la sphère interlocutive et le second a la capacité d'intégrer à celle-ci un élément exogène. Là où, chez Moignet (1981), il y a autonomie de représentation, il y a chez Kleiber (1992) autonomie de dénotation. Avec *lui*, la dénotation peut tout entière se poser avec l'occurrence, en parfaite autonomie vis-à-vis de la situation d'énonciation, comme un apport exogène à cette dernière. *Il* doit, en revanche, lorsqu'il renvoie à un référent et n'est pas impersonnel, se rapporter à une situation donnée, et n'a pas le pouvoir d'en construire une nouvelle autour du référent qu'il désigne. Cela a sans doute un lien avec le fait que le pronom sujet est, comme son nom l'indique, support de prédication : prédiquer un référent suppose qu'il soit identifié au préalable. Du fait de la relation entre pronom personnel sujet et verbe, la notion de prédictivité recoupe ici celle de prédication logique.

Cela posé, tous les emplois de *lui*, ou des pronoms disjoints en général, ne sont pas, *a priori*, « ostensifs », ou même simplement contrastifs. Nous en avons donné de nombreux exemples plus haut. Ce critère ne suffit donc pas à rendre compte des spécificités sémantiques de l'emploi disjoint *in extenso*, comprenant notamment les emplois prépositionnels. A travers une série de publications (Leeman 2002, 2003), Danielle Leeman amorce une réflexion portant sur la valeur

---

<sup>24</sup> Quand bien même il peut être anaphorique, il redéfinit toujours la saillance d'un référent, il en refonde à chaque usage la dénotation.

des différentes formes pronominales traditionnellement répertoriées comme toniques et atones. Elle rejette, elle aussi, la thèse de l'allomorphie et tente, en se fondant sur la notion guillaumienne de prédicativité, d'expliquer la concurrence entre les compléments pronominaux conjoints (*Des bruits me parviennent*<sup>25</sup>) et prépositionnels (*L'enquêteur est parvenu à moi*<sup>26</sup>). Elle s'appuie pour cela sur une étude de corpus qui démontre, pour le moins, l'intérêt de son hypothèse : sur l'ensemble des verbes qui construisent leur complément avec *à*, un premier sous-groupe ne tolère que la pronominalisation conjointe (*me*), un second ne tolère que la pronominalisation disjointe (*à moi*), un troisième accepte les deux avec modification sémantique, et un quatrième accepte les deux sans modification sémantique *a priori*. Il en ressort, d'une part, que « le pronom disjoint suppose entre le complément et le sujet un écart que ce dernier vise à combler (ou plus rarement, qu'il vise à instituer par un mouvement d'éloignement) ; *moi* est conçu comme autonome par rapport au procès, il est posé par l'énoncé et non posé comme préalablement intégré à lui » et, d'autre part, concernant *me*, que « le procès décrit alors quelque chose qui se passe à l'intérieur de la personne ou en contact étroit avec elle : *me* est compris dans le déroulement de l'action, ou présupposé par elle, il n'en est pas indépendant. » Ainsi, *moi* se pose comme un pôle extérieur au procès et en fonction duquel celui se déroule et *me* se mêle au procès comme un élément caractéristique de ce dernier. Il découle de cette opposition une multitude d'effets de sens et de contraintes qui permettent sa mise en évidence (Leeman 2002). Nous nous contenterons d'illustrer le phénomène qu'elle met en évidence en commentant l'exemple suivant. Si Marc dit de Paul :

(86) *Ces idées ne lui sont pas venues, mais elles sont venues à lui.*

Il semble refuser, pour commencer, de lui attribuer la paternité des idées en question. On peut ajouter des précisions permettant d'appuyer cette interprétation :

(87) *Ces idées ne lui sont pas venues sous l'effet d'une inspiration authentique, mais elles sont venues à lui par l'intermédiaire de la propagande.*

En (87), moyennant l'ajout de contexte, on explicite ce qui est implicite en (86), à savoir que les *idées* ne résultent pas d'un processus intime et intérieur (elles ne *lui* sont pas venues) mais

---

<sup>25</sup> Leeman (2002)

<sup>26</sup> Leeman (2002)

tout à fait extérieur à Paul, sans même que celui-ci doive en avoir conscience, sans qu'il ait réellement part au procès. En cela, la première proposition nie que Paul se tient à l'intérieur du procès comme participant, et la seconde affirme qu'il s'en tient à l'extérieur, plutôt comme un terme structurant, comme une cible externe, que comme acteur participant et impliqué. Mais, qui plus est, la première proposition implique chez Paul une certaine conscience du procès, un sentiment personnel d'une genèse d'idées qui lui sont propres<sup>27</sup>, et la seconde n'affirme rien à ce sujet. Ainsi, non seulement la construction conjointe place l'actant au cœur du procès, mais elle place de surcroît le procès dans la portée subjective l'actant. Et inversement, la construction disjointe, en même temps qu'elle place l'actant à l'extérieur du procès, ne dit rien d'une perception subjective du procès par l'actant.

Nous posons par conséquent comme hypothèse que les emplois conjoints renvoient à une représentation doublement « intérieure » : perception de l'actant intégré au procès et perception du procès interne à l'actant, et que les emplois disjoints renvoient à une représentation doublement « extérieure » : perception de l'actant indépendant du procès et perception du procès externe à l'actant. Nous parlerons pour les premiers de *complémentation interne* et pour les seconds de *complémentation externe*. Ces remarques sont également susceptibles d'éclairer, d'une part, la question de l'appartenance ou non au plan verbal concernant les pronoms personnels, et d'autre part la relation entre plérotropie et prédicativité, ou entre mérotropie et non-prédicativité. En rattachant l'information casuelle à la personne, les pronoms conjoints mettent cette dernière en relation directe avec le procès dont ils préfigurent la structure actancielle. *A contrario*, la sémiologie plérotropique des pronoms disjoints, leur signifié synaptique empêche cette insertion et maintient la personne hors du procès (ce qui ne l'empêche pas d'en constituer un terme structurant externe). C'est en cela que les pronoms personnels non prédicatifs ressortissent au plan verbal, et les pronoms personnels prédicatifs au plan nominal. Le système du pronom personnel est le seul à présenter cet alignement, entre prédicativité et plan nominal, d'un côté, et non-prédicativité et plan verbal, de l'autre. C'est pourquoi, comme nous le verrons, son évolution, depuis l'ancien, a été marquée par cette double dynamique globale et caractéristique de la diachronie du français, de spécialisation grammaticale en termes de prédicativité et de séparation entre plan verbal et plan nominal. Après avoir décrit le système ancien, les sous-parties suivantes aborderont en détail les manifestations locales de ces deux dynamiques.

---

<sup>27</sup> Nous verrons en 3.3. que la construction conjointe marque en Français moderne le datif inaliénable.



## 2.1.2 Les pronoms personnels en ancien français

Nous qualifierons les traits exposés dans la partie précédente de « modernes ». Il sera plus tard question de la manière dont ils se sont instaurés et il nous faut d'abord exposer les caractéristiques du système ancien, et des traits « anciens » de ses composants sémiologiques. Les traits anciens et les traits nouveaux ne se succèdent pas, naturellement, en bloc dans le temps. Il est des traits anciens qui perdurent tardivement et des traits nouveaux qui apparaissent tôt, l'ensemble des changements ciblés s'étalant sur environ quatre siècles. Il ne faut donc pas prendre ce qui suit pour une image de la langue à un temps donné.

### 2.1.2.1 Structure paradigmatique

Le système du pronom personnel ancien se structure sur la base d'une opposition, encore vive quoique faiblissante, entre cas sujet et cas régime. Il présente également une opposition morphosyntaxique similaire à celle du français moderne (ci-dessous, paradigme 1 et 2), mais qui n'est opérante qu'au plan du régime et non à l'échelle du système : elle est donc secondaire et ne peut être vue comme un paramètre fondamentalement structurant.

SUJET	REGIME	
	Paradigme 1	Paradigme 2
<i>JE - JOU - GIE</i>	<i>me</i>	<i>MOI</i>
<i>TU</i>	<i>te</i>	<i>TOI</i>
<i>IL/ELLE/ON</i>	<i>se / le - la / li / en - i</i>	<i>SOI/LUI/LI</i>
<i>NOS</i>	<i>NOS</i>	
<i>VOS</i>	<i>VOS</i>	
<i>IL</i>	<i>les/lor</i>	<i>ELS/ EUS</i>

Comme nous le verrons cette opposition morphologique n'en est pas moins assimilable à une opposition de comportements syntaxiques. Elle se trouve aussi neutralisée en P4 et P5, qui, comme en français moderne, recouvrent chacune l'ensemble du champ morphosyntaxique d'une seule et même forme. Le paradigme des formes sujets ne se subordonne pas, comme en langue moderne, à une opposition catégorielle, mais l'emploi de ses formes y est beaucoup plus libre. L'opposition forme pleine/ forme minimale est tout aussi utilisable en ancien français qu'en français moderne, mais la répartition des items diffère.

### 2.1.2.2 Syntaxe

#### 2.1.2.2.1 *Les trois zones de la proposition*

Langue V2, l'ancien français fait du verbe un axe de la proposition autour duquel les autres éléments se répartissent en préservant une forme d'équilibre. L'ordre des constituants obéit à des contraintes informationnelles et non argumentales (Combettes 1988), réservant la position initiale au thème, quelle que soit la fonction syntaxique (ou le cas) du constituant qui l'occupe et qui peut être de nature très variée. On parle généralement d'une structure « TVX ». Dans son ouvrage intitulé *Les première zones de la proposition en Ancien Français – Essai de Syntaxe de Position* (1975), Skarup utilise l'analyse en zone pour décrire la structure de la proposition en ancien français. Il définit trois zones : préverbale, verbale, et postverbale, sur la base desquelles il décrit et explique les positionnements possibles des différents pronoms personnels. Les pronoms régimes se répartissent en trois séries, selon que leur intégration à la zone verbale est systématique, possible, ou impossible. Relèvent de l'intégration systématique la série *me te se*, les pronoms adverbiaux ainsi que les pronoms P3 et P6 du paradigme 1. Relèvent de l'intégration possible les pronoms de la série *MOI, TOI, SOI*. Les pronoms personnels traditionnellement dits toniques sont les seuls à ne jamais pouvoir intégrer la zone verbale. Enfin, les formes P4 et P5 étant syncrétiques, elles sont considérées comme indécidables. Le pronom sujet peut se positionner hors de la zone verbale et n'y sera intégré qu'en étant directement postposé au verbe. Ainsi, le pronom sujet antéposé, même apparemment contigu, appartient en réalité à la zone préverbale.

D'un point de vue purement distributionnel, on retrouve donc une opposition entre des formes conjointes<sup>28</sup>, difficilement séparables du verbe et des formes disjointes, facilement séparables. Par ailleurs, d'un point de vue sémantique, les linguistes dont le cadre conceptuel comporte la notion guillaumienne de prédicativité (Zink 1997, Buridant 2019) considèrent les pronoms situés en zone verbale comme non prédicatifs, et ceux situés en-dehors comme prédicatifs. Nous verrons toutefois plus loin que la notion de prédicativité pose certaines difficultés en ancien français. Notons déjà que le fait que l'on puisse positionner après le verbe les formes intégrées à la zone verbale implique, en termes de linéarisation, que l'apport puisse précéder le support. Abstraction faite de ces propriétés sémantiques, remarquons que, comme le système moderne, le système ancien comporte des formes nécessairement conjointes, d'autres nécessairement disjointes, ainsi qu'un certain nombre de formes ambivalentes. Nous pouvons par conséquent utiliser la même terminologie pour l'ancien français que pour le français moderne, bien que la répartition doive être quelque peu différente. Côté régime, les formes pleines sont celles du paradigme 2, potentiellement ou systématiquement prédicatives, et les formes minimales sont celles du paradigme 1, systématiquement non prédicatives. Les formes sujet, encore capable d'autonomie syntaxique, sont pleines, tout comme les formes P4 et P5. Au-delà de cette répartition en fonction de l'appartenance ou non à la zone verbale, Povl Skarup (1975) décrit également de manière rigoureuse l'ordre des constituants de la zone verbale. Son extension maximale est de six positions et elle présente deux possibilités de structure :

<b>Constituant</b>	<i>Ne</i>	<b>Rp minimal</b>	<b>Verbe</b>	<b>Rp minimal</b>	<b>Sp</b>	<i>pas</i>
<b>Position</b>	1	2	3	4	5	6
<b>Structure 1</b>	<i>Ne</i>	Rp minimal	Verbe	–	Pronom sujet	<i>pas</i>
<b>Structure 2</b>	–	–	Verbe	Rp minimal	Pronom sujet	<i>pas</i>

<sup>28</sup> Terminologie utilisée par Skarup

La différence fondamentale entre les deux structures tient à la place du pronom régime minimal. L'option pour l'une ou l'autre dépend généralement du contenu de la zone préverbale. Lorsque celle-ci est saturée, on opte pour la structure 1 (ligne du haut), si elle est vide, on opte pour la structure 2. On constate toutefois quelques rares exceptions à cette règle. Voici quelques exemples des deux structures (la zone verbale apparait en gras, la zone préverbale est soulignée) :

-Structure 1 :

(88) *Li reis Marsilie **la** tient, kid eu nen aimet* (Roland, v.7)

(89) *Vos li durrez urs e lëons e chens* (Roland, v.30)

(90) *Tut le cors li tressalt de ioie e de pitez* (Voyage, v.183)

-Structure 2 :

(91) *Ne vus rent, fait li il, ne fiu ne tenement* (Becket, V2132)

(92) *Trenchet li le coer, le firie e le pulmun* (Roland, V1278)

(93) *E fiert li en la broine de la senestre part* (Guillaume, V777)

On voit que le pronom régime minimal est antéposé dans les exemples de (88) à (90) et que la zone préverbale est saturée par un élément souligné. Dans les exemples de (91) à (93) au contraire, la zone préverbale est vide, la proposition commence directement par le verbe<sup>29</sup> (souligné), du moins celui-ci en est à chaque fois le premier élément tonique<sup>30</sup>, et le pronom *li* est en conséquence à chaque fois postposé. Nous verrons plus loin que cette construction comporte certaines spécificités sémantico-énonciatives, descriptibles en termes d'emphase, de modalisation, voire de performativité. Ce cadre général maintenant posé, nous allons pouvoir nous intéresser plus en détail aux propriétés des différentes formes pronominales personnelles en ancien français.

---

<sup>30</sup> La supposée atonicité de la conjonction a ceci dit donné lieu à de nombreux débats, comme nous le verrons en (2.2.2).

#### 2.1.2.2.2 *Le pronom sujet*

Deux caractéristiques différencient nettement le pronom sujet médiéval du moderne. Premièrement, son expression est facultative, et deuxièmement, pouvant être aussi bien prédicatif et syntaxiquement autonome que non prédicatif et intégré à la zone verbale, il dispose en langue ancienne d'une gamme d'emploi beaucoup plus large qu'en français moderne. Nous proposons ici de regrouper l'ensemble de ses comportements en six cas de figure : l'omission, l'autonomie, la construction syntagmatique, l'extraposition, l'antéposition contigüe et la postposition contigüe. En prenant appuis sur la grammaire de Buridant (2000), sur la récente version révisée (2019), ainsi que sur une documentation complète (Skarup 1975, Zink 1997, Prévost 2015), nous présenterons successivement ces différents traits suivant un ordre croissant de proximité au verbe.

Au XII<sup>e</sup> siècle, et peut être même encore au XIII<sup>e</sup>, l'emploi d'un verbe sans pronom sujet semble correspondre à la norme. Une étude de Sophie Prévost publiée en 2015 indique pour cinq textes du 12<sup>e</sup> siècle un taux de non-expression d'environ 80% pour les personnes P1 et P3 confondues (cela ne doit pas occulter une différence d'environ 20% entre P1 et P3 à l'avantage de la seconde, différence significative en ce qui concerne les paramètres d'évolutions du Sp). Sa présence n'est pas fondamentalement nécessaire à la compréhension de l'énoncé, sauf prévention d'ambiguïté ou emphase contrastive, et il entre en concurrence avec un grand nombre d'autres éléments au sein d'une structure propositionnelle tripartite où les places sont comptées (Skarup 1975), en particulier en zone préverbale, pourtant l'une des places privilégiées du pronom sujet, mais pouvant aussi accueillir des éléments thématiques de natures très diverses. Voici quelques exemples tirés du *Voyage de Charlemagne* :

(94) *Si **porterum** ensemble les corunes as cheis* (V20)

(95) *Volenters la **leisast** mais que muer nen osed* (V44)

(96) ***Durrai** uus tel reliques meilurs nen ad suz cel* (V169)

(97) *E **auerez** le calice que il benesquid* (V177)

(98) ***Plust** al rei de glorie de sainte maiestet* (V406)

S'il s'agit d'un phénomène général, on remarque toutefois que certains facteurs, *a priori* d'ordre sémantique, semblent le favoriser. Ainsi, la tendance est à l'omission pour les verbes impersonnels et certains verbes modaux accompagnés d'une négation (Zink 1997, Buridant

2000). Concernant les verbes impersonnels, Zink (1997) explique qu'il est disconvenant, en ancien français, de faire usage d'un pronom personnel en l'absence de référent déterminé. On peut y voir un maintien d'une teneur nominale minimale dans le pronom personnel sujet qui tend à empêcher une dématérialisation totale. Des éléments d'explication peinent davantage à émerger en ce qui concerne les tours du type *ne sai* (Buridant 2019, p.635), associant la négation à certains verbes modaux. Il serait intéressant de voir si ces non-expressions sont statistiquement corrélées à la personne P1. Il se peut, d'une part, que les verbes modaux soient plus souvent exprimés à la première personne, et d'autre part, que l'expression pronominale, plutôt saillante en langue ancienne, soit sentie discordante avec la négation de l'acte psychologique, celle-ci étant une minimisation de la personne même. Enfin l'absence de pronom sujet se signale aussi dans certaines constructions figées appelée, par là même, à persister (Buridant 2000) :

(99) *Foi ke doi Diu, le pere nostre* (ChansonsD XIV, 71)<sup>31</sup>

(100) *Voilet o nun, tut i laisset sun tens* (Roland, 1419)

Il s'agit là de quelques pistes et la question mérite un examen approfondi. Si semble-t-il « l'omission du sujet n'est jamais obligatoire en ancien français » (Vance 1997), elle est n'en est pas moins pratiquée dans de larges proportions, et une analyse affinée pourrait permettre d'identifier les contextes favorisant le sujet nul.

Lorsqu'il apparaît, ce n'est pas nécessairement pour être en relation directe avec le verbe. La valeur casuelle, ici associée à la prédicativité, permet justement d'en faire l'ellipse. Par conséquent, si l'on peut, en ancien français, avoir des verbes sans pronom sujet, on peut aussi avoir des pronoms sujets sans verbe. Les exemples suivants illustrent la diversité des constructions possibles :

(101) *Il sera mort, ou je vancus* (Florimont, V542)<sup>32</sup>

(102) « *Jo irai, par mun chef!* » « *et jo od vos, ço dist li quens Gualters* » (Roland, V799)<sup>33</sup>

(103) *Je passerai bien le mien – Et je le mien* (Les sept sages de Rome, 3, 39)<sup>34</sup>

---

<sup>31</sup> Buridant (2000)

<sup>32</sup> Buridant (2019), p 650

<sup>33</sup> Buridant (2019), p 650

<sup>34</sup> Buridant (2019), p 650

(104) « *J'ai dieu proié.* »

« *Et je, dist renart, mercié* » (Roman de Renart, II, 3589-90)<sup>35</sup>

(105) *Jo ne larrai pur home qui seit vif*

*Que ne li ameine chevaler quatre mil*

*-Et jo treis, fait Hernald le flori*

*-E jo dous, fait li enfes Guibelin* (Chanson de Guillaume, V2563-2566)<sup>36</sup>

(106) *La fait parthonopeus comme il* (Partonopeu de Blois, V8354)<sup>37</sup>

(107) *Bele amie, si est de nus : ne vus senz mei ne jeo senz vus!* (Lai du Chevrefoil)

Dans les exemples ci-dessus, on distinguera deux cas de figure. De (101) à (103), le verbe est explicité dans le contexte précédent, et la configuration textuelle dialogique suggère automatiquement la reprise implicite. On est proche du cas de figure évoqué plus bas de la simple réponse à une question selon le schéma : « *Qui est là ? \*Je/af. Gié* ». <sup>38</sup> La différence réside d'une part dans la présence d'une conjonction « *e* » avant le pronom renforçant la cohésion avec l'énoncé précédent (et, par là, la suggestion de reprise implicite), et d'autre part dans la présence d'un adverbe ou d'un complément faisant clairement comprendre que l'on reprend le même verbe. En (104), c'est le participe passé « *mercié* » qui, à travers un jeu d'opposition avec celui de l'énoncé précédent, « *proié* », suggère l'élision de l'auxiliaire *avoir*. On retrouve, par ailleurs, en (104) et en (105) la présence de la conjonction additive, qui anime la dynamique d'opposition. En (106), c'est la conjonction « *comme* » qui établit un parallèle sans équivoque. Il faudrait voir, à travers un travail de corpus, si ces traits syntaxiques sont régulièrement associés à l'omission du verbe, ce qui permettrait, auquel cas, de définir, de manière à la fois précise et générale, les conditions de ce type d'ellipse. L'exemple (107) n'émerge pas, en revanche, d'un contexte où le verbe est explicité. La valeur casuelle des pronoms sujet et régime est ici utilisée pour construire une structure actancielle sans verbe. C'est du moins l'effet de sens produit par l'opposition *moi/je* autour de laquelle se déploie la

---

<sup>35</sup> Buridant (2019), p 650

<sup>36</sup> Buridant (2019), p 650

<sup>37</sup> Buridant (2019), p 650

<sup>38</sup> Buridant (2019), p.650

construction symétrique des deux propositions pronominales. La première personne est régime dans la première, sujet dans la seconde. Ainsi, la mérotropie, qui n'est pas étrangère à la coalescence des pronoms conjoints avec le verbe en français moderne, semble au contraire permettre en ancien français, où elle n'est pas cantonnée au plan verbal, d'affranchir le pronom personnel sujet de la présence d'un verbe. Il y a enfin les cas où le Sp constitue un énoncé à part entière (108), (109), et la possibilité que l'ellipse soit cataphorique (110) :

(108) *Et ce voil je que vos me tenés. - Jo ? Fait li peres.* (Aucassin, v.51)<sup>39</sup>

(109) *Qui le conuist ? - Ne gié - ne gié.* (Cligès, V ???)<sup>40</sup>

(110) *Tu pur tun [per], jol f<e>rai pur mun filz* (Alexis, V155)

Même en présence du verbe, le pronom personnel sujet ancien a la possibilité de s'associer syntaxiquement avec d'autres constituants que celui-ci, participant alors d'un syntagme non verbal. Il le fait suivant deux possibilités : la coordination et la détermination. Dans le premier cas, il n'est pas la tête du syntagme, mais peut être mis sur le même plan qu'un syntagme nominal ceci peut valoir comme indication sur sa nature catégorielle. Dans le second cas il est à la tête d'un syntagme pronominal et a sous sa dépendance un adjectif où une subordonnée relative. Voici en (111), un exemple de coordination, et en (112), des exemples de détermination.

(111) *Karle uint de muster quant la messe fu dite*

*Il e li duzes pers les feres cumpainies* (Voyage, V639)

(112) *E il qui est mestre de Sainte Iglise, comment en puet il oster le mal quant il meismes est cheoiz en semblable mesfet ?* (Traduction du décret de Gratien, 1140)<sup>41</sup>

Il est clair que le rattachement à un groupe autonomise le pronom sujet quant au verbe, il participe d'une masse située hors de la zone verbale. Le pronom sujet, déterminé, semble davantage être le support d'une prédication nominale que d'une prédication verbale. C'est dans ces dispositions seulement qu'un pronom sujet postposé peut-être également disjoint du verbe.

---

<sup>39</sup> Moignet (1965), p.97

<sup>40</sup> Moignet (1988)

<sup>41</sup> Zink (1996)



Viennent ensuite ceux qui sont séparés du verbe sans pour autant participer d'un groupe non verbal. Skarup (1975) caractérise comme « extraposés » les pronoms personnels sujets qui se voient séparés du verbe par un élément susceptible de figurer en zone préverbale. La souplesse de la langue ancienne autorise à une importante diversité constituants cette interposition, sans qu'aucune marque graphique d'incise ne soit nécessaire :

(113) *Mais que cel sul que il par amat tant* (Alexis, V37)

(114) *Quant il co sourent qued il fud si alét* (Alexis, V103)

(115) *Quant jo mei perd, de vos nen ai mais cure.* (Roland, V305)

(116) *Cil les ferrunt, s' il a els s'abandunent* (Roland, V3082)

On trouve en zone préverbale des adverbes, des formes pronominales fortes, des substantifs ou encore des syntagmes prépositionnels. Le constituant interposé entre le pronom et le verbe varie donc en importance, cela va de l'adverbe intensifieur *par* quasiment grammaticalisé (Skarup 1975) au constituant argumental plein dans les séquences SOV. Il n'est donc pas toujours aisé de savoir s'il y a bien extraposition ou non, c'est-à-dire si le constituant séparateur occupe la zone préverbale où s'il faut lui attribuer, suivant Skarup, un caractère préfixal et le considérer en zone verbale. Enfin, la comparaison de ce cas de figure avec le précédent montre que le paramètre de prédicativité se dissocie, en ancien français, de celui de l'appartenance au plan verbal ou au plan nominal. Lorsqu'il est déterminé, le pronom sujet est moins prédicatif que dans le cas présent, mais plus autonome vis-à-vis du verbe. Bien qu'il s'agisse pareillement, au niveau purement linéaire, d'un pronom sujet séparé du verbe par un terme, nous insistons donc ici pour distinguer l'extraposition de la détermination (ou de la coordination) en zone préverbale. Dans le premier cas, comme l'illustrent, plus haut, les exemples (111) et (112), le pronom sujet n'est pas solidaire de l'élément qui le suit, on a deux unités syntaxiques indépendantes l'une de l'autre qui occupent chacune une zone. Dans le second cas, dont les exemples de (113) à (116) donnent une idée concrète, le pronom sujet forme un syntagme à valeur fonctionnelle avec les éléments qui en dépendent et l'ensemble sature une seule et même zone.

Nous avons passé en revue tous les cas de figure impliquant la non-contiguïté du pronom sujet et du verbe. De proche en proche, nous allons maintenant aborder les cas où rien ne les sépare matériellement, ne laissant que deux possibilités : l'antéposition ou la postposition. Si la visée

discursive ne met pas le Sp en concurrence thématique avec un autre élément, il se positionne par défaut en zone préverbale :

(117) *il me prendrunt par pri ou par poeste* (Alexis, V204)

(118) *Jo atendei de te bonne noveles* (Alexis V479)

(119) *Jo maunderai ma court de mes bons cheualers* (Voyage V22)

Cette antéposition contigüe, si elle est préférentielle, ne constitue cependant pas le degré de proximité au verbe le plus élevé. Positionné ainsi, le pronom personnel sujet se trouve en dehors de la zone verbale et demeure l'équivalent de tout autre constituant susceptible d'intégrer zone préverbale, y compris des constituants nominaux<sup>42</sup>. Cette construction peut aussi bien être assimilée au tour moderne avec Sp obligatoire, mais compte tenu des propriétés syntaxiques générales de la proposition en ancien français, rien ne peut le démontrer. La préférence pour cette position est sans doute moins liée à une proximité avec le verbe qu'à une tendance à thématiser le sujet pronominal, notamment à la première personne. En revanche, lorsque la visée discursive nécessite à la fois l'expression du pronom sujet et la thématisation d'un autre constituant, le pronom sujet est alors intégré à la zone verbale en postposition contigüe. Il s'agit, avec l'antéposition contigüe, du positionnement le plus répandu. C'est aussi celui qui présente, selon Skarup (1975) le plus haut degré de proximité avec le verbe.

(120) *Ço ne sai jo cum longes i converset* V84 (Alexis)

(121) *Mais de cel plait ne volsist il nient* V49 (Alexis)

Le Sp peut aussi parfois être postposé sans que la zone préverbale soit saturée. Skarup (1975) a signalé ces exceptions bien définies dans son chapitre trois : Les « propositions *inquit* », introduisant le discours direct (122), les « volitives » (123), (124), et les interrogatives (125).

(122) *Certes, dist il, n'i ai mais ad ester* (Alexis, V187)

(123) *Poincet amis, fai tu que sage* (Renart, V2988)<sup>43</sup>

(124) *Gauvains, ne m'occire tu mie !* (Damoisele, V830)<sup>44</sup>

---

<sup>42</sup> Cette construction peut aussi bien être assimilée au tour moderne avec Sp obligatoire, mais compte tenu des propriétés syntaxique générale de la proposition en ancien français, rien ne permet de le démontrer.

<sup>43</sup> Skarup (1975) p167

<sup>44</sup> Skarup (1975), p168

(125) *Doi je mon mestre desdaignier ?* (Cligès, V676)<sup>45</sup>

On remarque, une nouvelle fois, que la postposition en zone verbale semble correspondre à un marquage modal. On note qu'en (124) le pronom est associé à l'infinitif « *occire* », ce qui témoigne une nouvelle fois de la souplesse des relations entre verbes et pronoms personnels, reposant sur l'indéfinition relative des plan nominaux et verbaux. Enfin, la question de savoir si l'emploi postposé doit ou non être considéré comme le moins prédicatif fera l'objet d'une discussion ultérieure.

### 2.1.2.2.3 *Les pronoms régimes*

Le plan régime se recompose de formes pleines, susceptibles d'être séparées du verbe, et minimales, inséparables du verbe. De même qu'en français moderne, la différenciation morphologique s'accompagne donc de divergences sur le plan syntaxique. En dernière analyse, les formes pleines sont celles qui peuvent se trouver disjointes hors de la zone verbale, les formes minimales y étant assignées, obligatoirement conjointes. Du point de vue de l'analyse en zone, on est amené à différencier les formes pleines dialogiques de celles de 3<sup>ème</sup> personne. Les premières sont admissibles en zone verbale, les secondes ne l'intègrent jamais. En d'autres mots, on peut trouver les formes *moi* et *toi* après *ne* ou avant *pas*, contrairement aux formes *lui/els*. Les formes pleines *moi, toi, soi* se trouvent être les allomorphes de leurs homologues minimales *me, te, se* lorsque la zone préverbale est vide. On pourrait supposer différents degrés de dématérialisation, en fonction du degré de proximité de l'argument pronominal avec le verbe, où en s'intéressant à la relation entre subjectivité (P1/P2) et prédicativité<sup>46</sup>. Nous y reviendrons plus tard. Avant cela, il s'agit de rendre compte des possibilités d'emplois de chacune des deux séries de formes régimes. Nous nous intéresserons d'abord aux formes pleines, puis dans un second temps aux formes minimales.

Les formes pleines sont mobilisées dans quatre types d'emplois : contiguïté au verbe fini, régime d'une forme non verbale, constructions non verbales, absence de verbe. Comme il a été dit précédemment, les formes de troisième personne se distinguent des autres de par leur inaptitude (sous réserve d'un travail de plus grande ampleur que celui de Povl Skarup) à intégrer

---

<sup>45</sup> Skarup (1975), p155

<sup>46</sup> On peut se demander quelle proportion représentent les constructions pronominales parmi ces tours.

la zone verbale. On peut donc en ancien français trouver aisément des formes régimes pleines et concaténées au verbe, et cette possibilité de contiguïté, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur de la zone verbale, différencie significativement la langue ancienne de la langue moderne. En ancien français, les formes pronominales prédicatives peuvent se trouver beaucoup plus facilement dans l'environnement immédiat du verbe qu'en français moderne (cf. partie 2.1.1.2.2). Il faut toutefois remarquer que l'ancien français ne peut, contrairement au français moderne, disposer à proprement parler d'un régime de complémentation directe, l'institution de celui-ci reposant sur l'abolition des cas. Or, si les valeurs casuelles sont déjà faiblissantes à date ancienne, il s'en faut de beaucoup pour qu'elles aient tout à fait cessé de signifier. Ci-dessous des exemples de pronoms régimes pleins contigus<sup>47</sup> :

(126) *Merveille moi que nus en goûte* (Courtois D'arras, V524)

(127) *Clameront soi à Deu qui ciel et terre fist.* (Li ver del juïse, V305)

(128) *Colpe le piz e trenchad lui la coraille* (Guillaume, V324)

(129) *mais moi prenez, si vos vanchiez.* (Eneas 5225-26)

La question se pose de la valeur emphatique, ou contrastive de ces constructions. Les quatre exemples ci-dessus semblent tous relever d'une certaine intensité expressive. Si les lois prosodiques et l'analyse en zone semblent prédire avec efficacité les types de constructions, cela ne dit rien de ce qui pouvait motiver le locuteur à les utiliser. A moins de considérer le *mais* en (129) comme un constituant atone, ce qui peut être discuté, on peut penser que rien n'interdit d'utiliser ici la forme minimale *me* dans son emploi majoritaire, antéposée au verbe. Mais si la contiguïté des formes pleines n'a pas de visée expressive, on doit effectivement les considérer comme un moyen de pallier l'inaptitude des formes minimales à être utilisées dans ces positions.

Lorsqu'un pronom régime dépend d'un constituant qui n'est pas un verbe fini (ou qu'il n'en dépend pas directement), c'est la forme pleine est qui sollicitée. On peut la trouver associée aux prépositions, aux formes non finies, et plus rarement au substantif. La préposition n'est pas tant un élément recteur à proprement parler qu'un opérateur de rection, dont la fonction est d'établir un rapport de dépendance entre deux constituants. Le Rp plein peut apparaître auprès

---

<sup>47</sup> Buridant (2019), p665, 666

d'une grande diversité de préposition, l'ensemble pouvant occuper différentes zones de la proposition, comme en témoignent les exemples suivants issus du roman de Thèbes :

(130) *Se vos volez a moi joster,*  
*Vous n'i avez que demourer* (Thèbes, V1551)

(131) *Quant li vassal virent le roi,*  
*Chascun li respondi de soi* (Thèbes, V848)

(132) *Acorde o toi tes annemis*  
*Et pren conseil a tes amis* (Thèbes, V1115)

(133) *Qui guerpira terre por lui,*  
*Rendra la lui, pleges en sui* (Thèbes, V1447)

(134) *Vers lui te meines malement* (Thèbes, V1399)

En ancien français, l'emploi nominal des formes non-finies connaît une vitalité beaucoup plus importante qu'en français moderne. Elles constituent une frange plus large entre les plans verbal et nominal, empiétant plus avant, et plus facilement, dans les fonctions substantivales et adjectivales. Ainsi, l'utilisation de la forme pleine peut s'interpréter comme un transport dans le plan nominal opéré par la forme non finie. Voici deux exemples illustrant l'emploi de la forme régime pleine avec infinitif et participe<sup>48</sup> :

(135) *Et por ce qu'il venoit si grant oïr faillit il a lui encontrer* (Queste, 42, 32)<sup>49</sup>

(136) *Sa femme est en travail d'enfant,*  
*Et par besoig moi reclamant,* (Wace, 645)<sup>50</sup>

Enfin, leur valeur casuelle et leur autonomie quant au verbe permettent à ces formes d'être régies directement par un substantif et prends alors un sens analogue à celui d'un possessif :

---

<sup>48</sup> Nous mentionnerons en 2.2.1.1. les cas où le pronom régime peut-être sujet logique du participe.

<sup>49</sup> Moignet (1988)p.136

<sup>50</sup> Moignet (1988) p.137

(137) *Et Quel – Fait il. – Que vos querrez le conseil vostre mere et moi* (Perceval, 1416)<sup>51</sup>

Ces emplois sont rares du fait de l'existence de mots possessifs à proprement parler (Moignet 1988), mais l'ancienne forme possessive féminine *moie* (Buridant 2000) témoigne du chevauchement des deux systèmes, personnel et possessif, permise par la sémiologie casuelle du premier. Nous y reviendrons lors de la sous partie consacrée au système des possessifs et au relation qu'il entretient avec celui des pronoms personnels, en 3.3.3. Ces différents cas de figure (antéposition, postposition, construction prépositionnelle, association à une forme non finie) constituent un inventaire représentatif des possibilités de constructions impliquant une forme régime pleine dans une relation plus ou moins directe avec le verbe. De même que le pronom sujet, les formes régimes pleines sont susceptibles d'être déterminées, d'intégrer des coordinations, ou d'apparaître sans verbe de rattachement immédiat :

(138) *Doi les an ge blasmer ? Nenil.*

*Cui donc ? **Moi**, qui les ai en garde.* (Cligès, V497)<sup>52</sup>

(139) *Nous herbergeréz vous ennuit,*

*Moi et ma fille seulement,*

*En vostre hostel seürement ?* (Anjou, V1211)<sup>53</sup>

(140) *E il meïsmes i vint lui dixisme de chevaliers* (H. de Valenciennes, V642)<sup>54</sup>

Ce dernier exemple témoigne de l'ambiguïté casuelle des pronoms déterminés : on voit ici un pronom de sémiologie régime reprendre un pronom sujet, et être par conséquent interprétable comme sujet sémantique du verbe *venir*. Comme nous le verrons en 2.2.1., ces constructions ambiguës joueront un rôle déterminant dans l'évolution du système du pronom personnel. Si l'on s'en tient à décrire les propriétés anciennes des formes régimes pleines, avant toute évolution vers un état ultérieur, ces constructions sont alors les seules à voir le pronom régime se substituer au pronom sujet.

---

<sup>51</sup> Moignet (1988), p.137

<sup>52</sup> Moignet (1988), p.136

<sup>53</sup> Zink (1997), p.135

<sup>54</sup> Buridant (2019)

La syntaxe des formes minimales étant pour l'essentiel restreinte à la zone verbale, la diversité des constructions possibles est moindre que pour les formes pleines. De même que pour les formes pleines, les personnes dialogiques et troisièmes sont traitées relativement différemment du point de vue syntaxique. Globalement, les Rp minimaux peuvent être ou bien antéposés, ou bien postposés au verbe, en zone verbale. Or, dans le second cas, les pronoms P3-P6 sont largement majoritaires. Cette différence n'est sans doute pas sans rapports avec la possibilité pour les personnes dialogiques régimes d'intégrer la zone verbale sous sémiologie pleine. Le dernier chapitre de cette première partie sera consacrée à la postposition du pronom régime minimal. Nous nous contenterons ici de rappeler quelques généralités.

D'un point de vue phonologique, le pronom conjoint médiéval est enclitique, il cherche donc à s'appuyer sur ce qui le précède et ne peut donc pas ouvrir la proposition. En termes de syntaxe de position, lorsque la zone préverbale est saturée, le pronom régime conjoint est antéposé, lorsqu'elle est vide, il doit être postposé (ou remplacé par une forme pleine, postposée ou antéposée).

(141) *L'Estreu li tint sun uncle Guinemer* (Roland, V348)

(142) *S'il plot sur sun furment Gete le fors al vent* (Bestiaire, V1048)

Contrairement au français moderne, l'impératif assertif autorise l'emploi conjoint antéposé en présence d'un adverbe. La présence de locutions thétiques comme *car*, *or*, *si*, sature le fondement et donne un point d'appui au pronom régime minimal enclitique :

(143) 'Pernez m'as braz, si **m'**drecez en sedant !' (Roland, V2829)

(144) 'Or **m'**entendez, franc chevaler vaillant !' (Roland, V2657)

(145) 'E ! gentilz hom, car **me** donnez cunget !' (Roland, V2177)

En règle générale, les formes minimales sont conjointes, cependant on peut les trouver séparés du verbe, lorsqu'elles sont antéposés, par certains adverbes dont on peut interroger le degré de grammaticalisation, et partant leur appartenance ou non à la zone verbale.

(146) *Et si ne le par puet ataindre* (Yvain, V887)

Skarup (1975) va jusqu'à les considérer comme des préfixes. Cela invite de nouveau à relativiser le degré de prédicativité des adverbes monosyllabiques qui séparent le pronom sujet du verbe, et donc du caractère « extraposés » ou non de ces pronoms sujets. Il nous reste à aborder le cas du pronom régime d'un infinitif lui-même régime d'un verbe conjugué. La situation diffère en effet du français moderne. Le pronom minimal n'est pas conjoint à l'infinitif, dont il est un argument, mais au verbe fini :

(147) *Respont li quens : 'Deus **le me doinst** venger !'* (Roland, V1505)

(148) *Mun seigur dites qu'il **me vienge** vëeir* (Roland, V2746)

Or la loi de Tobler-Mussafia s'applique tout autant dans ces circonstances, et quand la zone préverbale est vide, il faut considérer que le pronom se trouve alors non pas antéposé à l'infinitif, mais postposé au verbe support, précédant ainsi l'infinitif dont il est l'argument sémantique :

(149) *Par mun chief, je le veuill savoir... Et ge le vos dirai* (Mort-Artu, § 3, 13-16)<sup>55</sup>

(150) *Nel volent esculter, **Volent le** desturber* (Bestiaire, V1716)

Il y a là une différence frappante entre français ancien et moderne : la langue ancienne est tout à fait indifférente à la relation argumentale qui lie le pronom régime à l'infinitif : qu'il en soit sujet ou où régime sémantique, il s'en tient pareillement éloigné et se rattache toujours à l'auxiliaire.

### 2.1.2.3 Prédicativité

#### 2.1.2.3.1 *Prédicativité du pronom sujet*

En ancien français, l'apport notionnel pouvant, plus facilement qu'en français moderne, précéder le support formel, on ne peut pas partir du principe que le pronom sujet non prédicatif est nécessairement antéposé. En témoigne notamment la possibilité de trouver des formes minimales régimes non prédicatives postposées au verbe. S'il peut y avoir non-prédicativité du Sp en langue médiévale, celle-ci doit être établie sur la base de critères tangibles valides dans

---

<sup>55</sup> Buridant (2019), p.661



le contexte typologique qui nous intéresse. Nous en discuterons ci-dessous quatre : l'intégration à la zone verbale, la fréquence d'une construction, la répétition du pronom, et enfin la morphologie (alternance *je / ge, gié, jou, ...*).

Premièrement, l'intégration à la zone verbale peut témoigner d'un lien privilégié entre le pronom sujet et le verbe, supposé être son apport notionnel. La corrélation entre l'autonomie syntaxique et la prédicativité tient à la nature même de cette dernière, et ne saurait être soumise à des conditions typologiques. Qui plus est, le pronom sujet postposé est le seul sujet pouvant intégrer la zone verbale : le sujet nominal en est exclu. Une opposition se trouverait partant marquée entre le sujet nominal prédicatif et le sujet non nominal non prédicatif. Deuxièmement, nous considérons la notion de dématérialisation comme voisine de celle de grammaticalisation, or celle-ci se définit entre autre en référence à une haute fréquence d'emploi (Marchello-Nizia 2006). Autrement dit, l'utilisation du pronom sujet conjoint dans des constructions relativement fixes peuvent favoriser sa dématérialisation. Ce dernier critère tend à coïncider avec le précédent : la postposition contigüe du Sp en zone verbale peut correspondre à des visées discursives bien précises et fréquemment utilisées, comme les *proposition inquiet* (Skarup 1975). Troisièmement, le critère peut-être le plus flagrant est celui de la présence contigüe de deux pronoms sujet. Il n'y a qu'en définitive des séquences du type «*il il meismes* » qui signalent indiscutablement l'opérationnalité de la variation en prédicativité du pronom sujet ancien.

Concernant la morphologie, bien que Zink (1997) signale (p 129) la nécessité de distinguer plusieurs formes afin d'opposer l'emploi prédicatif à l'emploi non prédicatif comme la raison d'être initiale d'une certaine variété en P1, il apparaît, même précocement, sur la base exploratoire d'une étude de trois textes du 12<sup>ème</sup> siècle<sup>56</sup> (*Thèbes, Floire, Erec*), que ce phénomène semble difficilement pouvoir être corrélé avec la variation en prédicativité. Dans le *Roman de Thèbes*, sur les 198 occurrences P1 sujet, on trouve 180 «*je* » et 18 «*ge* », dans *Floire et Blancheflore*, sur 59 occurrences P1 sujet, on trouve 16 *je* et 43 *jou*, et dans *Erec et Enides*, sur 204 occurrences P1 sujet, on trouve 195 *je*<sup>57</sup> et 9 *gié*. Le tableau suivant montre la répartition des formes dans les emplois antéposés contigus (ligne Sp-V), postposés contigus

---

<sup>56</sup> Etude menée en recherchant les différentes séquences graphiques dans la Base de Français Médiéval (exemple : [word= «je»]).

<sup>57</sup> Nous avons intégré ce texte en dernière minute du fait de l'intérêt que présentait l'influence de la rime sur l'utilisation de la forme *gié*. Nous n'avons classé que 100 occurrences des 195 *je*.

(ligne V-sp) et enfin dans les emplois indiscutablement prédicatifs comme les extrapositions, absences de verbe ou les coordinations (ligne « Pred. »).

Texte	Thèbes		Floire		Erec	
	<i>Je</i>	<i>Ge</i>	<i>Je</i>	<i>Jou</i>	<i>Je</i> (100)	<i>Gié</i>
<b>Sp-V</b>	168	3	15	30	84/100	7
<b>V-Sp</b>	4	14	0	11	7/100	8
<b>Pred.</b>	8	1	1	2	9/100	1
<b>Totaux</b>	180	18	16	43	195	9
<b>Total</b>	198		59		204	

On s'aperçoit d'une part que l'emploi prédicatif ne privilégie pas spécialement une forme plutôt qu'une autre, d'autre part que l'utilisation de la variante se trouve plutôt corrélée à la postposition contigüe, emploi que l'on devrait plutôt définir comme non prédicatif sur la base des critères syntaxiques. Il faut ajouter que les 9 occurrences de *gié* dans *Erec* forment une rime riche avec le vers suivant ou précédent, cela pouvant indiquer des motivations sans lien avec la prédicativité. Nous devons cependant signaler que ce classement ne tient pas compte de l'emphase : il se pourrait, par exemple, que les occurrences contigües postposées des formes alternatives soient en majorité des cas d'emphase, et ces variantes seraient auquel cas utilisées pour marquer le contraste dans une position où on attend plutôt un pronom non prédicatif. Cela coïnciderait heureusement avec l'effet de rime dans *Erec*, mais seule une enquête plus approfondie saurait le déterminer.

Tenant compte de ces différents paramètres, on estime que le Sp non prédicatif pourrait avoir pour position privilégiée la postposition conjointe en zone verbale. Mais il peut également être amené à perdre sa prédicativité dans d'autres circonstances, dès lors qu'un autre pronom sujet se pose en vis-à-vis, par exemple. Il faut en revanche considérer tout pronom contigu comme prédicatif et hors de la zone verbale lorsqu'il a valeur contrastive.

### 2.1.2.3.2 *Prédicativité des pronoms régimes*

Les pronoms régimes marquent morphologiquement la variation en prédicativité, et celle-ci semble déjà se manifester à travers des effets de sens similaires à ceux observés par Leeman en français moderne. Zink (1997, partie 2, chapitre VII) en donne un bon aperçu en classant 87 verbes en fonction de leur préférence pour la construction prépositionnelle ou pour la construction conjointe. Cette concurrence n'est alors, selon lui (p.273), pas aussi lexicalisée qu'en français moderne. Il voit tout même se dessiner une certaine constance concernant quelques verbes. Par exemple, les verbes *appartenir*, *obeir*, *mander*, *donner*, *respondre*, favorisent la construction prépositionnelle alors que *plaire*, *demorer* et *survenir*, favorisent les constructions conjointes. Il oppose les deux constructions en notant, concernant les procès d'appartenance, de don, d'agrément et d'évènement, que « le pronom conjoint traduit au mieux l'étroitesse de ce lien que la préposition relâche en présentant l'actant détaché, et pour ainsi dire objectivé, comme le terme d'un procès qui le touche à distance ». (p.274) La concurrence entre les deux constructions est également susceptible de générer des effets de sens se rapprochant d'une distinction entre complément *interne* et *externe*. C'est, semble-t-il, le cas pour les verbes de mouvement (*il li vint* VS *il vint a lui*) dont la construction prépositionnelle présente le sujet comme bien disposé envers le régime et la construction conjointe comme hostile. Dans le premier cas, le tiers actant se tient à l'extérieur du procès et s'en trouve comme hors de danger, dans le second, il est présenté comme intégré au procès malgré lui. La construction conjointe permet également d'exprimer la proximité de l'assaillant, l'imminence de l'assaut, et rend sensible la perception de ce dernier par le tiers actant. Le caractère sémantique de cette alternance était déjà remarqué par Foulet (1929, §156). On notera en revanche, que le parallélisme entre morphologie, syntaxe et sémantique n'est pas aussi marqué en ancien français qu'en français moderne, du fait de l'allomorphie *moi*, *toi*, *soi*/ *me*, *te*, *se* qui brouille quelque peu les frontières. Des difficultés pour caractériser les pronoms régimes en termes de prédicativité résident par ailleurs dans plus grande mobilité des principaux constituant de la phrase en ancien français qu'en français moderne. Il semble que les contraintes syntaxiques anciennes n'ont pas pour objet prioritaire d'établir des différences de prédicativité, et plus généralement de distinguer des catégories grammaticales.

### 2.1.3 Conclusion

On n'observe donc pas en ancien français le même degré de spécialisation catégorielle qu'en français moderne. Du côté du sujet, la même forme embrasse des comportements syntaxiques très divers. Du côté régime, il y a certes une distinction morphologique, mais là encore la spécialisation catégorielle n'est pas encore aussi ferme qu'en français moderne : on a vu que les formes dialogiques pouvaient facilement se trouver dans l'entourage du verbe, et ce sans effet de sens contrastif, ce qui invite à constater en zone verbale une allomorphie des formes régimes dialogiques pleines et minimales. Si la variation en prédicativité est bien manifeste en langue médiévale à travers des effets de sens, son marquage formel est loin d'y être aussi institué qu'en langue moderne. La tendance, en ancien français, des pronoms régimes conjoints à se rattacher plutôt aux verbes supports qu'aux infinitifs dont ils sont régimes témoigne d'une moindre cohésion syntaxique entre le verbe et ses arguments. Cela est également en rapport avec les relations systémiques entre plan verbal et plan nominal : les verbes dans les emplois non finis étant plus nominaux en ancien français, ils ne s'accommodaient pas de pronoms trop verbaux. Par ailleurs, les formes pleines dialogiques n'ont pas, en ancien français, tout à fait intégré le plan nominal, comme en témoigne leur présence en zone verbale. Ainsi, de même que celle qui existe entre formes pronominales prédicatives et non prédicatives, la frontière entre plan nominal et plan verbal dispose d'une marge plus importante.

## **2.2 Révolution paradigmatique**

L'évolution du système du pronom personnel français articule trois phénomènes : le remplacement du pronom sujet prédicatif par la forme régime pleine, une perte d'autonomie du pronom sujet, et un renforcement de la grammaticalisation du pronom régime atone qui perd la possibilité d'être postposé au verbe en énoncé assertif et interrogatif. Les deux premiers semblent fortement corrélés et constituent probablement l'essentiel du changement structurel. Le troisième, plus discret, n'en était pas moins indispensable, et nous invite, comme nous le verrons, à penser cette refonte paradigmatique dans ses rapports avec l'évolution de la syntaxe de la phrase simple. Nous allons maintenant décrire et commenter ces trois axes de transformation en nous fondant, pour les deux premières, essentiellement sur les recherches précédemment effectuées, et pour la seconde, essentiellement sur notre relevé de corpus.

### **2.2.1 Substitution des formes régimes pleines aux pronoms sujets prédicatifs**

De ces trois dynamiques, la première qui retiendra notre attention est le processus de substitution du pronom régime plein au pronom sujet dans ses emplois prédicatifs. Le chapitre VII de l'ouvrage de Gaston Zink, *Morphosyntaxe du Pronom Personnel (non réfléchi) en Moyen Français* (1997) demeure à ce jour l'étude la plus complète de ce phénomène. Nous en reprendrons ici le contenu (parfois mis à jour à l'aide de la Base de Français Médiéval), en discuterons certains aspects et tâcherons d'en faire la mise en perspective. L'auteur y montre que localement, le remplacement du pronom du sujet prédicatif par le pronom régime plein a pu être motivé par des causes diverses : brouillage des valeurs casuelles occasionné par des emplois ambigus, affinité, en ancien français, entre cas régime et fonction attribut du sujet, et fondamentalement, plus grande aptitude de la forme régime pleine à l'emploi disjoint prédicatif. C'est cette dernière qui sera retenue comme la motivation la plus décisive, les autres aspects, qui constituaient une marge de manœuvre, ayant davantage déterminé le rythme de l'évolution que son orientation globale. A partir du travail de Gaston Zink, nous tâcherons de mettre en évidence deux facettes du processus, la première installant un contexte favorable au changement (ambiguïté casuelle du Rp plein) la seconde en constituant la motivation principale (nécessité d'une forme pour exprimer la prédicativité). Ce sera aussi l'occasion d'établir une chronologie globale des faits, à titre informatif, et sur la base du seul chapitre traitant de la substitution dans Zink (1997) Nous nous intéresserons enfin au sous-système de la personne, auquel Gaston Zink consacre un autre chapitre de son ouvrage.

### 2.2.1.1 Les deux facettes du processus

#### 2.2.1.1.1 *Ambiguïté casuelle des formes régimes pleines : vers une association entre forme nominales*

Un changement linguistique donné peut certes avoir répondu à un besoin, mais il ne s'est produit qu'à la faveur de certaines conditions. Pour que le pronom régime plein soit jugé adéquate à remplacer le pronom sujet prédicatif, il fallait qu'il présente déjà à date ancienne une souplesse d'emploi suffisante et, plus précisément, qu'il manifeste dans certains tours une affinité sémantique avec la notion de sujet. C'est de ces emplois-passerelles qu'il va d'abord être question. Il s'agit de constructions faisant d'un pronom régime plein le sujet logique d'une forme verbale non finie, ou d'un prédicat adjectival. Les formes associées aux pronoms se situent donc à la frontière entre le verbal et le nominal (frontière moins nette en langue médiévale), y compris le prédicat adjectival, qui, d'un point de vue interprétatif, peut être paraphrasée par une construction participiale attributive (« *lui malade* » peut se reformuler « *lui étant malade* »), et pouvait donc être senti équivalent à une construction verbale dans sa relation au pronom. Nous allons maintenant nous intéresser tour à tour à ces différentes constructions, participiale, infinitive et adjectivale, afin de voir précisément en quoi elles ont pu constituer des occasions de réinterpréter la valeur actancielle de la forme régime pleine.

Les participes combinés au pronom forment une proposition participiale de fonction circonstancielle. Cette construction, attestées dès le 12<sup>ème</sup> siècle, est possible aussi bien avec le participe présent qu'avec le participe passé, et apparaît généralement en incise. Voici deux exemples avec participes présent et passé :

(151) *Car, luy estant en la tutelle de sa mère, je la reçeiüz en son chasteau de Milan* (Commynes, t.III p22)<sup>58</sup>.

(152) *Luy levé de table, à la collacion vers lui povoient aller toutes manieres d'estrangers ou autres* (Ch. De Pisan, ch. V, p45)<sup>59</sup>

---

<sup>58</sup> Zink (1997), p.130

<sup>59</sup> Zink (1997), p.130

Le cas régime exprime la fonction circonstancielle du syntagme. En effet, le participe étant « insuffisamment prédicatif » (Zink 1997) pour pouvoir servir de point d'appui à un pronom atone, le syntagme aurait alors pour tête le pronom régime pleinement prédicatif, qui porterait, en toute logique, la fonction casuelle de l'ensemble. Cependant, on a bien là un pronom de sémiologie régime se trouvant être le sujet logique d'une forme participiale, et de tels cas de figure ont pu sans doute constituer une zone de glissement interprétatif de la valeur des pronoms régimes forts, un terrain de dilution de leur identité casuelle. L'occurrence ci-dessous, tirée de la *Base de Français Médiévale* et non signalée par l'auteur, présente un cas d'ambivalence actancielle d'une nature un peu différente, mais se prêtant aussi bien à une réanalyse :

(153) « *Mes por neant vos esmaiez jusqu'a itant que vos voiez que mes escuz iert depeciez et ge dedanz le cors bleciez, et verroiz de mon hauberc blanc les mailles covrir de mon sanc, et mon hiaume fait et quassé, et **moi recreant et lassé** que plus ne me porrai desfandre, (...)* » (Erec et Enide, Chrétien de Troyes, V5796)

Ici, le pronom est à la fois régime du verbe *verroiz* et sujet sémantique des participes *recreant et lassé*. Par ailleurs, l'association avec le participe passé est parfois, comme ci-dessus, susceptible d'une interprétation passive : *moi lassé (par X)*, auquel cas le rôle sémantique de patient aurait pu motiver l'utilisation de la forme régime pleine<sup>60</sup>. On voit que les possibilités et les raisons de placer un pronom régime dans une position où il peut être réinterprété comme le sujet logique d'une forme non finie ne manquent pas.

Dans les constructions avec infinitif, la valeur logique attribuée au pronom régime a pu également faciliter la généralisation de sa substitution au pronom sujet prédicatif. L'ouvrage de Gaston Zink présente trois cas de figure dans lesquels le pronom régime « étoffé » est toujours sujet logique de l'infinitif : les infinitives régimes d'un verbe déclaratif ou épistémique, des constructions prépositionnelles avec infinitif et les infinitifs régimes absolus. Concernant les infinitives régimes de verbes déclaratifs (au sens large), le choix de la forme régime serait motivé par l'imitation du latin, procédé que l'auteur qualifiera de « calque étymologique » :

---

<sup>60</sup> Dans ses *Éléments de syntaxe structurale* (1964), chapitre 102, §10-14, p245, Lucien Tesnière remarquait la variabilité diathétique des formes nominales : *Cette couleur est apaisante VS Cette couleurs est voyante, j'entends chanter Bernard VS je vois manger des chiens*. Ceci probablement lié au fait que ces formes ne comportent pas d'indice actanciel.

(154) *Lesqueles convenenches, jou, contesse, reconnois moy avoir faites et reconnutes en droit par devant les pers.* (Chroniques Artésiennes, p.2)<sup>61</sup>

On peut cependant supposer d'autres motivations. Le pronom régime, ici, ou bien participe de l'ensemble, ou bien porte le cas de la subordonnée infinitive, ou bien peut être considéré isolément comme un régime du verbe déclaratif.

Dans certaines constructions prépositionnelles, un pronom régime sujet logique se retrouve parfois enclavé entre la préposition et le verbe, et on prendrait ce tour pour un simple régime prépositionnel (Gaston Zink ne l'affirme pas, mais cela semble être un présupposé de son raisonnement). Or, premièrement, dans les cas qui l'intéressent, le pronom est indubitablement sujet logique du verbe qu'il précède (ce n'est pas le cas dans tous les tours du type *Préposition - Rp plein - V*), deuxièmement, des cas de coordination montrent un pronom désolidarisé de la préposition, bien que conservant sa forme régime. Sont également signalés les cas d'infinitifs « compléments temporels de postériorité ». Cet emploi peut être introduit par une préposition, soutenu par un adverbe, ou tout simplement absolu. L'infinitif est généralement au passé, sous forme composée (auxiliaire infinitif + participe passé) :

(155) « *Comment le conte de Quarion, Luy estre arrivé devant le roi d'Espagne, luy fist la responce de ce que avoit fait avecq les gens de Jehan de Paris* » (*Le Roman de Jehan de Paris*, p.69)<sup>62</sup>

Contrairement aux prédicats précédents, les prédicats adjectivaux ne ressortissent pas au plan verbal. D'une part, le pronom régime peut être senti sujet d'une copule élidée, et d'autre part, le tour peut se figer et devenir sujet syntaxique d'un verbe conjugué. L'auteur mentionne les tours *moy absent/présent* et leurs constructions dérivées *moy confez/indigne*, en donnant notamment un exemple anglo-normand d'une construction avec pronom sujet comme un indice de la manière dont ce tour pouvait être interprété :

(156) *A lasse, jeo guerpie ! ha, jeo dolerouse !* (*Plaintes de la vierge*, Prem. appendice, XXIX, 113)

---

<sup>61</sup> Zink (1997), p132

<sup>62</sup> Zink (1997), P132



On trouve également une formulation inversée qui vise à mettre l'emphase expressive sur l'adjectif. Cette variante, exprimant la plainte, se construit généralement à la première personne :

(157) *Lasse moy, je ne puis me taire* (*La Passion du Palatinus*, V1825<sup>63</sup>)

L'absence d'un réel prédicat notionnel est envisageable avec, en dérivation du tour plaintif, un remplacement de l'adjectif par une interjection. *Le pronom n'en renvoie pas moins, par auto-référence, à la personne, agent du discours, (...)* » (Zink 1997, p.134). Le pronom est ici dans l'indétermination actancielle, et peut même, d'après Zink, renvoyer à de l'agentif énonciatif non discursif et donc se rapprocher, en un sens, du rôle de sujet logique.

Le syntagme associant au pronom régime un adjectif ordinal est construit de manière analogue à *Moy présent/absent*, mais s'ancre davantage dans la structure logique de la proposition en ce qu'il peut renvoyer à un sujet ou un régime. Zink compte seulement 8 renvois à un actant régime sur 42 occurrences. *Luy* prédomine fortement. En voici un exemple :

(158) *Atant monta Famius a cheval, lui tiers de compaignons, et alerent querir berinus...*(*Bérinus* §41<sup>64</sup>)

Ici encore, une forte ambiguïté actancielle laisse la porte ouverte à de nombreuses interprétations concernant le rôle logique du pronom régime, qui apparaît comme apte à endosser n'importe quel rôle sémantique (« Protée linguistique »<sup>65</sup>). En prenant un peu de hauteur, on peut concevoir le processus de réanalyse ci-dessus comme s'insérant dans une dynamique de diachronie longue visant à marquer davantage la frontière entre plan verbal et plan nominal. Deux tendances, conjuguées dans le même mouvement évolutif, ont orienté la mutation du système du pronom personnel : la répartition des formes pronominales personnelles en français moderne correspond à la fois à une opposition prédicatif/ non prédicatif et à la séparation entre plan verbal et plan nominal. Or, en ancien français, d'une part la syntaxe des formes verbales non finies était alors beaucoup plus souple, autorisant plus facilement les

---

<sup>63</sup> Zink (1997), p.134

<sup>64</sup> Zink (1997), p.135

<sup>65</sup> Zink (1997) P.135

emplois adjectivaux et substantivaux des forme verbales non finies, (Moignet 1988, Joly 2009, p.342-373, Buridant 2000) d'autre part le paramètre dominant le système du pronom personnel, la déclinaison bicasuelle, pouvait maintenir morphologiquement l'ensemble des formes pronominales en connexion sémantique avec le verbe en même temps qu'il ménageait une plus grande indépendance syntaxique à l'égard de ce dernier pour les formes sujets et régimes pleines. L'opposition systémique nom-verbe n'était donc pas un paramètre aussi structurant qu'il l'est devenu par la suite, aussi bien concernant le verbe que le pronom personnel.

Ainsi, concernant les constructions ci-dessus, au fur et à mesure que la frontière se creusait entre plan verbal et plan nominal, les formes régimes, d'abord utilisées comme telles, se sont peut-être vu attribuer la valeur de sujet sémantique d'une forme non finie, valeur étant progressivement devenue inaccessible pour un pronom sujet non prédicatif supposé, à terme, devoir activer systématiquement un mode personnel. Pour le dire autrement, ces constructions n'ont peut-être pu perdurer qu'en étant remotivées comme associations de formes nominales du pronom et du verbe.

#### *2.2.1.1.2 Nécessité d'une forme pour exprimer la prédicativité.*

Ci-dessus, nous avons exposé les faits de langues qui auraient constitué des conditions favorables au changement tel qu'il s'est produit, et nous avons également indiqué un élément de motivation dont Zink ne tient pas compte : le marquage progressivement accentué de la séparation entre plan nominal et plan verbal. Zink met plutôt en avant une autre motivation, qui selon lui a joué un rôle important dans la restructuration du système du pronom personnel, et plus particulièrement dans le processus de substitution dont il est question ici : le besoin d'un paradigme consacré à l'expression pronominale et personnelle de la prédicativité. En effet, dès le début du chapitre VII (p129), il présente la variation morphologique du pronom sujet de première personne comme une tentative infructueuse d'établir dans le plan sujet la même distinction morphologique que dans le plan régime entre formes minimales et formes pleines. Cette tentative avortée, « le besoin d'une distinction demeure » (p129). Nous reviendrons plus tard sur la conjonction des deux motivations et les connexions qu'on peut établir entre elles.

Nous avons vu qu'il était délicat, en dehors d'évidentes visées discursives (emphase, contraste), d'établir en ancien français des critères formels pour le marquage de la prédicativité (partie 2.1.2.3.1), étant donné, précisément, que cette dernière n'est pas encore un trait typologique

aussi saillant qu'il ne l'est en français moderne. La définition proposée dans son index par Zink du mot *prédicatif* (p. 393) paraît symptomatique. On y voit tout simplement désignées lesdites catégories prédictives et articulés très succinctement les niveaux phonétiques, syntaxiques, sémantiques et morphologiques :

« PREDICATIF : Statut des parties de langue phonétiquement autonomes (donc tonique) et sémantiquement plénières dont le nom, l'adjectif qualificatif, les modes verbaux à désinence personnelles (mais non l'infinitif ni les participes à date ancienne) et les formes non-clitiques du pronom personnel (dites fortes, étoffées, pleines), affranchies de l'attraction verbale : *passim*. »

La notion de « sémantique plénière » est plus évocatrice que définitoire, le critère de la tonicité reste en pratique plutôt contingent et la notion d'« attraction verbale » ne semble pas renvoyer à une grille de mesure formellement établie. L'indication *passim* pourrait presque témoigner d'une réticence<sup>66</sup> de l'auteur à fonder plus structurellement sa réflexion sur un concept pourtant central dans son étude. Au fil du texte, le concept de *prédicativité* voit son acception enrichie dans le cadre de son application au pronom personnel : il fera parfois l'objet d'un parallèle, qui ne va pas forcément de soi, avec celui de *prédicat*, et sera enfin vu comme le lieu d'une représentation de soi. On note que la question est à peu près absente du chapitre traitant des concurrences entre constructions prépositionnelles et conjointes.

Il n'en reste pas moins que le concept est considéré comme opérant par l'auteur, particulièrement dans ce chapitre VII de la partie 1, et cette opérativité se manifeste concernant certains faits de langues significatifs. En dehors de certains paragraphes d'introduction (p129) ou de conclusion (p150), dans lesquels il confère à l'expression de la prédicativité un statut de motivation générale, Zink, dans le détail, ne réfère explicitement à cette dernière, ou à ses effets de sens, qu'au sujet de cinq phénomènes : la coordination, l'utilisation précoce de la forme régime en fonction d'attribut (*je suis moi*), le changement de perspective du tour présentatif (*ce sui(s) je – c'est moi*), la reprise emphatique (*je je / moi je*) et la brusque propagation de la « topicalisation quant à » (*quant a moy*) au XV<sup>e</sup> siècle. Le caractère spatialisant et substantivant de la coordination avait déjà été remarqué par Gérard Moignet (1965), Zink signale simplement

---

<sup>66</sup> Réticence probablement liée au parti pris antifinaliste de l'ouvrage qui interdit de donner trop d'importance à une motivation unique.

que l'extraction du « groupe verbal » (p.138) qu'elle implique exige un emploi prédicatif, et partant la forme la mieux adaptée à un tel emploi<sup>67</sup>. Au-delà du fait que la coordination puisse impliquer une « spatialisation » ou une nominalisation de la forme personnelle, on peut y voir quelque chose de l'ordre d'une extériorisation de la personne coordonnée, mise en regard de l'autre terme de la coordination. Les autres contextes, dans lesquels les effets de sens prédicatifs sont les plus flagrants, relèvent ou bien de l'identification (attribution, présentation) ou bien du contraste (topicalisation, emphase contigüe). Il s'agit là des emplois à travers lesquels se signale le plus vivement l'expression prédicative de la personne, ainsi considérée de l'extérieur, comparable, associable ou dissociable.

Seule la construction attributive, parmi les faits de langues ci-dessus, peut-être soupçonnée d'avoir eu un rôle moteur. Elle est la plus ancienne à mobiliser la forme régime pleine (Zink 1997, p.155) et distingue de fait, par la tentative d'établir entre elles une correspondance, personne regardée et personne regardante. Faisant son apparition dès le XII<sup>e</sup> siècle (p.155), la forme régime pleine aurait supplanté le pronom sujet à date « précoce » en fonction d'attribut du sujet animé. (p.155). Le tour présentatif, procédant d'un « changement de perspective » (p.156) a connu une évolution plus lente, et les constructions du type *moy je* n'apparaissent qu'à partir de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle (p.150). Quant à la brusque croissance de la fréquence d'emploi de la topicalisation, elle ne s'inscrit pas à proprement parler dans le processus de substitution, mais en serait plutôt une conséquence, comme facilitée par la progressive spécialisation catégorielle de la forme régime pleine.

On peut aussi signaler des contextes de substitution précoces<sup>68</sup> que Zink ne désigne pas explicitement comme ayant été motivés par la recherche d'une forme plus apte à l'expression de la prédicativité, mais qui pourtant se présentent comme tels de par leur caractère contrastif. On pense notamment aux comparatives et aux forclusives qui relèvent a fortiori de la mise en regard, du contraste (« *fors que je* » : *contrairement à moi*). De manière générale, les cinq

---

<sup>67</sup> L'auteur n'est pas univoque sur ce point. Concluant sur la coordination, Zink met en avant un motif casuel : « *Le Sp s'attachant au rôle de marqueur verbal, tout pronom qui s'affranchissait de l'appui immédiat du verbe donnait l'impression d'assumer une fonction distincte, qui ne pouvait relever que du cas régime* » (p.140). Nous ne retiendrons pas cette explication, du moins ainsi formulée, étant donné que les formes pronominales les moins « *affranchies de l'appui immédiat verbe* » appartiennent, dès l'ancien français, au plan régime.

<sup>68</sup> Zink date au 12<sup>ème</sup> siècle les premières substitutions de pronoms sujet d'un verbe non repris mais les deux exemples donnés (note du bas de la page 136) nous paraissent incertains : le *Roman de Renart* est daté au 13<sup>ème</sup> siècle dans la BFM et le vers de Marie de France (*ne vus sanz mei ne mei sanz vus*) n'est peut-être pas donné dans ce qui serait, nous semble-t-il, sa version originelle (*ne vus sans mei ne je sans vus*)

secteurs au sujet desquels Zink fait intervenir la notion de prédicativité sont ceux qui manifestent les effets les plus fondamentaux de cette dernière sur la personne grammaticale : une représentation externe, à vocation objectivante, de cette dernière. De même que nous l'avons fait, en nous basant sur les observations de Kleiber (1992) et Leeman (2002) (cf. partie 2.1.), il semble donc remarquer que l'expression prédicative de la personne tend à en produire une représentation autonomisée. Zink signale cette autonomie là où elle est la plus nette, et cela suffit à montrer l'importance du besoin d'exprimer la prédicativité dans le processus de substitution, mais cet effet de sens peut également être identifié, quoique plus en nuance, dans les autres constructions (extraposition, autonomie, détermination), qui toutes entraînent l'éloignement du verbe du pronom sujet : toute prise d'autonomie de la personne vis-à-vis du plan verbal suppose en soi une autonomie de représentation. Une question reste néanmoins en suspens : en quoi la forme régime était-elle préférable à la forme sujet ? Nous l'avons vu, les variantes sémiologiques du pronom sujet n'avaient pas nécessairement pour vocation l'expression de la prédicativité. Cela indique que le critère de tonicité, ou de lourdeur phonologique, ne pouvait être opérant à lui tout seul. L'expression de la prédicativité ne nécessitait donc pas seulement (et peut-être pas du tout) une différence quantitative entre deux pronoms sujet, mais une différence qualitative qui distinguerait suffisamment la sémiologie *prédicative* de la sémiologie *sujet*. A travers une forme *moi* qui transcende le plan régime, la première personne peut être appréhendée à titre d'expérience autonome, similairement au contenu d'un substantif, appréhension à laquelle la sémiologie sujet peut faire quelque peu obstacle, sa relation d'accord avec l'indice actanciel du verbe étant peut-être plus favorable à l'insertion de la personne dans la temporalité verbale et dans la sémantique processuelle.<sup>69</sup> En retour, la forme régime pleine, également assujettie au verbe de par sa valeur casuelle initiale (à un degré moindre, en l'absence d'accord), s'affranchit plus nettement du plan verbal en la neutralisant.

#### 2.2.1.2 Chronologie du processus

A partir des indications ponctuant le texte de Zink, nous proposons ici une restitution du déroulement chronologique de la substitution du pronom régime plein au pronom sujet. Cette restitution suit, par défaut, un découpage par siècle. Il nous semble prématuré de structurer cette

---

<sup>69</sup> La connexion morphologique du pronom sujet avec le verbe avait par ailleurs le défaut d'articuler souvent deux pronoms sujets singuliers avec une forme verbale singulière.

chronologie en définissant des étapes proprement diachroniques (fondées sur des critères linguistiques).

Zink relève les toutes premières substitutions au XII<sup>e</sup> siècle, en coordination post-verbale (p.138). A la même époque, le regard objectivant sur la personne fait émerger des substitutions précoces (et encore rares) là où il s'impose : en construction présentative et attributive. On note également dès le XII<sup>e</sup> siècle de remarquables emplois dialectaux (normand, anglo-normand, puis centre) où le pronom régime se trouve être le sujet conjoint d'un verbe personnel. D'après les exemples donnés, la contrastivité ne semble pas motiver (ou seulement occasionnellement) ces emplois. Il faudrait plutôt, selon Zink, en chercher l'origine dans le besoin de spécifier le nombre en P3, ce que font les formes régimes (*lui/eulx*) et non l'unique forme sujet (*il*). Ajouté aux ambiguïtés casuelles vues précédemment, nous avons là ce qui constitue la donne initiale : substitution naissante en coordination, en présentative et en attribution, puis des emplois dialectaux *a priori* non motivés par le besoin d'exprimer la prédicativité.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, les tendances émergentes au siècle précédent se confirment : renforcement en coordination, concurrence croissante pour l'attribution. Bien qu'en règle générale, « le Sp prédomine encore dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle » (p.137), à la même époque, l'extraposition (avec incise nettement prédicative), la comparative et la forclusive sont gagnées par le phénomène. Ce n'est qu'au cours du XIV<sup>e</sup> siècle qu'un premier secteur, celui de la coordination, semble pratiquement conquis : le pronom sujet « n'a de vitalité que chez Joinville » (Début XIV<sup>e</sup>), est supplanté « dès le début du XIV<sup>e</sup> » en vers, « dès Froissart » (3<sup>e</sup> tiers du XIV<sup>e</sup>) en prose, et reste « sans exemple passé le XIV<sup>e</sup> ». A la même période, on voit également la substitution commencer à s'opérer pour les pronoms sujets détachés en apostrophe interrogative, les pronoms déterminés, et le tour extraposé est maintenant atteint dans ses versions les plus minimales (avec des adverbes dont la prédicativité est en question : *si, par*). Au dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle, après le verbe, le Rp, « apparaît dès Béruin » (p.146) en emploi de sujet déterminé par un terme de soulignement. La forme régime pleine gagne également du terrain comme sujet d'un verbe non repris, toute modalité confondue, si bien que le pronom sujet « commence à s'effacer à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle » (p.136). La deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle voit enfin l'apparition de la construction *moi je V*, en lieu et place de *je je V*, ou *je V je*. A ce stade, il n'est donc plus besoin d'une copule, ou de quelque construction tant soit peu oppositive, pour mettre en regard personne prédicative et personne non prédicative.

A l'orée du XV<sup>e</sup> siècle, qui voit notamment l'essor de la « topicalisation *quant à* », le renversement a donc déjà été bien entamé : le pronom régime plein règne en coordination postverbale, en autonomie, en extraposition prédicative, en attribution et en détermination postverbale. Le positionnement avant le verbe, même séparé, semble être un facteur de ralentissement de l'évolution : la coordination préverbale accuse en effet un certain retard en prose, et la détermination préverbale reste assez solidement l'apanage de la forme sujet, « au moins jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle ». (p.146). La forme régime pleine prédomine en apostrophe injonctive et interrogative à partir de 1450 – 1470 (p.149) et « *ne se répand que très progressivement* » en extraposition avec incise non prédicative, où elle ne prévaut qu'en deuxième moitié de XV<sup>e</sup> siècle (p.141). La lente évolution du tour apodictique suit par ailleurs son cours, la concurrence entre *ce-suis-je* et *c'est moi* ne se resserrant que dans les années 1450-1470. Le tour dialectal d'un pronom régime plein en sujet contigu au verbe se développe également et passe enfin de la troisième personne aux personnes dialogiques, mais sera rapidement senti comme excessif et se chargera même parfois d'une connotation caricaturale. Gaston Zink donne l'exemple suivant pour illustrer l'effet comique, provoqué par cette construction, que les auteurs médiévaux utilisaient à dessin :

(159) *Moy ronpas toute leur capité*

*Ou mon grant hach (...)*

*Moy seray tantoust bien malade*

*Tota leur capt ac scorporat* (Job, 2777, 2781)

Le pronom régime plein était par là freiné dans son extension vers le cas sujet, et se voyait refuser l'accession à l'entourage le plus immédiat du verbe, notamment comme sujet conjoint, fonction et position à laquelle était réservé le pronom sujet à la même époque. La substitution du pronom régime plein au pronom sujet en emploi prédicatif est donc pratiquement effectuée à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Les quelques derniers bastions (tours apodictique, extraposition légère, autonomie) cèdent lentement au cours du XVI<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, d'après les relevés de Gaston Zink, les constructions ayant occasionné les substitutions les plus précoces sont la coordination, l'attribution, et la présentation. Celles ayant connu les

substitutions les plus tardives sont la détermination et l'emploi détaché. L'évolution a été plutôt rapide pour la coordination (du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup>), et particulièrement lente en extraposition (du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle) et dans le tours apodictique (du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle). Ces éléments de chronologie, s'ils donnent à voir une physionomie du processus, indispensable à la mise en perspective, ne sauraient faire l'objet dans l'immédiat d'un travail d'interprétation trop théorique et précipitamment conclusif qui viserait à se demander pourquoi tel secteur aurait été touché avant tel autre, pourquoi tel secteur aurait évolué plus lentement, ou plus rapidement. Un tel travail ne peut reposer que sur une étude minutieuse des textes et de leur circulation.

### 2.2.1.3 Modifications propres à la troisième personne

Le remplacement des pronoms sujets prédicatifs par des formes régimes pleines constitue le fait diachronique majeur de l'évolution du système du pronom personnel, de par la portée de la refonte paradigmatique qu'il entraîne, le nombre de formes concernées, le nombre de constructions nouvelles qu'il occasionne et le nombre de constructions révolues qu'il laisse derrière lui. Il convient maintenant de situer au sein de cette dynamique générale les faits diachroniques propres à la troisième personne, secteur dont la complexité implique des motivations évolutives qui lui sont propres, sans être déconnecté pour autant du processus général. En nous fondant sur le chapitre VI de la seconde partie de Zink (1997), ainsi que sur son article consacré à la troisième personne publié dans *L'Information grammaticale* (Zink 1982), nous reprendrons le déroulement des changements dont le sous-système P3 a fait l'objet, et nous essaierons de situer ces changements locaux dans le mouvement global décrit précédemment. Il ne sera pas question ici des pronoms réfléchis et adverbiaux, étant donné qu'ils ne sortent pas du plan régime et qu'ils sont par là étrangers au processus de substitution.

Dès l'origine, le sous-système P3 se démarque de l'ensemble par le plus grand nombre de valeurs grammaticales qui entrent dans sa composition. Il faut ajouter celle du genre, la troisième personne étant celle du nom, mais il faut également tenir compte d'une plus grande finesse de discrimination des cas, les formes régimes minimales P3 distinguant accusatif et datif. Dans le système de départ, coté régime, la même forme cumule les emplois de régime datif non prédicatif tout genre et régime prédicatif féminin, et la prédicativité masculine dispose d'une forme exclusive : *lui*. Il y a distinction morphologique entre accusatif (*le, la, les*) et datif



(*li*), et cela ne changera pas malgré quelques variations dialectales sans conséquences. Coté sujet, le féminin est marqué par la forme *elle*, partageant avec les autres pronoms sujets la possibilité d’être prédicatif. Le pluriel présente pratiquement l’état moderne, exception faite du masculin sujet *il* qui est indifférencié du singulier. La forme *elles* est, « de toute origine » (Zink 1997) aussi bien qu’en français moderne, aptes aux emplois sujet et régime prédicatif. Le tableau ci-dessous représente l’économie propre au sous-système P3 ancien :

		SUJET	REGIME		
			Non-prédicatif		Prédicatif
			R. direct	R. indirect	
<b>SING.</b>	Fém.	<i>Elle</i>	<i>La</i>	<i>Li</i>	<i>LI</i>
	Masc.	<i>Il</i>	<i>Le</i>	<i>Li</i>	<i>LUI</i>
<b>PLUR.</b>	Fém.	<i>Elles</i>	<i>Les</i>	<i>Leur</i>	<i>ELLES</i>
	Masc.	<i>Il</i>	<i>Les</i>	<i>Leur</i>	<i>EUX</i>

Nous suivrons ici uniquement les modifications concernant les formes *li*, *lui*, et *elle*. Celles-ci se signalent à travers trois faits majeurs, en plus de l’extension de la forme régime pleine masculine (*lui*) aux emplois sujets prédicatifs : l’accession de *lui* à l’emploi non prédicatif datif, la disparition de la forme *li* qui cumulait les valeurs de régime datif non prédicatif et de régime prédicatif féminin, et l’accession de *elle*, initialement pronom sujet, aux emplois régimes prédicatifs.

Deux emplois voient le jour au XII<sup>e</sup> siècle, où *lui* se substitue à *li* : la post position conjointe sous l’accent (ex. : « *liverrai lui une mortel bataille* », Roland, V658) et l’antéposition au verbe après subordonnant (ex. : « *Ki lui veïst Sarrazins desmembrer* » ). Ces emplois ont eu pour effet de rendre interchangeable les deux formes, *lui* pouvant alors peu à peu, dans le courant du XIII<sup>e</sup>

siècle, s'immiscer en antéposition non prédicative quel que soit le type de phrase. *Li* ne commence à céder sa place que dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Parallèlement, les emplois régimes prédicatifs de *elle* apparaissent au début du XIII<sup>e</sup> siècle. *Lui* prédicatif va jusqu'à concurrencer *li* prédicatif féminin et menacer de son hégémonie l'expression morphologique du genre et de la prédicativité au singulier. Il s'ouvre donc une période de deux siècles de concurrence entre *lui*, *li* et *elle* en emploi de pronom prédicatif féminin. Finalement *li* disparaît, et *elle* est préféré à *lui* pour maintenir les oppositions de genre et de prédicativité.

D'après Zink (1982, 1997 partie 2 Ch. VI), le principal moteur de cette évolution serait la fragilité d'un système attribuant trop de valeurs à une forme trop ténue, *li* cumulant les fonctions régime indirect non prédicatif tous genres et régime prédicatif féminin, fragilité accentuée par un glissement accentuel ayant amené à rendre moins perceptible la distinction entre *lui* et *li*, alors en concurrence syntaxique. Gaston Zink valide par ailleurs la thèse de Rydberg (1905) qui voit dans la postposition de *lui* sous l'accent une tentative d'aligner la troisième personne sur les personnes dialogiques : cette construction serait produite par analogie à celles qui placent les formes régimes pleines dialogiques (*moi*, *toi*, *soi*) dans la consécution du verbe. L'arrivée de *elle* comme régime prédicatif était doublement favorisée, par sa propension à la prédicativité, d'une part, et par l'analogie possible avec le féminin pluriel *elles*, d'autre part. La réfection du sous-système P3 est actée au XV<sup>e</sup> siècle (Zink 1982), à une période où le processus de remplacement des pronoms sujets prédicatifs par des formes régimes pleines est bien avancé. Voyons maintenant comment s'intègrent ces changements dans le tableau global. En comparaison avec les autres pronoms régimes *lui* enrichit davantage ses possibilités d'emploi. Non seulement il peut être sujet prédicatif, mais aussi régime indirect non prédicatif. La substitution de *lui* à *li* maintient par ailleurs la connexion, à la troisième personne, entre le plan prédicatif et le plan non prédicatif, à une différence près : au départ, *li* se trouvait des deux côtés du sous-système régime, à l'arrivée, *lui* se trouve des deux côtés du système global, l'opposition entre prédicatif et non prédicatif devenant celle, fondamentalement structurante, du système du pronom personnel. Ainsi contextualisée dans le mouvement évolutif de l'ensemble du système, cette substitution peut apparaître sous un autre jour. Il ne s'agirait donc pas seulement de trouver une forme plus apte que *li* à supporter la plurifonctionnalité, mais dans le même mouvement, de trouver une forme plus apte que *il* (ou *li*) à être sujet prédicatif. La tentative d'imposer *li* comme pronom prédicatif régime neutre au XIV<sup>e</sup> siècle (dont attestent trois textes : Joinville,

*Fouke Fitz Warin, et le Roman du compte d'Anjou*)<sup>70</sup> pouvait-elle, se traduire dans le plan sujet, où il se serait trouvé en concurrence avec *elle*, forme plus apte à la prédicativité ? Difficilement sans doute : *li*, contrairement aux autres formes régimes pleines, était peut-être impropre à transcender l'opposition sujet-régime sur laquelle se fondait le système ancien, et ne pouvait par là même s'inscrire dans le plan prédicatif du système nouveau. On remarquera qu'en conséquence, l'extension casuelle du féminin sujet singulier (*elle*) se fait à contre-pied du processus général : du cas sujet vers le cas régime, et non l'inverse. Contrairement à la forme *li*, la forme *elle* est de sémiologie exclusivement féminine et porte la marque positive du genre, propriété grammaticale strictement nominale. Il se peut que cet ancrage dans le plan nominal ait favorisé son émancipation totale du plan verbal, à la différence des autres pronoms sujets. Et ce à plus forte raison si cet ancrage s'arrime au paradigme féminin du plan nominal de l'ancien français, libre de déclinaison. *Elle* n'était maintenue dans le cas sujet que par *li* prédicatif féminin, qui seul faisait obstacle. Enfin, il est possible qu'une motivation supplémentaire entre en jeu dans le remplacement de *li* par *lui* : s'agissant de signifier le régime indirect *neutre*, la forme retenue devait peut-être être de sémiologie exclusivement masculine (la sémiologie masculine étant également celle du neutre et de l'impersonnel), ce qui n'était pas le cas de *li*.

#### 2.2.1.4 Conclusion

Nous avons repris, au cours de ce chapitre, pour l'essentiel, les travaux de Zink concernant la transformation paradigmatique qui voit le pronom régime étendre sa gamme d'emploi, ainsi que les modifications, directement liées, qui touchent la troisième personne. Cette synthèse comporte par ailleurs un prisme nouveau, la prise en compte de l'accentuation de la séparation entre plan verbal et plan nominal, expliquant notamment comment les contextes d'ambiguïté actanciels ont pu à la fois être le point de départ du processus et disparaître par la suite. Concernant la motivation déjà évoquée dans les travaux précédents (Moignet 1965 et Zink 1997), la mise en perspective chronologique nourrit également la réflexion de pistes nouvelles, mais aussi de repères temporels qui nous permettront, d'une part, de situer ce processus par rapport aux grammaticalisations du pronom sujet et du pronom régime minimal, mais aussi de

---

<sup>70</sup> Zink (1997) p.264

coordonner l'évolution du système du pronom personnels à celle des autres secteurs de la langue. Les constructions dans lesquelles Gaston Zink observe les premières substitutions (dès le XII<sup>e</sup> siècle) tendent à dissocier nettement sujet de conscience et personne objectivée. Cette dissociation est en effet très nette dans les tours présentatifs et attributifs (*c'est moi, je suis moi*). La coordination, secteur également précoce, est aussi fortement dissociative dans la mesure où elle suppose une mise en balance de la personne avec un élément extérieur. Certaines des substitutions qui apparaissent plus tard (à partir du XIII<sup>e</sup> siècle) concernent *a contrario* des constructions moins immédiatement dissociatives, comme l'extrapolation ou la détermination. On ne saurait affirmer à partir de là que le rapport à soi a eu un rôle moteur dans l'évolution du système du pronom personnel, mais on ne peut nier cependant qu'il ait partie liée avec cette transformation. Quoi qu'il en soit, l'essor, au 15<sup>e</sup> siècle d'une construction nouvelle comme « *quant à moy* » montre que la valeur des pronoms régimes a déjà été en grande partie modifiée. C'est aussi à la même période que le sous-système P3 se fixe dans son état moderne. On peut considérer, de manière générale, qu'à cette époque, le pronom personnel régime plein est prédicatif, bien que le système tarde à s'homogénéiser tout à fait. On note par ailleurs une précocité de la première personne sur les autres, or ceci peut être lié, comme nous le verrons dans la partie suivante, à une fonction rhétorique de l'utilisation de cette dernière. On remarque enfin une tendance sémiologique, particulièrement manifeste en troisième personne, à se diriger vers l'opposition entre formes courtes et formes longues. Il faut remarquer que ce changement se produit au détriment d'une tendance sémiologique ancienne à opposer le vocalisme fort /i/ au vocalisme faible /e/ (Soutet 1992), qui oppose en dernière analyse le marqué au non marqué (Soutet 1997). La perte de *li* au profit de *lui* et *elle* acte non seulement la disparition du vocalisme fort dans le système des pronoms personnels, mais, par là même, la disparition d'une sémiologie d'alternance vocalique au profit d'une sémiologie de différenciation par la taille. La substitution est, parmi les phénomènes qui animent l'évolution du système du pronom personnel, le plus complexe, et celui qui comporte le plus d'enjeux systémiques. La mise en perspective que nous venons de proposer a permis, nous l'espérons, de dégager les grandes lignes de cette complexité sans tomber dans la simplification, et d'éclairer les enjeux majeurs de cette évolution, en lien, comme nous le verrons, avec l'évolution générale du français.

## 2.2.2 Institution du pronom sujet conjoint obligatoire antéposé

Entre le début du XI<sup>e</sup> siècle et la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le comportement syntaxique du pronom sujet s'est considérablement modifié. Cette modification comporte deux aspects : une restriction de ses possibilités d'emploi doublée d'une augmentation de sa fréquence. La restriction des emplois s'explique en grande partie par le phénomène étudié précédemment, le pronom sujet se voyant remplacé par une forme régime pleine dans ses emplois prédicatifs, la diversité de ses emplois se restreint conséquemment et seule l'alternance entre antéposition et postposition contigüe au verbe subsiste. Reste donc à expliquer la disparition de cette alternance en énoncé assertif et « *l'obligatorisation* » (Detges 2003) du pronom sujet. Ce sera cette dernière qui retiendra d'abord notre attention. Nous aborderons ensuite la question de la disparition de l'alternance en nous fondant sur les travaux de Sophie Prévost (2003).

### 2.2.2.1 Fréquence du pronom sujet : quel rythme d'évolution ?

Après avoir évalué le rythme de progression du phénomène sur la base de données disponibles dans la littérature, nous présenterons les différentes thèses visant à expliquer l'augmentation de la fréquence du pronom sujet, après quoi nous proposerons une hypothèse articulant l'approche guillaumienne, l'approche pragmatique de Detges (2003) et le concept de subjectivation.

Les données présentées par Moignet (1965) et Prévost (2015) permettent de se faire une idée du phénomène. Ces deux études présentent des statistiques opposant la non-expression du pronom sujet à son expression (antéposée, postposée ou prédicative). Pour montrer un renversement de tendance entre absence et présence du pronom sujet, Gérard Moignet s'appuie sur un corpus de 18 textes<sup>71</sup> allant des *Serments de Strasbourg* jusqu' à la moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (la *Lettre à Nicolas Arrode* de Jean Sarrazin étant son texte le plus tardif). Son relevé sur cette période montre un passage d'« un rapport de 1 à 4 environ » (*Passion, Saint-Léger, Alexis, Roland, Brut*) en faveur de l'absence à un rapport de plus de « 3 à 1 » en faveur de la présence. Moignet signale une accélération entre la seconde moitié du 12<sup>ème</sup> siècle et la première moitié du 13<sup>ème</sup> siècle. Sophie Prévost présente un corpus plus conséquent de 12 textes dépouillés intégralement, recouvrant une période à la fois plus large et plus avancée dans le temps, allant

---

<sup>71</sup> Sur ces 18 textes, six seulement sont dépouillés dans leur intégralité (*Le Serment, Sainte-Eulalie, La Passion, Saint-Léger, Saint-Alexis, La lettre*) Les 12 autres textes, plus volumineux, n'ont été dépouillés qu'à hauteur de cinq cents lignes environ. Nous devons donc maintenir une réserve sur la valeur représentative de cet échantillon.

de *La Chanson de Roland* (1100) aux *Quinze Joyes de Mariage* (1500). Pour des raisons que nous aborderons ultérieurement, son relevé ne prend en compte que les personnes P1 et P3-6. Une fois encore, les résultats présentent un renversement de la tendance, quoique plus nuancée, la non-expression subsistant dans des proportions majoritaires dans deux textes tardifs, les chroniques de Froissart et *Griseldis*. Les statistiques prenant en compte le paramètre de la personne montrent en revanche une grande disparité en faveur de l'expression de P1.

La tendance signalée dans Moignet (1965) se voit donc confirmée tant sur la même période que dans son prolongement jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle. Les deux études n'ayant que deux textes en commun (*Roland* et *La Queste*), leur corpus cumulé compte 28 textes, dont 18 sont dépouillés intégralement. Elles sont donc assez complémentaires et prennent en compte des textes différents pour la plupart et répartis sur des tranches chronologiques différentes. Moignet tient compte des textes les plus anciens dans leur intégralité (*Strasbourg, Eulalie, St Léger, St Alexis*) et concentre le reste de son relevé sur le 12<sup>ème</sup> siècle et la première moitié du 13<sup>ème</sup> siècle. Les 12 textes de Prévost sont plus équitablement répartis du début du 12<sup>ème</sup> à la fin du 15<sup>ème</sup> siècle, et son relevé invite à nuancer quelque peu les conclusions de Moignet concernant la vitesse de progression du phénomène. Appréhendée sur une tranche chronologique plus large, celle-ci paraît en effet plus lente. On note enfin que l'ensemble de textes dépouillés dans ces deux études présente également une grande diversité dialectale (normand, anglo-normand, picard, champenois, ouest, parisien) et stylistique (prose, vers). Une telle diversité est cependant à double tranchant. Si elle donne à voir une certaine généralité du phénomène, elle en dissout la traçabilité concrète. Il serait, par exemple, intéressant d'établir les dynamiques propres à chaque dialecte tout en considérant les rapports d'influence entre les différentes aires linguistiques.

Somme toute, ces données montrent bien, du début à la fin du moyen âge, une augmentation de la fréquence d'expression du pronom sujet, mais elles ne laissent pas entrevoir clairement un rythme d'évolution. Notamment, la phase d'accélération signalée par Moignet est nettement relativisée par les relevés de Prévost qui s'étendent, si l'on tient compte de *Griseldis* et *Froissart*, jusqu'au 15<sup>ème</sup> siècle. On est certes tenté de penser que de tels textes, avec une faible proportion mineure de Sp exprimés bien qu'ils soient tardifs, représentent plutôt l'exception que la norme. Mais que se passerait-il si ce corpus était étendu à une cinquantaine de textes ? Peut-être verrait-on doubler ou tripler la proportion de cas similaires à *Froissart* et *Griseldis*. A titre de comparaison, le corpus BFM2019 contient 170 textes écrits entre le 9<sup>ème</sup> siècle et la fin du 15<sup>ème</sup> siècle, soit environ six fois plus que les 28 textes cumulés par les deux

études mentionnées précédemment. La marge d'incertitude demeure donc considérable concernant le rythme de grammaticalisation du pronom personnel sujet, et traiter la question nécessiterait un relevé de plus grande envergure qui intégrerait plus concrètement le paramètre dialectal. Une autre inconnue demeure : quelle proportion d'expression signalerait un état moderne ? A quel point les statistiques de la langue de Beaumanoir sont-elles proches de celles de textes du 18<sup>ème</sup> ou du 19<sup>ème</sup> siècle ? On sait que le pronom sujet peut être également omis en langue moderne, mais dans quelles proportions ? La comparaison avec des textes beaucoup plus récents rendraient enfin ces statistiques plus significatives.

#### 2.2.2.2 Les différentes théories

Parmi l'ensemble des phénomènes, des processus et des mécanismes qui ont contribué à redessiner les contours du système du pronom personnel français, l'institution du pronom personnel sujet non prédicatif est peut-être celui qui a fait l'objet de la plus grande diversité d'hypothèses. De nombreux linguistes ont abordé la question, sous différentes approches théoriques, et en prêtant attention à différents paramètres. Certains points de vue sont contradictoires, d'autres sont complémentaires, et il demeure vraisemblable qu'en définitive, de multiples facteurs entrent en jeu. Nous allons faire le point ici sur les différentes causes du phénomène qui ont pu être mentionnées dans la littérature.

L'explication la plus ancienne est celle fondée sur des critères prosodiques. Elle a notamment été défendue par Thurneysen (1892), Rydberg 1896 et Herman (1954). La généralisation du pronom sujet préverbal aurait répondu à la nécessité d'avoir un élément tonique en première position. Le pronom sujet, considéré comme initialement tonique, aurait été utilisé pour remplir cette position par défaut. Cela expliquerait également la forte fréquence des pronoms sujets en subordonnée : le verbe ne pouvant suivre directement le subordonnant, supposé atone, le pronom sujet, supposé tonique, vient lui servir d'appui. Cette argumentation a pour principale faiblesse de reposer sur la stabilité d'un trait prosodique (+/- tonique) associé à tel ou tel constituant (pronom, subordonnant). Or l'atonicité des subordonnants a fait l'objet de nombreux doutes (Franzen 1939, Zink 1996), de même que la tonicité des pronoms en zone préverbale (Franzen 1939, Moignet 1965, Zink 1996).

D'autres approches font appel à des arguments syntaxiques. Franzen (1939), par exemple, propose d'expliquer cette dynamique par une tendance à positionner l'agent avant le verbe qui

aurait été héritée du latin vulgaire. Von Wartburg (1963) l'a contredit en arguant que le rapport causal était inverse : c'est plutôt l'antéposition du pronom sujet qui contribue à généraliser l'antéposition de l'agent. Zink (1996), de son côté, s'intéresse aux rapports entre enchaînement de propositions et expression ou non de pronom sujet. Il dresse donc une typologie des enchaînements en fonction de ce qu'il favorise ou non l'expression du Sp. Il met en lumière l'importance du degré de cohésion entre les deux verbes : une forte cohésion est défavorable à l'expression du pronom sujet, et inversement, une faible cohésion y est favorable. Les facteurs de cohésion sont la coordination additive et les facteurs de détachement, plus nombreux, sont la coordination non additive, le changement de sujet, le changement de mode, la juxtaposition et la subordination. Ces derniers peuvent intervenir isolément ou se combiner. Prévost (2010b) semble reformuler une thèse analogue en parlant de « discontinuité thématique », mais remarque que cette seule explication ne suffit pas car il y a parfois sujet pronominal sans discontinuité thématique (les deux possibilités peuvent se trouver dans le même texte).

L'explication la plus répandue demeure celle qui tend à corréler la grammaticalisation du pronom sujet à l'appauvrissement de la flexion verbale. A l'origine, Foulet (1929) voyait dans l'emploi de plus en plus fréquent du pronom sujet une conséquence de l'érosion phonétique des désinences verbales. Cette thèse a été plusieurs fois contestée, notamment par Franzen (1939), Von Wartburg (1963), Herman (1954) et Moignet (1965) pour qui la perte des désinences est la conséquence et non la cause de la grammaticalisation du pronom sujet. Ces derniers maintiennent donc l'idée d'une corrélation des deux phénomènes. Les différences subsistent cependant dans la manière d'expliquer l'augmentation de la fréquence du Sp. Franzen (1939) propose une explication syntaxique (Cf. ci-dessus), Von Wartburg (1963) et Herman (1950) s'en remettent à la thèse prosodique également évoquée plus haut, et Gérard Moignet parle d'un processus de *déflexivité*, autrement dit d'une dématérialisation du pronom causée par le transfert du signifié désinentiel personnel du verbe vers le pronom.

La thèse de Moignet se démarque des autres par la distance qu'elle prend vis-à-vis d'une chronologie concrète. La déflexivité est une « *opération mentale* » (p.110) qui relève en premier lieu du « *psychisme* », de la transformation d'un « *système de pensée* » précédant les ajustements sémiologiques adéquats. Il y a donc initialement l'apparition d'un signifié « *déflexif* » et formel (non prédicatif), qui ne constitue au départ qu'une extension dans le plan verbal du signifié de puissance du pronom personnel sujet, initialement ancré dans le plan nominal. L'apparition de ce signifié va entraîner la généralisation de l'emploi du Sp contigu au



verbe et du même coup l'obsolescence des marques flexionnelles. Si Moignet s'efforce de décrire avec beaucoup de soin les enjeux psychomécaniques du processus (transdéflexivité du pronom sujet médiéval, passage du plan nominal au plan verbal, perte de prédicativité) il ne nous livre pas cependant d'élément concret nous permettant de valider la relation causale entre l'appauvrissement flexionnel du verbe et la grammaticalisation du pronom sujet. Il ne tente pas, par exemple, d'établir de correspondance chronologique personne par personne (si par exemple le pronom P1 est le premier à voir sa fréquence augmenter, on s'attend à voir s'affaiblir en premier les désinences P1) et ne nous dit pas non plus comment rendre compte de l'appauvrissement flexionnel, en présentant, par exemple, des données qui feraient état d'une désémantisation de certaines désinences. Il faut comprendre que l'argumentation de Moignet ne vise pas tant à expliquer l'obligatorisation qu'à s'y référer comme preuve de la déflexivité. Autrement dit, si la fréquence du pronom personnel sujet a augmenté, c'est qu'il y a bien eu, selon Moignet, déflexivité. Cette posture est tout à fait perceptible dans le passage suivant :

« Cette généralité d'emploi ne peut signifier qu'une chose, c'est que le pronom personnel sujet ne représente plus qu'une forme linguistique, celle de la personne sujet à laquelle le verbe doit se référer. Précédemment impliquée dans le verbe, et le restant d'ailleurs encore quelque peu, ce qui suffit à justifier les cas d'absence du pronom, cette forme fait désormais la matière d'un mot de langue séparé, distinct de lui, mais contigu et satellite, dont la présence est de plus en plus nécessaire. Un état de langue s'instaure, dans lequel le verbe perd les dernières positions où il conservait encore l'incidence purement interne, et doit chercher extérieurement à lui-même le support nominal signifiant le thème du procès ». (P.95)

On retrouve là une tendance, caractéristique du courant psychomécanicien, à vouloir expliquer l'observable par le non-observable. Ce n'est pas sans rappeler la posture de Gustave Guillaume au sujet du système de l'article, auquel il prêtait une chronologie opérative inverse à celle observée en diachronie : le schéma opératif, système de pensée, plaçait l'article indéfini en précession du défini, ordre inverse à celui de l'apparition respective des deux articles en diachronie. Or cela ne constituait nullement un paradoxe pour Guillaume, mais manifestait au contraire une tendance de l'esprit humain à « remonter aux sources de sa puissance » (Guillaume 1964). La structure du raisonnement est ici la même : l'observé n'est pas tant une fin en soi et n'est mobilisé qu'à fin d'éclairer le non-observable. Cela explique le caractère abstrait de la théorie de la déflexivité. En somme, l'apport de la théorie de la déflexivité consiste surtout en sa dimension interprétative, qui invite à différencier avec une grande subtilité la

personne « assignée au verbe » par une marque flexionnelle de la personne « désignée » par le pronom personnel non prédicatif. Nous verrons plus loin comment Tomislav Frleta (2014) tire parti de cette distinction. Au-delà de ces efforts théoriques, il demeure un vide empirique. Comme le souligne Prévost (2015), coïncidence ne vaut pas corrélation, et celle-ci doit encore être concrètement établie. Et quand bien même elle le serait, cela ne contribuerait pas à expliquer l'obligatorisation du Sp, qui semble d'avantage être la cause de l'appauvrissement flexionnel du verbe que sa conséquence.

Plus récemment Ulrich Detges (2003) a proposé une explication d'ordre pragmatique : des motivations rhétoriques sont à l'origine de l'augmentation de la fréquence du pronom sujet dont l'emploi fini par se normaliser et perdre son expressivité. Le pronom sujet, dont l'emploi est initialement contrastif et implique un changement de référent, se trouve de plus en plus souvent utilisé à la première personne pour asseoir l'autorité du locuteur (Detges parle de « moi auctorial »). Ces pronoms « auctoriaux » se manifestent notamment lors d'actes de langage forts (injonction, promesses, menaces...). Un usage abusif de ce procédé conduira à affaiblir son impact et à normaliser l'emploi du pronom sujet. Cette hypothèse, invoquant un phénomène « dévaluation rhétorique » (Detges 2003), est par ailleurs corroborée par des observations typologiques générales concernant l'usage des pronoms personnels sujet dans les langues « pro-drop<sup>72</sup> ». Les locuteurs de ces langues ont tendance à utiliser les pronoms personnels P1 pour se démarquer à l'oral : ce procédé d'« auto-thématisation » (Detges 2003) constitue un moyen à la fois efficace et économe pour prendre la parole lors d'une interaction verbale. Ulrich Detges étaye également son propos en ayant recours à la notion d'échelle de thémativité, qui hiérarchise les classes de référents selon des critères d'animation et de définition. Plus un référent est animé et défini, plus il a de chance de constituer un thème pertinent, et partant d'asseoir efficacement une prise de parole. Au sommet de cette échelle figurent donc les pronoms personnels, et à leurs têtes le pronom personnel P1. Cette hiérarchie est par ailleurs corrélée à la fréquence : plus une classe référentielle est élevée dans la hiérarchie thématique, plus haute sera sa fréquence d'emploi en contexte de prise de parole. Bien que son étude ne repose pas, pour ce qui est de l'ancien français, sur un corpus très fourni (six textes dont un seulement semble avoir été dépouillé dans son intégralité), elle se voit confirmée par Prévost (2015) dont le relevé tient compte séparément des personnes P1 et P3 : L'augmentation de la fréquence est nettement en faveur de P1. Cela fait de l'explication de Detges l'hypothèse la plus concrètement étayée

---

<sup>72</sup> « Pro-drop » désigne la caractéristique typologique d'omission possible du pronom sujet.

concernant l'accroissement des occurrences du Sp. Nous ne pouvons pas, de fait, la négliger. Cette approche permet aussi de se représenter la potentielle part des pratiques orales dans la grammaticalisation du Sp. Mais si elle explique bien comment les occurrences du pronom sujet ont pu se multiplier, elle manque à éclairer sa systématisation en position préverbale. La question peut se poser de manière plus générale : si l'emploi d'une forme se multiplie à travers la découverte d'un usage expressif, pourquoi se maintient-elle et se systématisent-elles une fois que l'usage perd son expressivité ? Et pourquoi sa fréquence ne baisse-t-elle tout simplement pas ? Un autre problème réside en ce que Detges considère son hypothèse comme l'unique explication du phénomène, rejetant toute argumentation basée sur des critères « grammaticaux », sous prétexte que le phénomène se produit dans des aires linguistiques différentes. Or premièrement, les langues auxquelles il se réfère sont toutes des langues romanes, et deuxièmement, comment expliquer que le phénomène se produise à différentes époques, sans se référer à des contextes typologiques spécifiques, et sinon, au contexte extralinguistique ? Autrement dit, comment expliquer, en faisant abstraction du contexte géolinguistique et du rythme d'évolution concernant certains secteurs *grammaticaux*, que « l'obligatorisation » se produise en portugais brésilien huit siècles plus tard qu'en français ? Enfin, peut-on affirmer que les langues en question présentent une situation comparable à celle du français moderne, avec un pronom personnel sujet grammaticalisé et non prédicatif ?

On signale enfin une dernière hypothèse, notamment défendue par Kuen (1970) et Hilty (1975)<sup>73</sup>, qui corrèle le phénomène d'obligatorisation avec la présence d'un adstrat ou superstrat germanique. En effet, les langues romanes ayant précocement connu ce changement se trouvaient sur un territoire anciennement habité par des populations germaniques. Detges (2003) a cependant objecté que plus récemment, les autres langues romanes (portugais brésilien, espagnol) connaissent un accroissement significatif de l'expression du pronom sujet, mais dans des conditions historico-géographiques différentes. Il en conclut donc que cette hypothèse ne peut être retenue comme explication valable, ce que nous considérons, pour notre part comme une réfutation quelque peu hâtive (cf. plus haut).

---

<sup>73</sup> Non consultés, cités dans Detges (2003)

### 2.2.2.3 Mise en perspective : spécialisation catégorielle, déflexivité et subjectivation

Le caractère parcellaire des données ne nous empêche pas de proposer une mise en perspective sur la base de ce qui est déjà connu, et dans la grande diversité des approches se profilent tout de même certaines grandes lignes que nous proposons maintenant de tracer. Nous pensons que les explications proposées jusqu'ici sont trop univoques et qu'il faut commencer à les articuler entre elles, du moins certaines d'entre elles, afin de poser les bases d'une approche multifactorielle plus à même de rendre compte de la complexité du réel. Nous pouvons formuler une hypothèse en associant les paramètres morphosyntaxiques (déflexivité), systémiques (spécialisation catégorielle) et pragmatiques (dévaluation rhétorique).

La grammaticalisation du pronom personnel sujet demeure un fait de système qui gagne à être éclairé à la lumière du chapitre précédent. Sa dématérialisation procède en premier lieu d'une scission, d'une analyse opérée entre personne prédicative et personne non prédicative. Les deux se trouvaient originellement indistinctes dans le plan sujet du système pronominal personnel et distinctes dans le plan régime. La nécessité d'étendre cette distinction à l'ensemble du système s'est fait sentir, il a donc été mobilisé une sémiologie pertinente déjà existante pour satisfaire à ce besoin : la sémiologie régime prédicative. Cette opération a dépossédé de sa prédictivité le pronom sujet qui, pris dans une dynamique de spécialisation catégorielle, s'est consacré à l'expression non prédicative et mérotropique de la personne, autrement dit, à l'expression d'une des facettes casuelles de la personne en tant qu'elle se rapporte au verbe. Le pronom personnel sujet devenant exclusivement non prédictif passe entièrement dans le plan verbal (Moignet 1965), ne constituant plus qu'un support grammatical pour un verbe dont la flexion personnelle s'amenuise. C'est bien cette dimension du phénomène, cette scission de la personne, qui, selon nous, serait décisive pour expliquer le maintien devant le verbe d'une forme désémantisée. Cette évolution s'inscrit par ailleurs dans une tendance plus globale, ayant fortement impacté l'évolution du français, de spécialisation catégorielle (Carlier & Combettes 2015). Il est vrai que la dichotomie nouvelle (prédictif / non prédictif) reste entièrement dans le champ pronominal, et qu'il paraît par conséquent difficile d'affirmer qu'elle oppose deux catégories différentes, au sens traditionnel, mais il n'en reste pas moins que les deux paradigmes se différencient selon des critères tout à fait similaires à ceux qui structurent d'autres systèmes

modernes, et qui pourtant sont dits opposer, dans l'unanimité, deux catégories reconnues comme traditionnellement distinctes, les pronoms et déterminants.

Concernant la déflexivité, il est difficile, faute de données éclairantes, de situer comment intervient l'appauvrissement de la flexion verbale personnelle dans ce processus, cependant il paraît problématique de ne pas envisager une corrélation avec l'obligatorisation du Sp, surtout lorsqu'il y a une telle proximité temporelle entre les deux phénomènes, que tous deux impliquent les mêmes paramètres grammaticaux, et qu'il est *in fine* bien question de la substitution fonctionnelle d'un morphème, le pronom sujet, à un autre, la désinence verbale. L'erreur consiste peut-être à appréhender les faits selon une causalité linéaire, à vouloir faire de l'un des deux termes, perte de flexion ou grammaticalisation du pronom, un antécédent de l'autre. Or il se peut aussi que les deux phénomènes aient continuellement interagi. La déflexivité est une hypothèse complexe qui implique à la fois transformation du rapport (entre verbe et pronom) et transformation des termes du rapport. La relation entre un verbe à flexion personnelle et un pronom sujet prédicatif est une relation d'accord, une relation d'incidence notionnelle, similaire, en un sens, à celle entre un nom et un adjectif. Cette relation diffère de celle, d'incidence formelle et d'interdépendance entre verbe privé de flexif, nécessitant un support grammatical, et pronom sujet dématérialisé appelant réciproquement un apport notionnel. Comme nous le verrons plus loin à propos des possessifs, cette théorie a par ailleurs l'intérêt de fournir un cadre pour interpréter les variations d'effets de sens liés aux disparitions et au changement de morphèmes personnels.

Si l'explication de Detges ne suffit pas à rendre compte de l'institution d'un pronom personnel *obligatoire*, elle peut en revanche tout à fait être retenue comme facteur déclencheur, ou tout au moins favorisant. De plus, même si Detges consacre sa réflexion à la première personne, l'utilisation expressive du pronom personnel sujet ne s'y limite pas forcément : les autres personnes figurent juste après sur l'échelle de thématicité, et il est tout à fait possible de les mobiliser dans le cadre d'une stratégie de prise de parole, d'une recherche d'intensité expressive ou d'un positionnement modal. Le rang moins élevé sur l'échelle de thématicité pourrait alors expliquer l'expansion plus tardive. Par ailleurs, il s'agit là d'un phénomène identifié et discuté dans les travaux des dernières décennies concernant la théorie du changement diachronique : l'abus d'un emploi à vocation expressive a souvent été signalé comme pouvant aboutir à une grammaticalisation. Traugott & Dasher(2002), puis Marchello-Nizia (2006) ont parlé d'une « subjectivation » pour désigner cette phase. Un nouvel emploi d'une forme, à forte valeur

expressive, fait son apparition. Cet emploi peut se décrire comme l'ajout d'une charge subjective au signifié de base, qui n'en comportait pas nécessairement (par exemple, la mention du pronom sujet peut s'entendre comme une assertivité insistante, une emphase mise sur la valeur de vérité d'un propos, ou sur l'effectivité d'acte de langage). De par son expressivité, il connaît un certain succès et par conséquent une expansion importante. L'emploi, se multipliant, perd alors son caractère démarcatif et son expressivité. En effet, celui-ci n'est expressif qu'en regard d'une construction plus « neutre » supposée être plus fréquente, et s'il se répand au point d'être dominant, il se normalise alors à son tour comme un emploi « neutre » à faible expressivité. La forme, utilisée très fréquemment et devenue peu expressive, se pose comme candidate idéale à une éventuelle grammaticalisation. Christiane Marchello-Nizia propose ici le terme de « déssubjectivation », indiquant par-là que l'item en question devient « moins subjectif », et par conséquent « plus objectif ». Le pronom sujet semble donc être ici engagé dans un processus bien répertorié dans la littérature touchant la diachronie.

Compris comme une séquence « subjectivation-déssubjectivation », le processus de dévaluation rhétorique paraît d'autant mieux coïncider avec la dynamique de spécialisation catégorielle précédemment invoquée. La prédictivité initiale du pronom personnel sujet permet au locuteur de se l'approprier dans une visée rhétorique : se porter caution, s'en remettre à soi-même, c'est indéniablement se considérer d'un point de vue extérieur (ce type d'emploi sera par ailleurs à terme remplacé par la forme prédicative moderne *moi*). De tels emplois apparaissent à date ancienne dès *Roland* (Detges 2002). La disparition de cette modalité est de même traduisible en termes de perte de prédictivité. Le pronom sujet, en ne devenant plus qu'une information grammaticale, se vide de toute charge subjective. Detges (2003) observe des manifestations concrètes de cet affaiblissement dans un texte du 13<sup>ème</sup> siècle, *La conquête de Constantinople*. Il ne faut pas oublier qu'en parallèle de cette expansion, les emplois prédicatifs de la forme sujet disparaissent (Moignet 1965, Zink 1997), et que celle-ci se spécialise peu à peu dans l'expression de la personne non prédicative. Ce processus est déjà bien enclenché au 13<sup>ème</sup> siècle, et dès le 14<sup>ème</sup> siècle la démarcation expressive doit recourir, pour être effective, à l'emploi de la forme régime pleine qui vient doubler ainsi le pronom sujet (*moi je*). On a donc, à un niveau local, un pronom sujet de première personne pris dans une phase de déssubjectivation, et à un niveau plus large, la progressive généralisation à l'échelle du système de l'opposition entre personne prédicative et non prédicative. La recherche d'expressivité apparaît ainsi non seulement motiver l'augmentation de la fréquence, mais trouve également sa place

dans un processus de spécialisation morphosyntaxique, la prédicativité initiale permettant la subjectivation, et la dé-subjectivation coïncidant avec la dématérialisation.

#### 2.2.2.4 Immobilisation du pronom sujet

L'autre aspect de la grammaticalisation du pronom sujet concerne la réduction de ses possibilités d'emplois. Comme nous l'avons vu en (2.2.1), du 12<sup>ème</sup> au 16<sup>ème</sup> siècle, les formes régimes pleines lui sont peu à peu préférées dans ses emplois prédicatifs. Les emplois nettement prédicatifs étant passés sous une sémiologie régime, il restait au pronom sujet la possibilité de se mouvoir autour du verbe sans s'en détacher. De l'antéposition et la postposition, c'est la seconde, déjà moins fréquente à date ancienne, qui verra peu à peu son utilisation se restreindre à quelques archaïsmes en déclarative (*aussi était-il...*). A défaut de pouvoir expliquer la disparition de l'alternance, Sophie Prévost (2002, 2010) est parvenue à interpréter la variation expressive qui en découlait à la troisième personne. Cette possibilité a disparu, et avec elle, semble-t-il, l'expression d'une visée discursive impliquant le locuteur (Prévost 2002, 2010, 2012, 2015). Dès le XII<sup>ème</sup> siècle, il est difficile d'évaluer la prédicativité des pronom sujets conjoints, et l'alternance entre postposition et antéposition ne semble pas corrélée à ce paramètre (Moignet 1965). La postposition demeurait cependant, jusqu'au 16<sup>ème</sup> siècle, d'usage beaucoup plus large qu'en français moderne, où elle est essentiellement restreinte à l'interrogation directe, en dehors de quelques rares constructions figées. Selon Sophie Prévost (2002), cette tournure permettait alors au locuteur de se positionner vis à vis d'une relation entre deux propositions, relation qu'il juge singulière tout en l'assumant :

« Aussi surprenante que soit la relation prédicative énoncée, le locuteur la valide, et il souligne le fait qu'il la valide, en exprimant le pronom sujet, mais il indique en même temps son caractère problématique en recourant à une position inhabituelle et inattendue pour ce pronom sujet. Celui-ci aurait ainsi une fonction nouvelle [au sens où cette fonction est inhabituelle], celle de valider explicitement une relation problématique. »

La postposition avait donc, d'après Sophie Prévost, une valeur modale, en ce qu'elle témoignait d'une évaluation par le locuteur de son propre discours, et une fonction rhétorique de concession. Pour le démontrer, l'autrice s'appuie sur un corpus de huit textes recouvrant une ère chronologique allant du premier tiers du 13<sup>ème</sup> siècle à la fin du 15<sup>ème</sup> siècle. Celui-ci est par

ailleurs le plus représenté dans le corpus (6 textes), identifié par l'auteurice comme la période de bascule : deux textes tiennent donc d'échantillons pour son début (*Les QV joyes du mariage*, *Les chroniques de Froissart*), deux autres pour son milieu (*Cent nouvelles nouvelles* et *Chronique* de Monstrelet) et encore deux autres pour sa fin (*Le Roman de Jehan de Paris* et le livre 1 des *Mémoires* de Commines). *La mort le roi Artu* et *La vie de Saint Louis* de Joinville lui servent enfin de point de comparaison pour, respectivement, le 13<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> siècle. Du point de vue quantitatif, les relevés montrent que la postposition est toujours fortement minoritaire (de 1,5% à 18% sur l'ensemble des énoncés contenant un Sp). L'étude de Sophie Prévost ne permet cependant pas de tirer des conclusions fermes sur le plan diachronique. Il semblerait, certes, qu'une tendance à la baisse se fasse jour dès Joinville. Il s'agit du second texte le plus ancien, or la proportion de postposition y est déjà de 7% , fréquence similaire à celle des quatre textes les plus récents, contre 16% pour « *Artu* », qui est le texte le plus ancien pris en compte dans cette étude. Cette tendance est cependant contrariée par les deux exceptions extrêmes que sont *Les Chroniques* de Froissart (18%) et *Monstrelet* (1,5%), immédiatement consécutifs à Joinville. L'auteurice concède que seule une étude plus large permettrait de confirmer ou d'infirmer le caractère exceptionnel de ces deux textes.

D'après Sophie Prévost, les contraintes qui régissent le positionnement du sujet nominal en ancien français peuvent être expliquée de façon satisfaisante en tenant compte de la structure informationnelle, comme l'on fait Vennemann (1976) et Combettes (1988). L'ordre des principaux constituants répondait à la structure TVX : La première position accueille le *thème* (faible apport informatif) ou le *topique* (ce dont on parle), la seconde le verbe, et la troisième, par défaut, le constituant qui n'est ni thème, ni verbe. Or, si la structure TVX est pertinente pour expliquer la postposition des sujets nominaux, elle ne l'est cependant pas pour expliquer celle du pronom personnel le plus fréquent, *il*, par nature à la fois topique et thème (Prévost 2002). Comment donc rendre compte de la postposition du pronom sujet ? Sophie Prévost commence par écarter les hypothèses impliquant la nature des éléments qui remplissent la première position pour deux raisons : la première position n'est pas toujours thématique et la séquence XSpV est de toute façon attestée. Elle propose donc de dépasser le niveau syntagmatique et informationnel pour s'intéresser à la fois à l'énoncé dans son ensemble ainsi qu'aux « *modalités de l'expression du sujet* » dans les énoncés qui précèdent. De l'examen de cet ensemble de paramètres, il ressort que la postposition du pronom sujet correspond toujours à des contextes qui combinent des effets de « continuité », reposant sur des anaphoriques et des connecteurs, à des effets de « rupture », d'ordre « syntaxique » (concernant l'ordre des mots)



ou « logico-pragmatiques » (le contenu de l'énoncé V-Sp étant inattendu en regard de ce qui précède). Voici quelques exemples, donnés par Sophie Prévost, permettant d'illustrer le phénomène :

(160)... *e li faites avoir en son estat et vivre raisonnablement toute sa vie. Encore se pora il amender en conscience, de coi, tant c'a Dieu, il en vaudra grandement mieuls.* (Froissart)

(161) *Le povvre home court jour et nuit et quiert la robe dessus diten et aultres chouses, dont a l'aventure il s'endebte grandement. Ore est il bien venu.* (Quinze joyes du mariage)

Les deux exemples donnés qui mettent en comparaison, dans le même texte (*Quinze joyes du mariage*), une hypothétique et une concessive sont, sur ce point, très éclairants :

(162) (...) *et s'il chiet a la dame une espille, il l'amassera car elle se pourroit affoler a soy baissier*

(163) *Et s'il le savoit bien davant qu'il fust marié, si l'a il oublié*

L'hypothétique en (162) décrit une suite logique : l'énoncé Sp-V est ici présenté comme une conséquence naturelle de l'énoncé précédent, qui en pose les conditions. En revanche la conclusion de la concessive en (163) est parfaitement inattendue, et c'est cette rupture que vient souligner la postposition du pronom personnel sujet.

Autre dimension du phénomène clairement soulignée par Sophie Prévost, cet usage du pronom sujet implique pour le locuteur d'émettre un jugement concernant les conséquences du premier énoncé. On signale par ailleurs que cet usage d'autorité épistémique passe ici par l'usage d'un pronom à la troisième personne, à la différence du « moi auctorial » de Detges. Mais de même que ce dernier, elle donne la possibilité au locuteur d'être présent à son propre discours en tant que personne garante et évaluatrice. La disparition de cette possibilité s'inscrit par ailleurs dans une tendance de la langue française évoluer vers plus d'« objectivité » (Marchello-Nizia 1997), tendance concernant plus particulièrement les systèmes grammaticaux et leur association, via un marquage morphologique ou syntaxique, à des visées expressives modales et évaluatives, ce que Sophie Prévost ne manque pas de rappeler. Ainsi, cependant que le pronom personnel sujet

perdait sa prédicativité et sa mobilité, cette modalité a donc peu à peu disparu et le champ grammatical de la langue se libérait encore davantage de la subjectivité évaluative.

Bien qu'elle ne donne aucun exemple antérieur au 13<sup>ème</sup> siècle, le raisonnement de Sophie Prévost laisse supposer que cette valeur était effective dès le 12<sup>ème</sup> siècle, mais les paramètres qui définissaient le contexte d'apparition de ces occurrences étaient alors tout à fait différents. En effet, les textes les plus anciens présentent selon elle davantage de marques de « cohésion » (continuité référentielle) alors que les plus récents, dans son corpus, se structurent plutôt en termes de « connexité » (continuité logique). Par ailleurs, cette fixation du pronom sujet s'inscrit dans un contexte d'évolution typologique général qui voit s'instituer, à partir du 13<sup>ème</sup> siècle, les structures fondamentales de la proposition moderne : l'objet se fixe après le verbe, puis le sujet devant, et les contraintes informationnelles qui pèsent sur l'ordre des constituants font place, peu à peu, à l'expression des fonctions syntaxiques. L'antéposition du pronom sujet se trouve aussi impliqué dans une dynamique évolutive plus large, l'institution d'un ordre non marqué SVO. Ces contraintes nouvelles ont probablement également eu raison, plus tôt, de la postposition du pronom régime minimal en énoncé assertif (constructions du type « *fiert le* », « *demande li* » ).

De même que la dévaluation rhétorique décrite par Detges, la fixation du pronom sujet peut s'apparenter à une dé-subjectivation : elle entraîne en effet la perte du trait modal attaché au positionnement du pronom sujet. Nous ajouterons que la spécialisation catégorielle a également voix au chapitre dans cette restriction syntaxique. En effet, l'adoption d'un tel modèle « métamorphologique » (Marchello-Nizia 1997) coïncide avec une réorganisation syntagmatique qui vise, d'une part à engendrer davantage de hiérarchie, de dépendance et de coalescence entre les constituants, et d'autre part à placer l'élément non prédicatif en précession du prédicatif. L'antéposition systématique du non-prédicatif recoupe ce que Carlier & Combettes (2015) signalent, dans un cadre fonctionnaliste, comme une tendance à la « préfixation », motrice dans l'évolution du latin au français.

### 2.2.3 Disparition du pronom régime conjoint postposé

L'expansion casuelle des formes régimes pleines aux dépens du pronom sujet prédicatif et la fixation devant le verbe du pronom sujet non prédicatif sont les deux changements les plus importants connus par le système du pronom personnel français, semblant à eux seuls contribuer largement à sa restructuration. Ces deux changements placent toute la prédicativité dans le plan régime, qui se définira plutôt dorénavant comme le paradigme des formes prédicatives, et intègrent les formes sujet au paradigme des formes non prédicatives nouvellement institué. En arrière-plan de ce renversement des valeurs grammaticales, s'est accompli, dans la probable continuité d'une évolution amorcée bien antérieurement (De Dardel & De Kok 1996), un changement plus discret, mais dont la précipitation finale n'est peut-être pas sans rapport avec le changement global du système pronominal personnel, ni sans connexion avec l'évolution de l'ordre des constituants, comme nous le verrons en (3.4.). Il s'agit de la disparition de l'emploi postposé des formes minimales aux modes finis, exception faite de l'impératif. Déjà marginal au 12<sup>ème</sup> siècle, il disparaît tout à fait, et définitivement, dans le courant du 13<sup>ème</sup> siècle. Mais la rareté et le caractère déclinant du phénomène ne doivent pas occulter sa singularité, surtout lorsque l'on a en perspective le français moderne, langue dans laquelle cette construction est devenue totalement agrammaticale. Au-delà de la discrétion du tour, on ne saurait donc trop insister sur son importance typologique et sur l'écart qu'il creuse entre langue ancienne et langue moderne. La réflexion a jusqu'ici essentiellement porté sur l'instauration du tour antéposé (Ramsden 1963, De Dardel & De kok 1996) comme norme. Une étude précise de la disparition de la postposition conjointe du Rp minimal n'a donc pas été proposée à ce jour et nous entreprenons ici d'en poser les jalons afin de voir s'il se dégage des éléments de chronologie et des paramètres-clefs. Nous avons effectué le travail en deux temps. Le premier a consisté en un relevé, global et quantitatif, de l'ensemble des occurrences de postpositions que l'on peut trouver dans la base de français médiévale 2019 (le phénomène étant plutôt rare, on pouvait sans trop de difficulté en acquérir une connaissance extensive). Il nous a permis de concevoir une extension du phénomène dans le temps, mais aussi dans la variété de ses réalisations, notamment du point de vue de la diversité lexicale des verbes supports, avec un focus sur les textes du 12<sup>ème</sup> siècle en vers, comportant à eux seuls l'écrasante majorité des

occurrences. Cette étude préliminaire quantitative nous a mis sur la piste de certaines propriétés sémantiques tout en nous indiquant les textes les plus riches en occurrences, et a par conséquent orienté le choix d'un second travail, centré sur un texte comportant un grand nombre d'occurrences, le *Roman de Thèbes*, qui étaye l'hypothèse de motivations sémantico-pragmatiques dans l'utilisation de la postposition du pronom régime minimal.

### 2.2.3.1 Corpus et relevé

Cette étude prend appui sur un large corpus constitué de l'ensemble des textes des 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> siècles, en vers et en prose, présents sur la base de français médiéval, avec laquelle nous avons effectué un relevé automatique des formes minimales postposées. Nous avons entré l'expression régulière « [fropos= VERc]g ] [fropos= PROper] », puis, parmi les pronoms sujets postposés, les formes pleines diverses et autres déterminants mal étiquetés<sup>74</sup>, nous avons relevé toutes les occurrences de formes minimales régimes précédées d'un verbe. Sont par ailleurs exclues de ce relevé les formes pleines *lui*, *li* féminin, et les pronoms de personnes doubles. Nos relevés se concentrent sur les formes P3 et P6. Les personnes dialogiques singulières sont rares étant donné la possibilité d'intégrer une forme pleine à la zone verbale (Skarup 1975). Les personnes dialogiques plurielles, ou personnes doubles, sont tout à fait indécidables en termes de prédicativité, nous les avons donc pour l'heure exclues de l'analyse. Nous tiendrons cependant compte de la forme réfléchie P3 qui, bien qu'elle soit proche des formes dialogiques singulières à bien des égards (morphologie et syntaxe), apparaît en postposition conjointe à une fréquence non négligeable, notamment en association avec l'adverbial *en* dans des tours du type « *vait s'en li reis* ».

L'antéposition est déjà la norme en ancien français. A titre de comparaison, nous avons relevé les formes minimales antéposées dans 6 textes du douzième siècle qui comportaient un nombre élevé de postpositions (*Roland*, *Guillaume*, *Thèbes*, *Eneas*, *Bérout*, *Adgar*). Les résultats montrent une tendance des pronoms postposés à ne pas dépasser 5% des pronoms régimes minimaux (à l'exception d'*Adgar* qui affiche un taux, pour le moins étonnant, de 10%). On voit donc que la postposition au verbe du pronom régime minimal se définit entre autres par sa rareté. Cependant, la diversité de leurs emplois témoigne d'une certaine vitalité du tour. Dans

---

<sup>74</sup> C'est un fait, l'étiquetage automatique n'est pas parfait, mais nous tenons à souligner ici le formidable travail accompli par l'équipe de la base de français médiéval. En l'état, il constitue déjà un outil de recherche d'une grande efficacité.

l'ensemble des textes en vers du 12<sup>ème</sup> siècle, le pronom est postposé avec pas moins de 122 lexèmes verbaux différents (sur 330 occurrences, sans compter les constructions du type *verbe support + infinitif*), sur lesquels 70 verbes n'apparaissent qu'une seule fois, 23 apparaissent deux fois et 13 apparaissent trois fois. Ainsi, malgré la rareté du tour, l'importante variété de ses constructions ne permet pas de le caractériser comme un archaïsme figé mais témoigne au contraire de son actualité systémique d'alors. Seuls seraient à suspecter, sous réserve de prendre en compte la fréquence des verbes qu'elles mobilisent indépendamment de l'antéposition des formes régimes faibles, les constructions *dit li/leur + Suj* et *aller s'en + Suj*, qui comptent respectivement 47 occurrences (dont 33 dans Adgar) et 32 occurrences sur l'ensemble du 12<sup>ème</sup> siècle.

### 2.2.3.2 Avec quels paramètres corrélérer la postposition ? Vers une étude qualitative

La base de français médiéval permet de sélectionner les textes selon leur appartenance à tel ou tel dialecte et selon une propriété stylistique fondamentale : vers ou prose. Nous avons tiré parti de cette fonctionnalité pour voir si le pronom régime minimal se comporte différemment selon le dialecte ou selon le style. A première vue, la fréquence et la vitalité du tour postposé sont insensibles au paramètre du dialecte. Les textes où il abonde relèvent de dialectes différents, de même que les textes où sa présence est la plus faible, voire inexistante. Il semble donc *a priori* impossible d'associer cette construction, ainsi que sa durée de vie, à un dialecte plutôt qu'à un autre. Sous réserve de recherches ultérieures, nous n'excluons cependant pas que le paramètre dialectal puisse avoir une pertinence. Toutefois, la comparaison se révèle plus pertinente en regard du style. Les exemples de postposition sont en effet beaucoup plus rares dans le corpus en prose, et ce dès le 12<sup>ème</sup> siècle. Cela concorde avec l'intuition commune qui caractérise les textes en vers comme étant plus conservateurs. C'est le 12<sup>ème</sup> siècle en vers qui présente, de très loin, le plus large échantillon de postpositions. On y compte 330 occurrences réparties dans 37 textes, contre une vingtaine seulement en prose au même siècle, réparties dans 13 textes.

Au-delà de ces grandes lignes, l'étude plus proprement empirique du phénomène semble en dégager quelques particularités d'ordres stylistiques. Premièrement, la postposition permet de varier le rythme, et cela explique peut-être en partie sa fréquence plus accrue en vers qu'en prose. Elle se présente souvent comme une séquence propositionnelle courte, quadrisyllabique, de type V-Rp-SN (*Ot le li reis, Voit le Roland*) ou V-Rp-adv (*empeint le bien*). Cette compacité

la prédispose aux enchainements répétitifs, aux leitmotifs rythmiques, on encore à la participation à une structure symétrique en vis-à-vis avec une antéposition :

(164) *Si socurst les , si les vit entrepris.* (Guillaume, V2570)

(165) *S'il ne te prent, **fera le** pendre* (Bérout, V3617)

Dans le second exemple (165), la symétrie phrastique souligne la symétrie sémantique de l'alternative. Si la postposition a toujours été rapportable à une règle prosodique, cela n'empêchait pas, semble-t-il, les auteurs médiévaux d'en tirer parti à des fins expressives. Afin de voir si l'on pouvait en esquisser un profil sémantique, nous avons interrogé une éventuelle corrélation entre postposition du pronom régime minimal et sémantique verbale. Nous avons donc classé en fonction de leur productivité l'ensemble des verbes apparaissant dans les séquences V-Rp. Il apparaît que les verbes les plus utilisés avec pronom enclitique sont des verbes de déplacement, des verbes locutoires ainsi que des verbes d'action concrète (*férir, mener, geter...*), autrement dit des verbes fondamentaux dans l'animation du récit. On note par ailleurs que l'enclise semble également sélective au niveau du temps : sur l'ensemble de notre relevé, trois temps dominant quasiment sans partage. Au-delà de quelques rares occurrences au subjonctif ou au conditionnel, la postposition se construit sur des verbes au présent, au parfait et au futur. Ces propriétés coïncident tout à fait avec les effets de répétitions brèves liés à la compacité du tour. La postposition du pronom régime minimal se prête donc particulièrement aux scènes d'action haletantes, de registre épique, comme l'illustre ci-dessous ces extraits de la *Chanson de Roland*, relatant des séquences de bataille :

(166) ***Vait le** ferir li quens quanque il pout.* (V1198)

(167) ***Enpeint le** ben, **fait li** brandir le cors,* (V1203)

(168) ***Vait le** ferir en guise de baron.* (V1226)

(169) ***Empeint le** ben, que mort le fait brandir,* (V1249)

(170) ***Empeint le** bien, par mi le cors li passet,* (V1272)

(171) ***Trenchet li** le coer, le firie e le pulmun,* (V1278)

(172) ***Empeinst le** ben, tut le fer li mist ultre,* (V1286)

Il reste toutefois à certifier que les particularités sémantiques de ces verbes sont bien liées à une propriété grammaticale de ce tour, et qu'il ne s'agit pas d'une caractéristique propre aux textes

entiers, ou à certains registres. Il faudrait pour s'en assurer identifier les temps de l'ensemble des verbes conjugués, et non pas seulement de ceux précédant une forme régime minimale. Il s'agit là de quelques pistes, mais la question demande en définitive un examen plus approfondi et plus qualitatif. Or, cette étude, à défaut d'être décisive en elle-même, pose les jalons d'une telle démarche, en indiquant par exemple les textes qui comportent le plus d'occurrences, mais aussi ceux qui, à la même époque, n'en comportent aucune. Ainsi, pourquoi les *Lais de Marie de France* en sont déjà dépourvus, alors que plusieurs décennies plus tard, les *Miracles d'Agdar* en présentent plus d'une centaine, et ce à la toute fin du 12<sup>ème</sup> siècle, juste avant que le tour ne se raréfie plus encore ? Il s'agira d'étudier et de comparer les propriétés de ces différents textes sous plusieurs aspects (stylistique, grammatical, mais aussi sociolinguistique et historique). D'autre part, cette enquête de grande envergure aura permis de localiser le phénomène d'un point de vue diachronique : c'est en vers, et jusqu'au douzième siècle, que la postposition de la forme régime minimale manifeste la plus grande vitalité, après quoi, et dès le 12<sup>ème</sup> siècle en prose, elle tombe brutalement en désuétude.

On a longtemps expliqué le positionnement du pronom faible sur la base de critères uniquement prosodiques. En 2004, Rouveret propose de rendre compte de la possibilité de postposition en mobilisant des paramètres syntaxiques et typologiques : la disparition de cette construction coïncide, d'après lui, avec le passage de l'ancien français à une syntaxe V2 (nous la relieront pour notre part davantage à l'institution de VO, considérant la structure V2 instituée à date ancienne). Nous voudrions maintenant insister, non plus sur les conditions de réalisation de cette construction, ou, pour le dire autrement, sur les paramètres prosodiques et syntaxiques systématiquement associés à son apparition, mais plutôt sur les raisons de son utilisation. Notre relevé exhaustif nous invite en effet à constater plusieurs choses. D'une part, la régularité de certains traits sémantiques et temporels des verbes associés à la postposition du pronom régime minimal, d'autre part, la diversité lexicale de ces verbes dans certains textes, indiquant qu'il s'agit là d'un emploi bien vivant et qui n'a rien d'une construction figée, encore au 12<sup>ème</sup> siècle. Nous proposons maintenant une étude contextualisée des occurrences de cette construction dans un texte, *Le roman de Thèbes*, qui en présente un grand nombre (43), avec une importante diversité de verbes supports.

### 2.2.3.3 La postposition du Rp minimal dans le Roman de Thèbes

A travers cette étude, nous tenterons de défendre l'hypothèse selon laquelle l'utilisation de cette construction n'est pas uniquement liée à des contraintes prosodiques ou distributionnelles, mais repose aussi sur une valeur sémantico-pragmatique spécifique, emphatique, aspectuelle, et soulignant parfois le caractère performatif d'un acte de langage. Dans le *Roman de Thèbe*, la postposition du pronom régime minimal semble en effet marquer certaines valeurs expressives et aspectuelles. Conformément aux tendances générales observées ci-dessus, on ne trouve aucune enclise avec l'imparfait dans un texte qui pourtant comporte de vraies séquences descriptives.

#### 2.2.3.3.1 *Postposition et emphase*

Dans une proportion moindre que dans la *Chanson de Roland*, cette construction est à associer aux scènes de combat. Nous en isolons 7 sur 43 qui correspondent à une attaque au sens le plus strict, c'est-à-dire un coup ou une charge. Le verbe *férir* apparaît 6 fois et le verbe *empeindre* 1 fois. Il paraît tout à fait concevable, de prime abord et de manière générale, que de telles séquences se prêtent à une forme d'emphase. Mais, outre le fait qu'il s'agisse en effet toujours d'actions violentes et soudaines, on remarque que la plupart ont une importance majeure dans le récit. Seule une nous paraît véritablement secondaire, décrivant la charge de Drias sur Dorcée, au vers 8719 :

(173) *A Dirceüs Drias en vet*  
*Sa hante ot frete, s'espee tret*  
**f***iert l' en l'escu, tot le li fent ;*  
*Alissandres as poinz le prent.*

Elle est d'autant plus secondaire en regard du fait qui lui précède immédiatement : Drias vient de blesser à mort Parthonopée désarmé, contre la volonté de son roi qui était en train de l'affronter. En revanche, les six autres postpositions interviennent à des moments extrêmement



intenses du récit, comme si elles devaient souligner leur caractère épique ou leur importance narrative. Elle est, par exemple, employée à deux reprises durant la séquence du piège d'Hypomédon. En (174), le piège dont on nous a narré l'élaboration se referme sur ses victimes, les Thébains, qui se retrouvent cernés au milieu du gué, et attaqués de part et d'autre par les Argiens. Le verbe avec postposition décrit le moment même où le piège se referme, immédiatement après qu'Hypomédon en ait donné l'ordre :

(174) *Ypomédon venir les vit,  
Bien les congnut, as siens a dit :  
« Tornez fet il, li nostre viennent,  
et cil de la manois se tiennent. »  
**Ferirent les de maintenant**  
cil derrieres et cil devant ;*

Mais ensuite, les Argiens se retrouvent à leur tour en mauvaise posture. Ils sont surpris par l'arrivée tardive, à l'arrière, de troupes ennemies qui s'étaient perdues, et qu'ils avaient d'abord prises pour un renfort :

(175) *Quant il doivent outre passer  
u get les estuet afonder.  
Tornent el gué, **vont les ferir,**  
ne veulent laidement morir ;  
mieus veulent combatre et desfendre  
et colee donner et rendre  
que morir et naier es ondes  
qui tant par sont granz et parfondes.*

Ils ne peuvent pas avancer plus, sous peine de se noyer, et sont contraints d'attaquer. Il s'agit plus ici de souligner le mouvement d'attaque que l'attaque en elle-même, mouvement à la fois soudain et désespéré. On voit que ces derniers exemples interviennent à un moment de tension narrative extrême. Les quatre suivants, en revanche, semblent avoir une importance en regard même du récit global :

(176) *Ypomedon jouste a Ymbart,*  
**fiert le de vers la destre part** (v.4576)

(177) *il l'enchace, et cil l'atent,*  
**fiert le en l'escu, tot le li fent,  
*l'auberc li deront et desmaille*  
*ne lui valut une maaille ;*  
*par mi le cors li met l'espié*  
*passé l'en outre demi-pié* (v.4654)**

(178) *Thideüs e li rois jouterent*  
*Es ezcus granz cox se donnerent*  
*Thideüs a le roi feru*  
*Par souz la panne de l'escu*  
**empaint le bien, de grant vertu ;**  
*tout son hauberc li a rompu* (v.6367)

(179) *Atant unne foudre descent,*  
**fiert le el chief, par mi le fent** (v.9624)

L'exemple (176) correspond au tout premier duel entre un Argien, qui n'est autre qu'Hypomédon, un des sept guerriers légendaires, et un Thébain, Ymbart. Le suivant décrit la première intervention guerrière d'Étéocle, le principal antagoniste. Le coup qu'il donne tue par ailleurs instantanément son adversaire. Ces duels n'ont pas lieu lors de la première bataille de Thèbes à proprement parler, mais dans un affrontement préliminaire faisant suite à l'incident de la vouivre, dont nous parlerons plus loin, qui a déclenché la guerre de manière inattendue. Cet affrontement prend feu comme une trainée de poudre, et les deux premiers duels en constituent en quelque sorte les premières étincelles, qui vont déboucher sur une mêlée générale. En (178), c'est Tydée, un des principaux protagonistes, ami de Polynice et l'un des sept contre Thèbes, qui engage le combat avec Étéocle durant la première bataille de Thèbes, combat qui lui sera fatal : il s'agit aussi d'un duel chargé d'enjeux narratifs. Enfin, en (179), Capanée est foudroyé par Jupiter. Bien qu'elle ne narre pas un combat à proprement parler,

nous avons tout de même choisi d'analyser cette postposition à la suite des précédentes, d'une part parce qu'elle est construite sur le verbe *ferir*, d'autre part parce qu'elle clôt la seconde et dernière bataille de Thèbes, opposant les Argiens, combattant pour Polynice, aux Thébains, combattant pour Étéocle. Cette séquence porte un message majeur de l'œuvre. Capanée, géant à la force surhumaine, dernier des sept encore en vie avec Polynice, écrase fou de rage ses adversaires et va jusqu'à détruire une tour de la cité. Il est sur le point de donner la victoire aux Argiens, mais s'emporte trop dans sa fureur et défie les dieux. Ceux-ci l'entendent et se mettent en colère, Jupiter le foudroie à mort. On pourrait lire dans cette intervention un arbitrage divin : cette bataille de connaître pas de vainqueur. Le moment même où la sentence prend effet est décrit avec une postposition.

L'utilisation de cette construction dans les scènes de combat est déjà un fait notable dans les chansons de geste, et on voit cette tendance se poursuivre dans le tout premier roman français. Mais en prêtant une attention contextualisée aux occurrences, on s'aperçoit que les postpositions interviennent dans des passages où l'emphase s'impose, et semblent marquer des enjeux narratifs majeurs. On va voir que dans *Le Roman de Thèbes*, texte au sein duquel la violence guerrière ne prend pas autant de place que dans la chanson de geste, ce trait est partagé par d'autres occurrences qui ne décrivent pas des scènes d'affrontement au sens strict. Ainsi de la réaction des gardes Thébains lors de l'incident de la vouivre (180). Les Argiens ont établi le siège devant Thèbes, et quelques-uns d'entre eux, à l'écart du campement et proches de la cité, ont tué par erreur la vouivre d'Étéocle, attirée hors les murs par l'agitation des Grecs, ne sachant pas que celle-ci était apprivoisée et inoffensive. Pour bien insister sur la gravité de l'évènement, il a été spécifié auparavant que la créature, superbe, était chère aux roi (« *ne la vousist perdre li rois pour cinc cenx livre de Mansois* », v. 4534-4535). Avant même que les négociations menées par Jocaste n'aient pu aboutir, cet incident malheureux va déclencher les hostilités et aura des conséquences terribles, comme annoncé plus haut : « *por neant et por legerie, coumença le jour la folie* », v. 5409-5410. La postposition correspond à l'action même qui déclenchera la catastrophe :

(180) *Li escuiers qui se jouoient  
et qui par le champs borhordoient  
devant la vile l'ont occise,  
pour sauvage l'ont entreprise  
Cil qui estoient a la porte*

*virent leur guivre gesir morte.*

***Aceullent les de maintenant,**  
droit jusqu'a l'ost les vont menant.*

De même, la mort tragique de Parthonopée (181), faisant partie des sept contre Thèbes, et fiancé à Antigone, l'une des deux filles d'Oedipe et sœurs des frères ennemis, constitue un moment fort du récit, pas forcément de par ses conséquences narratives, en comparaison de l'exemple précédent, mais sur le plan émotionnel. Comme nous l'avons mentionné plus haut, il vient d'être blessé à mort par Drias alors qu'il était déjà à terre. Il expire après une longue et émouvante tirade, lorsqu'il tente de se relever une dernière fois. Les vers ci-dessous concluent cette séquence dramatique :

(181) *Sor son coute li ber se lieve  
Et sa plaie a saignier escrive  
**ment li** le cuer, faut lui la vie,  
atant en est l'ame partie.*

On perçoit aussi une forme de soudaineté dans cette défaillance qui intervient après un dernier geste de bravoure, qui peut-être nous laissait espérer une issue plus heureuse, mais finalement précipita la mort d'un des principaux protagonistes. Une soudaineté que l'on retrouve dans cet acte épique et salubre de Tydée affrontant les hommes d'Étéocle qui l'avaient suivi et pris en embuscade. En bien mauvaise posture, il se retrouve acculé près du rocher du Sphinx. Il saisit alors l'occasion pour grimper au sommet et dominer le terrain, prenant ainsi un avantage décisif sur ses assaillants :

(182) *Seingnors, dist thideüs, ne dites ;  
bien m'en devroie raler quites.  
Mesages ne devroient por voir  
Ne mal oïr ne mal avoir. »  
Li traïteur de ce n'ont cure,  
Ainz l'assaillent par grant ardure  
Et cil se desfent des barons,  
Preuz e hardie comme l'jons  
Mes il seus se vet si lassant*

*Et cil le vont trop empressant.  
Jouste soi voit un haut rochier  
Qui mout ert bons a guerroier  
**Monte s'en sus, lor eulz voiant,**  
Et cil li viennent au devant.*

Ce retournement de situation garantira la victoire éclatante de Tydée, seul contre une soixantaine de chevaliers, qui survivra ainsi au tout premier combat du roman. Il revient ensuite grièvement blessé à Argos et les Grecs se mettent en campagne à la suite de ce qu'ils interprètent comme une déclaration de guerre. Pour continuer de faire état de cette valeur narrative, on notera enfin une occurrence plus précoce encore dans le fil du texte. Etéocle vient d'apprendre que son frère, exilé, se marie. Il interprète cette nouvelle comme une menace, pensant que Polynice cherche à gagner en influence à ses dépens. S'ensuit une longue séquence où, suivant l'avis de ses conseillers, il fait preuve d'une grande générosité, d'une grande dévotion pour ramener tous ses sujets à sa cause, renforce la cité de nouveaux remparts, et rassemble l'armée la plus grande et la plus forte qu'on ait jamais vue. La tension est donc à son paroxysme lorsqu'Etéocle exprime pour la première fois ses intentions les plus violentes envers son frère, centrales et décisives dans le récit, sous la forme d'une prise de décision après concertation, d'une affirmation forte concluant cette intense préparation (« *occira le si comme il jure* ») :

(183) *Quant vint au terme, uit jors ançois  
sa cort a fet jouster li rois.  
Tout priveement se conseille  
de traïson et de merveille :  
se son frere a lui repaire  
et le regne veulle a soi traire  
ou a emblé, ou a veüe,  
**occira le si comme il jure***

Cette occurrence présente d'autre part certains aspects auxquels nous allons accorder une grande importance dans ce qui peut motiver l'utilisation d'une postposition. Premièrement, on a affaire à du discours rapporté : la proposition qui nous intéresse ici est supposée paraphraser une affirmation d'Etéocle. Et cette affirmation n'est pas dénuée d'enjeu, mais constitue une décision conséquente, et d'autant plus performative qu'Etéocle est le roi et qu'elle nous est

présentée comme un serment (*si comme il jure*). Nous allons maintenant aborder la plus large part de notre corpus, dans laquelle la postposition est associée à du discours direct ou indirect, pouvant avoir une valeur modale ou performative.

#### 2.2.3.3.2 *Postposition et subjectivité*

Un grand nombre d'occurrences ont un rapport plus ou moins direct avec le discours (18 au total). On trouve en effet souvent, dans le *Roman de Thèbes*, la postposition associée au discours rapporté, qu'elle se trouve dans l'énoncé rapporté ou bien construite sur le verbe locutoire introducteur. On la trouve aussi, beaucoup plus rarement, dans le discours du narrateur, associée à des expressions modales (« *ce m'est vis* », « *en voir* »). Dans ces différents contextes, l'inversion du pronom régime minimal semble avoir une fonction rhétorique liée à la valeur de vérité de l'énoncé, ou à la conviction avec laquelle il est prononcé, et peut même, en fonction du locuteur et de la nature du propos, appartenir à un énoncé performatif. Nous avons réparti les occurrences relevant du discours rapporté et de la modalisation en deux sous-groupes, selon que la postposition est interne au discours rapporté ou qu'elle appartient au discours du narrateur. Dans la première catégorie, on subdivisera les occurrences relevées entre discours direct et indirect, dans la seconde, entre verbe introducteur du discours rapporté et modalisation de son propre discours par le narrateur. Sur les dix-huit, nous en avons déjà traité une précédemment (183), nous commenterons ci-dessous les dix-sept autres.

La première occurrence que l'on trouve dans les propos d'un personnage est également la première postposition du texte. Œdipe rencontre le Sphinx, celui-ci lui lance pour défi de résoudre une énigme. S'il n'y parvient pas, il aura la tête tranchée. Œdipe accepte avec témérité et relève brillamment le défi. Il tue ensuite le Sphinx et devient le héros de la contrée dont il ignore être originaire. Les enjeux narratifs de ces passages sont tout à fait mineurs car il prend place dans la partie introductive du récit, visant seulement à rappeler à l'auditoire l'histoire d'Oedipe, ainsi que la malédiction qui frappe ses fils, les deux frères ennemis. Contrairement aux scènes de combats dans les épisodes centraux que constituent les deux batailles de Thèbes, le récit ne pouvait comporter ici une telle marque d'emphase, or celle-ci paraît davantage justifiée dans les propos d'un personnage, dont l'univers discursif comporte ses enjeux propres, distincts de ceux de la narration. Un échange précède l'énoncé de l'énigme, au cours duquel la tension monte entre Œdipe, qui se montre fier, et le sphinx, qui se fait de plus en plus menaçant, échange conclu par un ultime avertissement :

(184) *Eddypus fu cortois et prouz :*

« *Amis, fet il, quant vos a touz*

*De devinnaill fetes tel loi,*

*Ne veuill qur ja trepast a moi ;*

*Me dites tost et je l'orraï,*

*Et puis après devinnerai. »*

*Ce li dist Pins « Or entent bien ;*

***dirai le dont, si la retien.*** (V.316)

L'emphase est clairement signalée par les deux propositions injonctives qui encadrent l'avertissement (« *Or entent bien (...) si la retien* »). Celui-ci peut pratiquement être entendu comme une condamnation à une mort imminente : une fois l'énigme formulée, il n'est plus possible à Œdipe de faire marche arrière, et l'issue du défi ne saurait faire l'ombre d'un doute pour le Sphinx (on verra plus loin que la postposition semble comporter un trait aspectuel d'imminence). Outre l'emphase et l'imminence, se pose la question de la performativité : cet avertissement est prononcé par le locuteur attitré, la fameuse créature mythologique, en ouverture d'une forme de rituel. Lorsque l'on relève les postpositions en discours direct dans le fil du texte, on tombe, après cette première occurrence sur un cas intéressant (185). Ici, le propos lui-même n'a pas semble-t-il de valeur performative, mais décrit en revanche un acte de langage :

(185) ***Juras le lui, tres bien le sez,***

*Sor tes ydres e sor tes dex*

Tydée, l'un des principaux protagonistes, se porte volontaire pour venir plaider la cause de Polynice devant son frère Étéocle, qui tarde à lui céder le trône comme convenu, une fois son année de règne écoulée. Il le rappelle alors à son serment pour l'avertir du parjure que constitue son entêtement. La postposition correspond donc ici à un acte de haute importance, aux yeux du locuteur, et qui a eu une incidence déterminante sur le cours des choses. L'usage du passé simple renvoie à ce moment précis où le serment a été prononcé, et après lequel il n'était plus

possible de se raviser. On retrouve cette même notion de seuil de non-retour que dans l'avertissement du Sphinx en (184), toutefois présenté ici non comme une imminence, mais comme un accomplissement étant donné que l'action décrite par Tydée se situe dans le passé et non dans l'avenir immédiat. On verra aussi plus loin que la postposition permet au rapporteur d'un propos d'insister sur son importance (ce qui explique quelque fois l'usage qu'en fait le narrateur pour introduire un propos argumentatif).

L'exemple suivant (186), situé à la fin du récit, comporte en revanche toutes les caractéristiques d'un énoncé performatif. Le duc d'Athènes dit aux Argiennes, après avoir écouté leurs lamentations, qu'il prendra Thèbes d'assaut et fera enterrer les argiens défunts. Celui-ci, seigneur de sa cité, annonce publiquement s'engager dans une offensive pour reprendre la ville de Thèbes aux dissidents, assaut qui par ailleurs mettra fin à la guerre.

(186) *assaudron les et ses puis prendre,*  
*jes ferai touz ardoir en cendre*

Il s'agit à la fois d'un ordre (ou d'une déclaration de guerre), et d'une promesse faite aux femmes argiennes. On peut également y voir l'expression d'une forte détermination : le duc se montre en effet révolté par la situation, ainsi que par la mort de son cousin Étéocle, et déterminé à rendre justice. D'autres segments de discours direct ressemblent beaucoup à ce dernier, mais ne peuvent être considérés comme des énoncés performatifs au sens strict, étant donné que leurs auteurs ne sont pas alors en position de donner un ordre. La postposition aurait alors plutôt la valeur d'une insistance argumentative, de l'expression d'une conviction forte :

(187) *Des que serons la a nostre ost,*  
*assaudron les, prendron les tost*

(188) *car trouveron les endormis*  
*et de leur armes desgarnis.*

La double occurrence (187) conclut l'exhortation de Capanée, en réponse à la prédiction du prêtre Amphiarias selon qui l'engagement dans la guerre conduirait les argiens à leur perte. C'est cette harangue qui les mettra en mouvement, sans que le roi Adraste n'intervienne. Le fait que cette parole soit prononcée en présence du roi empêche *a priori* de qualifier cet énoncé de



performatif au sens strict (ce n'est pas le principal titulaire de l'autorité qui s'exprime), cependant elle s'avère concrètement décisive, et Capanée, qui demeure l'un des principaux protagonistes, l'un des sept guerriers, héros de son peuple, dispose tout de même d'une certaine autorité. L'autre énoncé est prononcé par Atys (188), lors d'un conseil qui se tient à la cours d'Étéocle, en réaction au siège installé par les argiens. Le sage Othon défend une position pacifique et conseille au roi, avec l'approbation de la cour, d'envoyer un messenger pour négocier. Atys s'enflamme et plaide pour une initiative guerrière et féroce : attendre que la nuit tombe, surprendre les Argiens dans leur sommeil et les exterminer. La postposition pourrait ici traduire la certitude de trouver l'ennemi endormi (argument central), mais aussi la satisfaction éprouvée devant une telle opportunité. Notons que les deux exemples ci-dessus ont en commun l'orgueil et le caractère belliqueux du locuteur, Capanée et Atys ont en effet tendance à se croire plus important qu'ils ne le sont (le premier se verra puni par Jupiter pour son insolence, et le second mourra accidentellement, ce qui peut être perçu comme une humiliation pour un guerrier).

Il est difficile de ne pas établir de rapprochement entre ce type de postposition et la construction impérative. Il serait intéressant d'interroger les possibles rapports entre cette proximité pragmatico-syntaxique et le devenir de la construction impérative, qui opte *in fine* pour la postposition, et dont elle fait sa marque exclusive. Mais on ne saurait réduire les différents effets de sens qui nous semblent résulter de la postposition ancienne à la seule valeur injonctive. Son utilisation avec des verbes à la troisième personne constitue déjà un argument suffisant, et nous voyons aussi dans de nombreux exemples, y compris les suivants, qu'il s'agit souvent indéniablement d'autre chose. Les deux exemples ci-dessous ont, de même que les précédents, un rôle argumentatif important, mais il s'agit plutôt, cette fois-ci, d'insister sur une crainte :

(189) *Quant nos serons an noz contrees*  
*as bon vins boivre as cheminees*  
*et nous feron nostre jafuer*  
*et quanque nous vendra a cuer*  
*cist remeindroit ci folement,*  
***ocirroit le legierement*** v.4442

(190) *Dyrceüs, a ma mere dit*

*que elle praingne tost mari ;  
ele a grant terre et grant anor,  
**gasteront la lui robeor ;**  
li hoberel l'en feront guerre,  
gasteront lui sovent sa terre.*

En (189) la famille des deux frères ennemis vient directement au contact des Argiens pour négocier un accord pacifique. Adrastus et ses proches seraient prêts à mettre fin à l'occupation à condition que tout revienne à la normale, mais la position de Tydée diffère de celle de l'assemblée présente : il ne croit pas à un arrangement pacifique entre les deux frères, et s'inquiète vivement (*seignor, fet il, moult me merveille que li donnez itel conseil*) à l'idée que Polynice soit laissé sans défense à Thèbes. Au passage, on remarque que le conditionnel n'est pas fondamentalement incompatible avec la postposition, malgré la rareté de l'association, mais ses caractéristiques sémantiques font qu'il s'y trouvera associé dans peu de cas. En (190), Parthonopée, mourant, prononce ses dernières paroles et supplie Dorcée d'aller retrouver sa mère pour la protéger. Il s'inquiète vivement du fait qu'après son décès, des « rapaces » viennent s'en prendre à sa mère, désormais sans défense, pour s'emparer de ses terres. La postposition insiste sur le plus vif objet de son inquiétude, qu'il mentionne par ailleurs à deux reprises (*gasteront la lui robeor (...) gasteront lui souvent sa terre*). Si la postposition coïncide ici avec l'expression d'un fort sentiment d'inquiétude, le propos n'en a pas moins une valeur argumentative. Le locuteur insiste sur le bien-fondé de ses craintes pour pousser ses interlocuteurs à agir comme il le souhaite, il semble donc s'agir là encore d'une marque de forte conviction.

Dans les occurrences qui suivent le narrateur attribue indirectement l'usage d'une postposition à un personnage. Il n'est pas toujours de savoir qui assume ici la charge modale ou l'emphase liée à cette construction, d'autant plus en l'absence d'un verbe locutoire. L'exemple suivant illustre bien cette difficulté

(191) *Pour ce nel disoit pas li rois  
Qu'il l'en chausist vaillant un pois  
Ainçois vousist que grande colee  
eüst Athes Othon donnee.*

*Moust en eüst bien sa consence*  
*mes que ne fust en sa presence.*  
*Moult li grieve la departie*  
*qui par Othon li est bastie ;*  
***vengera s' en*** *conme ainz porra ; (v.3935)*  
*se il nel fet, de deul mourra.*  
*Mes ore se test et si se prient,*  
*Et ceste ire o soi retient.*  
*Son mautalent sait bien covrir*  
*Tant qu'il em puisse en leu venir*

Lorsque les Argiens assiègent Thèbes, Étéocle et sa cour tiennent un conseil. Celui-ci dégénère en une dispute entre Othon, qui plaide pour une solution pacifique, et Atys, qui prône l'offensive avec orgueil et agressivité. Le conflit s'envenime jusqu'à ce que le roi intervienne pour renvoyer dos-à-dos les deux adversaires. Mais le narrateur nous révèle que derrière son apparente neutralité, Étéocle est très irrité par Othon, qui le blesse dans son orgueil et frustre son désir de violence. Il aurait de ce fait souhaité que les deux opposants en viennent aux mains et qu'Atys, jeune et redoutable guerrier, corrige le vieux sage. Le segment « *vengera s'en conme ainz porra, s'il ne le fet, de deul mourra.* » peut tout à fait être considéré comme un propos intérieur d'Étéocle. Ce dernier vient de s'exprimer, et il est maintenant question de ce qu'il tait (ce que l'on tait ne relève-t-il pas aussi du discours ?). De plus, il s'agit d'un désir de vengeance qui n'aurait d'autre alternative que la mort, ce qui le rapproche d'un serment. Mais cette mort serait une mort de douleur, qui échapperait alors au pouvoir d'Étéocle, et on voit par ailleurs que le narrateur vient de décrire toute une disposition intérieure (*Moust en eüst bien sa consence (...) Moult li grieve la departie...*). L'antéposition pourrait alors correspondre ou bien à une emphase intensive mise par le narrateur sur le désir de vengeance, ou bien à une modalisation d'ordre épistémique, visant à assurer le lecteur de l'exactitude de ce fait intime. Il est en revanche plus facile de trancher lorsque la construction avec postposition est régie par un verbe locutoire. Dans l'exemple suivant, quand bien même le propos demeure intérieur, il est présenté par le narrateur comme un serment :

(192) *Galeran vet avant ses guie,*  
*si en jure le braz s'amie*  
*que s'il ore vis s'en estort,*

*tendra se mes toz jors a mort* (v.1792)

Le contexte indique aussi parfois incontestablement que le locuteur est en train de s'exprimer à voix haute :

(193) *Les bougres fet a soi venir,  
Priveement paroles as Bougres,  
Du sien leur promet mout granz logres ;  
Il leur promet de son tresor  
Sis mulz chargiez d'argent et d'or :  
meinent le en terre pleniere* (v.6965)  
*ou la vitaille ne soit chiere,  
car il sevent bien le regné,  
comme li houme qui en sont né.  
Se il nel font, jure mout fort  
sempres seront livré a mort.*

(194) *Pincernat ont tramis le roi  
Trois barons, sages de leur loi,  
Si parolent li troi mesage  
Par druguement en lor langage :  
des Pincernaz osfrent l'aïe -  
au roi et à sa compaingnie ;  
amenront lui vint mil escuz,  
jamés par Grieu n'ert confonduz.  
Mes **rende lor** toute la marche v. 7509  
des Dymoé jusqu'a Lusarche,*

En (193), Ypomédon, qui se retrouve à la tête de l'armée des Argiens après la mort de Thydée, remarque que ses soldats dépérissent faute de vivre. Afin de pouvoir maintenir le siège, il ordonne à des Bulgares d'une région voisine, sous la contrainte, de leur indiquer une terre proche qui pourra prodiguer à ses hommes le ravitaillement nécessaire. La postposition correspond clairement ici à un énoncé performatif étant donné qu'Hypomédon prend en otage les Bulgares et les menace de mort. L'occurrence (194) correspond plutôt à une insistance

optative : Les Petchenègues (« *pincernaz* »), bien qu'en bonne position pour négocier, ne peuvent en aucun cas ordonner quoi que ce soit au roi Etéocle ou à sa cour. Leur demande se verra toutefois couronnée de succès, ce qui aura des conséquences concrètes pour la suite de la bataille. On retrouve ici des modalités similaires à celles que nous avons pu observer lorsque le pronom régime est postposé dans le discours direct.

Parmi les occurrences de postposition auxquelles nous attribuons une valeur modale, voire performative, nous venons de traiter toutes celles pouvant être attribuée directement ou indirectement aux personnages. Nous allons maintenant nous intéresser à celles que l'on doit attribuer au narrateur. Sur six qui répondent à ces critères, quatre sont encore liées au discours rapporté, étant construites sur le verbe introducteur, mais semblant aussi porter sur l'énoncé rapporté. Si l'on admet les analyses précédemment proposées, on peut supposer que le narrateur peut utiliser la postposition pour souligner l'intention du personnage qui s'exprime ou la fonction argumentative du propos, ou bien pour insister sur le caractère véridique de son récit, ou encore pour mettre l'emphase sur une prise de parole importante d'un point de vue narratif. Ces différentes possibilités semblent difficilement dissociables à l'exemple suivant :

(195) *Li chevalier et li bourgeois*  
*et li vilain et li courtois*  
*de traïson le roi blastengent*  
*dient n'est droiz que bien l'em praignent*  
*Trestuit ensemble vont au roi,*  
***demandent li par grant esfroi*** (v.1984 )  
*que il a fait de leurs amis,*  
*ou les querront, en quel país.*

A la suite du massacre par Tydée des soldats qu'Etéocle avait envoyés à sa poursuite, les Thébains s'insurgent et viennent demander des comptes à leur roi. Il s'agit du premier malheur qui s'abat sur la ville de Thèbes, mais c'est aussi la première fois qu'Etéocle doit faire face aux conséquences de ses méfaits, que son peuple ne manque pas de lui rappeler. L'intensité de la scène justifierait peut-être à elle seule l'emphase, la séquence anime une montée en dramaturgie qui va aller crescendo jusqu'à la destruction de la cité, et la demande est formulée avec émotion et ardeur. D'autres occurrences relèvent manifestement d'une valeur plus spécifique. Dans les

deux exemples suivants, il semble que l'emphase soit plutôt mise sur la valeur argumentative de l'énoncé :

(196) *Li Bougre mout les asseïrent,*  
**dient leur** *que cel jor endurent,*  
*l'endemein avront fet lor cors*  
*et de vitaille avront secours.*

(197) *Jupiter les menace et chose*  
*si leur esclere bien la chose ;*  
**dist leur** *que chose destinee v.9405*  
*ne puet tolir noif ne gelee*

En (196) les Bulgares guident les Argiens affamés, en quête d'une terre à piller. Craignant pour leur vie, ils s'efforcent de garder la confiance de leurs ravisseurs inquiets et suspicieux, en les assurant de l'imminence de leur soulagement. En (197), alors que les dieux de l'Olympe sont divisés en ce qui concerne le sort des Grecs, le dieu suprême s'emporte et rappelle à ses subordonnés la nécessaire mortalité de la création (il s'ensuivra le foudroiement de Capanée). Etant donné le statut du locuteur, on peut attribuer à cet énoncé une valeur performative, Jupiter ordonnant ici aux autres dieux de ne pas intervenir en faveur des Grecs. Les deux passages supposent également une certaine force expressive : la conviction est mêlée d'une colère autoritaire chez Jupiter et d'une vive inquiétude chez les Bulgares. Le cas suivant est à rapprocher des deux précédents :

(198) *Menesteüs ist par sa porte*  
*Les siens resbaudist et conforte*  
*de bien faire les amoneste,*  
**remenbre leur** *lor fiere geste, v.5644*

Afin de ragaillardir ses troupes, Meneste, gardien de l'une des sept portes, les harangue et leur rappelle les exploits de leurs ancêtres. Il s'exprime avec intensité, mais aussi avec pour but d'agir sur le moral de ses hommes et d'influencer le cours de la bataille. L'emphase peut également être mise sur l'enjeu épistémique de l'énoncé, lorsque le locuteur cherche à affirmer sa conviction, à en garantir le bien-fondé :

(199) *esmez les a, dist leur en voir*  
*dis mile sont au sien espoir* (v.8437-8435)

Le narrateur insiste ici sur la valeur de vérité du discours, non sans ironie : les hommes aperçus sont bien au nombre de dix-mille, et le guetteur le signale à raison (*en voir*), mais il ne s'agit pas, malheureusement pour les Argiens de la totalité de la troupe, l'autre moitié s'est perdue en chemin et reviendra prendre en étau les hommes d'Hypomédon, ce qui mettra en échec son ingénieux stratagème. On voit, enfin, dans le seul cas qui relève *a priori* de la modalisation mais non du discours rapporté, le narrateur appuyer la valeur de vérité de son propre discours :

(200) *Son mantel fu, ce m'est vis,*  
*vers, et afubla s' en a l'envers.* (v.4064)

Cette occurrence se trouve dans une description passionnée de la beauté d'Antigone et de sa mise, personnage féminin important, future compagne de Parthonopée, qui nous est ici présentée pour la première fois. On remarque, que le caractère subjectif de cette description est souligné par la modalisation « *ce m'est vis* ». Or, l'explicitation de la subjectivité n'est pas nécessairement, au moyen âge, signe de relativisation, il s'agit au contraire d'un gage de conviction, car la valeur de vérité d'un énoncé repose alors justement sur l'engagement de la personne, en mettant en jeu sa qualité (Marchello-Nizia 1997). On peut penser que la postposition insiste donc sur la certitude avec laquelle l'auteur décrit l'apparence d'Antigone, qui met son manteau sur ses épaules (conformément la mode de la noblesse à qui ce texte était adressé).

#### 2.2.3.3.3 *Postposition et aspect*

Parmi les occurrences qui nous paraissent pouvoir le mieux illustrer notre propos, il nous reste à traiter celles qui impliquent des verbes de perception. Ces derniers, de même que les verbes locutoires, sont plutôt bien représentés dans le corpus global, notamment le verbe *voir*, qui apparaît 12 fois, dans l'ensemble des textes versifiés du 12<sup>ème</sup> siècle, associé à une postposition. Dans le *Roman de Thèbes*, on trouve en tout trois occurrences associées à ce lexème, comme verbe support de l'infinitif *venir* :

(201) *Athes oit les chevaux hanir,*  
*garde triers soi, voit les venir* (v.4898)

(202) *Ypseult a sa porte s'estut,*  
*vit le venir, onc ne se mut* (v.5516)

(203) *Li rois garde, voit la venir ;*  
*ainz onques ne se pot tenir* (v.8029)

Dans les trois énoncés ci-dessus, la postposition paraît mettre l'emphase sur une valeur aspectuelle d'imminence. En (201), elle traduit à la fois la surprise d'Atys, alerté par la menace et peut-être décontenancé à la vue d'une armée de vieillards argiens, que l'auteur nous présente comme un fait extraordinaire. On note par ailleurs le jeu de sonorité entre *oit les* et *voit les*. En (202), Mélampus, qui vient d'être présenté comme un féroce adversaire, se présente à la porte gardée par Hypsée. Le vers en lui-même porte un contraste saisissant, renforcé par la postposition emphatique qui insiste sur l'imminence de l'attaque, et face à laquelle le Thébain reste de marbre. L'énoncé (203) décrit l'attitude d'Étéocle face à la fille de Daire, jeune femme d'une grande beauté qui résiste à la convoitise du roi. Il la considère donc avec une certaine crainte (et ce d'autant plus qu'il a fait emprisonner son père), et perd ses moyens à l'approche de cette dernière. La construction « *voit la venir* » épouse la perspective du roi en mettant l'accent sur l'imminence d'une proximité face à laquelle il se sent vulnérable. Il reste une occurrence appartenant au champ lexical de la vision :

(204) *Cil unt pourpris le pas devant,*  
*et Thideüs vint chevauchant.*  
*Li soleuz ert ja esconssez*  
*Et li jourz ert tous avesprez*  
*La lune lieve si fist cler*  
*Et cil exploite de l'aler*  
*Sus leur aguet est embatus*  
*mes nes a pas aperceüz*  
*jusques lor armes ot fremir*  
*et lors escuz voit resplendir*  
*sous son escuz garde a senestre*



*aperçut les, n'i voulist estre* (v.1532)

Une longue narration précède ce moment, racontant la poursuite de Tydée, qui ne s'aperçoit de rien, par ses assaillants. Ceux-ci viennent l'attendre en embuscade à l'endroit même où le Sphynx terrorisait et tuait ses victimes, et ce n'est qu'au tout dernier instant que Tydée les aperçoit enfin, au terme d'une séquence détaillée et centrée sur sa perception. Une fois que l'embuscade lui est révélée, il ne peut plus ignorer le danger, bien que la situation lui déplaise, et la seule issue ne peut être qu'un affrontement. La postposition intervient ici au point culminant du suspens, au terme d'une montée en tension : on se demande quand Tydée va prendre conscience du danger qu'il encourt (dont nous avons déjà connaissance), et le récit est centré sur cette prise de conscience. Le narrateur nous place d'emblée dans une disposition sensorielle que l'on partage avec le protagoniste (« *Et li jourz ert tous avesprez, la lune lieve si fist cler* ») et nous informe ensuite des différentes sensations et perceptions (« *les armes ot fremir et lor escuz voit resplendir* ») qui le conduisent à l'identification comme tels des assaillants. Ici, il ne s'agit donc pas d'imminence, mais d'un accomplissement qui intervient pour résoudre une forte tension narrative.

Pour revenir sur l'ensemble de nos remarques portant sur la question aspectuelle, il semble que les postpositions du pronom régime aient toujours en commun la notion d'un seuil de non-retour. Les variations en temps et en mode influent quant à elles sur le positionnement vis-à-vis du seuil. Quand le verbe est au futur (en dehors d'une visée injonctive ou optative), ou quand on a une construction avec un infinitif, le seuil est sur le point d'être franchi. Lorsqu'il est au présent, l'action décrite correspond au franchissement même du seuil. L'utilisation du passé simple indique en revanche qu'il a définitivement été franchi. On a vu, enfin, que l'utilisation du conditionnel signifiait dans ce cas la virtualité d'une fatalité.

On remarque aussi que la modalité, au sens large, telle qu'abordée par Kerbrat-Orechionni (1980) est une donnée importante de l'étude de cette construction. Interviennent en effet dans des proportions importantes les catégories subjectives du locutoire, de l'épistémique et de la perception. La dimension affective, qui s'associe facilement aux autres traits de subjectivité ne peut non plus être écartée : le caractère emphatique de la postposition implique souvent une charge émotionnelle importante (crainte, colère, haine, désir, surprise, tristesse...) autour d'enjeux narratifs centraux, que celle-ci soit suscitée chez le lecteur / auditeur par le narrateur,

ou qu'elle soit attribuée à un personnage. Il nous reste enfin à commenter les occurrences que nous n'avons pas encore mentionné.

#### 2.2.3.3.4 Occurrences moins significatives

Ces cas de postposition ne présentent pas de manière aussi manifeste que les précédents les propriétés que nous avons tâché de mettre en évidence (emphase, modalité, performativité, accomplissement), mais demeurent toutefois interprétables sous le même angle. Elles sont au nombre de neuf, et nous pouvons regrouper les huit premières par deux, d'après des propriétés communes. Les deux premières relèvent de constructions figées, il paraissait donc délicat de s'appuyer dessus pour attribuer à la postposition une valeur spécifique, qui en l'occurrence peut-être tout à fait estompée :

(205) *Sire, fet il, a moi entent.*

*Bachelor qui est de jouvent*

*des sages houmes conseil croie :*

*estes le vous en bone voie. v.7880*

(206) *de lor pueple toz jors estrivent ;*

*ce poise leur que toz jors vivent : v.9392*

En (205), le vieux Créon invite le roi Étéocle à l'écouter attentivement, en s'appuyant sur une forme de dicton (« *Bachelor qui est de jouvent ...*). « *Estes le vous* » est traduit par « *le voilà* » dans l'édition des Lettres Gothiques. Il semble donc que cette construction ait un sens présentatif, et qu'elle constitue par conséquent un moyen d'emphase et de focalisation, auquel n'est peut-être pas étrangère, du moins à l'origine, le fait que *le* soit postposé. L'autre construction figée, « *Ce poise leur* » se rapproche également des valeurs précédemment identifiées en ce qu'elle exprime un vif affect négatif. Ce tour est par ailleurs plus souvent utilisé avec le pronom régime prédicatif (*ce poise moi*). Ces deux locutions ne sont donc pas sans rapport avec les propriétés sémantico-pragmatique observées plus haut, cependant leur caractère figé interdit de les prendre en compte au même titre que les autres occurrences. Les deux exemples suivants ont en commun la notion de mouvement :

(207) *La pointe a mont, le pont as piez,*

*Par mi le cors s'est tresperciez.  
 Tresperciez s'est par mi le cors,  
 li fers em pert d'autre part hors  
 Il s'est feru de tel air  
 Onques un plaint n'en pot issir.  
 Li sanz en saut a tel desroi  
 Que tout ensenglanta le roi  
 Et les barons qu'iluecques sont,  
 Que leur bliauz sanglanz en ont.  
**Vont s' en, si content ces noveles,**  
*qui ne leur sont bones ne beles.* v.1955*

(208) *il est mort, **veulent s' en torner,**  
 car mal lor est le sejourner.* v.6783

L'occurrence (207) décrit la réaction de la cour d'Étéocle après le suicide du seul chevalier auquel Tydée avait laissé la vie sauve. Le malheureux rescapé, après s'être vivement disputé avec le roi, l'accuse de parjure, refuse de mourir sous son autorité et se donne violemment la mort, éclaboussant de son sang l'assistance. Les « barons » quittent aussitôt les lieux pour diffuser l'effroyable nouvelle. Il s'ensuivra une révolte du peuple thébain qui viendra demander des comptes au roi (195). L'action décrite a donc des conséquences narratives concrètes, bien que secondaires, et contribue à faire croître un sentiment de malheur et de malaise devant les agissements du roi illégitime et leur conséquence, aussi comme effet d'une inéluctable malédiction. Elle met également un terme à cette séquence d'une grande violence, et à la tonalité dramatique appuyée. Cette occurrence présente donc des propriétés en commun, peut-être moins saillantes, avec celles que nous avons déjà commentées. Le choix de la construction postposée n'est toutefois pas sans rapport avec la sonorité (« *sanglanz en ont ... vont s'en ... si content* »). Il faut également rapprocher cette occurrence de la (182), « *monte s'en* », où l'on retrouve cette idée d'un mouvement soudain. La construction *aller s'en* est par ailleurs très représentée dans le corpus global, et il se peut qu'un phénomène de figement intervienne là aussi.

L'énoncé (208) décrit le départ des hommes de Tydée après sa mort, et après une longue bataille pour récupérer sa dépouille, soumise à un ignoble traitement par les Thébains. Ce fait n'a que

très peu de conséquence pour la suite de l'histoire, si ce n'est l'affaiblissement qu'il constitue pour l'armée argienne. En revanche, la postposition peut venir ici insister sur le dépit des soldats endeuillés, sur leur désir de se retirer de cette sinistre campagne, qui désormais ne trouve plus grâce à leurs yeux, et de retrouver leurs foyers. Nous avons également rapproché les deux exemples ci-dessous, qui ont en commun la notion de mort :

(209) *Quant il orent assez ploré  
et pour leur amis garmenté,  
**enterrent les** , car contre mort,  
ce savez bien, n'a nul resort. v.1997*

(210) *Sous l'olivier le navré posent  
Ceus qui plorent environ chosent  
Arousé l'ont, souvent se pasme.  
**Oignent li** la langue de basme : v.5932  
o un coutel les denz desjoignent,  
la langue de basme li oignent*

Après qu'Étéocle leur a indiqué l'endroit où se trouvent les corps de leurs proches, les Thébains peuvent enfin les enterrer (209). Bien entendu, ce passage n'a aucune importance pour la suite du récit, et ne fait que conclure une phase narrative préliminaire. Elle sied toutefois parfaitement à cette idée d'un seuil de non-retour, qui nous paraît être une caractéristique importante de la postposition. Le caractère irrémédiable de l'action est souligné par une remarque du narrateur : « car contre mort, ce savez bien, n'a nul ressort ». Il est possible que cette propriété aspectuelle intervienne également en (210), lorsque les proches d'Atys lui oignent la langue, indiquant par-là que son sort est désormais scellé. On note cependant la symétrie entre les vers 5932 et 5934 (*oignent li – li oignent*), qui motive ici indéniablement l'utilisation de la postposition. Les deux occurrences suivantes, quant à elles, rappellent, sans toutefois en relever véritablement, les propriétés performatives de cette construction, en ce qu'elle implique une adresse importante, et ont une grande valeur narrative qui pourrait justifier l'emphase :

(211) *Vers lui en vet isnelement,*

*salua la courtoisement* : v. 4140

« Dame, fet il, nel me celer,  
qui vous estes et ou aller ».

(212) *Pollinicés bien le cognut,*

**honnora le** si conme il dut v. 7298

*il l'ennora si l'ot mout chier  
dedenz son tref le fist couchier*

En (211), le narrateur vient de décrire la rencontre et d'insister sur la beauté des deux personnages ainsi que sur leur désirs réciproques naissant, quand Parthonopée s'adresse pour la première fois à Antigone. Il s'agit de deux personnages très importants : Parthonopée est l'un des sept contre Thèbes, et Antigone n'est autre que la sœur des deux frères ennemis. En (212), Polynice reconnaît parmi les prisonniers le fils de Daire, un notable Thébain, et décide de s'en servir. Cette manœuvre donnera lieu à de nombreuses péripéties et nourrira de nombreux rebondissements. Le prisonnier vient de nous être présenté, et la postposition signale la première adresse favorable de Polynice à son égard. Il ne nous reste maintenant plus qu'une postposition à commenter, qui a la particularité d'être construite sur un impersonnel :

(213) *Ethiocles pas ne s'oublie,*

*Le cors toli par pouesté,  
si l'em porta en la cité.*

*Cil de Thebes moult fort s'escrient*

*et sus le cors jeuent et rient ;*

*les fames forment le maudient*

*et de pitié plorent et crient ;*

**remenbre leur** de lor amis V.6743

*que Thideüs leur ot ocis*

Après une bataille âprement disputée autour du corps de Tydée, entre Eteocle et Hypomédon, accompagnés de leurs hommes, conclut à l'avantage du roi de Thèbes qui parvient à s'emparer de la dépouille, le peuple thébain s'empare du corps et veulent venger leurs défunts, notamment les femmes qui se souviennent à ce moment des hommes que Tydée leur a pris. La tension

dramatique est à son comble. Au cours de cette séquence dramatique, la remontée des souvenirs douloureux est décisive dans la mesure où elle conduira au lynchage du défunt. Nous avons mis de côté ce cas particulier impliquant une construction impersonnelle, cependant il semble très similaire aux exemples relevant d'une emphase narrative (2.2.3.2.1) : le processus psychologique décrit est extrêmement intense et débouche sur un déchainement de violence gravissime, le lynchage de la dépouille de Tydée, évènement dont les suites constitueront un épisode important entre les deux batailles. Le conflit autour du corps alimentera en effet toujours plus de rancœur, entretenant le sentiment que la situation s'aggrave et s'assombrit irrémédiablement, et pouvant laisser penser que les thébains agissent ici comme sous l'emprise d'une malédiction qui les mènent irrémédiablement, à travers cet acte abominable, à leur propre destruction.

Sur un total de 43 occurrences, les 9 que nous venons d'examiner nous semblent être les moins significatives pour rendre compte des particularités sémantiques dont nous voulons faire état. Elles entretiennent toutefois des rapports avec les précédentes : forte expressivité, irrémédiable, emphase narrative. Les 34 autres présentent en revanche des caractéristiques indéniables, insistant sur la violence ou le caractère décisif d'une action, coïncidant avec des énoncés performatifs ou semblant appuyer la valeur argumentative d'un énoncé. Nous sommes bien conscients toutefois du caractère échantillonnaire de ces données, et un tel examen qualitatif gagnerait à être poursuivi dans des proportions plus importantes. Il semble par exemple judicieux, pour commencer, de compléter ce relevé avec des études portant sur le *Roman de Troie* et *Eneas*, textes issus de la même époque et de la même aire dialectale (poitevin). Le premier ne figure pas dans le corpus BFM2019, mais *Eneas* fait partie des textes, avec le *Roman de Thèbe*, qui comptent le plus grand nombre et la plus grande diversité de postpositions (53 occurrences) On pourrait, à titre de comparaison, inclure dans la même perspective de recherche les *Miracles* d'Adgar, texte comptant la plus grande proportion (environ 10%) et le plus grand nombre de postposition (106), bien que plus tardifs (fin 12<sup>ème</sup>), les chansons de geste, où cette construction est également bien représentée, ou encore les écrits de Philippe de Thaon, afin de varier les genres. Le grand absent de cette réflexion est enfin, à titre comparatif, l'examen de la construction inverse, l'antéposition. Un tel examen pose cependant une difficulté de taille : un texte comme le *Roman de Thèbes* en compte déjà plus d'un millier (à la troisième personne seulement). Des relevés centrés sur certains champs lexicaux pourraient alors s'avérer pertinents : quelle est, par exemple, la proportion de postposition sur une sélection de verbes

locutoires avec pronom régime minimal ? Que peut-il ressortir d'une comparaison entre les deux constructions, antéposition et postposition, lorsqu'elles sont associées à ces lexèmes ?

#### 2.2.3.4 conclusion

Nous pouvons maintenant revenir sur notre relevé global à la lumière de ces apports nouveaux. Si l'on s'intéresse aux textes versifiés, provenant des aires dialectales de l'ouest et de l'anglo-normand et datant de la fin d 12<sup>ème</sup> siècle, on remarque, d'une part, qu'ils ont tendance à proposer un nombre conséquent de postposition, et, d'autre part, que la quantité d'occurrences est grossie par la répétition, parfois massive, de certaines constructions. On voit, par exemple, dans Adgar (anglo-normand), que la proposition *inquit* « *dit li/leur - Sp* » constitue presque un tiers des occurrences (33/106). On trouve également 10 verbes de mouvement très similaires : *aller s'en* (7), *departir s'en* (2), et *partir s'en* (1). La *Vie de Saint-Thomas Becket* présente une quantité singulière de « *fet li il* » (30), ainsi que 3 *dist li/leur*, sur 45 occurrences au total. On trouve aussi dans le *Tristan* de Thomas 6 *aller s'en*, sur 22 occurrences au total. Lorsqu'on s'intéresse à des textes de la même période et des mêmes aires dialectales qui comportent moins d'occurrences, ces traits apparaissent également en bonne proportion, ainsi que d'autres constructions apparemment déjà identifiées dans le *Roman de Thèbes*. Sur 11 occurrences, on trouve dans les *Chroniques du Duc de Normandie*, de Benoit de Sainte Maure, les 6 exemples suivants

(214)**Fuit s'** en li reis en autre leu. (v.11797)

(215)**Fuit s'** en li traîtres Judas (v.14607)

*E tuit li suen eneslepas*

(216)*Cil vint a eus, **dist le** lor bien* (v.12661)

(217) « *Sez, **fait li il**, que je t'otrei* (v.14106)

*M'aïe e ma garde e m'amor.*

(218)*E li senglers li corut sore,*(v.13123)

**Fiert s'** en l'espié, feus e iriez

(219) **Remenbrou**t li de la folie (v.12756)

*Que il aveient dit'entr'eus*

En plus de l'emploi du verbe *ferir*, qui peut être considéré comme un tour typique, et du verbe *revenir*, utilisé d'une manière similaire à celle qu'on a pu voir en (213), on trouve deux fois *fuir s'en*, mais aussi deux propositions *inquit*. Les quatre textes dont nous venons de parler montrent par ailleurs, en dehors de ces constructions fréquentes, une grande variété lexicale. Ils ne témoignent donc pas d'un figement général de la postposition, mais plutôt d'une grammaticalisation avortée pour certains tours spécifiques, relevant d'une part de l'introduction basique de discours rapporté (*dire, faire*) et d'autre part de l'idée de départ brusque. Or, on a vu dans le *Roman de Thèbes* que la postposition associée aux verbes locutoires semblait insister sur l'importance du propos, et qu'elle était aussi susceptible de souligner le caractère soudain et conséquent d'une action. Étant donné la forte représentation de *dire li/leur* (47 occurrences) et *aller s'en* (33 occurrences) dans les textes du 12<sup>ème</sup> siècle en vers, on peut poser l'hypothèse d'une dévaluation rhétorique qui conduit à l'augmentation de fréquence de certaines constructions types dans certaines aires dialectales (parlers de l'ouest et anglo-normand). Cependant, contrairement à ce qui s'est produit pour le pronom sujet, ici, le contexte typologique, les transformations globales en cours et à venir étaient tout à fait défavorables à l'expansion et à l'institution de cette dé-subjectivation locale comme construction non marquée à valeur systématique : la tendance allait plutôt vers l'antéposition des mots grammaticaux, ou à la « préfixation » (Carlier-Combettes 2015), et dès le 13<sup>ème</sup> siècle la position post-verbale tend à devenir celle de l'objet nominal (Marchello-Nizia 1995, 2008). Les conditions étaient toutes autres pour le pronom personnel sujet dont la dévaluation rhétorique s'insérait dans un contexte évolutif favorable : fixation à gauche des mots grammaticaux, perte de flexion verbale, grammaticalisation de la position sujet en début de proposition. On voit là les limites de la position de Detges, selon qui le paramètre rhétorique l'emporte sur tous les autres, et peut expliquer à lui seul l'obligatorisation du pronom sujet. La longévité de la postposition du pronom sujet, en regard de la disparition beaucoup plus précoce de la construction à laquelle ce chapitre est consacré, trouve également une explication liée au contexte diachronique. En effet, la position « sujet » se grammaticalise non seulement beaucoup plus tard que la position « objet » mais également avec beaucoup moins de rigidité (Marchello-Nizia 1995, 2008).

Cette première partie a eu pour objet l'évolution du pronom personnel d'un point de vue plutôt interne, mise en lien cependant parfois avec des transformations syntaxiques plus générales, touchant l'ordre des principaux constituants. Elle nous permet de dresser un tableau général des phénomènes ayant animé son histoire, et de les situer dans le temps les uns par rapport aux autres. Sur les trois phénomènes étudiés, on voit que deux connaissent un rythme d'évolution



parallèle : la substitution du pronom régime plein au pronom sujet et la grammaticalisation corollaire de ce dernier sont déjà largement amorcées au 15<sup>ème</sup> siècle. La postposition du régime minimale en revanche, peut-être déjà quelque peu archaïsante au 12<sup>ème</sup> siècle, disparaît dès le début du 13<sup>ème</sup> siècle. Des enjeux systémiques se dégagent par ailleurs : la nécessité d'opposer des formes prédicatives à des formes non prédicatives, déjà avancée par Moignet (1965) et Zink (1997) que nous avons tenté de contextualiser davantage en insistant sur la dimension syntaxique du phénomène et en en restituant les différentes phases chronologiques, mais aussi la progressive accentuation de la séparation entre le plan verbal et le plan nominal, qui se rejoue localement dans le système du pronom personnel et se manifeste à travers la disparition de certaines constructions, comme l'association des formes verbales non finies avec les formes pleines, la détermination du pronom sujet, ou encore la postposition du pronom régime minimal assignant une place définie à l'argument verbal coalescent et intégré, par opposition à l'argument nominal. Nous avons également émis à plusieurs reprises que cette évolution relevait de la spécialisation catégorielle, et qu'elle s'inscrivait dans une évolution générale de la phrase française, passant, en quelque siècle, d'une structure V2 dont la linéarisation répond à des paramètres informationnels à une structure SVO régie par des contraintes grammaticales. D'autres enjeux se manifestent qui concernent d'avantage la subjectivité linguistique. On a vu que la fixation des pronoms qui ont intégré le plan non-prédicatif s'est faite au détriment de constructions qui permettaient au locuteur d'exprimer sa subjectivité (relevant par ailleurs dans les deux cas d'une postposition conjointe au verbe). On verra, au cours de la partie suivante, que cette tendance à la dé-subjectivation a également marqué d'autres systèmes grammaticaux. Enfin, il semble qu'à travers l'institution du système nouveau se soit fait aussi sentir la nécessité de distinguer sujet et objet de conscience. Il fallait pour cela neutraliser la morphologie casuelle d'une partie des formes, car elle faisait obstacle à une mention de la personne considérée pour elle-même, indépendamment de son implication dans un éventuel procès, la personne pouvant ainsi être nommée, abstraction faite de ses relations avec le verbe.

### 3 *Pronoms personnels et changements liés*

#### 3.1 Propos liminaire

##### 3.1.1 Spécialisation catégorielle, grammaticalisation et dématérialisation

Comme nous venons de le montrer en prenant appui sur la littérature ainsi que sur une étude de corpus, le système du pronom personnel a évolué suivant un double mouvement : un mouvement restrictif conduisant une partie des formes, le pronom sujet et les pronoms régimes minimaux, à limiter drastiquement leurs possibilités syntaxiques, et l'autre partie à étendre, au contraire, leur gamme d'emplois. Ce double mouvement a abouti à un système différenciant des formes à l'emploi extrêmement restreint de formes à l'emploi plus libre. Il en résulte une structure comportant deux paradigmes, chacun spécialisé dans un comportement syntaxique dont on peut rendre compte relativement aisément en parlant de dépendance pour les formes minimales et d'autonomie pour les formes pleines. Caractériser ainsi l'opposition nouvelle pourrait par ailleurs nous inviter à parler d'une spécialisation hiérarchisante, mais nous verrons plus loin que la question est délicate concernant les pronoms personnels. Qu'on puisse faire état de cette spécialisation en se basant essentiellement sur des critères distributionnels nous invite, en revanche, à emprunter à un champ d'étude relativement récent le terme de *spécialisation catégorielle*. Le système du pronom personnel n'est pas le seul secteur de la langue française à avoir connu une évolution de ce type cependant. De nombreux linguistes ont signalé une tendance évolutive plus générale du français à la spécialisation catégorielle. L'idée, impliquant à la fois un réagencement des systèmes selon des critères morphosyntaxiques et une rigidification de l'ordre des mots, a pu être formulée de différentes manières : Marchello-Nizia (1997) dit, au sujet des démonstratifs, que « *le passage au français moderne a donné le primat au modèle méta-morphologique dominant* », Bernard Combettes (2006), concernant la généralisation de l'opposition entre pronoms et déterminants, parle d'un « *mouvement de différenciation* », Olivier Soutet (1997) mentionne quant à lui « *une tendance typologique, bien plus générale, qui vise à discriminer morphologiquement, aussi nettement que possible, paradigmes de pronoms et paradigmes de déterminants* ». Mais toujours, le phénomène dont il est question est concrètement le même, et toujours, on constate l'importance de la dimension

qu'il prend en diachronie du français. L'évolution du système des pronoms personnels s'inscrit donc dans un phénomène de plus grande ampleur et participe d'un changement typologique au cours duquel le français se démarque de plus en plus du latin pour affirmer ses traits, et au sein duquel la période de l'ancien français semble constituer un virage important, multipliant l'émergence de relations systémiques asymétriques nouvelles entre ce que nous appelons ici parties de langue prédicatives et parties de langues non prédicatives. Elle s'inscrit également dans le corollaire syntaxique de ces changements systémiques : gain en cohésion des groupes nominaux et verbaux, fixation à gauche des modifieurs grammaticaux, passage de « V2 » à « SVO » pour l'ordre des constituants de la proposition, passage à une syntaxe dite « configurationnelle », qui associe positionnement linéaire et hiérarchie actancielle.

La spécialisation catégorielle a également été répertoriée comme un type de grammaticalisation par Christiane Marchello-Nizia (2006)<sup>75</sup>, et plus précisément, comme une « macro-grammaticalisation » (« apparition dans la grammaire d'une nouvelle distinction grammaticale entraînant la restructuration du système grammatical.»<sup>76</sup>). Mais le terme de « grammaticalisation » désigne aussi un phénomène plus local, parfois isolé, se décrivant généralement comme la transformation d'une unité lexicale en une unité grammaticale. Utilisé ainsi, ce terme recouvre dans les faits ce que nous appelons dématérialisation, et que nous décrivons comme la perte de matière d'un vocable se trouvant alors réduit à un sémantisme formel, ou ; encore, la perte de prédictivité d'une partie de langue devenant alors non prédicative. La seule différence est que le processus de grammaticalisation est nécessairement diachronique, alors que la dématérialisation peut aussi bien décrire un processus diachronique que faire état des multiples possibilités d'utilisation du même vocable en synchronie.

Dans un article intitulé « Grammaticalisation et synchronie dynamique », Colette Feuillard cherche à intégrer plus solidement le concept de grammaticalisation au courant fonctionnaliste, en le subordonnant à celui de « synchronie dynamique ». Pour parvenir à ses fins, elle entreprend de détailler les caractères propres aux unités dites « grammaticales », et passe en revue un certain nombre de critères répartis comme « syntaxiques », « sémantiques » mais aussi « syntagmatiques » et « formels ». Nous serions enclin, pour notre part, à intégrer le formel et le syntagmatique au syntaxique : il s'agit respectivement de la tendance à la

---

<sup>75</sup> Dans la version finale : « On a vu précédemment que la spécialisation catégorielle a également été... », pour simplement renvoyer à ce qui a été dit en introduction de l'ouvrage.

<sup>76</sup> Marchello-Nizia 2006

coalescence des items grammaticaux et du caractère élevé de leur fréquence. Du point de vue sémantique, Feuillard discute l'idée selon laquelle les « monèmes grammaticaux » ont un sens, mais seraient dépourvus de « valeur référentielle ». Premièrement, si certains items grammaticaux n'ont pas de référents, ils peuvent en impliquer un : la préposition « sous » est ainsi nécessairement corrélée à un référent dans l'espace. Elle objecte également que les « monèmes lexicaux » peuvent également ne pas avoir de référent, si l'on conçoit celui-ci comme devant être nécessairement concret et tangible. Sur la base de ces observations, elle ne retient donc pas ce critère pour distinguer le grammatical du lexical. Ce critère, considéré dans l'absolu<sup>77</sup>, est également inopérant concernant la prédicativité. L'adjectif, prédicatif, n'a pas de référent propre, il ne renvoie qu'à celui du nom auquel il se rapporte, et le pronom personnel minimal, non prédicatif, a bien pour principale fonction communicative de référer.

Du point de vue syntaxique enfin, qui intéresse l'autrice en priorité, les unités grammaticales sont décrites comme « unirelationnelles » et « unifonctionnelles », elles ne connaissent qu'un seul mode de rapport aux éléments auxquels elles se rattachent, et ne sont en cela éligibles qu'à une seule fonction. Elles sont également pour la plupart « uninucléaires », se liant toujours à la même « classe » d'unité (par exemple, l'article ne peut pas se rapporter à autre chose qu'un nom). Elles ne sont pas déterminables et ne sont pas « régissantes », du moins en français, dans le sens où elles n'assignent pas de valeur casuelle ni de rôle sémantique aux éléments auxquels elles se trouvent connectées. Enfin, leurs possibilités de commutation sont faibles, contrairement à celles des unités lexicales. De manière générale, l'ensemble des propriétés énumérées ci-dessus peut s'entendre comme une négation, ou un amoindrissement de celles des items lexicaux. Ce panel de critères permet donc à Colette Feuillard de concevoir en quoi, précisément, la grammaticalisation constitue une transition continue du « plus » au « moins ». Pour notre part, on voit que rien de ce qui est dit ici n'est incompatible avec l'opposition entre parties de langue prédicatives et parties de langue non prédicatives. L'attention portée aux conséquences syntaxiques de la grammaticalisation, mais également aux conséquences référentielles, dont nous aurons à discuter plus loin, constitue au contraire un complément précieux au concept de dématérialisation, qui en retour fournit un cadre interprétatif qui nous paraît tout à fait pertinent en regard de l'objet dont nous aurons à traiter. Enfin, le processus de spécialisation catégorielle suppose généralement (et elle l'implique effectivement dans les cas que nous aurons à traiter) la grammaticalisation, ou la dématérialisation d'un des termes se

---

<sup>77</sup> Il ne peut être pertinent que localement, comme nous le verrons au sujet des démonstratifs.

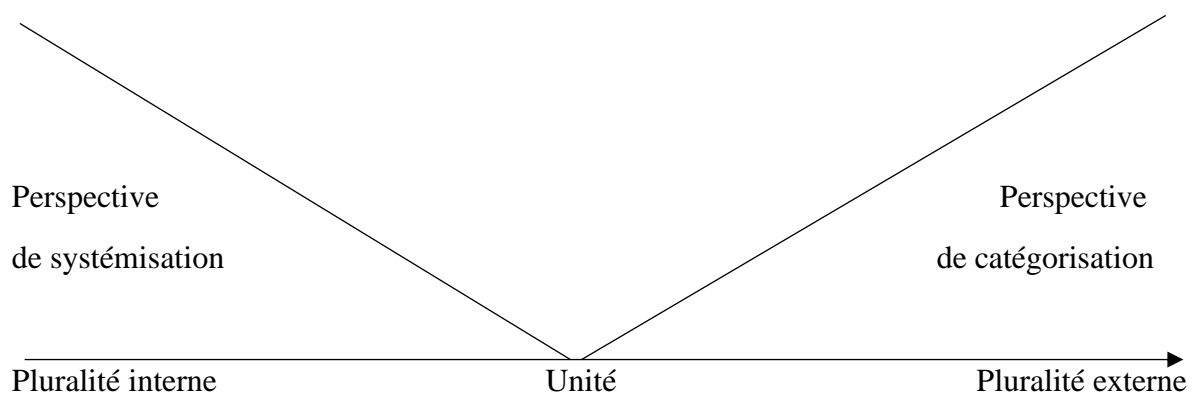
répartissant les rôles. Dans les systèmes para-nominaux, qui seront au centre de notre attention tout au long de cette partie, on passe toujours d'un statut adjectival plus ou moins généralisé à la distinction nivelée entre déterminants et pronoms. En somme, la spécialisation catégorielle implique une répartition en termes de prédicativité et aboutit, dans bien des cas, à un système opposant parties de langue prédicatives et parties de langue non prédicatives.

### 3.1.2 Catégorie et système.

Ouvrant notre champ de réflexion à une échelle plus large, nous allons dans cette partie parler de différentes catégories (déterminants, adjectifs, pronoms) et de différents systèmes (démonstratifs, possessifs). Pour plus de clarté, il nous faut maintenant expliciter comment nous définissons ces deux termes ainsi que la manière dont nous concevons les rapports entre eux. Nous comprenons ici catégorie et système comme deux modes d'association paradigmatique différents. La notion de système implique une relation de complémentarité et l'unité d'un système se fonde sur la différence des parties qui le composent. La notion de catégorie implique une relation d'identité et l'unité d'une catégorie se fonde sur la similarité des éléments qui la composent. Nous insistons sur le fait que système et catégorie définissent plus fondamentalement des relations que des ensembles. Le même ensemble de formes peut être considéré comme « catégorie » ou « système » selon le type de relations que l'on envisage entre elles. *Le* et *un* forment le système de l'article en tant qu'ils s'opposent comme défini et indéfini, et ils appartiennent tous deux à la catégorie des déterminants de par leur similarités syntaxiques et sémantiques. On « *compose* » donc, ou « *forme* » un système (avec...), mais on « *appartient* » à une catégorie. Ces deux types de relations, qui structurent la langue, sont susceptibles d'interagir de différentes manières et à différentes échelles. La relation systémique peut en effet être aussi bien intra-catégorielle (le système de l'article) qu'extra-catégorielle : il y a ainsi en français moderne de nombreux systèmes, comme, par exemple, celui des démonstratifs, dont l'unité repose sur l'opposition catégorielle entre pronoms et déterminants, opposition catégorielle qui d'autre part se présente comme un fait de système à grande échelle.

On peut par ailleurs décrire sous cet angle les phénomènes diachroniques. La catégorisation est l'intégration d'une forme à une catégorie, la systémisation est l'entrée en relation systémique d'une forme, nouvelle ou déjà existante, avec une autre, autrement dit la création d'un système. Les deux processus présentent une différence de nature qui sera décisive du point de vue de la structure du résultat. Un système est fermé, une catégorie est ouverte (à court ou long terme,

suivant la catégorie en question). L'adjonction par la différence est complémentaire, elle a en perspective un équilibre limitant. L'adjonction par la similarité est supplémentaire, elle a en perspective une extension illimitée. Système et catégorie se différencient donc sur la base d'un rapport inverse entre unité et pluralité. Le rapport même entre ces deux types de relation peut également être envisagé d'un point de vue systémique, et représenté sous la forme d'une teneur binaire radical, dans lequel la systémisation apparaît comme mouvement unificateur partant de la pluralité avec l'unité pour perspective, et la catégorie comme un mouvement multiplicateur partant de l'unité avec la pluralité pour perspective :



Cette différence ainsi formulée, entre intensivité systémique et extensivité catégorielle, se pose la question du fonctionnement dynamique réel des deux types d'associations. Quand considérer que deux termes entrent en relation systémique ? Quand considérer qu'un item donné intègre une catégorie, et sur la base de quels critères ? Certains traits sont-ils décisifs à cet égard, quand d'autres sont facultatifs ? Cette seconde partie sera l'occasion d'en esquisser une idée pratique. Comme nous l'avons déjà dit, cette section a pour objet l'articulation de la diachronie des pronoms personnels avec une dynamique plus large, dont nous avons présenté plus haut les spécificités. Il convient donc à présent de s'intéresser à d'autres systèmes touchés par la même dynamique, et de voir en quoi leurs destins peuvent être liés à celui des pronoms personnels.

Pour ce faire, nous consacrerons notre attention aux démonstratifs, puis aux possessifs. Il s'agit en effet de deux systèmes conséquents, qui comportent d'importants aspects en commun avec les pronoms personnels : il s'agit également de systèmes déictiques, quelquefois en concurrence, et qui plus est, les possessifs disposent d'une flexion en personne. Cependant, le système des pronoms personnels se distingue des deux autres sur un point important : il recouvre à la fois le plan nominal et le plan verbal, alors que les deux autres sont tout entiers restreints au plan nominal. Cette différence ne sera pas sans conséquence, notamment concernant les rapports entre restructuration paradigmatique et hiérarchisation syntaxique, que nous commenterons en fin de partie. Les systèmes des possessifs et des démonstratifs appartenant au plan nominal, mais sans pour autant comporter de substantifs : nous les appellerons « para-nominaux », indiquant par là qu'ils se composent exclusivement de formes pouvant introduire ou modifier un nom, ou s'y substituer, d'autant plus qu'ils seront à terme structurés sur la base même de ces spécialisations fonctionnelles relatives au nom.

S'efforcer de rendre compte des changements liés ne doit pas consister à réduire l'ensemble des transformations que nous allons décrire à quelques mécanismes généraux. Précisément, on verra que l'attention aux détails spécifiques à chaque secteur permettra de dégager des connexions concrètes et significatives entre les différents systèmes. Nous tâcherons donc, à chaque fois, de détailler avec le maximum de précision que nous autorisent nos ressources la description des systèmes anciens, et si nécessaire, leur évolution. Nous commencerons par nous intéresser au système des démonstratifs, en insistant sur son impressionnante transformation, dont on tirera de nombreuses conséquences pour la suite. Nous aborderons ensuite le cas du système des possessifs, au sujet duquel la perspective diachronique globale présente *a priori* moins d'intérêt, étant donné qu'en ancien français, le système comporte déjà bon nombre des caractères modernes. Notre attention portera en bonne partie sur le degré d'incertitude concernant l'efficacité de ces caractères à date ancienne. Néanmoins, certains aspects de son évolution, que nous aborderons, nous paraissent significatifs dans la mesure où ils constituent des espaces d'interactions entre l'évolution du système des possessifs et celle du système des pronoms personnels. Enfin, si les devenir de ces différents systèmes ne sont pas réductibles les uns aux autres, on verra cependant qu'ils sont traversés par des enjeux communs, relevant, d'une part, de problématiques morpho-syntaxiques, comme la spécialisation catégorielle, mais, d'autre part, de l'expression de la subjectivité, notamment à travers le marquage de l'appartenance ou non à la « sphère personnelle ». Cette partie sera déjà, par ailleurs, l'occasion

de construire quelques ponts en direction de la perspective anthropologique, qui fera l'objet de la partie suivante.

## 3.2 Les démonstratifs

### 3.2.1 Du système ancien au système moderne : position du problème

Le système ancien, présenté ci-dessous à l'aide d'un tableau, oppose deux séries que l'on désignera, selon la coutume, par leurs formes sujet CIST et CIL. Leurs sémiologies respectives se démarquent l'une de l'autre de par la nature des consonnes finales, l'apico-alvéolaire *-st* et la liquide *-l*. A cette variation morphologique correspond une variation traditionnellement décrite comme étant d'ordre sémantique<sup>78</sup>, une opposition entre deux modes d'accès au référent, l'un supposant une proximité, au sens large, de ce dernier et l'autre un éloignement. Les séries CIST et CIL sont alors respectivement désignées comme étant « proximale » et « distale ». La nature de cette opposition a fait l'objet de nombreuses discussions, nous y reviendrons. Au niveau immédiatement inférieur de la hiérarchie des oppositions structurantes se trouve celle du genre. A l'image du plan nominal ancien, le genre sépare les formes pleinement soumises à variation casuelle de celles qui en sont partiellement exemptes (la neutralisation casuelle du féminin n'est pas totale pour les démonstratifs, on note la présence d'un « régime 2 » au féminin singulier). Le marquage morphologique du paradigme féminin consiste, outre cette relative invariabilité casuelle, en la présence d'un *e* final (*cele*, *cestē*). Viennent ensuite, aux rangs hiérarchiques inférieurs, la flexion casuelle, qui oppose au sein du paradigme masculin le cas sujet au cas régime à l'aide de l'alternance vocalique *i/e*, puis le nombre, trait commun à l'ensemble du système, dont la variation s'applique à toutes les formes, ce qui en fait l'opposition la plus basse dans la hiérarchie, n'ayant aucune incidence structurelle. Il faut ajouter que toutes les formes sont susceptibles d'être alourdies d'un préfixe *i-*. Enfin, du point de vue syntaxique, les formes des deux séries sont attestées aussi bien comme pronom que comme déterminant : *cil / cist chevalier vient* et *cil / cist vient* sont deux constructions parfaitement grammaticales. Ci-dessous, un tableau de ce système ancien :

---

<sup>78</sup> Soutet (1997) parle de « sémantique de la référence ».



SERIE	NOMBRE	CAS	MASCULIN	FEMININ
CIL	Singulier	Sujet	<i>(i)cil</i>	<i>(i)cele</i>
		Régime	<i>(i)cel</i> <i>(i)celui</i>	<i>(i)cele</i> <i>(i)celi</i> (régime 2)
	Pluriel	sujet	<i>(i)cil</i>	<i>Celes</i>
		régime	<i>(i)cels/(i)ceus</i>	
CIST	Singulier	sujet	<i>(i)cist</i>	<i>(i)ceste</i>
		régime	<i>(i)cest</i> <i>(i)cestui</i>	<i>(i)ceste</i> <i>(i)cesti</i> (régime 2)
	Pluriel	Sujet	<i>(i)cist</i>	<i>(i)cestes</i>
		Régime	<i>(i)cez</i>	<i>(i)celes</i>

Quatre siècles plus tard, ce système avait déjà laissé place à deux ensemble (cf ci-dessous) de formes s'opposant non plus selon un critère sémantique, mais par leur comportement morphosyntaxique. Le système moderne suit en effet un modèle méta-morphologique (Marchello-Nizia 1997) opposant les catégories *déterminant* et *pronom*, ou, en termes de sémantique grammaticale guillaumienne, la *non-prédicativité* à la *prédicativité*. La distinction de sémantique ancienne subsiste, quoique affaiblie, sous la forme de suffixes (*ci/là*). Ces derniers peuvent être indifféremment ajoutés à toutes les formes, et n'interviennent aucunement

dans le système, par conséquent, comme force structurante. Voici un tableau représentant le système moderne, abstraction faite des formes *ça*, *ceci* et *cela*.<sup>79</sup>

Pronoms		Déterminants
M. Sg	<i>celui + ci/là</i>	<i>ce/cet + N</i>
	+ <i>de SN</i>	+ <i>ci/là</i>
	+ <i>qui/que...</i>	+ <i>qui/que...</i>
M. Pl	<i>ceux + ci/là</i>	<i>ces + N</i>
	+ <i>de SN</i>	+ <i>ci/là</i>
	+ <i>qui/que...</i>	+ <i>qui/que...</i>
F. Sg	<i>celle + ci/là</i>	<i>cette + N</i>
	+ <i>de SN</i>	+ <i>ci/là</i>
	+ <i>qui/que...</i>	+ <i>qui/que...</i>
F.Pl	<i>celles + ci/là</i>	
	+ <i>de SN</i>	<i>ces + N</i>
	+ <i>qui</i>	+ <i>qui/que...</i>

<sup>79</sup> Ces formes sont généralement laissées de côté dans les études portant sur la diachronie des démonstratifs français. On comprend qu'elles forment un micro système à part, ayant peut-être sa diachronie propre. Il serait cependant intéressant, ultérieurement, d'en étudier l'évolution, en lien justement avec celle du système principal, auquel cette série se rattache par le truchement de la forme *ce*.

Remarquons d'emblée la dualité du phénomène : la transformation concerne à la fois la morphosyntaxe et la sémantique. On est passé de formes indifféremment paranominales à une morphologie spécialisante d'un point de vue fonctionnel, et dans le même temps, une distinction sémantique a été évincée, tout au moins affaiblie. Si la plupart des travaux consultés semblent avoir opté pour le traitement séparé des deux dimensions du phénomène, il nous paraît indispensable, à terme, de nous interroger sur d'éventuelles implications mutuelles. L'évolution d'un seul et même système ne saurait être indéfiniment traité en deux phénomènes parfaitement distincts. Pour notre part, nous aborderons séparément, dans un premier temps, les deux aspects de la question, après quoi nous essaierons de les rassembler dans une perspective unifiante. Nous commencerons donc par retracer l'évolution morphologique des séries démonstratives, en prenant appui sur les travaux de Christiane Marchello-Nizia (1995, 1997, 2006a), Céline Guillot-Barbance (2017), Guillot-Barbance & Marchello-Nizia (2015), et Olivier Soutet (1992). Puis, mobilisant les dernières avancées en la matière, nous mettrons en discussion deux approches ayant vocation à rendre compte de l'opposition sémantique ancienne ainsi que de son évolution, la théorie de l'appariement, développée par George Kleiber (1987), et la théorie de la sphère personnelle, utilisée par Christiane Marchello-Nizia (2006b) et développée par Céline Guillot-Barbance (2017). Nous tâcherons enfin de réunir en une perspective commune ce qui s'apparente à deux dimensions distinctes du même phénomène : le changement sémantique et le changement morphosyntaxique.

### **3.2.2 Evolution morpho-syntaxique du système**

Du point de vue morphologique, l'évolution du système des démonstratifs est sans doute l'une des plus spectaculaires parmi l'ensemble des changements que recouvre la période allant de l'ancien français au français classique. La réfection est presque totale : le système ancien comptait vingt formes, le système moderne n'en compte plus que huit, comprenant une forme qui était absente au départ, *ce*. La totalité des formes de cas sujet ont disparu, ainsi qu'une bonne partie des formes régimes. La structure du système moderne est le fruit d'une évolution lente, mais aussi plurielle et discontinue, étant donné la multitude d'éléments ayant partie liée au processus. En effet, bien d'autres secteurs de la langue sont eux aussi en constante évolution (structure de la proposition, système nominal, système verbal, autres systèmes déictiques), qui plus est à différents rythmes, et la variation dialectale ajoute encore davantage de complexité au tableau. A la lecture des travaux cités plus haut, il semble néanmoins que la multiplicité des mécanismes en jeu puisse être réduite à deux principales tendances, différées dans le temps,

ayant animé le processus évolutif. L'une, novatrice et précoce, impulse au 13<sup>ème</sup> siècle, en marge des deux séries anciennes, la création d'un nouveau paradigme spécialisé, exclusivement composé de déterminants et sémantiquement neutre. L'autre, conservatrice et plus tardive, a œuvré au cours du moyen français à la reconversion des paradigmes existants, la série proximale devenant celle des déterminants et la série distale celle des pronoms.

On observe au début du 12<sup>ème</sup> siècle, dans *La Chanson de Roland*, l'extension paradigmatique d'une forme de la série CIST, *cez*, initialement régime masculin pluriel, vers le féminin pluriel en lieu et place de *cestes*, mais aussi vers les formes du paradigme distal (voir à ce sujet Dees 1971, Marchello-Nizia 1995, 2001, Guillot Barbance & Marchello-Nizia 2006 et Guillot Barbance 2017)<sup>80</sup>. De surcroît, ce syncrétisme est réservé à l'emploi de déterminant, il présente donc, avec une grande précocité, les traits du système moderne (neutralisation sémantique et spécialisation morpho-syntaxique). Ce n'est cependant pas lui qui demeurera le premier pas vers la création définitive d'un paradigme de déterminants. Dès la fin du 12<sup>ème</sup> siècle apparaît le déterminant *ces*, dont l'origine est débattue, et qui, lui, entrera dans la composition du système moderne. Des doutes subsistent quant à la série d'où il provient, qui invitent à en questionner le statut paradigmatique et laissent la porte ouverte à plusieurs narratifs diachroniques. S'il est issu d'une transformation de *cez*, il tire son origine de la série proximale. Il peut alors être considéré comme procédant déjà de la tendance conservatrice qui associe le paradigme CIST à la fonction de déterminant. Mais s'il dérive de *cels*, comme le soutient Dees (1971), sa provenance de la série distale apparaît comme une généralisation du phénomène de neutralisation. Comme si l'extension neutralisante de *ces*, issue de *cels*, répondait à celle de *cez*, appartenant à la série CIST, comme si, dès le départ, la création même d'un item exclusivement déterminant nécessitait avant toute chose qu'il soit affranchi de toute valeur sémantique ancienne.

Si l'apparition de la forme *ces* laisse encore place à l'incertitude quant à son inscription dans la tendance précoce, novatrice et neutralisante, celle de *ce* déterminant<sup>81</sup>, vers 1200, est beaucoup moins équivoque, tant elle en constitue le parfait aboutissement, affranchi de l'opposition consonantique, dépouillé de toute marque susceptible de le rattacher à l'une ou à l'autre série.

---

<sup>80</sup> Cette neutralité sémantique de *cez* n'est cependant pas signalée par Christianne Marchello-Nizia dans *Grammaticalisation et changement linguistique* (2006), où elle ne parle que de la neutralisation générique et présente en revanche *ces* comme la toute première forme à opérer une neutralisation sémantique.

<sup>81</sup> *Ce* existe déjà comme pronom, aussi sous la forme *ço*. On remarque ici le choix d'une forme extérieure au système -l/-st, et par ailleurs, une préférence pour la version la plus neutre vocalement.

L'émergence de ce nouvel item, sémantiquement neutre et syntaxiquement spécialisé, serait le fait d'une analogie avec l'article défini (Soutet 1997, Marchello Nizia 2006, p.242). A la relation entre *les* et *le*, répond désormais celle entre *ces* et *ce*. Il se forme ainsi un nouveau paradigme, la série CE, qui, incontestablement, inscrit *a posteriori* la forme *ces* dans la tendance novatrice (ce qui ne dit toujours rien des raisons de son apparition). Le dynamisme analogique semble être confirmé par l'apparition d'un nouveau déterminant au début du 13<sup>ème</sup> siècle, « *cis* », venant ajouter le cas sujet à la série naissante (*cis*, *ce*, *ces*). Cette forme était cependant, de par sa raison d'être, amenée à disparaître avec l'obsolescence de la déclinaison. Un premier mouvement évolutif abouti donc, au 13<sup>ème</sup> siècle, à la création d'un troisième paradigme en marge du système d'alors. A la même époque, l'opposition sémantique demeure vive, maintenant la série CE à la marge, et aucune spécialisation pronominale n'émerge alors comme point d'appui permettant de faire système. L'effet de la première tendance devra ainsi demeurer en suspens, sous la forme d'un microsystème de déterminants appelé à être assimilé plus tard.

Le mouvement de spécialisation conservatrice, reprenant à son compte la morphologie ancienne, n'est réellement constatable qu'à partir du moyen français (Soutet 1992). Olivier Soutet (1992) montre, en s'appuyant sur les relevés de Dees (1971) et Wunderli (1980), qu'il ne s'affirme pas encore en ancien français une tendance générale à la spécialisation syntaxique des séries CIST et CIL, mais seulement partielle, témoignant d'une relation privilégiée entre la série proximale et la fonction de déterminant. On remarque toutefois qu'une sélection s'opère, dans le plan masculin régime uniquement, transcendant l'opposition consonantique, et suivant la *taille* de l'item : il ressort effet que les formes *cestui* et *celui* sont extrêmement minoritaires en emplois de déterminant, de même que *cest* et *cel* sont extrêmement minoritaires en emplois de pronom (Soutet 1992, p.131-132). Quelques autres phénomènes interviennent qui ne s'inscrivent ni dans l'une ni dans l'autre des deux tendances évoquées ici. Ainsi, le passage de l'ancien au moyen français est principalement marqué par la disparition des formes de cas sujet, bien que l'on constate une subsistance de la forme *cil*, qui bénéficiait d'une équivalence sentie avec le pronom personnel *il*, mais cette équivalence a peut-être paru moins évidente au fur et à mesure que ce dernier devenait non prédicatif. On voit par ailleurs au cours du 14<sup>ème</sup> siècle se grammaticaliser les adverbes *ici* et *là* sous la forme de suffixes *-ci* et *-là*. Leur association aux formes proximales et distales, d'abord sélective, répond sans doute au besoin de revitaliser l'opposition sémantique ancienne. Ils finissent cependant par être indifférents à la forme à laquelle ils s'associent, au fur et à mesure de la neutralisation sémantique des séries.

La précocité de la spécialisation de la série CIST pour la fonction de déterminant se confirme par la suite, celle-ci est en effet pratiquement établie au 16<sup>ème</sup> siècle, alors qu'il faut attendre le 17<sup>ème</sup> siècle pour voir une dynamique analogue du côté de la série CIL avec la fonction de pronom. Il est par ailleurs fréquemment évoqué une analogie entre les formes définitives de la série nouvellement pronominale (*celui, celle, ceux*) et les pronoms personnels désormais prédicatifs (*lui, elle, eux*). Cette analogie permet une réanalyse (*ce + lui, c+elle, c+eux*) qui aurait pu jouer un rôle dans le processus de sélection.

### 3.2.3 Sémantique des séries démonstratives médiévales

#### 3.2.3.1 Appariement contigu et sphère personnelle

La sémantique des démonstratifs en ancien français a été l'objet de nombreuses études et à connus différentes interprétations. Nous reviendrons ici uniquement sur les discussions les plus récentes. La théorie de l'appariement contigu, que l'on doit à Kleiber (1987), a sans doute été la plus influente de ces dernières décennies. Elle a cependant été depuis critiquée par Marchello-Nizia (2004), dont les arguments sont repris et approfondis par Guillot-Barbance (2017). Nous exposerons d'abord brièvement le point de vue de Kleiber, puis nous reviendrons sur les critiques dont elle est justiciable. Il s'agira ensuite de présenter l'alternative proposée initialement par Christiane Marchello-Nizia (2004), reposant sur la théorie de *la sphère personnelle* (Bally 1926).

Georges Kleiber propose une interprétation plus subtile que celle, traditionnelle, qui oppose les deux séries selon une conception plutôt concrète, spatiale, de la distance. Selon lui, la sélection de l'une ou l'autre des formes repose sur la quantité d'information nécessaire à l'indentification du référent qui est disponible dans le contexte immédiat de l'occurrence. La série CIST est utilisée uniquement lorsque ces informations sont immédiatement disponibles, ou, selon les termes de Kleiber, lorsque *l'appariement référentiel est contigu et saturé*. L'interlocuteur dispose alors d'une instruction référentielle l'invitant à chercher le référent dans le contexte immédiat. C'est par exemple ainsi que Kleiber explique l'emploi du démonstratif proximal dans les SN qui réfèrent au cadre énonciatif. Dans l'extrait ci-dessous, aucune précision n'est apportée pour identifier le jour en question, or le guidage ne fait cependant aucune difficulté, il ne peut s'agir que du jour lors duquel la parole est prononcée :

(220) *Tuit dient « Ja ne passera*

*cist jorz, se vos faites que sages,  
qu'ainz n'aiez fet le mariage  
que molt est fos qui se demore  
de son preu feire une seule ore* » (Chrétien de Troyes, v. 2134 - 2138)

En dehors de ce type de contextes, c'est-à-dire quand l'identification du référent nécessite l'apport d'une information externe au contexte immédiat, on ne peut, suivant l'hypothèse de Kleiber, trouver que la série CIL. L'extrait ci-dessous présente un syntagme démonstratif accompagné d'une précision indiquant que le référent ne correspond pas à l'endroit où l'énoncé est produit. Cette caractérisation du « palés », que nous soulignons ici, constitue l'apport d'information nécessaire pour compléter l'instruction référentielle :

(221) *De cel palès ou grand piece ai esté (Le charroi de Nîmes)*

Si l'on ne peut trouver la série proximale dans de tels énoncés, la réciproque n'est pas vraie et on peut trouver CIL dans des contextes où l'on attendrait plutôt CIST. Cela conduit Kleiber à considérer la série distale comme non marquée, et en définitive insensible au paramètre de l'appariement référentiel.

Christiane Marchello Nizia (2004), puis Céline Guillot Barbance (2017), ont montré les limites de l'analyse de Kleiber, notamment concernant le caractère non marqué du paradigme distal. Cette dernière signale en effet, d'une part des contextes excluant la série CIST, d'autre part des contextes excluant la série CIL, ce qui implique une sélection stricte du proximal ou du distal dans certains cas. Dans le premier cas, il s'agit d'expressions démonstratives renvoyant au cadre spatio-temporel (exemple ci-dessus). Ces dernières se construisent exclusivement avec CIST, et la théorie de Kleiber ne permet pas de comprendre pourquoi CIL, semble-t-il, ne convient pas<sup>82</sup>. La seconde concerne certaines séquences de discours rapporté qui, suivant la théorie de Kleiber, remplissent parfaitement les critères pour l'emploi des formes proximales, du fait de la contiguïté textuelle, or on n'y trouve uniquement les formes de la série distale. Afin de pallier ces carences, Christiane Marchello-Nizia propose d'aborder le problème à la lumière d'un autre

---

<sup>82</sup> Cette sélection restrictive ne lui a cependant pas échappé étant donné qu'il s'appuie dessus pour expliquer la spécialisation syntaxique de la série CIST.

cadre théorique : la théorie de la *sphère personnelle du locuteur*, initialement élaborée par Bally (1924) et plus récemment reprise par Laury (1997).

Suivant cette approche, la sélection de l'une ou l'autre des séries reposerait sur le fait que le référent soit senti ou non par le locuteur comme lui appartenant, comme relatif à lui, en d'autres termes comme relevant de sa personne, en un sens extensif. Cette sélection repose donc entièrement sur l'estimation du locuteur, elle est parfaitement subjective et ne repose aucunement sur la prise en compte de données spatiales concrètes. Le référent est désigné à l'aide de la série proximale dès lors que l'utilisateur sent l'entité désignée comme relevant de sa sphère personnelle. Celle-ci est donc susceptible d'intégrer des classes ontologiques de nature très diverses. Selon Laury (1997), elle « peut concerner l'appartenance sociale, familiale ou politique du locuteur, une possession propre reconnue, revendiquée ou assertée, ou bien encore une relation de dilection affirmée, bref, tout ce que le locuteur pose, construit comme lui appartenant ou l'intéressant. » Il peut même être question, comme le signale Guillot-Barbance (2017) des paroles que le locuteur lui-même a prononcées. Le cadre théorique élaboré par Chirstiane Marchello-Nizia (2006) tient également compte de la distinction, proposée par Diessel (1999), entre la sphère de la deixis et le pôle de la deixis. La première définit et délimite la zone de repérage, l'espace, concret ou abstrait, contenant les informations nécessaires au repérage du référent, mais aussi conditionnant leur nature, et le second constitue le point à partir duquel se construit cette zone de repérage. On peut dès lors opposer la théorie de l'appariement à celle de la sphère personnelle, qui diffèrent notamment par leur pôle déictique : l'appariement s'opère à partir de l'occurrence (la fameuse *token-reflexivity*) alors que l'association à la sphère personnelle, ou la dissociation de cette dernière, se construit le plus souvent autour du locuteur, et dans l'absolu autour d'un être animé, d'une personne, réelle ou fictive. Céline Guillot-Barbance (2017) est plus nuancée à ce sujet, et considère que le trait *token-reflexivity* reste fondamental pour le repérage du référent en ancien français comme en français moderne, et que la sémantique grammaticale de la sphère personnelle n'intervient pas tant concernant le repérage du référent que la caractérisation de celui-ci :

« (...) le démonstratif est toujours token-réflexif, en français médiéval comme en français moderne. Cela signifie que la recherche du référent s'opère toujours par l'intermédiaire du contexte d'occurrence, mais cela n'empêche pas que puissent s'ajouter des éléments descriptifs qui s'organisent autour du locuteur et de la sphère personnelle qu'il se donne en discours. »



### 3.2.3.2 Les apports de Guillot-Barbance (2017)

L'ouvrage de Céline Guillot Barbance, *Le démonstratif français : étude de sémantique grammaticale diachronique (9<sup>ème</sup> -15<sup>ème</sup> siècle)* est l'étude la plus récente et la plus approfondie dans cette perspective, basée sur un corpus de huit textes datant de la période ancienne, allant de la *Chanson de Roland* (1100) aux *Coutumes de Beauvaisis* (1283). Les occurrences relevées sont regroupées selon les quatre fonctions de Himmelman (1996), qui structurent l'essentiel de l'ouvrage en différents chapitres : la déictique situationnelle, l'anaphore, la deixis discursive, la fonction mémorielle. Elle consacre également un chapitre au CIL déterminatif, et un dernier chapitre, précédant la conclusion, à l'évolution en moyen français des traits sémantiques dégagés dans les parties précédentes. Bien que son attention se porte essentiellement sur la sémantique, elle prend quelques positions sur des questions de morphologie, associant, par exemple, la forme *cez* à la série CIL, étant donné qu'elle se limite dans son corpus à l'emploi mémoriel (26 occurrences, dans *La Chanson de Roland* uniquement) et qu'elle se présente souvent comme un allomorphe de la série distale. Le total des occurrences relevées se porte à 519 pour CIST, et 591 pour CIL (comprenant les occurrences de *cez* ainsi que CIL déterminatif). Nous reprendrons ici brièvement, tout en le réinterprétant quelque peu, ce qui ressort de l'analyse pour chaque chapitre.

#### 3.2.3.2.1 *Deixis situationnelle*

Sur l'ensemble des occurrences prélevées dans le corpus, 173 relèvent de la déictique situationnelle, dont une écrasante proportion de démonstratifs proximaux (164 CIST contre seulement 9 CIL). Cette large majorité recouvre cependant une grande diversité de cas de figure. La deixis situationnelle impliquant que le référent soit repéré dans le cadre énonciatif, ou sur la base d'éléments constitutifs de ce dernier, on pouvait s'attendre, à s'en tenir à l'approche de Kleiber, à ce que la série CIST soit privilégiée pour ce type d'emploi. L'étude réalisée révèle

cependant que grand nombre d'emplois de la série proximale résistent à cette analyse. D'autre part, Céline Guillot-Barbance soulève un point qui aura d'importantes conséquences dans l'analyse des expressions démonstratives comportant des noms spatio-temporels, autrement dit référant au cadre énonciatif. En effet, ce dernier peut, par nature, se confondre avec la sphère personnelle du locuteur :

« Le lieu de l'énonciation à ceci de particulier qu'il est à la fois l'espace dans lequel s'ancre l'occurrence du déictique et l'espace où se trouve le locuteur au moment où il parle. Ainsi s'explique selon nous que, dans la plupart des cas, les lieux et les moments auxquels réfèrent CIST N et CIL N se définissent à la fois par rapport au contexte d'occurrence et par rapport au locuteur. Dans ce cas précis, les deux repères se confondent.»

Ainsi, en pratique, ou bien ces expressions démonstratives présentent une confusion des deux repères, auquel cas la théorie de Kleiber et celle de la sphère personnelle sont tout aussi pertinentes, ou bien elles les dissocient, auquel cas on ne peut les interpréter sans avoir recours à la notion de sphère personnelle. Dans le premier cas de figure, CIST N renvoie dans ce cas au lieu et au moment de l'énonciation, alors que CIL N indiquera au contraire la cible d'un déplacement :

(222) [...] *Ele va maintenant la ou il est, et li dist : « Lancelot je vos di de par le roi Pellés que vos avec moi venez jusqu'en **cele** forest »* (*Queste*, col.160a).

(223) « *Bons empereres, je m'en fui,  
Fait li devins, ne puis plus estre,  
En ceste sale, n'en **ceste** estre* » (*Coinci*, 1.*Mir.*18 p.153, v. 636-638)

La dissociation des deux repères va parfois se signaler très clairement, par exemple quand le choix des indexicaux est littéralement contraire au schéma précédent :

(224) *A cele hore que la nef arriva cele part luisoit la lune si cler que assez en poïst l'en veoir loing et pres, et maintenant oï une voiz qui li dit : « Is de **cel** nef et entre en **cest** chastel ou tu troveras grant partie de ce que tu quierz, et que tu tant a désirré a veoir.* (*Queste*, Col. 220.b)

Dans l'exemple ci-dessus, le lieu source du déplacement est introduit par « *cel* » et le lieu cible par « *cest* ». De toute évidence, l'analyse ne peut plus reposer sur le seul critère de l'appartenance ou non au cadre énonciatif. Quelque chose de plus personnel est en jeu. La « voix » signale à Lancelot, par empathie, ce qui doit avoir de l'importance ou non pour lui : le château où se déroulera le reste de l'intrigue est ainsi différencié du bateau où il n'a plus rien à faire. Il s'agit donc ici pour le locuteur d'adopter le point de vue de son interlocuteur, et de lui indiquer ce qu'il doit désormais *voir* comme le concernant en priorité. Dans l'exemple ci-dessous, la notion de sphère personnelle intervient encore plus directement. À l'aide de la série CIL, le locuteur attribue le référent à l'interlocuteur, le rapporte à sa personne avec déférence :

(225) *Tant que li dux de venice dist que trop estoit haus hons pour pendre : « [...] il a en **chele** vile deus hautes colombes, n'i a chelui qui n'aist tost soisantes toises ou chinquante de haut ; si le fache on monter en som l'une, et puis si le faiche en tresbuskier jus a tere. »*

Les deux acteurs de l'énonciation se trouvent au même endroit, Constantinople. Or le locuteur y réfère comme « *chele vile* », qui, autrement dit, n'est pas sienne, mais celle de l'empereur à qui il s'adresse. Parmi les autres cas de figure, relevant toujours de la deixis situationnelle mais ne comprenant pas de nom spatio-temporel, certains ont déjà été mentionnés par Marchello-Nizia (2004) et procèdent typiquement d'une caractérisation du référent comme appartenant ou non à la sphère personnelle du locuteur, comme l'autodésignation (*ceste lasse*) ou le « rejet ou la possession affirmée ». D'autres répondent à une extension des critères, et vont être rapportés de manière plus subtile à la personne d'un ou plusieurs acteurs de la situation d'énonciation. Nous remarquons que les différents cas de figure présentés ici peuvent souvent être ramenés au marquage, direct ou empathique, d'un *point de vue*, et ce de trois manières différentes. Soit le locuteur signale ou exprime l'importance qu'il attribue à tel ou tel référent (226), soit il adopte ou cherche à influencer le point de vue d'autrui (par empathie) (227), soit il caractérise une action ou une situation se déroulant sous ses yeux (228) :

(226) *Et por ce t'en covient il de ci aller, et fere compaignie a cest saint vessel qui anuit se partira dou roiaume de Logres (Queste, col.224c)*

(227) *Haute dame, haute royne,  
En'iez tu myres et mecine  
Qui de toz maus garis et cure ?*

*Comment aras des autres cure*

*Se de **cestui** n'as grant pitié,*

*S'envers **cestui** n'as amistié,*

*Qui tantes fois par bon corage*

*S'agenoilla devant t'ymage,*

*Envers les autres qu'aras donques ? (Coinci. 1 Mir. 17, p.126, v.107-115)*

*(228) Li empereres li tent sun guant, le destre,*

*Mais li quens Guenes iloc ne volsist estre.*

*Quant du le prendre, si li caït a tere.*

*Dient Franceis, « Deus ! Que purrat ço estre ?*

*De ceste message nos avendrat grant perte » (Roland, v. 331-335)*

Les emplois évaluatifs, parmi lesquels nous rangeons donc le dernier exemple, correspondent généralement à des scènes d'action, lors desquelles le locuteur qualifie avec emphase une action se déroulant sous ses yeux, qui provoque son admiration ou qui l'impressionne (*cest colp*, *ceste bataille*). Mais l'exemple (228) nous paraît plus particulièrement significatif de fait de sa dimension sémiotique. Lorsque Guénélon lâche le gant qui lui est tendu par Charlemagne, les locuteurs, témoins, y voient un « message ». Il s'agit explicitement ici de donner du sens à ce qui perçu, de l'interpréter. En définitive, la totalité des occurrences de CIL et de CIST relevant de la deixis situationnelle dans le corpus de Céline Guillot Barbance (2017) nous semble pouvoir être répartie en trois ensembles : un emploi « de base », « par défaut », confondant, sans intention particulière du locuteur, cadre énonciatif et sphère personnelle, des emplois rapportables à la personne d'un acteur énonciatif, qui font intervenir intentionnellement un point de vue défini, et enfin des emplois rapportant (ou non) plus directement un référent à la personne d'un acteur énonciatif.

Nous proposons ici d'enrichir l'interprétation de l'emploi « par défaut », le premier ensemble défini ci-dessus, d'un commentaire anthropo-historique. Nous défendrons en effet plus loin l'hypothèse d'une perception intégrante de son environnement par le sujet médiéval. Pour le dire autrement, il est difficile, au 11<sup>ème</sup> siècle, de différencier de sa personne ce que l'individu perçoit, du moins cette distinction est moins claire qu'au 20<sup>ème</sup> siècle. Dans un tel contexte anthropologique, il nous paraît donc particulièrement pertinent d'insister sur la difficulté de dissocier la sphère personnelle du cadre énonciatif, et ce d'autant plus que tout ce qui constitue

le cadre énonciatif tombe sous l'empire des acteurs énonciatifs, étant supposé perçu ou perceptible par ces derniers. Nous emploierons donc le terme d'*empire personnel* pour désigner cette perception assimilable à un prolongement de la personne. Le second ensemble défini ci-dessus comprend les emplois empathiques et évaluatifs, le troisième ensemble correspond aux emplois d'autodésignation, d'appropriation, d'attribution et de rejet.

#### 3.2.3.2.2 *Anaphore*

Les statistiques de l'emploi anaphoriques sont beaucoup plus équilibrées que celles de la deixis situationnelle. Sur 309 emplois au total, on compte 191 occurrences de la série CIL (61,5%) et 119 occurrences de la série CIST (38,5%). Comme l'explique Céline Guillot Barbance, on pouvait s'attendre à la forte représentation du paradigme distal :

« La spécialisation de CIL avec les noms temporels et spatiaux du récit qui réfèrent aux moments et aux lieux du récit – ce que nous avons appelé dans notre annotation l'anaphore spatio-temporelle – s'explique très bien ainsi. Ces lieux et ces moments étant par définition disjoints des coordonnées de la situation d'énonciation et donc de la situation présente dans laquelle se trouve le locuteur, CIL s'impose de manière évidente. » (p.146)

En revanche la forte proportion de démonstratifs proximaux est plus inattendue, étant donné l'incompatibilité entre anaphore et référence au cadre énonciatif. Une nouvelle fois, la théorie de la sphère personnelle permet d'en rendre compte. Mais ici, il s'agira moins du rapport entre le locuteur et son référent que de la relation entre une « *source énonciative* » et « *son propre discours* ». Le référent, comme « objet de discours », peut toujours être rapporté à un enjeu énonciatif. En effet, une grande partie des occurrences de CIST apparaissent en discours rapporté, où elles sont très fréquemment associées à des marqueurs modaux, ou à l'expression de la personne d'un ou plusieurs acteurs énonciatifs (personne dialogique ou double) :

(229) *Par Dieu biaux seignors, nous avons hui veues merveilles et ci et a la rive, mes je cuït que nos les verrons encor anuit greignors que cestes ne sont* » (*Queste*, col.161c)

(230) *pur la cristienté, qu'il voleit maintenir,  
L'a fait li reis Henris fors del païs fuïr,  
Ne pur el ne fist l'um le nostre ordre establir*

*Fors pur les suffraitus aidier e sustenir ;*

*Ne ne **devum** cestui pur nule rien faillir.* (Becket, v. 3721-3725)

Or, comme le souligne Céline Guillot Barbance, « dans le discours direct, dont la raison d'être est de donner accès aux paroles d'un sujet d'énonciation, l'analyse du corpus montre que c'est la série CIST qui est préférée. L'usage de CIST semble être par ailleurs très fortement corrélé à la mention explicite du sujet de l'énonciation et à son implication personnelle, soit comme actant de l'action dénotée par le verbe, soit comme sujet de conscience dont le point de vue personnel est exprimé dans l'énoncé. » (p.152) Sur la base de ces observations, elle pose l'hypothèse de « la possibilité qu'à l'auteur d'associer explicitement le contenu du discours à sa source énonciative, qui est tantôt lui-même tantôt un personnage du récit » (p.152). L'étude des passages narratifs et argumentatifs confirme cette hypothèse en mettant en évidence la grande variété d'effets de sens découlant de cette possibilité. Dans la plupart des cas, les deux séries s'opposent dans la manière dont elles structurent le discours. CIST est utilisé par le locuteur pour affirmer une opinion forte, pour présenter un référent comme central à ses yeux, ou encore pour créer un effet de rupture en réactualisant le cadre énonciatif. Ainsi, c'est la série proximale qui est le plus souvent utilisée par l'auteur pour référer à « Becket » dans la *Vie de Saint Thomas Becket*, ou à « la quête » dans la *Quête del Saint Graal* (34 CIST pour seulement 1 CIL) ; de même, quand il s'agit pour Philippe de Thaon de désigner, dans son lapidaire, la pierre qu'il vient de décrire, cette dernière est désignée à l'aide du proximal (231) ; et dans les passages argumentatifs, le thème qu'il s'agira de prédiquer avec conviction est introduit par CIST (232) :

(231) *Selenitis. Selenites est aultretele cume jaspe verte. Hom l'apelet seinte piere, pur ceo que ele creist od la lune et decreist ; et ele dunet amur, et ele valt a corpus. **Iceste** naist en Perse. Ceraunius. (Lapidaire, p.104)*

(232) *Vielle ne muert, c'en est la some*

*Se mors a force de l'assome.*

***Ceste** ne morra mie encore.*

*Au roi dou ciel car pleuïst ore*

*Qu'ele fust ja porrie en terre [...]. (Coinci, 1 Mir.19 p.163, v.145-149)*

On voit ici transposé dans le discours ce qui s'appliquait à l'environnement perçu concernant la deixis situationnelle : le locuteur utilise CIST pour construire son regard, définir explicitement sa vision avec ce qui en constitue le centre et la manière dont lui le caractérise. Il faut aussi tenir compte de la dimension orale des productions médiévales (ce que Céline Guillot-Barbance ne manque pas de rappeler à plusieurs reprises dans son ouvrage) : ce type de procédé prend en effet tout son sens lorsqu'il s'agit de capter l'attention d'un auditoire. CIL est au contraire utilisé pour établir une pure continuité référentielle, qui donc ne nécessite aucune prise en charge de la part du locuteur. On le trouve ainsi dans de nombreuses chaînes référentielles, et on le voit souvent associé à « meismes » (sur l'ensemble de la BFM 2009, Céline Guillot Barbance trouve 39 CIL MEME, tous sont anaphoriques, contre seulement 9 CIST MEME non anaphoriques). L'autrice utilise par ailleurs les notions de *saillance* et d'*apport informationnel* pour mieux rendre compte de ces différences entre les deux séries. L'anaphore proximale repose sur une accessibilité thématique et procède d'une *activation* ou d'une *réactivation* d'un référent, pouvant être absent de la mémoire de travail et dont le locuteur veut rappeler l'importance. La saillance du référent est donc plutôt « globale » (p.179), et sa catégorisation suppose souvent un apport informationnel important, autrement dit une forte prise en charge de la part du locuteur. La référence distale repose davantage sur une *pré-activation* textuelle d'un référent présent dans la mémoire de travail que le locuteur topicalise pour construire son récit. Il s'agit d'une saillance plutôt « locale » (p.178), avec un faible apport informationnel du N catégorisant.

### 3.2.3.2.3 *Deixis discursive*

Avec 205 occurrences contre seulement 26 pour CIL, c'est CIST qui apparaît comme très majoritairement utilisé en deixis discursive. Cette statistique significative trouve déjà une part de son explication dans une raison fondamentale : le référent étant ici de nature plus complexe et plus abstrait, la subjectivité du locuteur intervient davantage, celui-ci étant d'emblée invité à une prise en charge supplémentaire, ne serait-ce que descriptive ou conceptuelle. L'intensité de cette prise en charge peut être notamment signalée, comme dans le cas de l'anaphore, par l'apport informationnel du N catégorisant, or Céline Guillot Barbance établit une forte corrélation entre un apport élevé et l'usage de la série CIST. Celle-ci est en effet préférée

lorsque la reprise est non fidèle, et à plus forte lorsqu'elle est évaluative et traduit un positionnement axiologique :

(233) *Ce dist Chascuns : « je cuit qu'il reve.*

*C'est li malage qu'il argue. »*

*Telle peür a que toz tressue*

*Li clerc, qui voit **ceste merveille**. (Coinci, 1 Mir 19, p. 169, v. 294-297)*

(234) *Et cil qui font le mariage,*

*Si ront trop perilleus usage*

*Et coustume si despareille*

*Qu'el me vient a trop grant merveille*

*Ne sai don vient **ceste folie***

*Fors de rage et de desverie (Rose, v. 8631, 8636)*

A l'inverse, la série distale intervient quand l'apport informationnel est très limité. On le voit notamment avec l'utilisation de « *serment* » pour reprendre le performatif « *jurer* » :

(235) *et li fist jurer sour saints k'il s'en iroit dedens.XII. jours ne jamais n'i retourneroit a nul jour [...]. Mais pour tout **celui sairement** ne laissa il [Tristan] pas k'il n'i retornast. (Tristan en Prose, t. 1, p. 276)*

(236) *Lors s'agenoillent devant lui et deviennent tuit si home lige et li jurent sur seinz qu'il li aideront contre touz homes jusqu'a la mort. Et quant il orent fet **cel serment** il leur dist [...]. (Mort le roi Artu, p. 179)*

D'autre part, Céline Guillot-Barbance insiste une nouvelle fois sur la fonction modalisatrice de CIST, qui jouerait ici un rôle important dans la mesure où le locuteur réfère à son propre propos. C'est pourquoi la série proximale est majoritairement utilisée avec les SN, pourtant sous spécifiés (*chose, affaire, aventure*), mais qui relèvent de « *l'activité réflexive du sujet parlant* » (p.198), et, qui plus est, synthétisent une grande quantité d'information.



Dans ce chapitre sur la deixis discursive, l'auteur de l'ouvrage signale également un lien entre l'évolution de la sémantique des démonstratifs et celle de leur contexte énonciatif. Comme nous l'avons déjà signalé, elle considère que les démonstratifs anciens combinent repérage token-réflexif et caractérisation personnelle. D'un point de vue diachronique, on doit donc supposer que le trait personnel a disparu pour céder l'entier de la sémantique référentielle au trait token-réflexif. Or, la référence au texte lui-même est susceptible de fournir des éléments de preuve en faveur de cette hypothèse. A partir de la fin du 13<sup>ème</sup> siècle, les textes se subdivisent sous l'influence des méthodes scolastiques. Auparavant, l'auteur ne pouvait y référer (et il le faisait rarement) que de manière globale (*cest livre...*), ce qui pouvait aussi bien relever de la localisation token-reflexive (*ce livre qui contient l'occurrence*) que de la caractérisation personnelle (*ce livre que j'ai écrit*). Cette caractérisation s'estompe peu à peu pour laisser la place à l'identification d'une partie formellement définie et repérable, d'un « *segment de discours* »<sup>83</sup>. Autrement dit, dès lors que le rapport entre l'occurrence déictique et le référent devient plus facilement *mesurable*, il tend à se dépersonnaliser : la relation référentielle n'impliquera plus le locuteur, mais dépendra seulement des marqueurs conventionnels qui structurent le texte. La thèse diachronique de l'auteur, développant celle de Marchello-Nizia (2006), repose sur ce type de contexte où la sphère personnelle est indissociable de repères plus objectifs. Il faudra donc, pour soutenir cette thèse de manière plus générale, au-delà de la seule deixis discursive, supposer une dépersonnalisation plus globale du regard lié à une expansion du domaine de la mesure. Nous aborderons la question dans la partie finale de notre ouvrage.

#### 3.2.3.2.4 Déterminant mémoriels et pronoms déterminatifs

Les chapitres 6 (« CIL mémoriel ») et 7 (« CIL QUI/CIL DE ») traitent de l'ensemble des occurrences de CIL restantes dans le corpus en les répartissant, à première vue, comme leurs titres l'indiquent, entre emplois mémoriels et déterminatifs. Mais plus fondamentalement, ces deux chapitres se répartissent les emplois de CIL comme déterminant, pour le chapitre 6, et comme pronom, pour le chapitre 7 (la grande majorité des emplois comme déterminant sont mémoriels, et un très faible nombre d'emplois mémoriels sont pronominaux).

---

<sup>83</sup> P. 206

Céline Guillot-Barbance subdivise le chapitre 6 en trois parties, la première traitant des démonstratifs de notoriété, la seconde traitant de la séquence SN démonstratif + relative (incluant des emplois non mémoriels et des occurrences de CIST), et la troisième consacrée à ce qu'elle nomme « *CIL générique mémoriel* ». Les emplois de notoriétés répondent à des caractéristiques aisément identifiables : on le trouve essentiellement dans les chansons de geste, le référent est générique, pluriel, il correspond à un topos et doit être introduit par une séquence qui l'appelle, il est donc conventionnel et ritualisé :

(237) *Ce fu en mai el novel tens d'esté ;  
Florissent bois et verdissent cil pré,  
Ces douces eves retraient en canel  
Cil oisel chantent doucement et soëf* (*Prise d'Orange*, v. 39-42)

Sur les 34 occurrences de syntagmes nominaux démonstratifs suivis d'une relative, 17 sont construits avec le déterminant CIST, et 17 avec le déterminant CIL. Seulement 5 de ces derniers sont mémoriels, les autres distaux étant ici anaphoriques. Les occurrences avec démonstratifs proximaux se répartissent, elles, entre déictiques situationnels (7) et discursifs (10). En somme, comme le rappelle l'auteur, le relevé suit ici les tendances majoritaires pour chaque série, anaphorique pour CIL et déictique pour CIST. Contrairement aux autres mémoriels, ceux qui sont suivis de relatives ont la particularité de renvoyer à des référents uniques. Ils sont utilisés pour faire reposer l'argumentation sur des vérités qui dépassent le locuteur, qui ne sont pas de son ressort, mais que tout le monde se doit d'admettre. Le référent est souvent présenté comme sacré, et ne peut, de ce fait, être l'objet d'une relation personnelle avec le locuteur :

(238) *Par icelui Dieu qui ne ment,  
Se vos ja mes parlez a li,  
Vos en avrez le vis pali,  
Voire, certes, plus noire que meurt.* (*Rose*, v.8508 – 8511)

Les mémoriels génériques, au nombre de deux dans le corpus, correspondent à un type de mémoriel déjà défini et identifié dans une publication précédente (Guillot 2012b). Ils désignent

généralement des communautés que l'on veut disqualifier à l'aide de noms axiologiquement marqués :

(239) *Qui tout le mont aura conquis,*

*Se fust perdu, qu'aroit conquis ?*

***Cil userier, cil robeür,***

***Cil avocat, cil plaideür,***

*Qui ja ne querroient finer*

*De tolir et d'acrapiner,*

*Que feront il, biaux sire Diex*

Il semble qu'ici deux propriétés de CIL soient associées : d'une part l'expression d'un rejet, d'autre part la volonté d'absolutiser un jugement. D'autres variations sont également observées, n'impliquant pas nécessairement d'évaluation négative, mais procédant toujours d'une logique rhétorique d'autorité, d'un jugement devant nécessairement emporter l'adhésion. L'usage de l'ensemble des déterminants mémoriels observés dans ce chapitre 6 paraît pouvoir être réduit à deux attitudes du locuteur : soit il convoque un topos pour inviter à une célébration commune, soit il situe son affirmation à un niveau de validation inaccessible au commun des mortels, et par tant universellement indiscutable. Dans le premier cas, l'emploi dit « de notoriété », le locuteur crée un lien avec son auditoire, auquel il se joint pour contempler une altérité de tout temps, connue de tous et n'appartenant à personne. Les éléments formels, ritualisants, (appel, répétition) permettent d'activer le référent dans la mémoire des destinataires, de le rendre présent à leurs esprits avant même qu'il ne soit mentionné, ce qui, comme le rappelle Céline Guillot Barbance<sup>84</sup>, permet dans le cadre d'une tradition orale de capter l'attention de l'auditoire, et même de l'inviter à participer. Le déterminant CIL appelle donc ici un signifié nominal déjà connu au moment de sa mention, en tout cas présenté comme préconstruit sur le plan conceptuel et disponible d'un point de vue cognitif<sup>85</sup>.

Lorsque CIL est utilisé pour formuler un argument d'autorité, il se produit quelque chose de similaire. Mais pour bien en comprendre le ressort, il nous faut comparer cet emploi rhétorique à celui de CIST, quand celui-ci vise à valoriser une assertion. Là où le proximal fait reposer

---

<sup>84</sup> P.216

<sup>85</sup> Il n'est pas sûr que la disponibilité cognitive implique toujours un concept défini. La saillance deïctique implique une disponibilité cognitive sans préconstruction conceptuelle.

tout l'enjeu aléthique sur la personne et ses qualités (morales, sociales et perceptives), le distal permet de dépasser le plan personnel, semble-t-il pour accéder à une forme d'autorité supérieure. Seulement ce dépassement de la personne ne procède pas d'une démarche empirique, d'un constat à la fois factuel et inattendu<sup>86</sup> (le constat empirique et singulier serait justement plutôt assumé à l'aide de CIST, mais restreint au cadre d'une relation personnelle), mais plutôt d'un rappel à une autorité culturelle à laquelle le locuteur se soumet (pour mieux inviter le destinataire à s'y soumettre également), d'un positionnement présenté comme attendu de tous, sur lequel on ne saurait revenir, qu'on ne saurait actualiser.

Ainsi, le point commun à l'ensemble des mémoriels consiste en ce qu'un élément du propos soit présenté comme donné et attendu. On retrouvera la même idée de disponibilité concernant CIL pronom déterminatif (chapitre 7). Quand le pronom est « un déterminant sans nom », « la saisie du référent est rendue possible par l'entourage discursif ou par le fait qu'il s'agisse d'une entité unique ou accessible à tout moment. » (p.286). Et lorsque « le complément déterminatif (...) suffit à l'interprétation du SN et à l'identification du référent », « l'usage de la série CIL se justifie toujours par un mode de présentation unique du référent : qu'il soit générique, spécifique ou non spécifique, le référent est toujours donné comme étant connu et déjà attendu du destinataire. » (p.287)

L'étude de Céline Guillot-Barbance donne un large aperçu de la diversité des emplois qu'on rencontre en ancien français, et le fait de les regrouper d'après les fonctions de Himmelman permet de mieux faire ressortir ce qui caractérise l'une et l'autre série. Il en ressort des traits sémantiques fondamentaux pour chacune d'elles. Beaucoup de ces traits peuvent être ramenés à la notion de sphère personnelle, d'autres semblent en revanche dépasser ce cadre, ou du moins, peuvent aussi bien être définis selon d'autres critères (la souplesse de l'hypothèse, qui n'exclut pas le trait token-réflexif, permet de bien gérer cette complexité). La série CIST permet au locuteur de rapporter directement un référent à sa personne (possession, affection, participation), ou encore de définir une subjectivité, mais elle réfère aussi au cadre énonciatif et peut en outre avoir, de ce fait, un rôle d'actualisateur énonciatif structurant le discours. La série CIL lui permet de se dissocier explicitement du référent (rejet, indifférence, attribution à

---

<sup>86</sup> Le constat empirique singulier serait justement plutôt assumé à l'aide de CIST, mais restreint au cadre d'une relation personnelle.

autrui) ou encore de ménager un champ assertif qui n'engage pas sa responsabilité, mais elle sert aussi à renvoyer à ce qui sort de l'*ici* et *maintenant* du cadre énonciatif, ce qui suppose toujours une forme de disponibilité conceptuelle du référent.

D'un point de vue diachronique, Céline Guillot Barbance propose enfin d'articuler la théorie de la sphère personnelle et celle de l'appariement contigu en les situant chronologiquement. Selon elle, le trait personnel aurait été opérant jusqu'au 13<sup>ème</sup> siècle, puis se serait peu à peu affaibli pour laisser place à des mécanismes plus purement indexicaux dont la théorie de Kleiber est à même de rendre compte. La théorie de la sphère personnelle permet alors de définir la période de l'ancien français comme un état transitoire entre le système latin, fondé sur des distinctions « personnelles<sup>87</sup> » (Guillot-Barbance & Marchello-Nizia 2015) et le système du moyen français reposant sur des distinctions plus objectives.

### 3.2.4 Formulation d'une hypothèse unificatrice

Nous avons précédemment fait état de la mise en œuvre de moyens morphologiques nouveaux visant à marquer deux fonctions syntaxiques distinctes (3.2.2.), et nous venons de faire le point sur les valeurs sémantiques qui justifiaient la sémiologie ancienne, ainsi que leurs évolutions. Il nous reste cependant à trouver le fil d'Ariane qui nous permettra d'appréhender d'un bout à l'autre cette « *conversion d'une opposition sémantique en une opposition-morpho-syntaxique* » (Soutet, 1992, p 94). Afin de satisfaire au mieux à l'esprit de cette formule, qui vise à embrasser le mouvement évolutif dans son ensemble et dans sa continuité, nous proposons, plutôt que de définir les états successifs sur deux plans différents, « sémantique » et « morpho-syntaxique », de les aligner sur un même plan. Il ne s'agira pas ici de tout expliquer, mais plutôt de proposer une formulation qui permette de concevoir le phénomène dans son unité, tout en ménageant l'espace nécessaire pour en intégrer la complexité. Pour ce faire, nous commencerons par proposer un dénominateur commun entre les différents systèmes, ancien, intermédiaire et moderne. Cela nous permettra à la fois d'établir une continuité entre les différents stades et nous donnera les moyens, dans un premier temps, de formuler les transitions d'un état à l'autre, à défaut de pouvoir les expliquer véritablement.

---

<sup>87</sup> Il nous paraît cependant ici important de distinguer entre la personne ordinale, distinguant différents rôles énonciatifs, et ce qui relèverait plutôt de la personne *psychologique* ou *sociale* (Guillaume 1948) grammaticalisée.

#### 3.2.4.1 Sémantiques

Le terme de « sémantique » est généralement utilisé pour spécifier la nature de l'opposition entre les séries démonstratives médiévales. A propos des instructions d'appariement telles que les conçoit Kleiber (1987), correspondant à une phase diachronique intermédiaire entre système ancien et moderne (Guillot-Barbance 2017), Olivier Soutet parle plus précisément de sémantique « cognitivo-énonciative » (1992), ou « référentielle » (1997). On comprend, en effet, que le sens de items en question consiste en des instructions visant à accomplir une référence en se rapportant au cadre énonciatif. Nous retiendrons donc ici le terme de *sémantique référentielle* pour référer à cette phase diachronique d'ancien français tardif et de moyen français. L'opposition immédiatement subséquente, moderne, est, quant à elle, qualifiée de « morpho-syntaxique », en raison des différences morphologiques (formes courtes et longues, variations consonantiques), syntaxiques (soit le mot participe d'un groupe nominal, soit il le « remplace ») qui la caractérisent. Or, cette différenciation catégorielle peut également être ramenée à sa dimension sémantique, si nous la pensons comme une variation en prédicativité. Mais cette sémantique n'est pas faite d'instructions référentielles, et la qualifier de « grammaticale » permettrait de la distinguer commodément de celle qui la précède immédiatement. Les systèmes moderne et intermédiaire se trouvent désormais comparables selon un dénominateur commun, le domaine de la sémantique au sens large, autrement dit le plan du signifié, et, de même, la formule de conversion peut désormais être réécrite comme un changement sémantique allant du référentiel au *grammatical* (et non comme le simple abandon d'une propriété sémantique), ou plus exactement comme le passage au premier plan d'un marquage de sémantique grammaticale initialement inexistant, au détriment d'un marquage de sémantique référentielle. Nous reviendrons plus loin sur les différences entre sémantique grammaticale et référentielle, nous devons d'abord caractériser l'opposition sémantique la plus ancienne, celle dont rend compte la théorie de la sphère personnelle, afin de la situer par rapport aux deux autres. Etant donné qu'elle met en jeu des éléments de subjectivité linguistique, dont le positionnement affectivo-axiologique du locuteur, mais aussi une forme de modalisation, nous la définirons comme *évaluative* et *modale*. Nous pouvons maintenant retracer, dans les grandes lignes, l'évolution du système des démonstratifs en parlant d'abord de l'affaiblissement d'une sémantique évaluative et modale au profit d'une sémantique

référentielle qui lui coexistait, puis de l'émergence d'une sémantique grammaticale au détriment d'une sémantique référentielle.

Nous tâcherons plus loin de formuler les transitions entre les différentes oppositions sémantiques, mais avant, il convient d'identifier ce qui les distingue et de voir comment elles peuvent s'articuler. Les différences et les relations entre les sémantiques évaluative et référentielle ont déjà été abordées plus haut, dans notre résumé de Guillot-Barbance (2017) : l'une est plutôt caractérisante, l'autre localisante, et il devient difficile de les dissocier lorsqu'il s'agit de référer au cadre énonciatif. Nous avons également abordé ailleurs, concernant les pronoms personnels, la nature de l'opposition moderne de sémantique grammaticale qui est ici la même, bien qu'entièrement transposée dans le plan nominal, entre *déterminants non prédicatif* et *pronoms prédicatifs*. Olivier Soutet (1992, 1997) voit en effet cette opposition structurer le système des démonstratifs en français moderne, mais elle figure décrite dans ses travaux en termes d'incidence, selon la formulation de Gustave Guillaume :

« (...) un déterminant est un pronom complétif intervenant, pour mieux le régler, dans le mécanisme même de l'incidence nominale apport/support, et faisant donc partie intégrante dudit mécanisme, alors qu'un pronom supplétif (le pronom de la terminologie usuelle) n'intervient qu'une fois mécaniquement close l'opération apport/support ». <sup>88</sup>

En transposant le propos en termes de « matière » de « forme », nous pouvons aussi dire que le déterminant est un support formel en attente de matière substantive, et que le pronom prédicatif est l'équivalent formel d'un rapport nominal accompli entre support formel et apport matériel. On notera que les deux formulations signalent communément le décalage entre la *complétude* du pronom, cumulant support et apport, les deux termes de l'opération, et l'*incomplétude* du déterminant, support sans apport. La différence entre les deux catégories peut donc être conçue comme purement *quantitative*. Nous aurons à y revenir. Pour l'heure, afin de dissiper toute confusion, il convient de différencier clairement ce qui, dans le cas présent, relève de la sémantique grammaticale de ce qui ressortit à la sémantique référentielle, et de le faire en examinant les relations qu'elles entretiennent en pratique, à commencer par les conséquences référentielles de la variation en prédicativité. Celle-ci, ayant part au langage, joue nécessairement un rôle dans le guidage vers le référent. Il y a un centre de gravité prédicatif qui

---

<sup>88</sup> Soutet (1992)

agit comme un pointeur : la forme substantive signale qu'un référent doit être identifié en partie d'après des informations lexicales abstraites, la forme pronominale signale qu'un référent doit être identifié à l'aide d'informations plus concrètes, relatives à la situation d'énonciation ou au contexte discursif adjacent. Le déterminant signale quant à lui un référent à identifier sur la base d'un apport complémentaire imminent. Le pronom démonstratif, geste référentiel complet d'un point de vue linguistique, ne demande pas, et même interdit plus de spécification verbale, le déterminant démonstratif exige et autorise plus de spécification langagière. On voit donc que la distinction grammaticale, catégorielle, s'associe à des différences sur le plan référentiel, perceptibles au niveau du guidage : catégorisation pour le déterminant, et ostension pour le pronom lorsqu'il est déictique, en tout cas pas de catégorisation ou de re-catégorisation. Pour autant, ce n'est pas ce que nous voulons appeler « sémantique référentielle » : nous ne voulons pas simplement signaler que le sens de l'item joue un rôle dans le processus référentiel, ce qui est en définitive vrai pour tout ce qui relève de la sémantique. Employer cette expression suppose donc de lui attribuer une signification plus restrictive. Il s'agit plutôt d'isoler sous ce terme un sémantisme consistant exclusivement en des instructions référentielles explicites, relevant par exemple de l'anaphore, ou de la deixis.

Ceci clarifié, nous pouvons distinguer, concernant les démonstratifs modernes, le sémantisme référentiel d'une part, et d'autre part les conséquences référentielles du sémantisme grammatical. En termes de sémantique référentielle, pronoms et déterminants démonstratifs ne s'opposent pas : ils sont tous token-réflexifs. On peut en revanche les différencier comme suit, sur la base des conséquences référentielles du sémantisme grammatical. Contrairement à *celui-ci*, ou *cela*, *ce* en lui-même, ne peut référer à rien :

(240) \**Je veux ce*

(241) *Je veux celui-ci*

(242) \**Ce aboie*

(243) *Celui-ci aboie*

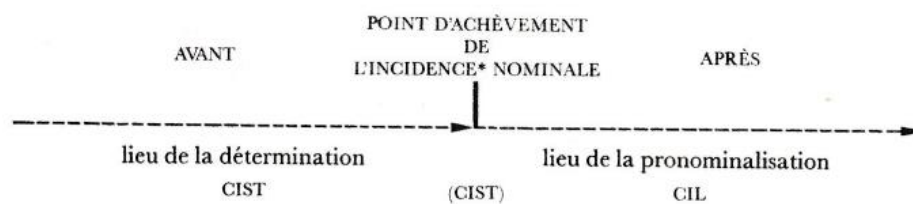
Non-prédicatif et ne matérialisant qu'une opération de pensée, il est donc *référence sans référent*, là où le pronom démonstratif constitue une référence accomplie. Nous avons identifié, et situé les uns par rapport aux autres, les trois modes de signification qui se suivent dans l'évolution des démonstratifs français, et nous allons maintenant tenter de concevoir les deux transitions qui les ont fait se succéder comme valeur systémique fondamentale. Nous



commencerons, en reprenant l'hypothèse de Soutet (1992), par la transition la plus récente : la conversion d'un trait référentiel en un trait grammatical.

### 3.2.4.2 Du référentiel au grammatical

Dans le chapitre de son ouvrage *Etudes d'ancien et de moyen français* (1992) consacré aux séries démonstratives, Olivier Soutet, pose, afin de penser la continuité entre le système médiéval et le système nouveau, une hypothèse finale mettant l'accent sur le trait « [+/- contiguïté] ». Le glissement de l'un à l'autre aurait pu se produire à la faveur d'une opération consistant à reverser, pour la série CIST, « une contiguïté sémantico-énonciative (qu'on la formule en terme de proximité locutoriale ou d'appariement référentiel) en une contiguïté de nature syntaxique », et pour la série CIL, « une non-contiguïté sémantico énonciative en une non contiguïté de nature syntaxique » (Soutet 1992, p. 143-144). L'auteur propose, afin de mieux concevoir un tel reversement, d'associer dans le même schéma les systèmes médiéval et moderne sous la forme du cinétisme suivant :



Prenons soin d'explicitier ici le parallélisme qui a pu s'établir entre la sémantique référentielle, marquée par l'opposition consonantique, et la sémantique grammaticale encore non marquée.

Ce dernier suppose de penser au rebours<sup>89</sup> de la formulation de Kleiber, selon laquelle l'appariement de la série proximale, contiguë et saturée, ne peut se comprendre que comme une complétude, et l'appariement de la série CIL comme une incomplétude. C'est précisément la notion de saturation qui nous donne à voir les choses sous cet angle : un *complément* d'information est ici inutile et là nécessaire. Or c'est au nom de la *contiguïté* qu'Olivier Soutet propose d'établir une continuité psychique sous continuité sémiologique. Partir de ce terme permet en effet de renverser la perspective. Il y a pour la série proximale contiguïté, c'est-à-dire besoin de proximité, ou *dépendance*, et pour la série distale non-contiguïté, c'est-à-dire possibilité d'éloignement, ou *autonomie*. L'appariement référentiel de la série CIST dépend, pour ainsi dire, du cadre énonciatif, celui de la série CIL n'en dépend pas. Alors, si la quête du référent proximal dirige l'attention vers notre empire immédiat, qu'en est-il du référent distal ? Où doit-il être cherché ? Dans la mémoire, ou dans tout ce qui est antécédent, réel ou virtuel, à la situation d'énonciation.<sup>90</sup> C'est ainsi que l'opposition entre dépendance et autonomie vient avec celle entre *immanence* et *transcendance* (nous dirons ici *antécédence*). Le cinétisme lui-même nous montre une série proximale procédant d'une saisie précoce, plus proche de l'instant initial de l'opération de pensée que la série distale, qui suppose, quant à elle, davantage d'antécédent opératif, procédant d'une saisie tardive, postérieure, suivant le schéma ci-dessus, à la clôture de l'opération.

Le référent de CIL doit donc être cherché dans l'antécédence d'une situation d'énonciation déjà accomplie, ou supposée accomplie, clôturée, virtuellement finie, alors que le référent de CIST doit être trouvé dans l'immanence d'une situation d'énonciation présente, inaccomplie, dynamique, réellement infinie. L'apport d'information, souvent nécessaire à l'interprétation de CIL, est ici destiné à combler la distance entre l'instance énonciative présente et inachevée, seul lieu possible d'un appariement immédiat, et une instance virtuelle et achevée, seul lieu possible d'un appariement différé. On voit donc comment CIST peut procéder d'une incomplétude énonciative. Cette incomplétude le rend dépendant du contexte énonciatif adjacent, aussi, la complétude de CIL le rend plus autonome à l'égard de ce même contexte. Le parallélisme se trouve ainsi formulé : de même qu'un déterminant exige un complément d'information lexicale immédiat, le marquage ancien -ST, suivant la théorie de Kleiber, exigeait l'apport immédiat d'une matière à référence, soit le rapport le plus direct possible entre l'occurrence et le référent,

---

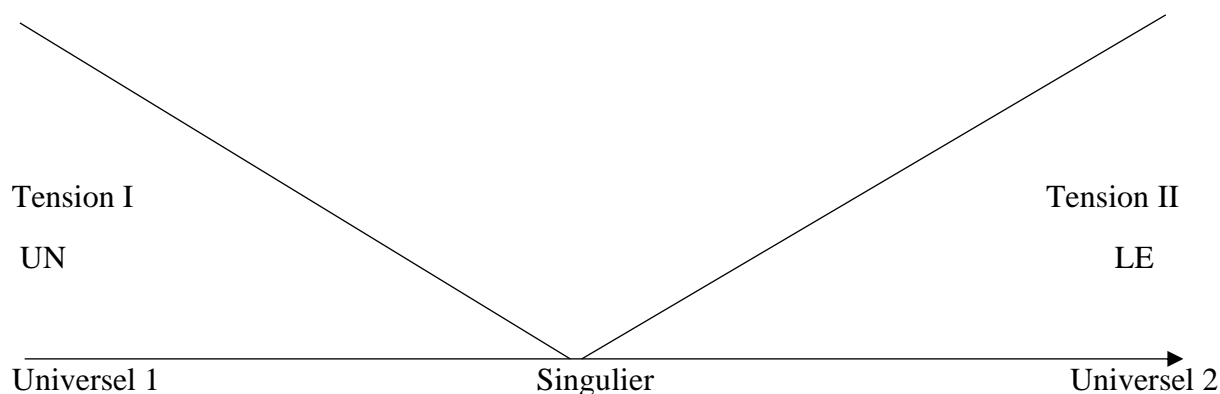
<sup>89</sup> Ce qui ne constitue en rien une réfutation, mais plutôt un changement de perspective.

<sup>90</sup> On se tient toujours prêt, pour les besoins de compréhension de l'énoncé, à concevoir un tel antécédent.

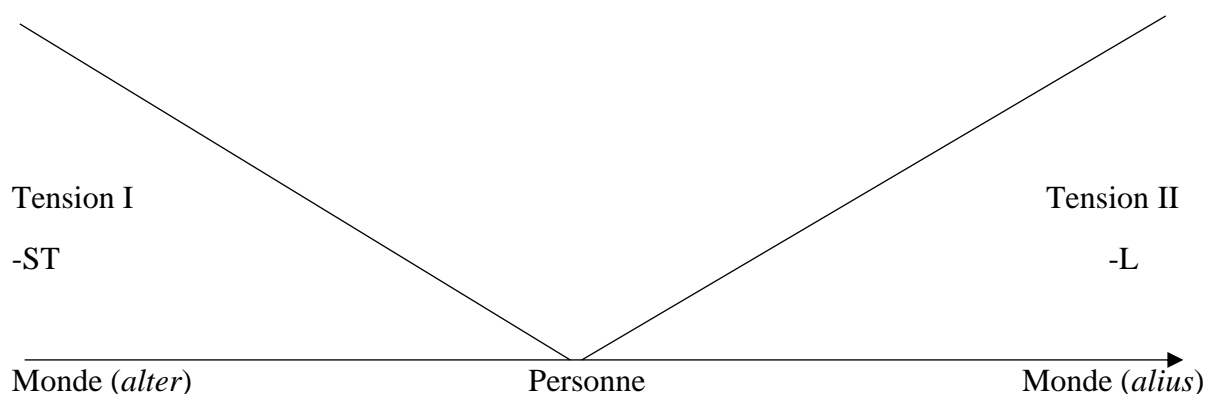
alors que son opposant -L permettait une référence plus autonome, moins dépendante du contexte énonciatif, de même que le pronom, signe d'une relation d'incidence virtuellement complète, jouit de ce fait d'une plus grande autonomie syntaxique. Nous pouvons également retrouver, dans la perspective initiale de Kleiber, le parallèle entre sémantique grammaticale et référentielle, si on le formule en termes de saturation: l'apport d'information lexicale sature le déterminant alors le pronom ne matérialise qu'une opération d'incidence virtuellement accomplie, demandant à l'interprétation une quête d'information supplémentaire, ou bien vers un antécédent langagier, ou bien en dehors du langage. On peut enfin signaler un dernier point commun entre les deux cinétismes proposés par Olivier Soutet (1992, 1997). Les oppositions nouvelles et anciennes se trouvent ainsi toutes deux représentées comme quantitatives en ce qu'elles distinguent le complet de l'incomplet. Bien entendu, ce point commun ne constitue pas, à lui seul, une explication à cette transition. Mais il permet de la concevoir comme une continuité du signifié sous rupture sémiologique. Quand nous reviendrons sur les détails de cette rupture sémiologique, nous mobiliserons d'autres éléments contribuant à mieux cerner ce changement, cette transition du « référentiel » au « grammatical ». Nous proposerons en revanche, ci-dessous, de concevoir la première transition, de l'« évaluatif » au « référentiel », comme une rupture du signifié sous continuité sémiologique.

#### 3.2.4.3 Du modal au référentiel

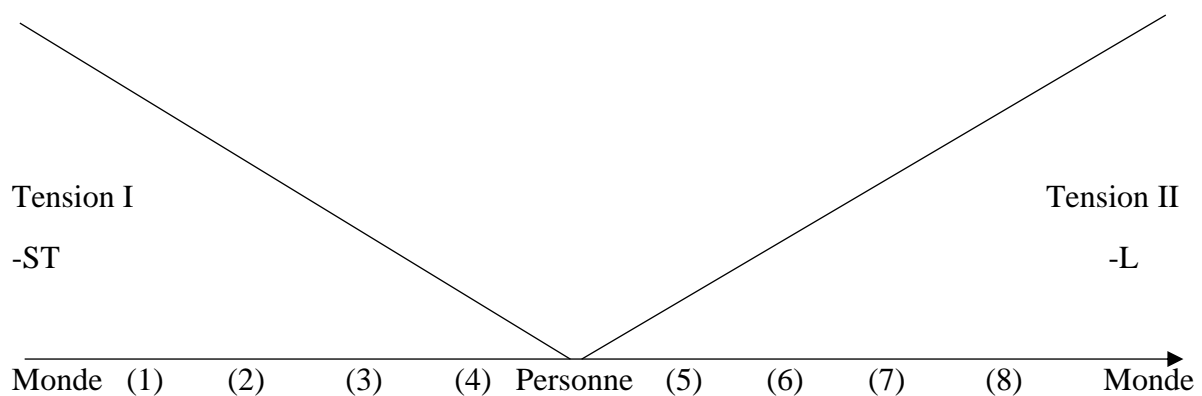
Les affixes -ST et -L ne marquent pas, initialement, une opposition quantitative entre ce qui est proche et ce qui est éloigné de l'occurrence, mais *qualitative* entre ce qui appartient à la personne et ce qui ne lui appartient pas. Autrement dit, à l'origine, CIL n'est pas « plus » que CIST, mais « autre ». Leur relation systémique devra plutôt être représentée par un cinétisme sur la base duquel on ne pourra les distinguer en termes de complétude. On en trouve un bon exemple dans la représentation du système de l'article proposée par Gustave Guillaume :



Ici, pas plus que UN n'est le signe d'une incomplétude, LE est le signe d'une complétude, ou le fruit d'une saisie qui interviendrait après la clôture d'une opération. La chronologie opérative d'un tel système suppose, passé un certain seuil, une inversion qui interdit tout prolongement quantitatif du rapport qui motive le mouvement de pensée, mais qui en revanche permet une transformation de ce rapport. Le rapport du singulier à l'universel, en tension 2, diffère de celui, de l'universel au singulier, qui lui précède, en tension 1. On notera également que le cinétisme de l'article ne représente en rien une relation d'incidence, contrairement à celui au fil duquel le pronom, incidence close, se distingue du déterminant, incidence initiée. Il ne résulte pas, par conséquent, en une différenciation syntaxique, catégorielle, mais consacre, au contraire une identité catégorielle. Ainsi, de même que pour le système de l'article, il faut concevoir le cinétisme sous-jacent aux séries démonstratives anciennes non pas comme une persistance unidirectionnelle, mais comme un aller-retour entre deux pôles, un rapport complet entre deux termes. En lieu et place de l'universel et du singulier, nous proposerons ici le *monde* et la *personne* :



Au centre du tenseur se trouve la personne, aux deux extrémités, le monde. Le premier temps du rapport, la tension I, comprend tout ce que la personne intègre du monde, allant de ce qu'elle perçoit jusqu'à elle-même. En tension II, une fois franchi le seuil de définition de la personne, vient d'abord tout ce qu'elle sent comme étranger à elle-même dans ce qu'elle a perçu, et enfin ce qu'elle ne perçoit pas. Nous pouvons y resituer la variété des emplois précédemment décrits. En tension I, la saisie la plus précoce, notée (1) sur le schéma ci-dessous, correspond à ce que nous avons appelé l'emploi d'empire personnel, si éloigné de la personne qu'il se dissocie difficilement du cadre énonciatif. Une saisie plus tardive (2) correspond aux emplois modaux et évaluatifs, viennent ensuite, serrant la personne de toujours plus près, les divers modes d'association à soi (possession, adhésion) (3) et enfin l'autodésignation (4). En tension II, la personne commence par se sentir étrangère à elle-même, puis ne se reconnaît plus dans ses semblables : ils lui sont indésirables, ils ne sont plus *alter* mais *alius*<sup>91</sup>, et sont désignés comme tels, dans les combats, dans l'expression du rejet, ou simplement dans la désignation de ce qui ne lui appartient pas (5). Cette aliénation se faisant de plus en plus marquée et distante, elle peut se traduire par la déférence envers une personne d'une nature jugée supérieure, et plus largement encore, envers l'univers sacré auquel elle appartient (6). Dans la continuité se situe l'emploi mémoriel (7), qui désigne ce qui appartient aussi bien à tous qu'à personne, qui comporte souvent des accents de vérité éternelle et qui mobilise les symboles immuables supposés faire le ciment épictétique d'une communauté. Enfin, le CIL de narration, les emplois de la série distale qui coïncident avec une faible prise en charge de la catégorisation, mais aussi ceux qui renvoient, en déictique situationnelle, à un référent imperceptible, ont en commun la négation d'un rapport avec le locuteur (8).



<sup>91</sup> Nous remercions ici Paulo De Carvalho pour nous avoir judicieusement signalé l'existence de cette distinction.

Ainsi, au plan du signifié, la transition initiale de l'évaluatif au référentiel peut être conçue comme une rupture, un passage du qualitatif au quantitatif. Des éléments d'explication d'une telle rupture se trouvent déjà proposés précédemment, et nous les développerons plus avant dans la partie finale : on peut supposer une modification dans la perception de l'environnement provenant du développement accru des techniques de segmentation, de mesure de ce dernier. Si la première transition, entre sémantique évaluative et sémantique référentielle, consiste en une rupture, la seconde, entre sémantique référentielle et sémantique grammaticale, se pense mieux comme une continuité, un renforcement de la même tendance. Le passage du référentiel au grammatical est concevable comme un gain en abstraction. Dans le premier cas, on différencie entre une conceptualisation à construire dans l'immanence du cadre énonciatif et une conceptualisation construite et disponible dans l'antécédence au cadre énonciatif, disponible. Dans le second cas, on ne différencie plus qu'entre un concept achevé et un concept inachevé, indépendamment du cadre énonciatif et de la corporalité du locuteur.

Les réflexions ci-dessus ont permis de situer sur un même plan la totalité de l'évolution des démonstratifs français. Celle-ci ne saurait cependant se réduire à une question de sémantique, et il faut maintenant intégrer au narratif les importants changements morphologiques qui en ont marqué l'histoire. Pour parvenir à une formulation un tant soit peu unifiante, il nous faut donc mettre en relation la diachronie des signifiés avec celle des signifiants. Cela ne signifie nullement que les deux plans de l'évolution soient en absolue et totale corrélation, aussi nous laissons nous également supposer, sans en faire état, une histoire des signifiants indépendante de celle des signifiés, avec son champ de causalités propres, et inversement.

#### 3.2.4.4 Sémiologie et changements liés

Au plan du signifiant, le passage du système ancien au système moderne a consisté en la mise au second plan, voire la démotivation de l'alternance consonantique au profit d'une différenciation des deux séries en taille. On pouvait distinguer auparavant les « formes en -ST » des « formes en -L », on distingue aujourd'hui des formes courtes, les déterminants, des formes longues, les pronoms. Nous proposons de rapprocher cette transition morphologique de la transition sémantique décrite et commentée précédemment : on peut voir dans l'alternance phonémique un procédé sémiologique qualitatif et dans la différenciation en taille un procédé sémiologique quantitatif. Cela nous permet de poser un regard unificateur sur l'évolution du

système des démonstratifs français, définissant trois étapes : (i) l'état initial associe sémiologie et sémantique qualitative. (ii) Il se produit une rupture dans le plan du signifié, l'opposition sémantique devient quantitative (référentielle) sous sémiologie qualitative conservée. (iii) La sémiologie délaisse à son tour le qualitatif pour le quantitatif, proposant ainsi un nouvel alignement entre signifiant et signifié.

Nous avons précédemment distingué, dans l'évolution morphologique du système des démonstratifs français, deux tendances, l'une novatrice, qui s'exprime dans l'apparition précoce d'un paradigme de déterminants, et l'autre conservatrice, qui s'exprime dans le réinvestissement tardif de l'opposition consonantique ancienne. Resituée dans notre chronologie nouvelle, la tendance tardive s'entendra comme une survivance de l'état intermédiaire. Le changement sémantique du référentiel au grammatical, conservant une opposition quantitative, n'appelait pas nécessairement de changement sémiologique, mais il a tout de même été préféré, lorsqu'on en a perçu la possibilité, la correspondance entre signifié quantitatif et signifiant quantitatif, d'autant plus que cela correspondait au « modèle métamorphologique » (Marchello-Nizia 1997) qui s'imposait à l'échelle de la langue. L'opposition consonantique subsiste dans le système moderne comme une trace démotivée de cette hésitation. Il faut aussi remarquer que le trait sémantique « référentiel » n'a pas été purement supplanté, mais plutôt déplacé de la morphologie des démonstratifs vers les suffixes adverbiaux. Cela a sans doute poussé à remotiver, un temps, l'opposition consonantique qui se trouvait en redondance avec *-ci* et *là*. La tendance précoce se présente en revanche dès le départ comme un alignement sémiologique : elle se distingue du système d'alors non seulement par la neutralisation de l'opposition consonantique, poussée à son terme avec le déterminant *ce*, mais aussi en ce qu'elle pose déjà une correspondance entre forme courte et support sémantique dépourvu d'apport. L'analogie avec l'article, partie du discours dont l'apparition constitue peut-être un des premiers pas typologiques vers une morphologie moderne, et partant disponible à date ancienne, pourrait expliquer une telle précocité. Un autre aspect de cette tendance novatrice est à relever : son ancrage dans le plan régime. Les nouvelles formes neutralisantes et grammaticalement spécialisées (*cez*, *ces*, *ce*) sont toutes apparues sous sémiologie régime, excepté les tentatives locales d'ajouter le cas sujet au nouveau paradigme (*cis*), qui n'ont toutefois eu lieu qu'*a posteriori*, une fois le nouveau paradigme constitué, et restent par conséquent étrangères à l'émergence de ce dernier. On a également remarqué (...) qu'une spécialisation catégorielle par taille était peut-être en cours avant la fin du 13<sup>ème</sup> siècle (Soutet 1992, p 131-132), mais toujours cantonnée au plan régime. C'est également sous sémiologie

régime, à date ancienne, que la spécialisation catégorielle des pronoms personnels a commencé (*me/moi, te/toi, etc...*). Nous pensons que ce rôle, en quelque sorte « novateur », du plan régime réside dans l'opportunité qu'il constituait de neutraliser l'opposition casuelle, opposition sémantiquement<sup>92</sup> et morphologiquement qualitative. En effet, il n'est en rien la manifestation positive de cette dernière, mais signale négativement l'absence de rapport morphologique entre l'item décliné et le verbe. Le vocalisme affaibli /e/ correspond lui-même à la plus faible tension agentive (Soutet 1992, p. 220), et de manière générale, au-delà de la seule déclinaison, marque un « signifié minimal » (Soutet 1997). C'est donc l'expression casuelle minimale /e/ qui a été choisie pour développer une série étrangère à l'opposition évaluative ancienne, et plus précisément, c'est sous une sémiologie qualitative *minimale*, peut-être plus permissive, que s'est développé dans le système des démonstratifs un sémantisme quantitatif. Il se peut, par ailleurs, que la désuétude du « formant macro-catégoriel » /-i/ (Soutet 1997) trouve des éléments d'explication dans cette tendance à substituer le quantitatif au qualitatif.

A cette analogie précoce et novatrice d'un point de vue morphologique, avec l'article défini, répond une analogie tardive et beaucoup plus discrète, avec le pronom personnel prédicatif. Cette analogie permettait de mieux associer à certaines formes distales, sans les modifier, un signifié grammatical prédicatif. Elle ne pouvait sans doute pas être sentie possible avant que le système du pronom personnel ait accompli sa propre mutation, avant que les formes pleines perdent leur valeur casuelle pour être pleinement prédicative, d'où son intervention tardive. Cela revient à supposer que démonstratifs et pronoms personnels ne partagent pas seulement une similarité d'évolution, comme deux systèmes parfaitement hermétiques l'un à l'autre, mais participent d'une diachronie commune, au sein de laquelle ils s'influencent mutuellement. Cette interaction ne se limite pas à d'hypothétiques rapports systémiques abstraits, mais elle est perceptible dans le discours. En ancien français, l'emploi d'un pronom sujet pouvait suffire à marquer une rupture thématique (Detges 2003), et entrait alors en concurrence directe, bien que limitée à cette fonction pragmatique spécifique, avec les démonstratifs proximaux. Ces derniers n'avaient donc peut-être pas pour rôle fondamental de rafraîchir le cadre énonciatif, fonction à laquelle le pronom personnel sujet satisfaisait pleinement, mais plutôt d'exprimer quelque chose en plus, un lien entre le locuteur et le référent, voire entre le locuteur et son propre discours. Une étude croisée, et prenant appui sur les textes, de l'histoire des systèmes grammaticaux pourrait nous en apprendre encore davantage sur leurs processus évolutifs.

---

<sup>92</sup> Nous montrerons plus loin (partie ...) le caractère qualitatif du signifié grammatical des cas.



Qu'en est-il, par exemple, des relations discursives entre les pronoms personnels régimes et les différentes formes démonstratives ? Avec quelle série, et dans quels contextes, *elle*, *lui* et *eux* ont pu se trouver en concurrence ?

Enfin, bien que leurs évolutions respectives comportent d'importantes similitudes, les séries démonstratives modernes se différencient cependant des pronoms personnels modernes sur un point important : ces-derniers s'inscrivent en partie dans le plan verbal, alors que le système des démonstratifs appartient tout entier au plan nominal. Les pronoms personnels non prédicatifs sont maintenus dans une relation casuelle avec le verbe, et par conséquent se distinguent les uns des autres qualitativement. Contrairement aux démonstratifs modernes, le système des pronoms personnels ne se laisse pas décrire comme une opposition purement quantitative, mais plutôt comme relation complexe qui entremêle la variation quantitative en prédicativité avec l'opposition même entre qualité et quantité. Ainsi, de même qu'on a vu, avec la création du paradigme CE, la valeur quantitative s'exprimer sous qualité négative, on voit ici, avec les pronoms personnels non prédicatifs la valeur qualitative s'exprimer sous quantité minimale.

#### 3.2.4.5 Le système des démonstratifs français *in extenso*

Nous voudrions revenir enfin sur quelques difficultés que nous avons écartées de prime abord afin de pouvoir plus facilement articuler les différents travaux sur l'évolutions des démonstratifs, sans avoir à trop nous écarter des questions qui y sont communément traitées. Il y a en effet trois problèmes que nous avons jusqu'ici éludés et qui nous paraissent connexes. Premièrement, nous devons nuancer quelque peu la manière dont nous avons décrit l'opposition sémantique moderne : non prédicatif VS prédicatif. Si cette opposition peut pertinemment être abordée en terme de prédicativité, on doit toutefois remarquer que les pronoms de la séries *celui* ne peuvent être considérés comme parfaitement prédicatifs, étant inaptes à l'autonomie syntaxique véritable. Deuxièmement, comment situer, aussi bien d'un point de vue synchronique que diachronique, le système parallèle, doté lui de formes parfaitement prédicatives, avec *ceci*, *cela* et *ça*. Enfin, que dire de la préexistence de la forme *ce* à la constitution du paradigme CE moderne, de la perpétuation de ses emplois prédicatifs en

parallèle de son intégration à la série des déterminants, et enfin comment traiter les emplois prédicatifs résiduels en français moderne ?

En français moderne, les formes *celle*, *celles*, *celui* et *ceux* n'apparaissent jamais seules. Elles reçoivent toujours un supplément de détermination, pouvant prendre la forme d'un groupe prépositionnel formé sur la préposition *de*, d'une subordonnée relative, ou bien des suffixes dits « adverbiaux », *ci* et *là* :

(244) *Ce punschkrapferl est tout à fait délicieux, mais je préfère toujours celui d'Oberlaa.*

(245) *Celui-ci me convient en effet le mieux.*

(246) *Elle n'est pas celle que je croyais connaître.*

Nous avons déjà identifié, au sujet des pronoms personnels, l'aptitude à être déterminée comme un trait de prédicativité. Sans toutefois remettre en cause le caractère quantitatif de l'opposition sémantique entre déterminants et pronoms, cette prédicativité est pourtant ici limitée, les formes pronominales étant inaptes à remplacer seules un syntagme nominal ayant un rang actanciel majeur :

(230) \**Celui me convient en effet le mieux*

Il conviendrait alors mieux de concevoir la distinction moderne comme opposant prédicatif et semi-prédicatif. A côté de ce système, dont nous avons déjà amplement commenté la lente institution, le français moderne dispose d'un paradigme de forme entièrement prédicatif, *ceci*, *cela*, et *ça*, toutes trois éligibles aux fonctions syntaxiques majeures sans apport supplémentaire :

(247) *Ceci me convient en effet le mieux.*

(248) *Cela me convient en effet le mieux.*

(249) *Ça me convient en effet le mieux.*

(250) *Il faut examiner cela*

(251) *Il faut examiner ceci*

(252) *Il faut examiner ça*

Les deux niveaux, semi-précatif et pleinement précatif, sont cependant exclusifs, la série ci-dessus n'acceptant pas de détermination supplémentaire :

(253) \**Ce punschkrapferl est tout à fait délicieux, mais je préfère toujours ceci/cela/ça d'Oberlaa.*

Il faut ajouter à cette série parallèle certains emplois pronominaux de la forme *ce*, notamment lorsqu'il se trouve être le sujet d'un verbe<sup>93</sup>. Il s'agit d'emplois que l'on trouve en variété limitée, que l'on doit reconnaître aujourd'hui comme quelque peu archaïsant, impliquant des verbes épistémiques peu assertifs tels que *sembler* et *paraître* :

(254) *Ce me semble être une mauvaise idée*

(255) *Ce me paraît être une mauvaise idée.*

La forme *ce* peut tout à fait, dans les exemples (254) et (255), être remplacée par les démonstratifs pleinement précatifs. Elle, en revanche, contrairement à ces derniers, qui peuvent être complément du verbe ou régime de préposition, ne peut pas avoir d'autre fonction que celle de sujet. Qui plus est, elle reste très limitée quant à la variété de verbes dont elle peut être le sujet, et elle ne peut pas être le sujet d'un verbe élidé, en réponse à une question (263) :

(256) *Ça va mal finir*

(257) *Ça pique*

(258) *Ça ne marche pas.*

(259) \**Ce va mal finir*

(260) \**Ce pique*

(261) \**Ce ne marche pas*

(262) *-Qu'est-ce que tu veux pour le dessert ?*

*-Ça !*

(263) \**-Qu'est-ce que tu veux pour le dessert ?*

*-Ce !*

---

Il est difficile d'évaluer le statut de *ce* comme support de relative périphrastique.

Pour faire état de l'ensemble des oppositions pertinentes, il faut enfin noter une différence, entre les formes monosyllabiques *ce* et *ça* et les formes dissyllabiques *ceci* et *ceci*. Lorsqu'elles sont en position de sujet, les premières ne peuvent, à l'instar du pronom sujet non prédicatif, être séparées du verbe, par autre chose qu'une négation ou un pronom régime minimal :

(264) *Cela, vraiment, ne me plait pas.*

(265) *Ça ne me plait pas*

(266) \**Ça, vraiment, ne me plait pas.*

(267) *Ce ne me semble pas tout à fait exact*

(268) \**Ce, vraiment, ne me semble pas tout à fait exact*

L'ensemble de données que nous venons d'observer pourrait nous inviter à considérer un système des démonstratifs *in extenso*, comportant, en plus de l'opposition dont il est traditionnellement fait état, une troisième branche, marginale, qui constitue d'une part le terme pleinement prédicatif du système avec les formes *ceci* et *cela*, et d'autre part une entrée dans le plan verbal, avec l'emploi pronominal, mais non prédicatif, de *ce*, et l'emploi de *ça* en fonction de sujet (alors également non prédicatif). Le système des démonstratifs moderne se présente ainsi comme structuré par deux relations binaires, l'une majeure, qui oppose prédictivité et non-prédictivité, et l'autre plus marginale. Ces deux relations binaires trouvent leur point d'articulation dans la forme *ce*, que l'on pourrait qualifier d'intersectionnelle. De plus, si l'opposition prédictive non prédictive reste binaire, en tant qu'elle est définie selon deux pôles, elle est cependant scalaire, comportant un niveau intermédiaire.

Parmi les emplois pronominaux de *ce*, il faut aussi mentionner la possibilité d'être support d'une relative périphrastique (269). Cet emploi ne peut être rapporté à la série pleinement prédictive, celle-ci excluant toute détermination, et l'on doit plutôt le rattacher à la série semi-prédictive *celui/celle*, permettant elle aussi de construire des relatives périphrastiques.

(269) *Nous devons mettre l'accent sur ce qui nous lie.*

En plus de son emploi comme sujet non prédicatif, *ce* compte donc un autre emploi, que l'on peut difficilement analyser autrement que comme pronominal, à moins de considérer les combinaisons avec les différents pronoms relatifs (*ce que, ce qui, ce dont...*) comme parfaitement figée et lexicalisée. Il est par ailleurs difficile de situer cet emploi en regard de

l'ensemble du système. Il faut ici accepter le caractère dynamique des relations systémiques qui structurent la langue, tissant un réseau de systèmes en permanente intercommunication, s'éparpillant en leur marge tout en se définissant autour d'un centre de gravité plus stable, cristallisé dans des marques morphologiques et des comportements syntaxiques bien définis. Cet emploi peut en revanche être situé sur le plan diachronique comme résidu de l'emploi ancien de *ce* pronom prädicatif. L'ancien français disposait en effet d'une variété bien plus large d'emploi pour le pronom *ce*, dont beaucoup était pleinement prädicatifs. On le trouvait par exemple fréquemment après une préposition :

(270) *Bien me resembles chevalier,*  
*Ja por ce ne t'avrai meins chier* (*Thèbes*, v. 870)

(271) *Li traïteur de ce n'ont cure,*  
*Ainz l'assaillent par grant ardure* (*Thèbes*, v.1611)

La construction « pour ce », signifiant « pour cette raison », semble être particulièrement productive. Dans l'exemple ci-dessous, Tydée arrive gravement blessé chez les Argiens après avoir échappé à une embuscade. Le roi (« *il* »), indigné, lui demande qui lui a infligé ces blessures. *Ce* est ici régime direct, antéposé à la zone verbale, de la même manière que le serait un objet nominal :

(272) *Il demande qui ce li fist,*  
*Et Thideüs tantost li dist.* (*Thèbes*, v. 1868)

Or, une brève vérification dans la Base de Français Médiéval 2022 permet de s'apercevoir que ces constructions sont encore largement utilisées dans un texte beaucoup plus tardif que le *Roman de Thèbes*, *Les Quinze joyes du mariage*, datant du tout début du 15<sup>ème</sup> siècle. Sur 264 occurrences de la forme *ce*, 146 apparaissent après préposition, dont seulement 7 sont suivies d'un nom commun<sup>94</sup> (et peuvent donc être analysées comme des déterminants), et 2 d'un pronom relatif. Le texte compte donc au moins 137 constructions du type de celles observées

---

<sup>94</sup> La saisie informatique ne relève aucune séquence « *ce* + ADJ + N », ni dans les *Quinze joyes du mariage*, ni dans Commynes.

en (270) et (271), où le démonstratif qui suit la préposition est pleinement prédicatif et pronominal. Dans le premier tome des *Mémoires* de Commines en revanche, soit un siècle plus tard, la situation est déjà très analogue à celle que l'on connaît en français moderne. Sur 194 occurrences de *ce*, 88 sont suivies d'un nom commun, 40 d'un pronom relatif et 11 d'un verbe conjugué. Parmi ces derniers, on compte 8 fois le verbe *être*, une fois le verbe *sembler* et deux fois le verbe *aller* (*ce vint...*). Les constructions qui demeurent possibles en français moderne sont déjà ici clairement majoritaires, avec toutefois 55 occurrences dont l'emploi s'écarterait de la langue d'aujourd'hui. Une étude complète de l'évolution du système des démonstratifs français ne saurait se passer d'un examen attentif de la progressive disparition des emplois prédicatifs de *ce*, en relation avec la création et l'institution du paradigme des déterminants, la série CE. Les relevés ci-dessus semblent déjà significatifs, mais deux textes seulement, séparés d'un siècle, ne permettent certainement pas de tirer des conclusions assurées sur la chronologie du processus.

### 3.3 Les possessifs

Le système des possessifs a également connu une évolution comparable à celle du système des pronoms personnels. Dans la littérature (Combettes 2001, Carlier-Combettes 2015), leur cas est mis au rang de celui des démonstratifs comme secteur où s'est instituée une spécialisation catégorielle qui a notamment contribué à l'émergence de la catégorie « déterminant ». Dans les grandes lignes, le scénario est le même que pour les démonstratifs : le système s'oriente vers l'affirmation nette d'une distinction entre unités de deux niveaux, pronoms (*le mien*) et déterminants (*mon*). Dans le détail, la transformation des possessifs est cependant moins spectaculaire que pour les démonstratifs, du moins en ce qui concerne la période de l'ancien français. En effet, à cette époque, le système des possessifs présente déjà une opposition entre des formes courtes (*mes, mon, ma, ...*) et des formes longues (*mien, tuen, moie, ...*). En d'autres termes, un processus de spécialisation catégorielle semble déjà avoir été engagé qui demeure cependant à un stade transitoire. Le système ancien se distingue en effet du système moderne sur deux points : (i) la spécialisation catégorielle concerne uniquement les formes du singulier, (ii) l'emploi de ces formes comporte alors un niveau adjectival intermédiaire, dont le français moderne a conservé quelques traces, et que se partagent formes courtes (minoritaires) et longues. Qui plus est, au-delà de la seule spécialisation catégorielle, le système ancien présente, dans le plan pronominal surtout, une certaine hétérogénéité morphologique qui n'a pas, à notre

connaissance, été rapportée à un fait de grammaire significatif. L'ensemble de tableaux ci-dessous, empruntés à Buridant (2019), donnent à voir cette hétérogénéité :

**Tableau des « possessifs de l'unité »<sup>95</sup>, masculins et féminins atones**

Masculin			
Nombre		singulier	pluriel
1 <sup>ère</sup> Personne	CS	<i>mes</i>	<i>mi</i>
	CR	<i>mon</i>	<i>mes</i>
2 <sup>ème</sup> Personne	CS	<i>tes</i>	<i>ti</i>
	CR	<i>ton</i>	<i>tes</i>
3 <sup>ème</sup> personne	CS	<i>ses</i>	<i>si</i>
	CR	<i>son</i>	<i>ses</i>

Féminin		
Nombre	singulier	pluriel
1 <sup>ère</sup> Personne	<i>ma</i>	<i>mes</i>
2 <sup>ème</sup> Personne	<i>ta</i>	<i>tes</i>
3 <sup>ème</sup> personne	<i>sa</i>	<i>ses</i>

<sup>95</sup> Terminologie empruntée à Buridant. Les « possessifs de l'unité » réfèrent à un seul possédant (*mes, mon, tes* ...), les possessifs de la pluralité réfèrent à plusieurs possédants (*nos, nostre, vos, ...*).

**Tableau des « possessifs de l'unité », masculins et féminins toniques**

Masculin			
Nombre		singulier	pluriel
1 <sup>ère</sup> Personne	CS	<i>miens</i>	<i>mien</i>
	CR	<i>mien</i>	<i>miens</i>
2 <sup>ème</sup> Personne	CS	<i>tuens</i>	<i>tuen</i>
	CR	<i>tuen</i>	<i>tuens</i>
3 <sup>ème</sup> personne	CS	<i>suens</i>	<i>suen</i>
	CR	<i>suen</i>	<i>suens</i>

Féminin		
Nombre	singulier	pluriel
1 <sup>ère</sup> Personne	<i>Meie, moie</i>	<i>Meies, moies</i>
2 <sup>ème</sup> Personne	<i>(toue) teie, toie</i>	<i>(toues) teies, toies</i>
3 <sup>ème</sup> personne	<i>(soue) seie, soie</i>	<i>(soues) seies, soies</i>

**Tableau des possessifs de la pluralité, masculins et féminin**

Masculin			
Nombre		singulier	pluriel
4 <sup>ème</sup> Personne	CS	<i>nostre (s)</i>	<i>nostre/nostres</i>
	CR	<i>nostre</i>	<i>noz, nos</i>
5 <sup>ème</sup> Personne	CS	<i>vostre (s)</i>	<i>vostre</i>
	CR	<i>vostre</i>	<i>vostres/voz, vos</i>



6 <sup>ème</sup> Personne	CS CR	Forme unique : <i>lor, leur</i>
------------------------------	----------	------------------------------------

Féminin		
Nombre	Singulier	pluriel
4 <sup>ème</sup> Personne	<i>nostre</i>	<i>nostres/noz, nos</i>
5 <sup>ème</sup> Personne	<i>vostre</i>	<i>vostres/voz, vos</i>
6 <sup>ème</sup> personne	Forme unique : <i>lor, leur</i>	

Nous nous intéresserons peu ici à la transformation globale du système, étant donné qu'il est déjà, contrairement à celui des démonstratifs, assez proche de l'état moderne. Nous commencerons par détailler le processus d'homogénéisation des formes longues, qui constitue la seule véritable transformation morphologique observable en ancien français. Cela nous permettra de situer chronologiquement l'évolution de certains matériaux sémiologiques dont le destin nous paraît pouvoir être relié à celui des pronoms personnels. Nous ferons ensuite le point sur la syntaxe des possessifs anciens, et nous en tirerons des conséquences quant à la définition des catégories anciennes. Le sous-chapitre suivant donnera une idée générale des liens entre le système des pronoms personnels et celui des possessifs en ancien français, à l'occasion de quoi nous formulerons une hypothèse concernant les formes féminines anciennes. Nous concluons ce chapitre par une réflexion au sujet de l'évolution du marquage de l'inaliénable en diachronie du français, reposant conjointement sur une publication de Tomislav Frleta (2014) et sur les apports de Danielle Leeman, dont nous avons déjà parlé, concernant la sémantique des pronoms personnels régime non prédicatifs (2.1.1.3.2)

### 3.3.1 Morphologie et syntaxe

#### 3.3.1.1 Morphologie des formes longues

Comme on peut le constater dans les tableaux ci-dessus (Buridant 2019), le système des possessifs présente à l'origine une certaine hétérogénéité, avec des distinctions fonctionnelles valables pour le singulier uniquement, et dans ce plan, une certaine diversité morphologique.

Une variation thématique distingue en effet, pour les formes longues du singulier, le féminin (-oie, -oe) du masculin, dont la première personne, en -ien, est de surcroît isolée du reste, qui présente un thème en -uen. Le thème de cette première personne masculine va peu à peu s'imposer à l'ensemble des formes longues singulières. Après un passage en revue des occurrences d'adjectif et de pronom possessif dans le corpus BFM 2019, nous avons constaté que cette évolution aurait connu deux étapes. La première consiste en l'alignement de la série masculine sur la première personne, et la seconde consiste en l'alignement de la série féminine sur la série masculine. Le système intermédiaire, opposant donc des formes du masculin en -ien à des formes du féminin en -oie, apparaît pour la première fois dans l'*Eracle* de Gautier d'Arras (date de composition : 1176-1184). S'ensuit une période où se concurrencent système ancien et système intermédiaire, jusqu'au la seconde moitié du 14<sup>ème</sup> siècle. Les *Proverbes* présentent une concurrence, limitée à la troisième personne, entre formes masculines anciennes et modernes (soen VS sien). Il s'agit du seul texte de la BFM comportant une concurrence entre système ancien et système intermédiaire, mais sa datation est très large (composition « antérieure au 15<sup>ème</sup> siècle »<sup>96</sup> et manuscrit(s) « du 13<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> siècle<sup>97</sup> ») peut-être parce qu'il se recompose de différents manuscrits. Le système ancien apparaît une dernière fois dans le *Livre de Seyntz Medicine* de Henri de Lancastr (1354). Parallèlement, le système moderne émerge, mais d'abord à la troisième personne : on trouve les premières apparitions de *sienne* dans les *Chartes* de l'abbaye de Saint-Magloire (1330-1345). Le traité de Daudin « De la Erudition » (1360) est le premier texte ne présentant aucune forme ancienne, féminine ou masculine, alors que *Bérinus* (1370) se démarque par la présence d'un féminin mixte avec les formes *moie* et *sienne* (aucun autre texte ne comporte cette particularité). La forme *sienne* apparaît ensuite en grand nombre dans le *Registre criminel du Châtelet* (date de composition : 1392). On trouve enfin la dernière apparition de *moie* dans les *Quinzes joies de mariage* (1400), forme qui ne se trouve en concurrence avec *miene* dans aucun texte de la BFM. Les *Manières de langage* (1399) présentent déjà (ou promeuvent) un état de langue moderne pour l'ensemble des formes du singulier. Ces dernières observations concordent avec la *Grammaire de français médiéval* (Buridant 2019), qui situe la modernisation du féminin au début du 15<sup>ème</sup> siècle.

On remarquera pour finir que la *Passion* (1000) fait état d'un système encore antérieur à celui que nous avons appelé ancien. En face des formes du féminin (*soa, sua*), il semble se chercher

---

<sup>96</sup> Base de français médiéval 2019

<sup>97</sup> Base de français médiéval 2019

une sémiologie du possessif masculin. En emploi adjectival, on y trouve neuf formes courtes (*lo son N, los sos N, los tos N*), mais aussi sept homographes de pronoms personnels régimes :

(273) *Li toi caitiu per totas genz menad en eren a tormenz* (v.65)

(274) *En huna fet, huna vertet tuit soi fidel devent ester* (v.274)

(275) *...emblar l'auran li soi fidel, a toz diran que revisquet* (v.363)

(276) *Etqui era li om primers e ·l soi enffant per son pechet* (v.378)

(277) *Ja s'adunent li soi fidel, ja dicen tuit que vius eret* (v.429)

(278) *Signes faran li soi fidel quals el abanz faire soleit* (v.457)

(279) *Li soi fidel en son tornet ; al dezen jorn ja cum perveng* (v.473)

Si on s'intéresse aux emplois de ces formes comme pronom personnel dans le même texte, on observe d'un côté un syncrétisme en P2, *toi* pouvant être aussi bien adjectif possessif que pronom personnel (seulement une occurrence de chaque) et de l'autre une distribution complémentaire entre *soi* (personnel et possessif) et *lui* (personnel uniquement). Ces occurrences soulèvent enfin une question importante, il est possible qu'il y ait eu parfois, en très ancien français, concurrences pour exprimer la possession entre les pronoms personnels régimes et les formes spécifiquement possessives, concurrence qui expliquerait par ailleurs l'origine du féminin ancien (*moi+e*).

### 3.3.1.2 Syntaxe des possessifs en ancien français

Nous ne sommes pas en mesure de savoir si ces précédentes observations, distinguant plusieurs étapes dans l'évolution morphologique du sous-système des formes longues, peuvent être rapportées à une évolution de leur comportement syntaxique. Elles ne semblent pas, à première vue, s'inscrire dans un mouvement de discrimination sémiologique par la taille, ni, par extension, dans la dynamique de spécialisation catégorielle. Nous allons donc traiter de l'évolution syntaxique des possessifs en partant du principe, conformément à ce que présentent les grammaires, que le système distingue à date ancienne les formes longues des formes courtes, et décrire les changements syntaxiques sans tenir compte des changements morphologiques présentés ci-dessus. Comme nous l'avons dit plus haut, la spécialisation catégorielle du système

des possessifs n'est pas aussi avancée en ancien français qu'en français moderne. Nous n'allons pas tant nous intéresser ici aux raisons du décalage entre le singulier et le pluriel, ni à la façon dont la spécialisation catégorielle a pu s'étendre au pluriel, mais plutôt à « l'inachèvement », en ancien français, de cette spécialisation là où elle est déjà effective, dans le plan du singulier. Celui-ci comporte en effet, à cette époque, un niveau d'emploi intermédiaire, adjectival, bien plus riche qu'en français moderne (Van Peteghem 2012), impliquant pour l'essentiel des formes longues, mais aussi des formes courtes. En nous référant aux grammaires de Moignet (1988) et Buridant (2019) nous allons faire état des possibilités d'emploi des différentes formes, à partir de quoi nous interrogerons la définition même des différents niveaux catégoriels en ancien français (déterminant-adjectif-pronom) en signalant les difficultés que cela peut engendrer pour l'identification grammaticale des constituants.

Les formes longues du singulier sont généralement utilisées comme adjectif épithète antéposée au nom et précédées d'un déterminant, bien qu'elles puissent parfois être postposées pour la rime (Buridant 2019). Dans cette position, elles nous apparaissent comme parfaitement adjectivales du fait de la structure à laquelle elles participent, analogue à celle d'un groupe nominal moderne : *det + adj + N* :

(280) *La meie mort me rent si anguissus* (Roland, v.2198)

Elles peuvent également être attribués du sujet, auquel cas elles sont aussi bien analysables comme un adjectif que comme un pronom, catégories toutes deux éligibles à cette fonction. On voit d'ailleurs une divergence à ce sujet entre la grammaire de Moignet (1973) et celle de Buridant (2019) : le premier y voit un adjectif et le second un pronom. Elles peuvent aussi être rapportées directement à un nom, mais sans déterminants :

(281) *Dune li la carte par tue mercit* (BFM 2019, Alexis v. 368)

(282) *Voirs fu que le roi Amanz ... ama jadis une dame, moie sereur*, (Buridant 2019, *Queste*, v.169)

Les structures syntagmatiques auxquelles on a à faire ci-dessus s'écarte des structures habituelles du syntagme nominal moderne, par conséquent, le statut catégoriel des formes longues qu'elles contiennent devient difficile à décider. Nous aurions tendance, compte tenu du

trait sémiologique [+ long], à la considérer comme un adjectif, alors en fonction d'épithète, mais l'absence d'un déterminant, et, comme nous allons le voir, du fait que cette catégorie est moins clairement définie en ancien français qu'en français moderne, rien n'empêche de considérer que dans les exemples ci-dessous, la forme pleine apparaît en lieu et place d'un déterminant, et qu'on peut donc la catégoriser ainsi. En étant vraiment rigoureux, on ne peut donc pas vraiment trancher ici en faveur d'un étiquetage comme adjectif plutôt que comme déterminant. Il semble, au fond, que la langue elle-même ne fasse pas encore clairement la différence. Les exemples ci-dessous mettent justement en question la définition de la catégorie des déterminants en ancien français :

(283) *Biau fiuz, fet ele, par engien,  
par le ton père et par le mien  
Feïsmes nous ce tombel ci (Floire, v. 860-862)*

*Mien* est ici adjectival et se rapporte à *le* qui est alors pronominal. « Le mien » doit être compris comme « celui du mien ». Cet usage de *le* a complètement disparu en français moderne et sa possibilité en ancien français témoigne d'une certaine liberté d'utilisation dans son utilisation : bien que cet item soit prototypique de la catégorie des déterminants, catégorie par définition non prédicative, il connaît ci-dessus un emploi de prédictivité maximale, et ce en dépit d'une sémiologie courte. Ci-dessus, le caractère prédicatif de « *le* » est indiscutable, étant donné qu'il ne participe pas d'une reprise anaphorique de « *ton père* », fonction à laquelle « *mien* » satisfait pleinement, mais de « *engien* ». Cependant de tels exemples nous invitent à remettre en question le statut de cette forme dans les syntagmes possessifs anaphoriques, indifférenciables *a priori* du pronom possessif moderne :

(284) *Por Dieu, fet ele, qui ci estes, je vos pri que vos portoiz mon cors la ou vos porteroiz le sien (MortArtuF, 174, 28-30)*

Moignet (1973) analyse ce type d'occurrence comme des adjectifs possessifs qui se rapportent à un *le* pronominal. Autrement dit, dans l'exemple ci-dessus, « *le* » reprend « *cors* », et « *sien* » s'y rapporte pour en modifier la qualité. Tout cela tend à confirmer les doutes exprimés plus haut au sujet du statut catégoriel des formes possessives longues en l'absence de déterminant :

dans l'absolu, ni la distribution moderne, ni la sémiologie moderne ne nous confèrent de solides garanties dans l'identification des catégories para-nominales en ancien français. Ces deux critères ne nous fournissent que des indications tendanciennes, tout au plus.

Concernant les formes courtes du singulier, bien qu'elles soient en majorité employées comme déterminants, Buridant (2019) signale la possibilité de les trouver en position adjectivale ou pronominale, c'est-à-dire elles-mêmes précédées d'un déterminant, et suivies d'un nom (285) ou pas (286).

(285) *Si .n appellat Gelmafin, un sun drut*

(286) *Voit le cheval couvert col et chief et crepon,  
Sor celui est montez, si a guerpi le son. (SaisnA B, 3147)*

Claude Buridant (2019) va jusqu'à mentionner l'existence concurrente d'un système à l'état embryonnaire, mobilisant uniquement les formes courtes et dont il résume ainsi les possibilités : « *le cheval, le mon cheval, le son.* ». Une nouvelle fois, la possibilité et la relative vitalité de telles constructions met en doute l'analyse de la plupart des formes courtes que l'on identifierait spontanément comme des déterminants. En effet, si d'une part on trouve des formes courtes utilisées comme des adjectifs, et d'autre part des séquences adjectif-nom sans déterminant, rien ne différencie rigoureusement *ma* d'un adjectif dans *de ma part*. Bien entendu, une étude statistique mettrait sans doute en évidence un phénomène de répartition déjà à l'œuvre en ancien français, avec des formes longues majoritairement prédicatives d'une part, et d'autre part des formes courtes majoritairement non prédicatives. Mais tant que les emplois « déviants » ne relèvent pas encore de l'archaïsme et présentent une certaine vitalité, l'analyse des constituants du syntagme nominal ancien à l'aide des catégories modernes doit comporter une part d'incertitude.

### **3.3.2 Pronoms personnels pour exprimer la possession**

Le système des possessifs n'a pas, en ancien français, le monopole de la relation d'appartenance. Buridant (2019) signale en effet deux constructions impliquant les pronoms

personnels régimes<sup>98</sup>. La première mobilise un pronom prédicatif, la seconde un pronom non prédicatif. Voici un exemple réunissant les deux procédés, extrait du *Roman de Thèbes* :

(287) *Ysmaine li est en la buche,*  
*L'amour de lui au cuer li touche* (v. 5940)

La construction impliquant le pronom personnel minimal, que l'on retrouve également en français moderne, fera plus bas l'objet d'une réflexion à part, et nous allons ici dire quelques mots des spécificités de la construction prépositionnelle, aujourd'hui révolue. Premièrement, d'après Buridant (2019), elle exprime toujours une relation de possession dite « subjective », au sein de laquelle le nom-tête du syntagme prépositionnel est l'agent-possesseur. De ce fait, elle peut être utilisée pour désambiguïser une relation d'appartenance. C'est le cas dans l'exemple (287) : il ne s'agit pas de l'amour d'Ysmaine pour Atys, mais inversement, de l'amour d'Atys pour Ysmaine. Outre son inaptitude métrique, l'utilisation du possessif *ses* aurait pu ici prêter à confusion :

(287') *Ysmaine li est en la buche*  
*S' amour au cuer li touche*

D'autre part, lorsque nous prêtons attention à l'ensemble des constructions N + *de lui* (environ 870) dans la BFM 2019, il nous paraît se dégager des régularités sémantiques concernant le possédé comme le possesseur. On remarque en effet que le possédé est généralement une propriété intime du possesseur, comme ce que nous pourrions appeler des parties de l'être, *anme, charn, cuer, œil, regart*, ou encore des sentiments, *amor, esperence*. De son côté, le possesseur a souvent un statut d'une haute importance. Ainsi, on voit par exemple dans les *Psaumes* d'Oxford que les occurrences de « *de lui* » réfère dans une très grande proportion à Dieu. Ces deux propriétés peuvent naturellement se combiner, on peut ainsi supposer que les miracles ou la miséricorde de Dieu doivent être considérés comme des propriétés indissociables de ce dernier :

(288) *Regehissent al Segnor les misericordes de lui, e les merveilles de lui as filz des humes.*  
(*Psautier d'Oxford*, p.164, l.15, BFM 2019)

---

<sup>98</sup> Gérard Moignet mentionne également la construction « à vos » que Claude Buridant ne relève pas.

En plus de la « subjectivité » de la possession, on peut donc se demander si la construction N + *de lui* ne marque pas d'un côté une emphase sur le possesseur, et de l'autre le caractère inaliénable de l'élément qui lui est rapporté. Une étude empirique, faisant état de la diversité lexicale des N, mais aussi de l'ensemble des référents attesté de « *lui* » dans cette tournure, pourrait nous en dire plus à ce sujet. Outre les constructions prépositionnelles, on a vu plus haut qu'à date très ancienne, les pronoms personnels régimes pleins pouvaient exprimer la possession en se rapportant directement au nom désignant le possédé :

(289) *Li toi caitiu per totas genz menad en eren a tormenz* (v.65)

Aucune grammaire consultée ne mentionne cette utilisation du pronom pour signifier l'appartenance, et il est vrai que ses apparitions ne concernent qu'un seul texte, très ancien, et que la plupart des exemples relevés semblent être déjà quelque peu figés (on trouve « *li soi fidel* » dans 5 exemples, sur 7 au total). Bien que d'un poids argumentatif limité, le cas n'en est pas moins intrigant et nous invite à en proposer une analyse. Il se peut qu'on soit bien ici en présence d'un pronom personnel régime plein contigu à un nom, et connecté à ce dernier de par sa valeur casuelle. De manière plus générale, on pouvait en ancien français exprimer la possession sans préposition, à l'aide du cas régime absolu uniquement, (Buridant 2019) en juxtaposant les deux termes de la relation :

(290) *Li parenz sa mere* (*Brut A*, v. 5158)

Bien que dans les exemples avec pronoms, la relation de possession soit inversée, on peut supposer que le pronom personnel rapporte le possédé au possesseur par l'intermédiaire d'un lien casuel attributif, proche du datif. Il est possible que cette construction ait perduré au féminin, moyennant un accord, matérialisé par un *-e*, avec le nom féminin. Il pourrait par ailleurs y avoir un lien entre l'obsolescence de la forme *moie*, à la fin du 14<sup>ème</sup> siècle, et la neutralisation casuelle des pronoms personnels régime prédicatifs, déjà bien amorcée à la même époque.

### 3.3.3 Déterminant possessif, pronom personnel et sphère personnelle



Dans un article de 2014, Tomislav Frleta s'intéresse au rapport, en diachronie du français, entre la perte de flexion verbale et le marquage du possessif inaliénable, domaine qu'il associe à la sphère personnelle du locuteur. Il est vrai que les deux notions recouvrent concrètement l'univers qui se rapporte intimement à l'individu : les parties du corps, les membres de la famille, mais aussi des biens matériels comme les vêtements, la maison, des armes ou des outils. Concernant la sphère personnelle, Tomislav Frleta se réfère aux formulations de Bally, qui notamment insiste sur les motivations subjectives, mais aussi culturelles et extra-linguistiques de l'attribution à la personne :

« La notion de sphère personnelle est purement subjective ; rien n'empêche l'imagination collective d'attribuer au moi des choses ayant leur existence propre, ou inversement, de détacher ce qui ne peut réellement en être séparé (...). L'extension de la sphère personnelle est déterminée par les idées traditionnelles de chaque groupe linguistique ; ces limites peuvent varier de langue à langue, varier aussi dans une même langue au cours de son évolution. »

Le parallèle fait entre sphère personnelle et inaliénabilité permet à Tomislav Frleta de réinterpréter des études récentes sur la diachronie des possessifs en français, mobilisant la notion d'inaliénable, en les rapportant à la notion de personne, et en émettant l'hypothèse d'une interaction entre le linguistique et l'extralinguistique, sans l'étayer plus avant :

« Cette définition, si vague qu'elle soit, renvoie quand même très nettement à la problématique de la conception de la personne dans une société et dans une langue. En d'autres termes, elle renvoie indirectement à l'interdépendance des faits inter et extra linguistiques. La conception de la personne dans une société se reflète dans sa langue et la langue par ses mécanismes influe sur la mentalité de cette société.» (Frleta 2014)

D'après l'auteur, « l'inaliénabilité /sphère personnelle » (Frleta 2014) se signale dans les langues indo-européennes par des constructions syntaxiques spécifiques, et en français moderne plus précisément par le « datif de l'inaliénabilité » et « l'accusatif de l'inaliénabilité », soit l'utilisation d'un pronom régime minimal :

*Je me lave les mains. VS \*Je lave mes mains. VS Je lave ma voiture.*

*Il m'a pris par la main. VS \*? Il m'a pris par ma main.*

Nous discuterons plus loin des rapports entre langue et environnement culturel, et nous allons ici nous intéresser à la dimension purement linguistique du problème. Selon Frleta (2014), l'expression de l'inaliénable aurait été fortement impacté par la perte de la flexion verbale. En latin, le possessif est beaucoup moins utilisé qu'en français, et c'est justement l'absence de toute marque personnelle explicite, en dehors de la désinence verbale, qui signale l'inaliénabilité du référent :

(291) *Pilatus manus lavavit*

(292) *Matre et patre salutato iter ingressus est*

(293) *Gladio e vagina educto iugulum ei praecisit*

(294) *In aequum ascenso iter ingressus est*

Les exemples ci-dessus nécessitent, pour être traduits en français moderne, ou bien l'ajout d'un pronom régime (*Pilate se lava les mains*), ou bien l'ajout d'un déterminant possessif (*il salua sa mère et son père et se mit en route*). Le latin dispose cependant d'une voie intermédiaire, le datif possessif pouvant être traduit en français tantôt avec, tantôt sans possessif :

(295) *Capiam coronam mi in caput*

(296) *patrem atque matrem uiuerent uellem tibi*

Tomislav Frleta constate ensuite que la situation a considérablement changé en ancien français, où comme en attestent les exemples ci-dessous, elle présente une certaine instabilité : d'une part le déterminant possessif peut être utilisé là où il semble proscrit en latin comme en français, d'autre part la non-expression du déterminant possessif, autrement dit l'inaliénable latin, est susceptible de toucher une grande diversité d'existants. Il en résulte que les mêmes notions peuvent être tantôt assorties d'un possessif, tantôt relever de l'inaliénable :

(297) *Quant le vit Guenes, mist la main a l'espee (Roland, v. 433)*

(298) *Li arcevesque ne poet muer n'en plurt,*

*Levet sa main, fait sa b[en]jeiçun (Roland, v.2193-2194)*

(299) *Pur ses pecchez Deu (reclimet) en puroffrid lo guant. (Roland, v.2365)*

(300) *Si l'en enveiet son bastun e sun guant. (Roland, v.2727)*

(301) *Quant l'ot guenes, l'espee en ad branlie* (Roland, v.443)

(302) *Desuz lui met s'espee e l'olifan* (Roland, v.2359)

De l'ancien français au français moderne, la situation se stabilise peu à peu avec l'utilisation du pronom régime. L'auteur propose de corréler l'instabilité de l'ancien français dans l'utilisation du possessif, et notamment dans l'expression de l'inaliénable, à la perte des désinences, qu'il estime, en s'appuyant sur Revol (2005), à un stade déjà relativement avancé entre le 12<sup>ème</sup> et le 13<sup>ème</sup> siècle. Pour étayer cette affirmation, il s'appuie sur un article d'André Rochetti (1987), intitulé « Théorie de l'article en vue d'une étude contrastive italien/français » Pour ce dernier, (i) le nom français n'est plus en rapport avec la personne, contrairement au nom italien, et (ii) la personne du flexif verbal italien « suggère tout un ensemble de choses qui lui sont normalement attribuées : aliments, habits, logement, parents proches, outils, instruments, moyens de locomotion, etc... Ces choses ou ces êtres sont en quelque sorte prédéterminés par leur appartenance à la sphère de la personne ». Autrement dit, le rapport entre un existant donné et la sphère personnelle de l'individu se fait, en latin comme en italien, par l'entremise de la personne verbale. C'est donc précisément, pour Tomislav Frleta (2014), ce rapport à la personne dont l'ancien français perd la peu à peu la possibilité d'expression au fur et à mesure que la flexion verbale s'érode. Il en résulte une incertitude quant aux moyens d'exprimer ce rapport, d'où l'utilisation du possessif concernant des secteurs relevant indubitablement de l'inaliénable, comme les parties du corps. Afin d'aborder plus en profondeur les enjeux d'un tel changement, l'auteur explicite la différence entre la personne « intraverbale », désinentielle, et la personne « extraverbale », du pronom sujet. La personne intraverbale est intimement liée au procès et se trouve partant en connexion avec tous les éléments de la phrase. Une fois extraite du verbe, la personne voit son champ d'action considérablement réduit dans la proposition. De plus, elle se trouve alors doublement indisponible : elle doit d'une part se rapporter au référent agentif, d'autre part rapporter ce dernier au verbe. La personne du pronom personnel sujet n'est donc pas apte à établir une relation d'appartenance entre le sujet du verbe et un autre de ses arguments, et ce à plus forte raison en ancien français, où sa non-prédicativité, sa coalescence moderne avec le verbe, n'est pas encore instituée. Quant au possessif, s'il établit explicitement une relation d'appartenance sur la base d'une marque personnelle, celle-ci ne peut avoir le caractère à la fois intime et extensif de la personne verbale.

Nous voudrions insister ici sur l'aptitude du pronom régime dématérialisé (*me, te, se, le, etc...*) à remplir le rôle peu à peu délaissé par la flexion verbale. En effet, celui-ci, davantage que le pronom sujet, rentre en coalescence avec le verbe, à travers lequel il peut se connecter aux autres arguments. Dans l'énoncé suivant, c'est l'entier du groupe verbal qui se rapporte au pronom « *lui* », y compris donc, « *les oreilles* » :

(303) *Le professeur lui tire les oreilles.*

De plus, on a vu précédemment (partie 2.1.) que l'utilisation du pronom régime non prédicatif comportait un effet de sens internalisant, dont nous rappelons la description proposée par Danièle Leeman (2003) :

« le procès décrit alors quelque chose qui se passe à l'intérieur de la personne ou en contact étroit avec elle : *me* est compris dans le déroulement de l'action, ou présupposé par elle, il n'en est pas indépendant. »

Ainsi, tout en augmentant la portée de la personne dans l'énoncé, cette construction signifie également l'intégration à cette dernière du prédicat verbal, et par suite du complément/possédé qu'il contient. C'est ce rapport intégrant à la personne qui, au cours de l'évolution du français, a été choisi pour suppléer à la flexion verbale quand il s'agit d'indiquer le caractère inaliénable d'un référent, ou bien son appartenance à la sphère personnelle. Le caractère inabouti de sa grammaticalisation au 12<sup>ème</sup> siècle, où il jouit encore d'une légère mobilité, rare mais effective, explique peut-être les incertitudes exposées plus haut, et notamment le fait qu'on puisse trouver le déterminant possessif associé aux parties du corps. Il faudrait voir si ce type de syntagmes nominaux coïncide dans les textes avec une certaine vitalité de la postposition du pronom régime minimal.

En conclusion, Tomislav Frleta (2014, p. 23-24) explique que la tendance à restreindre la sphère personnelle aux parties du corps et à la psychologie (*se changer les idées*), que Vaugelas souhaitait déjà normaliser à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle<sup>99</sup>, et que Frei (1939) et Bally (1926) considéraient comme un trait culturel moderne<sup>100</sup>, connaît quelques exceptions, qui concernent

---

<sup>99</sup> Frleta 2014

<sup>100</sup> Frleta 2014

la famille ou les accessoires, et dont la rareté « ne diminue pas leur importance » (Frleta 2014, p. 23). Il en donne quelques exemples, dont les deux suivants nous paraissent être les plus ordinaires :

(304) *Il s'est mouillé les chaussures*

(305) *Ils nous fouillent dans les sacs*

En parallèle, l'emploi du datif inaliénable s'ouvre à la personnification des possesseurs inanimés. Mais la sphère personnelle semble ici se limiter aux parties concrètement constitutives du possesseur, si l'on se fonde sur les exemples donnés par Frleta :

(306) *Si l'arbre s'étend trop, vous devez lui tailler les branches*

(307) *Notre voiture eut à souffrir (...) tantôt lui crevait deux pneus*

Le marquage de l'inaliénable se présente alors en français moderne comme à la fois contraint et libre : on y voit d'une part une forte restriction dans l'omission du déterminant possessif, réservée, le plus souvent, à une définition stricte de l'individu (corps et pensée), et d'autre part une certaine liberté concernant la nature du possesseur.

### **3.4 Conclusion sur la perspective typologique**

#### **3.4.1 spécialisations catégorielles**

Dans le sillage des pronoms personnels, des démonstratifs et des possessifs, se manifestent, localement, des compositions analogues au modèle dominant, tout en mobilisant encore d'autres processus. Nous reprendrons, pour décrire ces changements, les observations de Bernard Combettes, dans son article de 2006 intitulé « Grammaticalisation et parties du discours : la différenciation des pronoms et des déterminants en français ». Il s'intéresse notamment à *plusieurs*, ainsi qu'aux deux micro-systèmes *quelque / quelqu'un* et *chaque/chacun*, et remarque entre autres une différence dans l'orientation de la spécialisation : ou bien la forme initiale est pronominale et adjectivale, et l'emploi nouveau, ou la forme nouvelle, se catégorise comme déterminant, ou bien il se produit l'inverse. Sans aucun changement morphologique, la forme *plusiur*, semble-t-il initialement pronominale, puis adjectivale, va développer un emploi de déterminant. En l'absence de variation sémiologique, il ne se crée donc pas de système à proprement parler, mais on voit que les possibilités d'emplois s'alignent sur la tendance générale. Les micro-paradigmes *quelque/quelqu'un* et *chaque/chacun* ont en commun l'ajout d'une forme nouvelle à une forme isolée, donnant naissance à un système à part entière, au plan psychique et sémiologique. Ils diffèrent en revanche au niveau de l'orientation et du procédé de changement. D'une part l'ajout de *quelqu'un* crée un pronom alors que l'ajout de *chaque* crée un déterminant, d'autre part la création de *quelqu'un* suppose

l'ajout du morphème *un* à la forme initiale, alors que la création de *chaque* procède de la ré-analyse de *chacun*, sur le modèle de *quelque* / *quelqu'un*. Dans les deux cas, on ne peut parler de changement syntaxique, la forme nouvelle apparaît pour remplir un emploi nouveau et la forme ancienne ne connaît pas de modification sur ce plan. Enfin, si l'on peut voir une importation dans l'ajout de *un* à *quelque*, la question est plus délicate à trancher concernant *chaque* et *chacun*. Le tout est de savoir s'il s'agissait déjà du même morphème *un* lors de la création latine de *chacun*, ou s'il n'est reconnu comme tel qu'après réanalyse. Seul le deuxième cas de figure autorise à parler d'importation. Combettes (2006) décrit cette différenciation en parlant de formes *courtes* et *longues*, terminologie que nous avons employée concernant les démonstratifs et les possessifs, mais pas les pronoms personnels, parmi lesquels nous distinguons formes pleines et formes minimales. Afin de disposer d'une terminologie plus cohérente, nous n'opterons pas pour une seule formulation, mais nous ferons plutôt correspondre à chacune des oppositions un domaine spécifique de la sémiologie. Au niveau du *signifiant* se situe l'opposition entre formes courtes et longues, au niveau du *signifié* se situe celle entre parties de langues prédictives et non prédictives, et au niveau du *signe* celle entre formes pleines et formes minimales.

Par ailleurs, les observations de Combettes (2006) enrichissent de trois nouveaux chemins différents l'éventail des spécialisations catégorielles dont nous traitons. Pour nous donner une idée de la variété de ces chemins, nous proposons de les comparer sur la base de critères généraux. Le changement implique-t-il la suppression, la création, la modification ou l'importation d'une ou plusieurs formes, la modification du comportement syntaxique d'une ou plusieurs formes, une modification d'ordre structurelle, et si oui de quelle importance ? Le tableau ci-dessous applique chacun de ces critères système par système :

<b>Système</b>	<b>Changement Morphologique</b>	<b>Changement syntaxique</b>	<b>Changement structurel</b>	<b>Importation</b>
<i>Pronom personnels</i>	Faible, disparition de quelques formes ( <i>li, gié,...</i> )	Très important, concerne toutes les formes	Important, Changement hiérarchique, extension de la spécialisation	Non
<i>Démonstratifs</i>	Total, suppressions, créations, modifications, importations	Difficilement pertinent, compte tenu des changements morphologiques	Disparition de deux traits dont le trait dominant, apparition d'un trait dominant nouveau	<i>-lui</i> <i>-elle</i> <i>-eux</i>
<i>Possessifs</i>	Faible, Modifications	Important, disparition d'une possibilité d'emploi	Faible, Accentuation d'un processus déjà en cours	<i>le</i>



<i>Quelque/quelqu'un</i>	Création d'une forme	Non	Création d'un système	<i>-un</i>
<i>Chaque/chacun</i>	Création d'une forme	Non	Création d'un système	<i>-un ?</i>
<i>Plusieurs</i>	Non	Important, Création d'un emploi	Modification du signifié	non

On est d'emblée frappée par la diversité des processus d'un côté, que ce soit en termes de rythme ou en ce qui concerne les chemins empruntés, et la similarité des résultats de l'autre : tous aboutissent à une structure différenciant une catégorie supérieure d'une catégorie inférieure. Il devient difficile, par conséquent, d'expliquer ces changements uniquement sur la base de causes spécifique et internes à chaque système. Ainsi, bien que localement pertinentes, des explications du type de celles que propose Ulrich Detges pour l'obligatorisation du pronom sujet, ou Georges Kleiber concernant la spécialisation de la série proximale comme déterminant, demeurent insuffisantes, et doivent être rapportées à des causes plus générales. D'autre part, on observe que les changements syntaxiques sont déterminants du point de vue structurel : là où ils sont importants, ils coïncident avec une forte modification au niveau systémique, et là où ils sont faibles, ce n'est pas le cas. Il apparaît dès lors clairement que les systèmes ont été restructurés par l'évolution même des propriétés distributionnelles de leurs items. C'est ainsi que les changements systémiques coïncident, en diachronie du français, avec des modifications importantes de la structure de la proposition.

### 3.4.2 Catégorisation et syntaxe

#### 3.4.2.1 Le groupe nominal

On a pu voir, au sujet des possessifs, qu'il était difficile de catégoriser avec certitude les formes du système ancien, qu'elles soient courtes ou longues, ou du moins, qu'il ne semblait pas si pertinent d'y associer les traits catégoriels modernes. Beaucoup d'emplois, dans des proportions certes mineures mais non sans vitalité, remettent en question la définition même des catégories. Il n'est pas si rare, en effet, que l'on rencontre une forme courte en position adjectivale,

précédée d'un déterminant, et d'autre part, aucun critère distributionnel ne permet de différencier d'un déterminant une forme longue précédant seule un substantif. De manière générale, tant au niveau de l'emploi des déterminants, que du positionnement des différents modificateurs du nom (adjectif, complément du nom) l'évolution du latin au français est marquée par le gain en cohésion du syntagme nominal (Carlier-Combettes 2015, Carlier-Lamiroy 2018). En latin, d'une part l'adjectif qualificatif et le génitif se positionnent beaucoup plus librement vis-à-vis du nom en latin qu'en français moderne, à tel point que les éventuels constituants d'un syntagme nominal se trouvent parfois éparpillés dans la proposition, d'autre part l'ensemble des vocables destinés à devenir en français des déterminants fonctionnent encore comme des adjectifs (Carlier-Combettes 2015, Carlier-Lamiroy 2018). Dans un article relativement récent, « The emergence of the grammatical paradigm of nominal determiners in French and in Romance: Comparative and diachronic perspectives » (Carlier-Lamiroy 2018), Anne Carlier et Béatrice Lamiroy montrent en détail comment s'est peu à peu institué, en français, le groupe nominal tel que nous le connaissons aujourd'hui. Elles mettent l'accent sur le processus analogique à l'œuvre dans la création d'une catégorie-clé : les déterminants. Leur argumentation repose par ailleurs sur les relations entre fréquences et analogies, établissant ainsi un parallèle entre l'acquisition du langage et l'émergence d'une catégorie :

« Interestingly, our analysis suggests that the analogical processes involved in language change are similar to those involved in language acquisition as described by Tomasello (2003): as we will show, both pattern-finding, that is, the ability to create syntactic types out of frequent tokens, and system mapping, that is, the ability to apply the same pattern to another set, played a crucial role in the development of Romance articles and determiners. Analogy acts both on the syntagmatic and on the paradigmatic axes (Antilla 2003, Fischer 2008:15): from a syntagmatic point of view, frequent patterns at token-level tend to become routinized (Bybee 2003) and, hence, expand to an increasingly higher type-level within the same structure; at the same time, in this pattern, frequent forms at token-level tend to attract other forms with a similar function in their slot, which in turn may give rise to entirely new paradigms or new morpho-syntactic categories.»

En somme, la montée en fréquence d'une séquence donnée favorise sa reproduction à un niveau structurel, plus abstrait. Les deux autrices divisent l'ensemble du processus évolutif, du latin classique au français moderne, en cinq stades. A l'origine, « *latin has no articles and no paradigm of nominal determiners* » (Carlier-Lamiroy 2018). L'absence de régularités

morphologiques et syntaxiques fait obstacle à l'identification claire de catégories distinctes. Les autrices signalent des relations « floues » entre les déterminants et les adjectifs, mais aussi entre pronoms et adverbes. Elles donnent pour exemple les énoncés (308) et (309), dans lesquels *multus* apparaît tantôt en « *position structurale de déterminant* » (308), tantôt coordonné avec un adjectif (309), puis l'énoncé (310) dans lequel *multus* doit être analysé comme un adverbe, et non comme un pronom, puisqu'il n'y a pas de position argumentale disponible :

(308) ***Multi docti homines***

(309) ***Multi ac summi viri***

(310) ***Multum te amamus***

Peu à peu émerge une importante diversité de modifieurs visant à définir l'extension du nom. Michèle Fruyt (2010) remarque déjà une dynamique de spécialisation catégorielle entre des formes qui se dédient tendanciellement à l'emploi pronominal, et d'autres à l'emploi comme déterminant. Du latin classique au latin tardif, la fréquence du démonstratif *ille* en emploi déterminatif a augmenté de 7% à 18%, mais les autrices estiment ce taux encore très insuffisant pour véritablement parler de spécialisation. Celle-ci prend effet durant la transition entre le latin tardif et le très ancien français. On passe alors au troisième stade qui consiste en la sélection d'une forme, *ille*, qui, devenant l'article défini, voit sa fréquence fortement augmenter, jusqu'à 40 %. Parallèlement, et contrairement à la position des autres modifieurs nominaux (complément du nom, relative) qui est déjà, sauf archaïsme fixée en postposition du nom, la position des adjectifs reste souple jusqu'au 15<sup>ème</sup> siècle. Cette étape est donc celle où se noue la relation prototypique entre le nom et l'article défini, à une époque où les catégories nominales connaissent encore une certaine indéfinition. On l'a, par ailleurs, vu précédemment, l'article défini lui-même connaît alors de rares emplois pronominaux qui, s'ils sont marginaux, illustrent, eux aussi, le faible ancrage catégoriel d'une relation syntaxique qui pourtant se systématisait déjà. Par la suite, en raison de sa propagation, la combinaison *article défini + nom* va être identifiée comme un modèle pour la construction impliquant les autres articles en devenir, l'indéfini et le partitif. Cette relation syntaxique, originellement établie entre une catégorie lexicale, le nom, et une forme grammaticale, l'article défini, va donc ouvrir sa position initiale au numéral *un* et à l'article partitif. Il s'agit de la quatrième étape, qui aboutit à la

création du système de l'article. La grammaticalisation de *uns* se déroule entre le 13<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> siècle, et celle du partitif doit attendre le 15<sup>ème</sup> siècle. Ces premières analogies accompagnent la rigidification de la structure du groupe nominal, avec la généralisation du modèle *Article-N-ADJ*. L'étape finale consiste en l'intégration d'autres formes grammaticales (démonstratifs, possessifs, quantifieurs, etc...) qui se généralise en un niveau d'abstraction supérieur *DET-N-ADJ*. Nous avons déjà, plus haut, en bonne partie documenté cette étape. C'est d'ailleurs pourquoi nous insisterions, peut-être davantage que les autres, sur la dimension systémique du phénomène. L'émergence de la catégorie générale des déterminants n'est pas seulement le fruit de la généralisation d'une séquence syntaxique, mais aussi d'un jeu d'inter-définition de catégories qui s'opposent. C'est pourquoi le paradigme des déterminants démonstratifs, s'il fait son apparition dès le 13<sup>ème</sup> siècle, reste marginal jusqu'à l'institution d'un paradigme de pronom démonstratif (partie 3.2.4.4). De plus, comme on l'a vu au sujet des possessifs, l'identification des adjectifs est difficilement dissociable d'une assise claire de la catégorie des déterminants, c'est pourquoi la grammaticalisation de ces derniers joue un rôle clé dans la construction du syntagme nominal moderne. Avec un positionnement des déterminants durablement défini au sein du syntagme nominal, l'adjectif peut apparaître clairement comme un modifieur d'un autre type, ce que signale justement, dans une construction comportant les trois constituants, son positionnement entre le déterminant et le nom, ou après le nom :

(311) *Le **petit** **chat** découvre le jardin*

(312) *Les **roses** **rouges** décorent le jardin*

(313) *\*Petit le chat découvre le jardin*

(314) *\*Rouges les roses décorent le jardin*

On a ainsi une structure de base du groupe nominal, comprenant ses deux formants principaux, *Det + N*, au sein de laquelle l'adjectif trouve une place qui le définit comme tel. C'est même sur la base de cette structure fondamentale *Det + N* que se règle les effets de sens liés au positionnement de l'adjectif épithète, que Gustave Guillaume avait déjà remarqués et commentés. Il semble, en définitive, que le passage de l'ancien français au français moderne soit caractérisé par une redéfinition des catégories d'après des critères distributionnels.

### 3.4.2.2 De V2 à SVO

De la même manière, mais cette fois-ci à l'échelle propositionnelle, la spécialisation catégorielle des pronoms personnels participe de l'institution d'une structure syntaxique nouvelle, plus cohésive et privilégiant, dans la linéarisation, les contraintes fonctionnelles aux contraintes informationnelles. Lors de la partie précédente nous avons pu faire état, avec la fixation à gauche et le rattachement systématique au procès source, d'une coalescence toujours plus forte des pronoms régimes minimaux avec le verbe, qui s'aligne par ailleurs sur la dynamique générale qui tend à fixer le support non prédicatif à gauche de l'apport notionnel (Carlier-Combettes 2015). On a vu, notamment, que, dès le 13<sup>ème</sup> siècle, la construction assertive avec indicatif et régime minimal postposé perd définitivement le peu de vitalité qui lui restait. Or il a été montré (Christiane Marchello-Nizia 1995, 2008) qu'à la même période, l'objet nominal commençait à se fixer après le verbe, actant le premier pas vers l'institution d'une syntaxe SVO. Il semble qu'on ait donc assisté, à partir du 13<sup>ème</sup> siècle, à un phénomène de répartition des actants objets de part et d'autre du verbe en fonction de leur nature, le substantif devant être postposé et le pronom régime minimal antéposé. Les deux positions, postverbales et préverbales, se voient donc à chacune attribuer un mode de relation syntagmatique différent, sur le modèle d'une dynamique plus générale : antéposition du support formel et postposition de l'apport notionnel. La fixation du sujet, au 15<sup>ème</sup> siècle, vient encadrer et cette répartition, de la même manière que l'émergence de la catégorie du déterminant clarifie le statut de l'adjectif et règle les effets de sens liés à son positionnement. Le parallèle peut être ainsi formulé, entre la structuration du syntagme nominal (253) et celle de la proposition (254), pour la symbolisation de laquelle on différenciera l'objet pronominal minimal « o » de l'objet pronominal nominal « O » :

(315) *Det (adj) N (adj)*

(316) *S (o) V (O)*

On voit donc comment la spécialisation catégorielle des pronoms personnels s'inscrit elle aussi dans un changement syntaxique, mais impliquant cette fois-ci conjointement le plan verbal et le plan nominal, et concernant par conséquent l'ensemble de la proposition. On pourrait cependant arguer contre l'hypothèse d'une spécialisation, dans la mesure où les pronoms minimaux, bien que non prédicatifs, demeurent des substituts de constituants nominaux au même titre que les pronoms pleins. Mais ce serait sous-estimer l'importance du positionnement syntaxique dans la définition des catégories modernes, qui reposent non pas sur des marques

morphologiques mais sur la fréquence positionnelle (Carlier-Lamiroy 2018). Au même titre que l'article, le pronom régime minimal est un support formel, et son positionnement est indissociable de ce statut. Il n'est, de fait, pas possible, à moins de chercher à produire un effet stylistique très marqué, de positionner un substantif en lieu et place d'un pronom régime non prédicatif, et bien qu'il associe à son référent un rôle argumental équivalent à celui d'un substantif, il n'est en rien un équivalent catégoriel de ce dernier, contrairement au pronom personnel prédicatif.

## **4 Perspectives anthropologiques**

### **4.1 La subjectivité linguistique et son évolution en Français**

#### **4.1.1 Bilan**

De nombreux changements observés tout au long de ce travail concernent la subjectivité linguistique, au sens large, incluant la présence du locuteur à son propre discours, à travers la modalisation ou l'auto-référence, mais aussi les marques de subjectivité évaluative (bon/mauvais, vrai/faux,) et affective (emphase). La postposition du pronom sujet, et, semble-t-il également, du pronom régime permettait au locuteur de signaler, ou souligner, la valeur rhétorique ou expressive de son propos. On remarque aussi que la nouvelle répartition des formes pronominales personnelles procède d'une distinction entre deux représentations de la personne : celles des formes non prédicatives est intégrée au procès auquel elle participe, de manière passive ou active, comme sujet de conscience alors que la personne des formes prédicatives est extérieure au procès et objectivée. L'évolution du système des démonstratifs témoigne également d'un retrait du locuteur : l'opposition sémantique comportait initialement une dimension évaluative et modale qui s'est affaiblie à partir du 13<sup>ème</sup> siècle (Marchello-Nizia 2006, Guillot Barbance 2017) au profit de repères plus objectifs, d'une référence construite à partir de l'occurrence et non plus du locuteur, et, qui plus est, dans un cadre culturel voyant la structure des textes écrits peu à peu primer sur l'*hic* et *nunc* de la performance orale. Enfin, la déflexivité a coïncidé, dans un premier temps, avec la réduction de la portée du datif inaliénable

aux seules parties du corps, excluant alors ce qui relevait de la sphère personnelle telle que l'a définie Bally (1926).

Dans son article de 1997, Christiane Marchello-Nizia mentionne, en plus des démonstratifs, deux autres phénomènes, qui consistent moins en des modifications de systèmes grammaticaux qu'en des changements d'ordre lexical. Le premier est la disparition du verbe *cuidier*. Il s'agit d'un verbe subjectif de type épistémique (Kerbrat-Orechionni 1980), ayant pour traduction en français moderne, en fonction de paramètres que nous allons détailler plus bas, tantôt « croire », tantôt « penser, s'imaginer ». Il avait notamment pour caractéristique de contrôler le mode du verbe de la complétive selon des paramètres très spécifiques : si *cuidier* était à la première personne, au présent de l'indicatif et sans négation, le verbe de la complétive était à l'indicatif. Si l'une de ces trois conditions faisait défaut, on le trouvait au subjonctif, comme en attestent les exemples ci-dessous, empruntés à l'autrice :

(317) *Et je cuit qu'il le passera* (Yvain, v.2669, Chrétien de Troyes)

(318) *Mais je ne cuit que ce soit hui* (Yvain, v.6592, Chrétien de Troyes)

(319) *Et je cuidai qu'il ne seüsse parler* (Yvain, v.323, Chrétien de Troyes)

(320) *Ele cuide que ele truisse ostel* (Yvain, v.4865, Chrétien de Troyes)

Dans le premier cas de figure, on traduit *cuidier* par *croire*, dans les autres cas de figures, on le traduit par *penser* ou *s'imaginer*. Lorsque l'usage de ce verbe coïncide avec la personne énonciatrice et le temps de l'énonciation, on lui présuppose un degré d'assertivité supérieur. De même qu'avec la forme CIST (Guillot-Barbance 2017), ou bien le *Je* « auctorial » (Detges 2003), c'est par référence à sa personne même que le locuteur garantit la valeur de vérité de son énoncé. Cependant, comme le remarque Christiane Marchello-Nizia, « ce verbe va disparaître, entre le 15<sup>ème</sup> et le 17<sup>ème</sup> siècle, (...) et avec lui la possibilité de voir le locuteur-énonciateur définir la vérité ou la fausseté de l'assertion formulée dans la complétive » (Marchello-Nizia 1997). Le second phénomène dont il question est le glissement sémantique du mot *réel*. Il s'opposait initialement, lors de sa première apparition dans les *Coutumes de Beauvaisis*, à *personnel* sur le plan juridique : était « personnel » ce qui concernait les personnes, était « réel » ce qui concernait les choses, les objets. *Réel* n'est alors pas encore en concurrence avec le mot

*vrai* qui recouvrait à la fois la « vérité assumée comme subjective » que la « vérité assertée comme objective », comme en témoigne l'exemple suivant, où l'on traduirait plutôt *avez* par « réalisé » :

(321) *Onques mes songe ne fu si avez.* (*Couronnement de Louis*, v. 299)

Par le truchement d'une construction comme « *reale verité* », le mot *réel* se verra peu à peu « corrélé à la notion d'existence empirique ». Il ne s'opposera donc plus à *personnel*, mais à *virtuel, idéal* ou *conceptuel*, et formera avec *vrai* un ensemble complémentaire, l'un concernant uniquement le donné empirique brut, et l'autre le contenu propositionnel qui s'y rapporte. Cette évolution constitue donc une perte pour l'adjectif *vrai*, qui voit sa portée réduite :

« Lorsque la langue n'a que *verai/voir*, cela signifie que le sujet énonciateur est le relais obligé du « réel », d'abord perçu et donné comme vrai pour lui. Avec l'introduction de *reel*, le détour par le locuteur énonciateur ne s'impose plus : on a désormais une opposition, *vrai* étant réservé au discours, à l'assertion, à l'énoncé, au texte, ayant éventuellement le monde comme garant, alors que *réel* est censé désigner directement le monde tel qu'il est, sans le relais nécessaire (au moins dans la langue) d'aucun énonciateur. »

Christiane Marchello-Nizia y insiste à juste titre, il importe avant tout au moyen âge que le perçu soit « donné vrai » pour le locuteur. D'où à la fois la possibilité, pour ce dernier, avec le verbe *cuidier*, d'attester par lui-même d'une vérité, et l'impossibilité d'en attester indépendamment de lui-même en l'absence d'une notion du « réel » s'opposant à celle du « vrai ». On note que le terme qui finira, ici, par prendre cette valeur objectivante s'opposait initialement à « personnel ». Deux principaux aspects se dégagent de cette cartographie du sujet de langue ancien et de son évolution. Le premier concerne l'expression modale et évaluative : si celle-ci connaissait un certain ancrage dans les systèmes grammaticaux, elle s'en retire peu à peu pour ne subsister que dans le sous-système des pronoms personnels non prédicatifs. Le second concerne la désignation même de la personne, dissociant en quelques siècles personne subjective et personne objective.

A partir de ce qui a été dit dans les parties précédentes, et en nous fondant également sur les remarques et réflexions de Christiane Marchello-Nizia, nous pouvons formuler un premier constat selon lequel l'évolution de l'ancien français au français moderne a été marquée par un



retrait du sujet des systèmes déictiques, ceux-ci étant, pourtant, fondamentalement constitutifs de la subjectivité linguistique, en un sens différent. La subjectivité dont la part s'est ainsi réduite, dans les systèmes des démonstratifs, des possessifs et des pronoms personnels, est plutôt d'ordre évaluatif, affectif et modal. Cela ne signifie pas pour autant que le français moderne soit moins apte que l'ancien français à communiquer cette subjectivité. Dans son ouvrage intitulé « *L'énonciation – de la subjectivité dans le langage* » Catherine Kerbrat Orecchioni (1980) consacre toute une partie à l'étude des moyens dont dispose le français moderne pour évaluer, exprimer des affects et modaliser. Sa réflexion est alors centrée sur quatre parties du discours seulement, qu'elle aborde une par une : le nom, le verbe, l'adjectif et l'adverbe. Or il s'agit là des mêmes catégories que Gérard Moignet désigne comme prédicatives dans sa *Systématique de la langue française*. Ainsi, nous pouvons reformuler notre constat avec davantage de hauteur de vue : la subjectivité évaluative et modale, qui, à date ancienne, prenait une place importante dans les systèmes grammaticaux, est aujourd'hui presque exclusivement exprimée à l'aide des catégories prédicatives. Or, nous l'avons vu en ce qui concerne le pronom personnel, l'opposition entre prédicativité et non-prédicativité peut aussi être interprétée comme celle entre le *regard du sujet* et *l'objet de son regard* (le sujet lui-même, dans le cas des pronoms personnels). Ce transfert de l'évaluatif et du modal vers des catégories dont la prédicativité, dans le même mouvement, s'affirme, peut donc être considéré comme une objectivation de cette dimension du sujet, au même titre, mais à plus grande échelle, que l'objectivation du sujet à travers les pronoms personnels prédicatifs. Ainsi, d'une part, ce mouvement analytique touche l'ensemble de la langue, par le biais d'un phénomène général de spécialisation catégorielle dont nous avons rendu compte précédemment, et d'autre part se rejoue, plus en profondeur, dans les systèmes déictiques des démonstratifs, des possessifs et des pronoms personnels. Parmi les catégories non prédicatives, qui résultent également de cette analyse, les déterminants, les prépositions et les conjonctions, n'ont conservé du sujet que sa dimension formelle et organisatrice : pure formes de sujet opérant, elles sont incapables d'autonomie dans le discours, toujours en attente de l'objet opéré. Les pronoms personnels non prédicatifs, s'ils procèdent aussi de la même analyse, peuvent en revanche encore assumer une part minimale de cette subjectivité expressive et sensible, étant donné leur position dans le plan verbal, aux prises avec la temporalité qui maintient le sujet dans les conditions concrètes de son existence. Parmi les changements dont nous devons faire état, il s'en trouve d'autres, qui feront l'objet de la sous partie suivante, n'affectant pas directement, semble-t-il, l'expression ou la représentation du sujet, mais qui nous paraissent cependant déterminants de par le parallèle qu'ils forment avec les changements anthropologiques dont nous allons plus loin faire état.

Nous avons en effet parlé, au sujet des démonstratifs, d'une tendance sémiologique à privilégier le « quantitatif » sur le « qualitatif », à la fois sur le plan du signifié et du signifiant. Cette opposition entre qualité et quantité nous renvoie à la théorie guillaumienne du nombre grammatical, sur laquelle nous devons maintenant faire un point.

#### **4.1.2 Le nombre guillaumien comme fait de langue et comme modèle théorique**

Dans ses leçons de 1944-1945, Guillaume théorise la distinction entre pluriel *interne* et *externe* concernant le nombre grammatical. Il remarque en effet une tendance des premiers à assembler non pas des éléments d'après leur similarités, mais d'après leurs différences et leur complémentarité. En mettant en dialectique l'unité et la pluralité, il expliquera la différence entre ces pluriels limitatifs et l'unique pluriel qui a subsisté en français moderne sous forme grammaticale. Il définit ainsi le pluriel interne comme une pluralité sous unité, et le pluriel externe comme le rapport inverse, une unité sous pluralité.

##### La forme *uns* en ancien français et sa disparition

Le système de l'article en ancien français, était quelque peu différent du nôtre. D'une part, il était dans sa globalité, et comme l'ensemble du plan nominal, soumis à la déclinaison bicasuelle, dont les formes sujet *li* et *uns* ont aujourd'hui disparu, d'autre part, le pluriel indéfini était la plupart du temps marqué par l'absence d'article, mais pouvait dans certains cas être exprimé à l'aide de la forme *uns*. En s'appuyant sur quelques exemples, Gustave Guillaume identifie cette forme comme relevant du pluriel interne. Depuis, d'autres chercheurs ont confirmé, approfondi et nuancé ces premières observations, notamment, le plus récemment, Carlier (2016) et Buridant (2019). Dans la grammaire de ce dernier, on trouve en effet un descriptif détaillé des différentes valeurs que pouvait avoir la forme *uns*. L'ensemble des occurrences relevées par Anne Carlier sur la Base de Français Médiéval se répartissent en quatre cas de figures. Les deux premiers correspondent à la formulation initiale de Guillaume : il s'agit

de duels, constituant le « noyau dur » selon Claude Buridant, ainsi que de pluriels désignant un « ensemble comptable d'éléments solidaires ou formant série, présenté comme une unité mais conçus comme ayant différentes parties ». Apparaissent en effet accompagnés de l'article *uns* les noms désignant une paire (partie du corps, vêtements, équipements du chevalier, outils) ainsi que des ensembles cohésifs du même type dépassant les deux unités (*uns dens, uns cheveus, uns dois, unes armes...*). »

Le troisième type d'occurrence s'écarte en revanche quelque peu de la définition initiale. Cette forme dite de pluriel interne peut également « souligner, dans plusieurs exemples comparables, l'absence de limites précises, l'étendue, l'ampleur, en particulier dans l'évocation d'un paysage » (Buridant 2019, p.160). Les exemples qu'il donne sont tous des désignations de vastes étendues (« *terres* », « *places* ») :

(322) *unes terres ardans et caudes*

(323) *En un biau prez lez uns estanz* (Thèbes, V9668)

(324) *Et si commencerent a assembler en unes granz places qui estoient dedanz constantinoples* (Villehardouin)

Parler d'une « absence de limites précises » peut cependant relever d'une conception quelque peu anachronique, en décalage avec la représentation médiévale de l'espace. Nous verrons en effet en (4.2.4) que l'espace médiéval est consubstantiel à ce qu'il contient, et ne doit pas se comprendre comme une étendue définie en elle-même et correspondant à une mesure précise. La pluralité correspond peut-être d'avantage ici au nombre et à la diversité potentiellement contenus par un grand espace, ce qui ne remet pas en cause l'unité du lieu, quand bien même celui-ci ne répond pas à une délimitation de type moderne, précise mais abstraite et homogénéisante. Mais ces quelques exemples n'en appellent pas moins à discussion. Si l'idée subsiste d'une pluralité qui se subordonne à l'unité, on voit que tend à se dissiper en revanche, dans l'usage, le caractère qualitatif de cette multiplicité. La complémentarité des deux parties d'une paire corporelle, ou des différents accessoires qui composent l'équipement du chevalier, est intuitivement évidente, mais celle des cheveux, ou celle interne à un étang, l'est déjà beaucoup moins, et il se peut qu'il y ait là un effet de sens jouant sur le cumul indéfini d'une diversité plus supposée que concrètement envisagée.

Le dernier ensemble d'occurrences rejoint davantage la définition que nous pourrions dire « restreinte » du pluriel interne, tout en se différenciant des deux premiers. Claude Buridant l'analyse comme suit : « une série d'éléments identiques peuvent être considérés comme typiques, rapportés à un modèle connu, ceci dans les descriptions d'objets ou d'animaux étranges ou fabuleux en particulier ». Voici quelques-uns des exemples qu'il donne :

(325) *C'est une gent qui vers dieu n'a amor*

*Uns espiez porte par mout ruiste fieror*

(326) *Escharbos sont **unes** mouches qui sonnent fort quand elles volent.*

Il y a ici tension entre l'unité de l'espèce et la multiplicité de ses représentants. Or l'identité des membres ne va pas nécessairement de soi, surtout si l'on songe au premier analogisme médiéval, dont parle Phillippe Descola dans *Par-delà nature et culture* (2005, p.115) qui consiste en ce que l'unité d'un concept se confirme paradoxalement dans l'innombrable diversité de ses réalisations, qui toutes participent de la même notion. Ce premier analogisme s'oppose au second, de la Renaissance, qui tend au contraire à justifier la consistance d'un concept d'après l'homogénéité de son extension réelle.

L'apparition de *des* dès au 13<sup>ème</sup> siècle s'inscrit dans deux tendances : une tendance générale à utiliser l'article, conduisant la grammaticalisation de la position initiale du groupe nominal comme celle du déterminant, et une tendance locale à l'homogénéisation du système de l'article allant vers un pluriel généralement externe, qu'il soit défini ou indéfini. La forme *uns* subsistera cependant jusqu'au 16<sup>ème</sup> siècle, sous des formes de plus en plus figées. Enfin, comme le signalait déjà Guillaume, une expression lexicale de la pluralité interne subsiste en Français moderne. Certains noms, en effet n'ont pas de singulier, et signifient sous pluriel un concept pouvant être appréhendé comme une unité (*des ciseaux, des obsèques, des escaliers*). Il y a là confirmation de la tendance précédemment relevée, à purger la grammaire de certaines distinctions sémantiques.

#### 4.1.3 Proposition d'un modèle théorique

Cette opposition grammaticale entre pluriel interne et externe peut avoir, en tant que concept, une portée beaucoup plus large, et nous pouvons l'appliquer à des domaines de différentes natures. Elle procède, en définitive, d'une dialectique entre le nombre et l'unité, se résolvant en deux types de multiplicité différents. La question des rapports entre pluralité et unité peut être transposée dans une multitude de champs de réflexions. Nous l'avons, par exemple, déjà utilisé pour opposer les notions de *système* et de *catégorie* (partie 3.1.2.). Nous allons de nouveau mobiliser cette base conceptuelle pour structurer notre réflexion et en articuler les différents niveaux, linguistiques, anthropologiques, voire « métaphysiques », au sens où a pu l'entendre Whorf (1971). Le seul niveau linguistique se trouve lui-même étalonné en différents degrés de profondeurs : les deux formes de multiplicité s'articulent directement comme opposition grammaticale sous signe linguistique, mais également, à un niveau beaucoup plus profond, comme principe régulateur des relations entre les signes. Nous prendrons soin de dissocier le premier niveau, qui doit être considéré comme le donné linguistique, du second, qui intervient davantage comme un outil descriptif et théorique, pouvant à la fois traiter de mécanismes très généraux (comme les relations entre les catégories et les systèmes) mais aussi de modèles de relations linguistiques plus définies. Nous proposons notamment de penser la déclinaison, propriété grammaticale, sous la forme d'une pluralité interne, en tant qu'elle constitue un traitement spécifique de la multiplicité, subordonnant celle-ci à une unité limitante et la répartissant en sous-unités distinctes et complémentaires, étant donné qu'elles sont susceptibles de co-fonctionner dans le discours. D'un point de vue diachronique, cela revient à affirmer que la déclinaison, modèle grammatical de pluralité interne, autrefois hégémonique, s'est vu peu à peu confiné au seul sous-paradigme des pronoms personnels conjoints, articulant sous l'unité du verbe un nombre limité d'actants formels. Nous verrons plus loin que l'affinité entre pluralité interne et plan verbal peut aussi se comprendre comme un rapport spécifique à l'espace et au temps.

Nous l'avons déjà dit au sujet des démonstratifs, la notion de sphère personnelle comporte déjà, dans son application même, une dimension qualitative : les référents ont ou n'ont pas pour qualité d'être associables à telle ou telle personne. Mais nous voudrions ici insister davantage sur les éléments qui s'y rapportent et qui construisent l'univers personnel. Si nous voulons bien attribuer un sens spécifique à la notion de *personne*, il nous faut la distinguer de celle d'*individu*. Il semble qu'elle s'en distingue principalement par son caractère extensif : on lui associe intuitivement un certain nombre de traits *personnels*, non seulement physiques, mais aussi psychologiques et sociologiques. *A contrario*, en un certain sens, le terme d'*individu* exclut tout

trait de personnalité. Nous partirons donc du principe que, selon le contexte culturel, une plus ou moins grande diversité d'éléments peuvent participer de la définition d'une personne donnée, voire de la notion générale de personne. Nous traiterons alors de l'appartenance à la sphère personnelle, telle qu'elle se manifeste sur le plan linguistique, non pas comme d'une association libre à la personne, mais comme une intégration à cette dernière. La pluralité des éléments que l'on désigne comme relevant de la sphère personnelle se subordonnent ainsi à l'unité de la personne, chacune comme une part constituante et distincte.

Comme en témoigne l'évolution du marquage de l'inaliénable, et comme ne manque pas de le souligner Bally (1926), il semble que la portée de la sphère personnelle ait été quelque peu réduite au cours des transformations culturelles qui ont accompagné la langue française dans ses multiples changements. Limitée aujourd'hui, pour l'essentiel, au corps et à l'esprit, la personne intègre au moyen âge une plus grande diversité d'éléments (à s'en tenir à ce que nous dit la langue) : rayonnant bien au-delà de son fondement corporel, elle s'étend alors à sa famille, à ses armes, à son pays, mais aussi, comme en attestent certains emplois de la série CIST, à ce qu'elle dit, et peut-être à ce qu'elle perçoit : c'est pourquoi la personne s'institue comme le principal garant de la valeur de vérité de son propos. Elle atteste même quelque fois par autoréférence, comme dans le cas du « *je auctorial* » (Detges 2003), ou encore du verbe *cuidier*, la validité de son propre discours. Elle signale, plus indirectement, à travers de simples postpositions de pronoms personnels, l'importance, affective ou rhétorique, de ce qu'elle affirme, ou encore, le caractère surprenant, mais pourtant véridique d'une observation (Prévost 2003). Les procédés d'inversions se sont aujourd'hui figés en quelques types de phrases à la valeur pragmatique bien définie et à usage unique (interrogation, injonction), mais ils véhiculaient autrefois une multitude de signaux communicatifs (performativité, emphase, conviction), tous manifestant l'emprise de la personne sur ce qu'elle énonce et perçoit. Cette grande diversité, cette multiplicité qualitative étaient constitutive de la personne dans les limites de son unité.

## **4.2 Éléments d'un parallèle anthropologique**

Un des objets de notre étude est, nous le rappelons, de formuler un parallèle entre une évolution située sur le plan linguistique et des changements d'ordre culturel ou anthropologique. Il s'agit tout d'abord de rendre concevable une connexité entre ces deux domaines de la vie humaine, en ne décrivant pas tant leurs connexions concrètes que leur similarité de contenu. Peut-on, en somme, observer un changement similaire, mobilisant les mêmes notions, touchant à la fois le langage et les d'autres secteurs de l'activité humaine, comme la technique, l'art, la morphologie sociale, la « métaphysique » au sens Wohrfien ? Nous poserons ci-dessous quelques jalons en vue de répondre à cette question, en mobilisant des auteurs qui ont travaillé à synthétiser et conceptualiser ce qui différencie, au plan anthropologique, l'occident médiéval de l'occident moderne. Nous proposons ensuite une synthèse théorique permettant d'unifier les différents aspects abordés ci-dessous.

### **4.2.1 L'espace médiéval selon Zumthor**

Connu pour ses nombreux travaux sur la littérature médiévale, Paul Zumthor a consacré un important ouvrage, *La mesure du monde* (Zumthor 1993), à une réflexion sur la conception médiévale de l'espace et son évolution. Les termes, les formulations employées par ce dernier pour décrire l'expérience que le sujet médiéval pouvait avoir de son environnement fait écho aux termes dans lesquels nous avons tâché d'explicitier les dynamiques représentationnelles profondes qui déterminent, en partie, les caractéristiques typologiques de l'ancien français. Dès l'introduction du livre, Zumthor décrit un rapport à l'espace dans lequel on retrouve les notions-clefs de notre présente réflexion :

« L'homme d'alors n'a pas le sentiment comme nous qu'il existe une matière inhumaine séparée. Le christianisme faisait certes son possible pour distinguer « la chair » de l'« esprit ». Mais l'un et l'autre était, avec l'univers, englobés dans la conscience de vivre. Tout homme conservait avec la terre une chaleureuse complicité. L'espace du paysan médiéval, non moins que du citadin, du seigneur, du prélat, n'avait rien de ce qu'est pour nous le nôtre, tridimensionnel, uniforme, divisible en séquence mesurables et doué de qualités indépendantes de son contenu matériel. L'espace médiéval n'est ni abstrait, ni homogène. Nous dirions, en notre jargon publicitaire, qu'il est « personnalisé » : concret, individuel, hétérogène, mais intime. » On ne le conçoit pas comme un milieu neutre, mais comme une force qui régit la vie, l'embrasse, la détermine... la fascine. C'est pourquoi ce que l'on éprouve alors le plus de difficulté à percevoir et à évaluer, ce sont les distances. Et l'on peut se demander quelle fut en cela l'influence d'une doctrine religieuse qui proclamait l'Incarnation, c'est-à-dire la présence spatio-temporelle d'un Dieu parmi ses créatures. L'espace Médiéval est moins perçu que vécu ».

Zumthor oppose ci-dessus la conception médiévale de l'espace à la conception moderne. Pour le sujet du moyen âge, l'espace est « *hétérogène* », autrement dit, composé selon des distinctions qualitatives. Il est également difficile à évaluer d'un point de vue quantitatif, contrairement au second, qui est « homogène » et « divisible en séquence mesurable » ; de conception, donc, tout à fait abstraite et quantitative. Nous reconnaissons déjà là des éléments de la distinction établie par Gustave Guillaume au sujet du nombre grammatical, entre pluralité interne et externe, et nous avons dit plus haut l'importance que nous lui attribuons, comme fait de langue et sur le plan théorique. Mais l'espace médiéval est aussi « personnalisé », « individuel » et « intime », et nous retrouvons ici l'idée selon laquelle l'environnement perçu est intégré à la sphère personnelle. Nous pourrions, enfin, associer cette distinction entre *chair* et *esprit*, que l'Eglise s'efforçait, non sans difficulté manifestement, de faire respecter, à celle, guillaumienne aussi, entre *matière* et *forme*, ou encore, entre *sujet regardant* et *objet regardé*. Entremêlés, les deux « étaient, avec l'univers, englobés dans la conscience de vivre ». La langue médiévale associait si intimement l'esprit au corps, que le mot même de *corps*, grammaticalisé, pouvait être utilisé comme un pronom désignant la personne dans son entier. Claude Buridant traite la question dans le chapitre même consacré au pronoms personnels de sa *Grammaire du français médiéval* (2019), assimilant le mot *cors* au « *système élargi des pronom personnel* » (p. 610). Voici les exemples qu'il donne de ses emplois les plus subdits :



(327) *Ses cors meïsmes le ala apoter* (Aliscan, v.7471)

(328) *Par saint Pol de Ravane, mes cors vos aidera*

L'exemple (327) pourrait être traduit en français moderne par « il alla lui-même lui apporter », ou bien par « *il alla lui apporter en personne* ». Au fil de l'évolution du français, le corps, entendu comme le sujet dans ce qui le relie à l'existence sensible et concrète, s'est en grande partie dégrammaticalisé. Les données de ce sujet corporel, émotions comprises, était autrefois mêlées à la grammaire ; elles s'expriment aujourd'hui en grande majorité à travers les catégories dites lexicales (nom, verbe, adjectif, adverbe). Traitées en tant que « matière », elles se trouvent alors distinguées d'une forme plus purement logique et « objective » (Marchello-Nizia 1997) du sujet, et sont moins profondément ancrées dans les opérations intellectuelles structurant l'expérience qu'elles ne l'étaient, semble-t-il, au moyen âge.

Zumthor décline, au fil de la première partie de son ouvrage, plusieurs thèmes forts relevant de la notion médiévale de l'espace (le « *lieu* », le « *terroir* », la « *ville* »...), qu'il commente une nouvelle fois en des termes qui s'intègrent parfaitement à notre cadre conceptuel. Ainsi, à propos du *lieu* :

« On ne peut diviser un lieu en parties, car il totalise les éléments et les relations qui le constituent. Un ensemble de signes s'y cumulent et s'y organisent en un signe unique et complexe. » (p.52)

L'auteur insiste ici sur le rapport des parties au tout, sur la subordination de leur pluralité à leur unité. On retrouve aussi, lorsqu'il s'agit de distinguer entre *ici* et *ailleurs* cette indéfinition des limites, qui caractérise, comme on l'a vu, certains emplois de l'article de pluriel interne *uns* : « L'incertitude des limites nuance l'opposition entre *ici* et *ailleurs* » (p.54). La notion médiévale de lieu entretient aussi pour Zumthor un lien étroit avec celle de personne, comme qualité intrinsèque de celle-ci :

« l'identification de soi ne peut se distinguer de l'appropriation d'un lieu ni de l'adaptation à son environnement immédiat ». (p.52)

Il y a ainsi entre lieu et personne un lien indéfectible d'identité, à tel point que « la vieille épopée scandinave, dont témoignent les sagas islandaises, ne nomment jamais un héros sans préciser son origine » (p.53). On retrouve également cette personnalisation de l'espace dans les notions de *terroir* et de *pays* :

« Terroir : espace d'enracinement et d'expérience profonde, contrée natale, celle où mieux que partout ailleurs on sait mesurer la marche du temps à la couleur des feuilles et à la forme des nuages. L'élément affectif qui s'y attache s'exprime souvent en ancien français par le mot *pays*, de sens peu précis mais toujours vigoureusement personnalisé. » (p.80)

Paul Zumthor note par ailleurs que le terme de *pays* apparaît plus de 60 fois dans *La Mort le roi Artu*, et ce « toujours avec la même forte détermination personnelle et concrète. » (p.80). Cette personnalisation n'est pas sans lien avec les dimensions de l'espace habité ; ainsi « la maison médiévale (à l'inverse de nos immeubles urbains modernes) est construite à l'échelle humaine ». (p.82). La question de l'échelle renvoie à celle de l'expérience corporelle, un espace aménagé « à l'échelle humaine » et structuré selon des proportions ajustées au corps, qu'il s'agisse de ses facultés de déplacement ou de perception. L'espace comme extension de la personne est aussi, dans une certaine mesure, extension du corps. Enfin, en plus de son caractère personnel, le « lieu » semble subtilement constituer pour Paul Zumthor un point de rencontre entre temps et espace :

« Un lieu n'est jamais dépourvu de sens pour celui qui « s'y trouve ». Peut-être même a-t-il le pouvoir d'intégrer l'évènement dans le temps, si l'on en croit l'expression telle que « avoir lieu » en français, « platz finden » en allemand. C'est à ce niveau profond que s'origine le sens du mot demeure en français ancien : étymologiquement dérivé de la notion de durée (le latin *mora*), il désigne, de façon intemporelle, le fait d'être là, en une sorte de dégustation du lieu.» (p.52)

L'espace médiéval, le lieu, indissociable de l'expérience du sujet qui s'y trouve, est, de ce fait, rapporté à la notion d'existence, et devient synonyme d'inscription dans le temps. Nous reviendrons plus loin sur cette connexion entre temps et espace. Nous pourrions multiplier les exemples illustrant notre propos, tant l'ouvrage de Zumthor abonde en formulations précises et parlantes. Les citations ci-dessus le montrent bien, la description qu'il livre de l'espace médiéval est tout à fait assimilable aux outils conceptuels à l'aide desquels nous avons jusqu'ici caractérisé l'ancien français d'un point de vue typologique : pluralité interne, sphère

personnelle, mais aussi différenciation moindre de la forme et de la matière, entre le prédicatif et le non-prédicatif, donc. La correspondance tient jusque dans l'opposition avec la représentation moderne de l'espace, corolaire, décrite comme inverse à celle du moyen âge, c'est-à-dire quantitative et impersonnelle.

#### **4.2.2 Unité et pluralité dans la mystique de René Guénon**

Nous trouvons également des formulations similaires, cette fois ci-concernant directement la notion de multiplicité, dans un ouvrage qui traite d'un sujet connexe, mais abordé sous un angle beaucoup plus polémique, *Le règne de la quantité*, de René Guénon. L'apport constitué par une telle référence se situera plutôt à un niveau purement philosophique : on doit en effet à René Guénon d'importantes réflexions sur le nombre (*Les principes du calcul infinitésimal*), toujours soucieuses de rapporter et confronter les conceptions modernes, à des conceptions qu'il désigne souvent comme « traditionnelles », dépassant le cadre du moyen âge occidental, et englobant les traditions mystiques indiennes et nord-africaines. Dans le présent ouvrage, il dénonce ce qu'il considère comme une dérive de la civilisation occidentale, selon lui en déperdition, s'abandonnant au matérialisme et à l'individualisme, ainsi qu'au triomphe de la « quantité » sur la « qualité » :

« (...) la fausse unité de l'individu conçu comme formant par lui-même un tout complet correspond, dans l'ordre humain, à ce qu'est celle du prétendu « atome » dans l'ordre cosmique : l'un et l'autre ne sont que des éléments considérés comme simples à un point de vue tout quantitatif, et, comme tels, supposés susceptibles d'une sorte de répétition indéfinie qui n'est proprement qu'une impossibilité, étant essentiellement incompatible avec la nature même des choses ; en fait, cette répétition indéfinie n'est pas autre chose que la multiplicité pure (...), nous voulons dire, la multiplicité considérée analytiquement et sans être rapportée à aucun principe, car il va de soi que, dans l'ordre principiel, toute multiplicité est comprise synthétiquement dans l'unité même. Il peut sembler qu'il y ait, en un certain sens, multiplicité aux deux points extrêmes, de même qu'il y a aussi corrélativement, suivant ce que nous venons de dire, l'unité d'un côté et les « unités » de l'autre (...). La multiplicité d'en bas est, par

définition, quantitative, et l'on pourrait dire qu'elle est la quantité même, séparée de toute qualité ; par contre la multiplicité d'en haut, ou ce que nous appelons ainsi analogiquement, est une multiplicité qualitative, c'est à dire l'ensemble des qualités ou des attributs qui constituent l'essence des êtres et des choses. » (p.14)

Ce n'est bien évidemment pas le caractère axiologique de l'opposition présentée ci-dessus qui nous intéresse (nous n'avons, pour notre part, aucune raison spécifique de situer une multiplicité « *en bas* » et l'autre « *en haut* »), mais bien plutôt certains aspects de la formulation qui en définit les termes. Celle-ci se rapproche, à s'y méprendre, de la théorie du nombre grammatical chez Guillaume : on a d'un côté une multiplicité « analytique », « quantitative », qui accumule sans limite des unités identiques (dans une « répétition indéfinie »), et de l'autre une multiplicité « qualitative », « synthétique », subordonnée à un « ordre principiel » selon lequel « toute multiplicité est comprise synthétiquement dans l'unité même ». La manière dont il semble dissocier, espacer, les deux multiplicités, « aux deux points extrêmes », puis « l'unité d'un côté « les unités » de l'autre » n'est pas sans évoquer le tenseur binaire radical du nombre.

Or, cette opposition n'intervient pas, dans l'ouvrage de Guénon, en vue de décrire différentes propriétés grammaticales. Nous n'avons pas connaissance que celui-ci fût un spécialiste de l'ancien français, ou, du moins, qu'il ait porté son attention sur les faits de langues touchant le nombre grammatical. Elle intervient plutôt sur un plan que l'on pourrait dire anthropologique, pour opposer des différences d'ordre culturel, à travers deux modèles civilisationnels, la « tradition » et la « modernité », qui définissent deux rapports au monde bien distincts. La portée concrète de ces modèles est, comme nous l'avons vu plus haut, très large, et comprend de ce fait les contextes historiques pertinents pour notre présente réflexion, à savoir le moyen âge français, ainsi que les transformations sociales et techniques qui se sont produites en parallèle à l'évolution du français. D'après Guénon, ces transformations auraient pour fondement métaphysique la progressive hégémonie de la multiplicité quantitative. Si le caractère mystique et politique de l'œuvre de René Guénon doit nous appeler à la réserve sur le plan épistémologique, cette réserve peut être assouplie si l'on tient compte des références (Zumthor, Crosby) auxquelles s'ajoute cette citation, qui décrivent la dynamique évolutive présentée ci-dessus en des termes similaires, et qui, pour autant, ne se positionnent pas en faveur du modèle culturel médiéval, ou « traditionnel », comme le fait Guénon.

### 4.2.3 Ivan Illich et la *causa instrumentalis*

Selon Ivan Illich, le moyen âge constitue un tournant décisif dans l'histoire de l'occident. Il y voit le passage du modèle anthropologique de l'antiquité, caractérisé par une relation organique à l'environnement matériel, à ce qu'il nomme l'*âge instrumental*, s'étendant du 13<sup>ème</sup> siècle jusqu'au troisième tiers du 20<sup>ème</sup> siècle. Dans un article intitulé « Propédeutique philosophique à l'âge chrétien des instruments »<sup>101</sup>, il décrit le passage à l'âge instrumental d'une manière qui nous semble faire écho à l'analyse du sujet entre opérant et opéré, qui résulte, en diachronie du français, de la radicalisation de la dichotomie entre parties du discours prédicatives et non prédicatives. Le passage aborde la question à partir de la relation entre l'homme et ses outils :

« Pour un grec, une hache était nommée et conçue comme un organon. C'était un organe comme la pelle et le couteau, ou, en l'occurrence, la main, « l'organe de tous les organes ». Aucune distinction n'était faite entre la boîte à outil du charpentier et son travail. C'est seulement au II<sup>ème</sup> millénaire du christianisme que la hache a été transformée en instrumentum, et cette métamorphose est un aspect essentiel de la « modernité ». L'idée de hache comme matérialisation de l'intention de l'outilleur – celle de couper en frappant – est une chose qui n'apparaît pas avant le haut Moyen Age. L'idée de cette intention qui prends corps, de ce transfert d'une quête intentionnelle en objet, était nouvelle, tout comme l'était son nom : *causa instrumentalis*. Elle s'est imposée sous la forme d'une élaboration scolastique sur une suggestion arabe. » (p.281)

Nous pouvons établir un parallèle entre ce qui vient d'être dit et l'évolution qu'a connue l'expression de l'inaliénable du latin au français moderne. Pouvant encore concerner une large diversité ontologique en ancien français, la sphère de l'inaliénable, assimilable à la sphère personnelle, va être drastiquement réduite pour ne plus pouvoir concerner que le corps et l'esprit. Les ustensiles, qui, dans le langage, pouvaient être désignés comme partie intégrante de la personne (Frleta 2014), s'en sont trouvés peu à peu exclus. Au cours du moyen âge, une analyse se serait produite, séparant l'utilisateur de l'outil, différenciant la main de la hache. Un peu plus loin, la même opération est étendue à la perception :

---

<sup>101</sup> Publié dans le recueil « *La perte des sens* » (2004), p. 279-286

« Sitôt disponible, la notion d'instrumentalité affecta l'anthropologie. L'œil avait été jusque-là conçu comme partie intégrante de l'être entier, comme un organe, un organe érectile dont le rayon visuel effleure les qualités visibles des choses mises en lumière par la puissance du soleil. Le regard émanant de l'œil se fondait avec ces couleurs et teintait l'être même de celui qui voit. Dans tous les traités d'optique antiques, il était question de ce rayon visuel, de ce que les miroirs, les prismes où une surface aqueuse font à ce rayon qui trouve son origine dans l'œil. Il est frappant de voir que le fonctionnement non universellement accepté de l'organe, l'œil, était tellement étranger aux historiens des derniers siècles qu'il fallut attendre le livre de Gérard Simon, en 1988, pour que soit reconnu le caractère incomparable de l'œil organique et de l'œil instrumental. C'est seulement à partir du XIV<sup>ème</sup> siècle que le sujet de la science optique a été mis sens dessus dessous. Que celle-ci a commencé à traiter du comportement des rayons de lumières, non plus du regard. L'œil avait muté, il était devenu un instrument d'analyse des messages codés en rayon de lumière. » (p.282-283)

L'œil n'est plus le point à partir duquel le regard s'étend sur le monde, mais devient le réceptacle d'un rayon de lumière extérieur à la personne, le support subjectif d'un apport objectif. La même opération touche par ailleurs l'intellect :

« Une chose analogue s'est produite pour l'intellect. Les premiers scolastiques appartenaient encore clairement à la tradition péripatéticienne. Par analogie avec le rayon visuel de l'optique classique, l'intellectus activus jaillissait afin de pénétrer l'essence de la chose à connaître, de fusionner avec sa vérité et de connaître, par un partage intentionnel de la vérité, l'essence de l'être connu. Le remplacement d'un rayon organique émanant de l'œil par son contraire, un rayon de lumière pénétrant l'œil, devint le modèle selon lequel les philosophes d'Oxford redéfinirent l'intelligence. » (p. 283)

La connaissance du monde impliquait une « *fusion* » de la personne avec celui-ci, l'extension, le jaillissement des facultés intellectuelles, c'est-à-dire, une nouvelle fois, extension du sujet vers l'objet et consubstantialité partielle : la personne extensive est faite de la partie du monde qui se rapporte à elle, et cette partie du monde se voit en retour personnalisée. Le système des démonstratifs anciens est à l'image de cette fusion partielle du sujet médiéval avec son environnement. Les marques grammaticales qui le structurent, -ST et -L, emportent avec elles, à l'origine, des éléments de l'expérience du monde, ne seraient-ce qu'affectifs où évaluatifs, autrement dit, en connexion directe avec les conditions d'existence concrète du sujet. Les

formes des séries CIST et CIL étant alors indifféremment prédicatives ou non prédicatives, il n'est pas encore question pour elles de différencier entre l'opérant et l'opéré, considérés en eux-mêmes, abstraits de l'expérience sensible, comme ce sera le cas par la suite à travers l'opposition entre déterminants et pronoms. Par ailleurs, il s'agit ici de dissiper un malentendu concernant les notions de concrétude et d'abstraction. Dans la littérature récente portant sur l'évolution du système des démonstratifs français, l'opposition sémantique initiale mettant en jeu la sphère personnelle est qualifiée, à bon droit, d'abstraite (Marchello-Nizia 2006, Guillot Barbance 2017), étant donné qu'elle ne repose pas sur des critères objectifs, ancrés dans une *réalité* tangible, mais se nourrit presque exclusivement d'un univers de représentation propre à une culture, quelquefois propre à un individu. Cela peut paraître contradictoire avec ce que nous venons d'affirmer plus haut, or il n'en n'est rien, car les notions en question s'appliquent, dans le présent travail et dans ceux que nous venons de citer, à deux dimensions distinctes du problème. Ce qui est qualifié *d'abstrait* ou de *concret* dans ces travaux, ce sont les critères à partir desquels s'opère le guidage vers le référent. Or dans la présente réflexion, ces notions s'appliquent plutôt à la nature de la relation entre le sujet et le monde qu'il perçoit, comprenant la représentation qu'il a de lui-même. Ainsi, le rapport moderne au monde, que nous définirons plus bas, s'il est plus « objectif », est aussi plus abstrait, dans le sens où il tend à s'abstraire davantage de la condition concrète, corporelle et affective, du sujet.

#### **4.2.4 Le « modèle vénérable » d'Alfred Crosby**

Dans son ouvrage *La mesure de la réalité* (Crosby 2003), Alfred Crosby décrit et tente d'expliquer la profonde mutation qui a touché l'occident à partir de la fin du Moyen âge. Les pays d'Europe de l'Ouest auraient en effet connu à cette époque une importante modification de leur perception et représentation du monde, se fondant peu à peu sur une pratique généralisée de la mesure et une attention accrue à la quantité. Il oppose un modèle moderne à un modèle ancien, qu'il appelle « modèle vénérable ». Ce modèle avait pour principale caractéristique d'organiser la représentation du monde selon des critères qualitatifs, et non quantitatifs. Dans son troisième chapitre, consacré à la description du modèle ancien, Crosby donne de nombreux exemples concernant des catégories fondamentales comme le temps et l'espace, mais aussi concernant les mathématiques. Comme nous pouvons le voir ci-dessous au sujet des points

cardinaux, l'espace, la géographie était qualitative en ce qu'une direction, ou un lieu, ne valait pas tant pour son orientation ou sa position réelle (et mesurable), que pour sa signification :

« Le sud signifiait la chaleur et était associé à la passion et à la charité de Jésus. L'est, correspondant à la localisation du paradis terrestre, l'Eden était particulièrement puissant et c'est pour cette raison que les églises étaient orientées est-ouest avec le point le plus important, l'autel, tourné vers l'orient. L'est figurait dans la partie supérieure des cartes du monde. » (p.49)

L'histoire, de même, se trouvait réduite à un système métaphorique contrastif et limitatif, sous la forme d'un corps, celui du colosse aux pieds d'argile : elle ne peut donc avoir été l'œuvre que de quatre empires seulement, correspondant chacun à une partie du corps, quitte à associer les empires carolingiens et ottoniens à l'empire romain. Chaque partie était associée à une matière (fer, bronze), à une civilisation (Rome, Babylone), mais aussi à une époque, l'histoire « descendant » de la tête aux pieds. Elle n'était donc pas perçue à l'aune d'une frise chronologique indifférente aux événements qui s'y succèdent, mais constituée d'époques distinctes et qualitativement définies, comme différentes étapes du salut et de la damnation. C'était donc davantage le contenu narratif de l'histoire qui importait, que la localisation précise des événements dans le temps. Les qualités des différentes époques, ainsi définies selon leur valeur narrative, affectaient également les individus concernés :

« Chaque âge était qualitativement différent. Le Salut était interdit à tous ceux qui avaient vécu avant Jésus, si vertueux qu'ils aient pu être, à moins que le fils de Dieu en personne ne soit venu les tirer d'affaire » (p.39-40)

De même, selon Saint Augustin (Crosby 2003, p.40), nos ancêtres de la période antédiluvienne pouvaient vivre plusieurs centaines d'années, et étaient généralement beaucoup plus grands que les gens de son époque. Celui-ci avait par ailleurs conçu un système qui fit longtemps autorité en Occident, comportant six âges distincts (Crosby 2003, p.39), chacun correspondant à un jour de la création. L'histoire devait prendre fin avec un *Sabbat*, suivi de l'« éternité », c'est-à-dire, de la sortie du temps.

A cette conception qualitative de l'univers s'ajoute une forte indifférence à la mesure. L'important était qu'il y ait douze heures en une journée, et non qu'elles soient égales en durée.



Les indications biographiques ne deviennent vraiment précises qu'à partir du XIV<sup>ème</sup> siècle. Comme le souligne Alfred Crosby, « Ils [les européens du moyen âge] n'étaient pas moins préoccupés que nous par le temps, mais d'une façon différente de la nôtre. La leur avait beaucoup plus à voir avec des valeurs symboliques et peu avoir avec la précision. » Le temps et l'espace, de manière générale, se définissent alors mieux comme *contenu* que comme *contenant*. Dans la seconde partie de son ouvrage, Alfred Crosby explique que l'art figuratif médiéval ne connaissait pas le vide. Dans un manuel de cuisine du XIV<sup>ème</sup> siècle, on apprenait à faire cuire un œuf non pas pendant une durée abstraite, mais le temps d'un *miserere*. Il importait peu que les heures soient égales les unes aux autres, du moment que la journée en contînt bien douze, avec leurs rituels correspondants. Cette indissociation du contenu et du contenant, de la matière et de la forme, constitue, selon Crosby, une autre caractéristique du « modèle vénérable ». Les mathématiques elles-mêmes, enfin, n'étaient pas tant un pur outil de mesure qu'un langage ésotérique, et l'usage des chiffres était souvent subordonné à leur signification symbolique, qui, au-delà de leur valeur quantitative, donnait aux nombres une valeur qualitative :

« Dieu a créé l'univers en 6 jours parce que 6 est un nombre parfait, comme Dante nous l'a déjà enseigné plus haut. Le nombre 7 aussi était parfait. Selon l'usage de l'époque, 3 était le premier nombre impair et 4 le premier nombre pair. Additionnés, ils formaient 7, nombre parfait. Dieu ne s'est-il pas reposé le 7<sup>ème</sup> jour après avoir achevé la création ? 10, le nombre des commandements, symbolisait la loi, et par conséquent 11, qui va au-delà de 10, signifiait la transgression de la loi, le péché. 12, en revanche, était le nombre du Jugement, parce que les deux parties du nombre 7, à savoir 4 et 3, multipliées l'une par l'autre, font 12. » (p.56)

On note, à propos du chiffre 7, une conception complémentaire de l'addition. Celui-ci est parfait car il est composé de deux exemplaires prototypiques des qualités « pair » et « impair ». L'addition doit, semble-t-il, avant tout composer un tout équilibré, fait de parties qualitativement distinctes qui le définissent et conditionne son unité. Pluralité sous unité, le pluriel interne est nécessairement limitatif. D'autre part, les techniques de calcul limitaient les opérations en quantité. Le comptage à l'aide des parties du corps, au-delà de certaines sommes, nécessitait l'invention de méthodes de plus en plus complexes. Qui plus est, l'hétérogénéité sémiologique des mathématiques, mélangeant alors chiffres romains et indo-arabes, en rendait la pratique et l'application confuse. L'espace, le temps et les mathématiques s'enrichissaient

donc au moyen âge de multiples significations qui, à défaut de leur apporter une maîtrise matérielle du monde concret, leur en fournissaient un modèle explicatif.

#### 4.2.5 Synthèse théorique

On trouve dans la pensée de Bergson des éléments permettant d'établir, d'une part, les parallèles nécessaires entre le nombre, l'espace, le temps et le sujet, et d'autre part, l'opposition générale rassemblant ces différents concepts, à condition toutefois de dépasser cette pensée en un certain point. Dans sa thèse de doctorat, *Essai sur les données immédiates de la conscience* (1889), Henri Bergson formule pour la première fois l'opposition, fondamentale dans sa pensée, entre le temps et ce qu'il appelle « *la durée* », c'est-à-dire l'expérience concrète du temps. Vers la fin de sa seconde partie, en parallèle des deux notions de temps, il en vient à distinguer « deux aspect du moi » :

« Distinguons donc, pour conclure, deux formes de la multiplicité, deux appréciations bien différentes de la durée, deux aspects de la vie consciente. Au-dessous de la durée homogène, symbole extensif de la durée vraie, une psychologie attentive démêle une durée dont les moments se pénètrent ; au-dessous de la multiplicité numérique des états conscients, une multiplicité qualitative ; au-dessous du moi aux états bien définis, un moi où succession implique fusion et organisation. Mais nous nous contentons le plus souvent du premier, c'est-à-dire de l'ombre du moi projeté dans l'espace homogène. » (p.97)

Bergson constitue ci-dessus une opposition complexe impliquant plusieurs critères. Il aligne d'un côté « durée homogène », « multiplicité numérique des états conscients », « moi aux états bien définis », ou encore « ombre du moi projeté dans l'espace homogène » et de l'autre « une durée dont les moments se pénètrent », « une multiplicité qualitative », « un moi où succession implique fusion et organisation ». En reformulant le propos à l'aide de la théorie guillaumienne

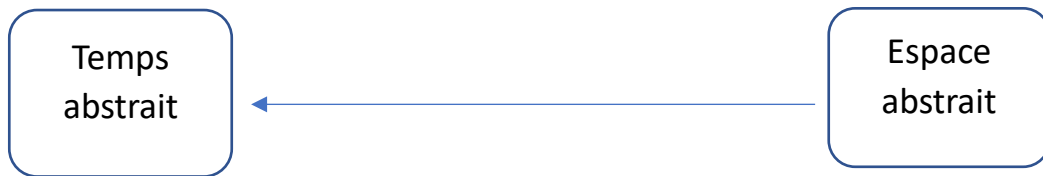
du nombre, on pourrait dire qu'Henri Bergson oppose ici *sujet et temps de pluralité interne*, et *sujet et temps de pluralité externe*. Le sujet et le temps de pluralité externe sont construits à partir de l'« *espace homogène* », c'est-à-dire l'espace de conception moderne, abstrait et mesurable, quantitatif et infini, de pluralité externe. On perçoit là un déséquilibre, il y a sujet et temps d'un côté, mais sujet, temps et espace de l'autre, nous y reviendrons. Un tableau permettra de bien visualiser la comparaison des deux séries :

Pluriel interne	Pluriel externe
Sujet	Sujet
Temps	Temps
-	Espace

On comprend, à la lecture de ce texte, que temps, espace et sujet sont des notions intimement liées, que l'on peut difficilement dissocier. Ainsi, rendre compte de la représentation de l'espace, ou du temps, propre à un milieu culturel, c'est aussi circonscrire les conditions de subjectivité qui le caractérise, un peu comme si l'on brossait à grands traits les contours d'un sujet anthropologique. Les notions de pluralité interne et externe nous serviront ici de concepts transcendants, permettant de définir et d'opposer les deux séries. Le type de multiplicité, contrairement aux autres concepts d'espace, de temps et de sujet, ne désigne pas une dimension de l'univers, mais plutôt son mode d'organisation.

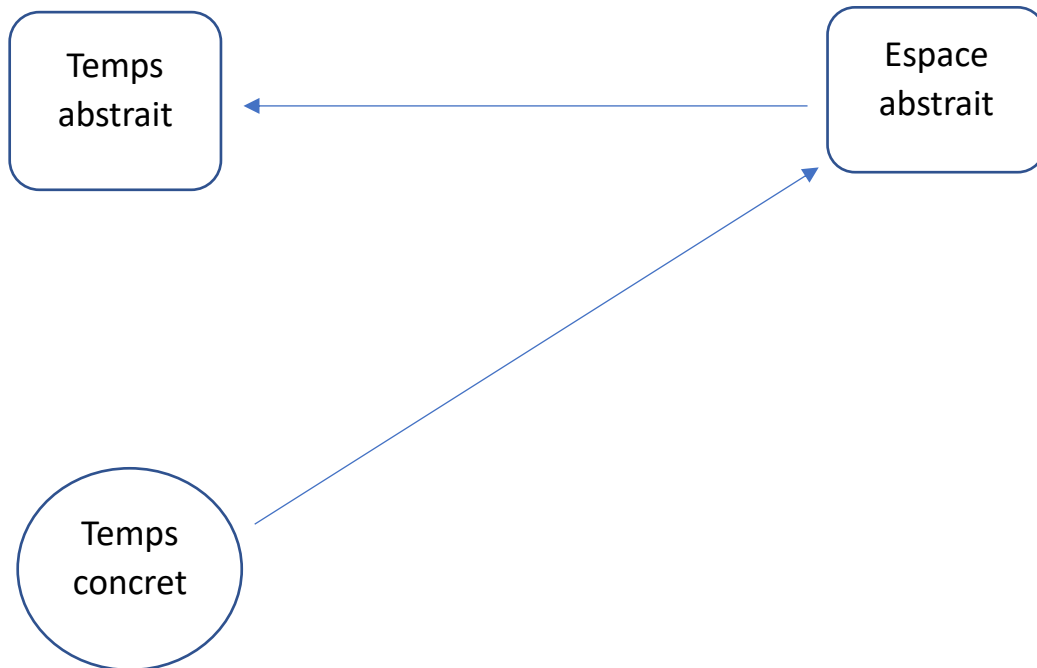
Sur la base de ce parallélisme entre le sujet, l'espace, le temps et le nombre, nous pouvons schématiser trois modèles métaphysiques impliquant ces différents paramètres. Le premier modèle (modèle A ci-dessous) est celui de la modernité, que Bergson cherche à remettre en cause tout au long de son œuvre. Un espace *a priori* abstrait permet de concevoir un temps abstrait, tous deux sont parfaitement homogènes et quantifiables. Ce modèle suppose un sujet anthropologique nettement distinct du monde, et il se fonde entièrement sur la pluralité externe :

### Modèle A – fondé sur une pluralité externe



Le second schéma (modèle B) modélise la métaphysique de Bergson. Critiquant une conception scientifique du temps, Henri Bergson renoue avec une des deux dimensions de la subjectivité concrète, plus proche des conditions d'existences du sujet, que nous nommons ci-dessous le *temps concret*. Nous appellerons ce modèle *intermédiaire* ou « bergsonien » :

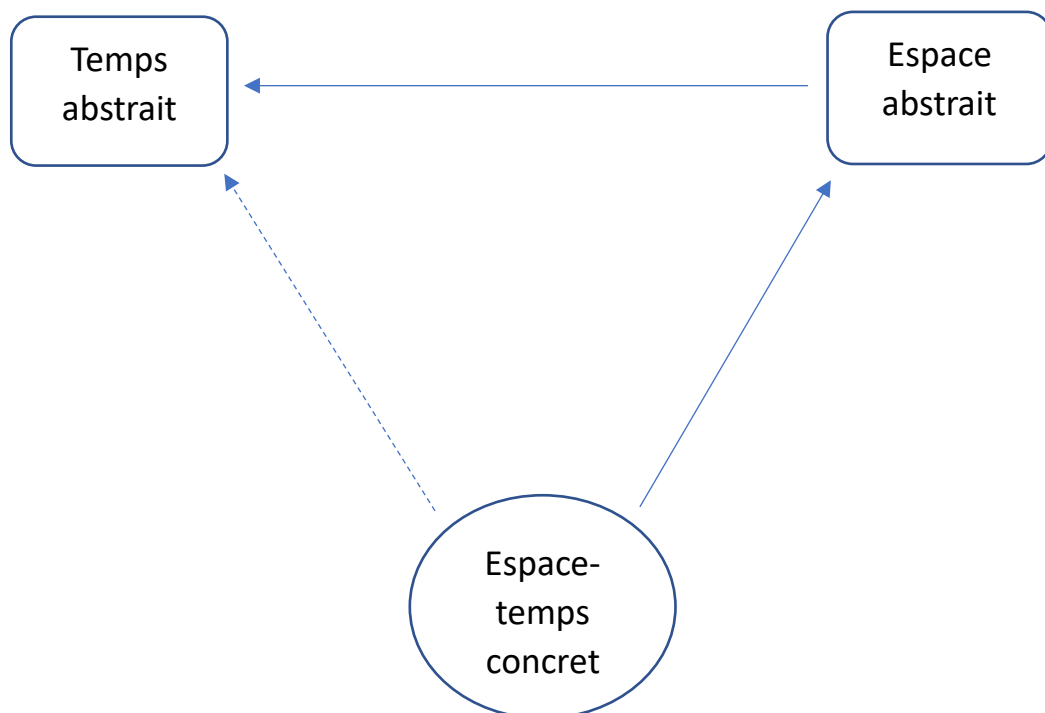
### Modèle B – Intermédiaire « bergsonien »



La subjectivité se trouve maintenant répartie sur deux niveaux, que Bergson appelle les « *deux aspects du moi* », un sujet concret et un sujet abstrait, que la langue française a respectivement saisis sous les pronoms personnels *je* et *moi*. Comme nous l'avons signalé plus haut, ce modèle B comporte cependant un déséquilibre. Si le *temps abstrait* naît d'une projection du temps concret dans *l'espace abstrait*, qu'en est-il de ce dernier ? D'où a-t-il été abstrait ? En toute

logique, nous sommes conduits à postuler *un espace concret*. Or si la perception d'un tel espace s'ancre dans les conditions concrètes du sujet, il ne peut être dissocié du temps concret. C'est pourquoi notre troisième schéma (modèle C) comporte, à la racine de toute abstraction, un *espace-temps concret*, de pluralité interne, dans lequel nous situons le sujet anthropologique médiéval, à la lumière des travaux de Zumthor (1993) et Crosby (2003) :

**Modèle C – fondé sur une pluralité interne.**



Il va sans dire qu'aucun des modèles A et C ne prétend définir fixement l'ensemble des individus de l'Occident médiéval ou moderne. Les personnes qui vivaient au Moyen âge étaient sans aucun doute capables d'une conception abstraite du temps ou de l'espace, de même que nous ne sommes pas dépourvus d'un rapport au monde intuitif et synthétique. Ces schémas

représentent plutôt des tendances dominantes (ce que nous entendons par *sujet anthropologique*) qui se sont cristallisées dans le langage. Ils nous permettent de concevoir, de manière claire et synthétique, une évolution du sujet anthropologique en connexion étroite avec celle du *sujet de langue*, entendu comme ce qui se cristallise de la subjectivité dans les structures grammaticales. Ces modèles peuvent être considérés comme des points de jonctions entre les enjeux anthropologiques fondamentaux de l'histoire de l'Occident et ceux de l'évolution du français. Nous allons maintenant nous intéresser aux conditions historiques ainsi qu'à la chronologie de cette évolution, afin de voir quel lien concret pourrait avoir les deux domaines. Nous nous appuyerons pour cela sur la thèse que défend Alfred Crosby dans l'ouvrage que nous avons déjà mentionné.

### **4.3 Corrélations possibles entre le niveau linguistique et le niveau anthropologique**

#### **4.3.1 L'émergence du nouveau modèle**

Crosby (2003) décrit le « modèle vénérable » en tenant compte de trois formants culturels fondamentaux : la représentation et la mesure de l'espace, celles du temps, ainsi que les mathématiques. L'auteur consacre un chapitre à chaque domaine dans la première partie de son ouvrage. Chacun a évolué suivant un rythme et des nécessités propres, bien qu'une accélération globale puisse être constatée à partir du 13<sup>ème</sup> siècle. L'auteur signale cependant un ensemble de conditions, propres au moyen âge occidental, qui ont favorisé les évolutions en question, en d'autres termes, des facteurs « nécessaires mais insuffisants ». Nous retiendrons, entre autres, l'explosion démographique, qui voit la population doubler, voire tripler, entre l'an 1000 et 1340, l'essor des classes marchandes, dont le pouvoir croissant ne pouvait pas réellement être contrecarré par des autorités politiques et spirituelles trop dispersées et asynchrones, les dissonances entre l'œuvre d'Aristote, une fois qu'elle fut connue dans son intégralité, et le « modèle vénérable », qui fragilisèrent alors ce dernier, et enfin l'émergence d'une nouvelle classe intellectuelle ainsi que l'influence de la scolastique. D'autre part, si Alfred Crosby prend soin de retracer les changements concrets qui ont pu affecter la représentation de l'espace et du temps ainsi que la pratique des mathématiques, il ne voit pas, dans les modifications subies par ces différents domaines, les causes premières des changements culturels qui ont bouleversé la culture européenne entre le moyen âge et la renaissance. Nous parlerons néanmoins plus loin des faits qu'il considère comme étant des éléments déclencheurs, et nous nous intéresserons d'abord à l'espace, au temps et aux mathématiques.

Le tournant majeur dans la mesure du temps est incontestablement l'apparition de l'horloge, dont les premiers exemplaires furent probablement fabriqués au cours « des dernières décennies du XIII<sup>ème</sup> siècle (p.87) », et plus précisément, « probablement dans les années 1270 ». Il s'ensuit la propagation rapide d'un rythme journalier nouveau dans les milieux urbains occidentaux : les heures égales supplantent les heures inégales en 1330 en Allemagne, en 1370 en Angleterre et en France durant la rédaction des *Chroniques* de Froissart qui, achevées en 1380, portent trace en elles de ce changement. Cet apport technologique touche d'abord le milieu urbain, dont la sociologie comprenait une importante classe marchande, soucieuse de maîtriser la durée des processus de production de richesse. L'invention gagne du terrain, et le temps est alors peu à peu perçu comme s'écoulant de manière constante et homogène, à l'image du mouvement de l'échappement, mécanisme qui permettait à l'horloge de fonctionner avec régularité. A partir du 13<sup>ème</sup> siècle d'importantes œuvres littéraires témoignent de cette évolution par de multiples références, montrant par-là que l'horloge était alors rentrée dans les mœurs, mais aussi qu'elle avait affecté les mentalités au point qu'on érige ses mécanismes en une image de la béatitude, en décrivant, comme le fait Dante ci-dessous, les « âmes bienheureuses » (p. 88), dans une citation emprunté à Crosby (2003), tirée du *Paradis* (1320) :

*« Tels vont tournant d'harmonieux rouages  
D'horloge, et le premier dort et se berce  
En apparence, quand le dernier vole »*

Ainsi, suivant Crosby, « l'horloge procura aux occidentaux une nouvelle forme d'imagination – ou plus exactement de méta-imagination. » (p.92), et donne encore pour exemple Nicole Oresme, qui « anticipa, par ses théories et ses techniques, les grands astronomes du XVI<sup>ème</sup> et du XVII<sup>ème</sup> siècle » en comparant le mouvement des cieux aux mécanismes de l'horloge. L'auteur insiste par ailleurs sur la volonté initiale des occidentaux médiévaux de mesurer le temps en unité égales, bien qu'ils eussent été selon lui capables, comme l'ont fait les Chinois avant eux, de fabriquer des horloges tenant compte de la variation saisonnière de la longueur des jours (impliquant, donc, des heures plus courtes en hiver et plus longues en été). Comme s'il était, dès le départ, question d'une homogénéité du temps, pouvant régler les affaires humaines indépendamment des saisons, et d'une manière qui permettait, par exemple, de prévoir plus facilement, et à plus long terme, le rendement quantitatif du travail.

Les pratiques concrètes liées à l'espace mettent quant à elles beaucoup plus de temps à évoluer. Contrairement à l'apparition de l'horloge pour le temps, on ne saurait identifier un point de départ défini. Parallèlement à la révolution temporelle apparaissait le « portulan », dont le plus ancien exemplaire conservé date de 1296, mais dont la pertinence se limitait aux distances courtes et aux eaux fermées. Il y était question de « direction » et de « distance », mais non encore de « surface » et de « volumes ». L'équivalent spatial de l'échappement, c'est-à-dire d'une conception homogène et abstraite de l'espace se produit avec l'arrivée vers 1400 à Florence du Manuscrit de la *Géographie* de Ptolémée. La conception de « la superficie terrestre comme un espace neutre » auquel on aurait « superposé une grille » essaime ensuite dans l'Occident du 15<sup>ème</sup> siècle, conduisant lentement jusqu'à la notion newtonienne d'« espace absolu », en passant par la révolution copernicienne. L'évolution fut également plutôt lente en ce qui concerne la représentation de l'espace dans l'histoire de la pensée médiévale. Il faudra attendre Nicolas de Cues (1401-1464), qui fut l'un des premiers à théoriser une conception de l'espace qui approchait celle de la modernité :

« Nicolas pensait que l'univers contenait tout à l'exception de Dieu, qui le contenait. Un tel univers était sans limite et sans fin. La terre ne pouvait en occuper le centre, parce que l'univers n'avait pas de centre. (...) L'espace était homogène » (p.110).

L'évolution des mathématiques est également traversée par de nombreuses modifications concernant aussi bien les techniques matérielles de comptage, les types de notation, mais aussi la conception du nombre, notamment l'apparition du zéro. Les chiffres romains, de même que les techniques de comptage au corps, limitaient fortement la prise en charge de grandes sommes. L'ancienne table à calcul ne permettait pas la transcription par écrit. De plus, « son utilisation impliquait l'effacement des étapes successives du calcul, ce qui rendait impossible l'identification d'éventuelles erreurs au cours du processus, à moins de tout recommencer depuis le début. » (p.120). Au 9<sup>ème</sup> siècle, un savant arabe écrivit un livre sur ce que nous appelons aujourd'hui « les chiffres arabes », et qui était en réalité un système de numération emprunté aux Indiens. Il fut diffusé en Europe et traduit en latin, au 12<sup>ème</sup> siècle, par un Anglais du nom de Robert de Chester. C'est du nom de l'auteur de l'œuvre originale, Al-Khwârizmi, que vient le terme *algorithme*. Ce système de calcul mit cependant de temps à s'imposer, et connut de nombreuses modifications avant de s'imposer sous la forme que nous lui connaissons aujourd'hui.



De manière générale, les progrès concernant les représentations de temps et de l'espace, ainsi que l'efficacité des techniques de calcul, apparurent plutôt tardivement en regard des changements linguistiques dont nous avons précédemment fait état. S'il fallait établir quelque correspondance chronologique entre des changements concernant directement ces trois secteurs et l'avancée de la spécialisation catégorielle, ou la disparition du pluriel interne, il aurait été plus significatif qu'ils se produisent, un peu plus massivement, entre le 13<sup>ème</sup> et le 14<sup>ème</sup> siècle. Mais aussi importants que nous paraissent ces domaines il ne faut cependant pas chercher en eux les premières traces d'émergence du modèle nouveau. La transformation de ces différents aspects de la culture serait au contraire le résultat d'embrayeurs beaucoup plus discrets et inattendus. Les phénomènes ayant eu un impact déterminant sur la « métaphysique » occidentale relèvent en effet de nécessités liées à des pratiques concrètes plutôt que de réflexions touchant à des formants cognitifs fondamentaux. Selon Crosby, trois secteurs auraient bien davantage contribué à faire évoluer les représentations, du fait à la fois de leur portée sociale et des nécessités pratiques qu'ils impliquaient : la musique, la peinture et le commerce. Tous les trois sont précocement traversés par un phénomène que l'auteur appelle « visualisation », c'est-à-dire, la nécessité de représenter par des moyens visuels et fixes ce qui n'est pas, en soi, visible. Afin de nous introduire à la notion de visualisation, Crosby aborde le cas de l'alphabétisation, qui n'est pas, selon lui, à la source du processus, contrairement à la musique, à la peinture et aux pratiques marchandes, qui, elles, auraient été véritablement initiatrices. Il signale que « l'habitude de transmettre et conserver les informations au moyen du stylet, de la plume et de l'encre se développa au XIII<sup>ème</sup> siècle ». Alors que les échanges étaient passés jusque-là par l'ouïe, il fut de plus en plus privilégié le support visuel de l'écrit. Il est difficile, à ce sujet, de ne pas faire le rapprochement avec la préférence d'un marquage sémiologique visuel pour exprimer les oppositions grammaticales nouvelles, entre formes *courtes* et formes *longues*, au détriment d'alternances phonémiques, comme celle entre /i/ et /e/ peut-être plus pertinentes à l'oral qu'à l'écrit.

La visualisation a justement touché le commerce à travers l'écrit. A partir du 10<sup>ème</sup> siècle, « le commerce s'accrut en quantité, en valeur et par la diversité des biens échangés ». La tâche du marchand se complexifia à tel point qu'il devenait à peu près impossible de se y retrouver sans tenir une comptabilité avec assiduité, en suivant rigoureusement une certaine méthode. Au tout début du 14<sup>ème</sup> siècle, les comptables italiens commencèrent à utiliser « la comptabilité en partie double » (p.201), inscrivant, en deux colonnes distinctes, sur la même page, l'actif et le passif, la dépense et la rentrée. Cette technique permettait une conception claire et assurait un

suivi efficace des affaires. Avec la multiplication des intermédiaires, les marchands se déplaçaient de moins en moins, et veillaient, la plupart du temps depuis leur demeure, à l'accroissement de leurs richesses à travers la représentation que leurs employés leur en livraient, visuelle et abstraite.

La peinture a également connu sa révolution visuelle. Les peintres du moyen âge ne se souciaient pas tant de représenter les choses conformément à la perception réelle que nous en avons. Les proportions obéissaient davantage à des principes symboliques. Par exemple, plus un personnage était important dans l'échelle sociale ou sur le plan religieux, plus il pouvait être représenté en grand. Une autre caractéristique de l'art pictural d'alors était l'absence de vide. Nous l'avons déjà mentionné plus haut, « l'espace médiéval était les choses qu'il contenait, de même que le temps était les choses qui arrivaient ». A partir de 1250 cependant, les peintres italiens commencèrent timidement à introduire davantage de relief et de perspective dans leurs œuvres. « Les lignes parallèles des murs, des plafonds, des escaliers, la structure des édifices, des salles, des autels, prirent du relief en cessant progressivement d'être représentés par des lignes droites sur une surface plane pour converger vers une zone assez vague du fond de l'image » (p.177). Puis, au début du 14<sup>ème</sup> siècle, apparaît le « nouvel art » avec Giotto di Bondone, qui, s'il constitue un bond en matière de maîtrise des perspectives, demeurait imparfait de ce point de vue. On y percevait déjà, toutefois, la volonté de représenter une scène à partir d'un point fixe et unique, et de respecter au mieux, quoique de manière toujours intuitive et sans réelle méthode, les contraintes de réalisme que cela impliquait. Il ne s'agissait donc plus d'entasser les personnages et les éléments du décor de bas en haut sur l'entier du plan de représentation, mais de laisser au contraire du champ entre les éléments qui composent le tableau, afin d'y restituer fidèlement la profondeur des distances. Il s'agissait donc de visualiser le « vide », autrement dit, de donner forme à l'espace abstrait, absolu, de passer de l'espace « contenu » à l'espace « contenant ».

Le domaine de la musique est celui qui retiendra le plus notre attention du point de vue chronologique et géographique. Selon Alfred Crosby, le chant grégorien constituait « *l'exemple le plus clair que nous puissions trouver d'un temps qui n'est pas mesuré par son contenu.* » (p.151). Les notes correspondent à des syllabes, et la durée de la note est fonction de la syllabe. Le chant grégorien n'est pas composé de « *sons quantifiés* » (p.151), mais se structure selon des critères qualitatifs comme « la signification du texte liturgique chanté et la qualité de la foi » (p.151). La première innovation qui intervint fut la portée, que Guy d'Arezzo commença

à « normaliser » et à « mettre en circulation » au 11<sup>ème</sup> siècle (p.153). Il ne s'agissait pas, bien entendu, des portées telles que les connaissons aujourd'hui, divisées en *mesure*. La portée d'alors ne comportait que des lignes horizontales, servant à indiquer la hauteur du son. Selon l'auteur, « *la portée musicale fut le premier graphe européen* ». L'apparition de la polyphonie au XIII<sup>ème</sup> siècle à l'école de Notre-Dame, dont Léonin et Pérotin furent les premiers maîtres, a été un tournant majeur dans l'histoire de la musique occidentale. Cette technique de composition nécessite en effet une notation transcendante du temps, permettant aux compositeurs de maîtriser la coïncidence rythmique des différentes voix, mais surtout aux interprètes de la restituer le mieux possible. Cette coordination des notes impliquait une linéarisation proportionnelle à leur durée. Pour la première fois, dans les transcriptions musicales et par nécessité, le temps était spatialisé :

« Les théoriciens validèrent et systématisèrent ce que les praticiens de la musique avaient inventé aux environs de l'an 1200 : le temps ne se confondait pas avec son contenu ; c'était un étalon de mesure doté d'une existence autonome, grâce auquel on pouvait mesurer les choses même en leur absence – un temps abstrait. » (p.161)

Qui plus est, ce mode de représentation, distinguant mathématiquement le perçu du vide qui l'entoure, la présence de l'absence, le son du silence, provoquait chez son utilisateur une dissociation entre le son concret et son espace de représentation homogène, autrement dit, cela impliquait la naissance d'un sujet formel traitant le perçu selon des lois abstraites. Pour Crosby, cette invention eut une incidence tout à fait conscientisée, voire revendiquée, sur les représentations profondes qui caractérisaient la mentalité de ses auteurs, et constitua à ce titre un tournant décisif, en un sens plus large :

« Les inventeurs de la notation mesurée occidentale furent parmi les premiers à croire sérieusement au caractère absolu du temps, et un nombre toujours croissant de leur successeurs reçurent cette idée comme une vérité d'évidence. Cette foi modifia la perception de la réalité et suscita un nouvel agencement des manières de comprendre cette dernière. » (p.165-166)

Sur le plan social, ces changements furent accompagnés d'une démocratisation de la pratique de la musique : « A mesure que la musique occidentale passait de la simplicité grégorienne à la complexité polyphonique, elle se déplaçait du cloître rural à la cathédrale urbaine, c'est-à-dire en plein cœur du royaume de l'université et du marché. » (p.156). La portée culturelle et

anthropologique de l'évolution de la musique fut considérable, et ce particulièrement à Paris, ville que décrit Crosby comme le centre culturel de l'Europe du 13<sup>ème</sup> siècle. L'étude de la musique était obligatoire pour les étudiants du moyen âge, et l'éducation musicale était incontournable dans les milieux instruits, et constituait donc une compétence de base pour toute personne ayant un tant soit peu d'autorité culturelle ou politique. Un pôle de la francophonie médiévale, rayonnant sur le plan culturel, fut ainsi touché, au 13<sup>ème</sup> siècle, dans sa sociologie la plus influente, par l'expansion d'une technique de transcription affectant en profondeur la représentation du temps, conçu dès lors à l'aune d'un espace homogène et abstrait. A la même époque s'amorcent bon nombre des changements linguistiques dont nous avons fait état dans les parties précédentes. C'est à partir du 13<sup>ème</sup> siècle que les pronoms personnels régimes prédicatifs commencent à remplacer le pronom sujet, que celui-ci voit sa fréquence augmenter, que la postposition au verbe du pronom personnel non prédicatif disparaît, que celle de l'objet nominal au verbe tend à devenir la norme, et enfin, qu'il se forme le premier paradigme de déterminants démonstratifs, composé des formes *ce* et *ces*, à l'image du système de l'article alors en cours d'institution.

Il s'agit là, bien entendu, d'un embryon de connexion concrète, qui reste beaucoup trop général et imprécis pour s'établir comme une véritable corrélation entre, d'un côté, les changements typologiques qui ont transformé la langue française au moyen âge, et, de l'autre côté, les changements anthropologiques qui à la même époque ont, d'après les auteurs que nous avons cités, bouleversé les sociétés d'Europe de l'Ouest. Un premier décalage apparaît si l'on prend en compte la question dialectale. Les changements linguistiques dont il est question concernent l'ensemble du territoire de la langue d'oïl, et dépassent donc largement l'échelle de la seule région parisienne. Une chronologie plus fine du changement linguistique, intégrant la question dialectale, permettrait de vérifier si par exemple, certains changements sont d'abord apparus à Paris, puis se sont diffusés dans les autres aires dialectales. Or nous avons déjà constaté en (2.2.3.2.) que le paramètre dialectal ne semblait pas être pertinent en ce qui concerne la postposition du pronom régime. Cela dépend aussi, toutefois, de l'intensité des communications entre les différentes aires dialectales. Le changement de mentalité opéré à Paris pourrait s'être diffusé très rapidement dans les autres centres d'influence de l'aire linguistique française. Qu'en était-il, d'autre part, des relations sociales concrètes entre et les auteurs des textes, pour la plupart littéraires, sur la base desquels nous avons documenté le changement linguistique, et des tranches de la population dont la représentation du temps a pu être bouleversée par les nouvelles pratiques musicales, picturales et marchande ? S'agissait-il du même milieu ? L'un

était-il en position d'influencer l'autre ? Quoi qu'il en soit, la localisation d'une importante origine du changement anthropologique dans la ville de Paris permet déjà de le mettre en relation avec la langue française. Il est en effet connu que cette dernière a poussé la tendance à la spécialisation catégorielle beaucoup plus loin que les autres langues romanes (Carlier-Lamiroy 2018, Lahousse-Lamiroy 2012). S'il s'était avéré, par exemple, que les changements culturels avaient eu leurs sources dans toute l'Europe romane, à l'exception du territoire francophone, la corrélation des deux phénomènes aurait été plus que douteuse. Enfin, la question d'une nécessaire traduction des changements anthropologiques en des changements linguistiques se pose également. Le fait qu'un changement culturel influence l'évolution de la langue dans laquelle il se produit peut aussi dépendre d'autres données contextuelles, comme l'importance que l'on donne au langage dans une culture donnée. Certains choix de politique linguistique ont pu aussi jouer un rôle non négligeable, comme la volonté d'homogénéiser le territoire espagnol, au 15<sup>ème</sup> siècle, qui fut à l'origine de la grammaire de Nébrija.

#### **4.3.2 Linguistique et anthropologie : la contribution de Perkins**

Ce que nous venons d'exposer pourrait être mise en perspective à travers une mise en relation plus générale des traits linguistiques et anthropologiques. Dans son ouvrage « *Grammar, deixis an culture* » (1992), Revere D. Perkins propose une telle mise en relation, sur une base empirique conséquente. Le travail de Perkins consiste, dans cet ouvrage, à interroger les relations entre la présence ou l'absence de certaines marques grammaticales, relevant du domaine de la deixis, avec la plus ou moins grande complexité des cultures dont la langue est étudiée. Au rebours de toute une tradition anthro-linguistique dont il fait l'état de l'art, Perkins ne corrèle pas la complexification culturelle avec une complexification lexicale, mais plutôt avec une simplification grammaticale des déictiques. Sur la base des travaux de Hays, Perkins mesure la « complexité culturelle » sur une échelle allant de 1 (« moins complexe ») à 5 (« plus complexe »). Cette échelle prend en compte de multiples critères, comme la taille des communautés, le type d'agriculture, le type de peuplement (nomade, sédentaire), la stratification sociale, la spécialisation. La complexité culturelle a donc ici une dimension tout à fait matérielle, relevant à la fois de la taille démographique de la complexité organisationnelle d'une communauté. Nous ne détaillerons pas ici la manière dont les différents critères se combinent pour définir les différents rangs du classement, nous renvoyons pour cela le lecteur à la partie 8.2 de Perkins (1992).

La richesse grammaticale se mesure ici à l'aune de la présence ou de l'absence de certaines distinctions, comme le duel, la flexion personnelle et casuelle, ou encore l'opposition inclusif/exclusif. Il est important de noter que ces différents traits de sémantique grammaticale doivent apparaître sous la forme de marques morphologiques pour être pris en compte. Cette contrainte est de haute importance en regard des controverses sur la question d'un rapport entre langue et culture, qui a fait l'objet, sans doute, de nombreux malentendus. Perkins se base sur la présence ou l'absence d'affixes nominaux ou verbaux. Son texte a toutefois le défaut de ne comporter aucun exemple glosé, mais la formulation qu'il utilise permet tout de même d'écartier un minimum d'ambiguïté. Ainsi, l'étude de Perkins (1992) prédit que plus une « culture » manifeste de complexité matérielle et d'extension quantitative, moins la langue qui va avec comporte de variété dans l'expression morphologique de la deixis.

Qu'en est-il de la pertinence du travail de Perkins en ce qui concerne l'évolution du français ? Bien que sa contribution ne se situe pas dans une perspective diachronique, nous pouvons transposer son raisonnement en diachronie. Si un haut degré de complexité culturelle correspond à une diversité moindre dans la morphologie déictique, on peut imaginer que la complexification et l'agrandissement d'une société puisse être corrélée à une « simplification » des systèmes déictiques. Or, les modifications que nous avons décrites dans notre travail semblent correspondre assez bien à celles auxquelles Perkins fait référence. Sur le plan des transformations linguistiques. Le passage de l'ancien au moyen français peut être caractérisé par la perte de la déclinaison et de la flexion personnelle. Celles-ci sont par ailleurs généralement situées aux alentours du 13<sup>ème</sup> siècle (Frleta 2014). Le duel n'est autre qu'une des variantes de la pluralité interne. Enfin, si Perkins ne mentionne pas, dans son ouvrage, l'opposition entre proximale et distale concernant les démonstratifs, elle nous paraît cependant pouvoir figurer parmi celles qu'il prend en compte, en tant qu'elle constitue effectivement une marque morphologique affectant un système déictique. Il y a également correspondance sur le plan des transformations sociales. La France du 13<sup>ème</sup> siècle est décrite par Zumthor (1995) comme le théâtre d'une explosion démographique et d'une expansion des territoires habités. Le 12<sup>ème</sup> et le 13<sup>ème</sup> siècle ont connu, d'après lui, une grande prospérité et un important développement économique, il signale également, vers 1200, l'émergence des « châteauneufs » et des « sauvetés » dans les espaces à l'origine déserts, et enfin, il caractérise le 13<sup>ème</sup> siècle, qui connaît un important exode rural, comme la fin de l'ère des villages et le début de l'ère des villes. Jacques Ellul, dans le tome de son *Histoire des institutions* consacré au moyen âge (Ellul

2009, p. 205-210), signale également à cette période l'importante urbanisation qui a marqué le territoire de la France médiévale, entraînant une tendance à la concentration démographique.

## **5 Conclusion**

Nous pouvons évaluer l'apport que constitue notre présent travail à l'aune des trois objectifs que nous avons formulés au tout début de l'introduction : (i) décrire et expliquer l'importante transformation du système du pronom personnel français entre le 10<sup>ème</sup> siècle et le 15<sup>ème</sup> siècle, (ii) concevoir l'insertion de cette évolution locale dans une dynamique évolutive globale du français médiéval et enfin (iii) penser les éventuels rapports entre cette évolution linguistique et les transformations anthropologiques qui ont marqué le moyen âge occidental. Afin de clore cet ouvrage, nous reviendrons en détail sur ce dont nous avons pu faire état (5.1), puis nous tâcherons de dégager les points qu'il conviendrait d'approfondir, de développer ou d'étayer davantage, dans la perspective d'une poursuite ultérieure de nos recherches.

### **5.1 Rétrospective**

Concernant le pronom personnel, un premier aspect de notre contribution consiste en une synthèse de l'ensemble des publications les plus importantes des dernières décennies touchant, globalement, ou ponctuellement, l'évolution du système. Nous sommes parvenus à articuler des apports d'horizon théoriques divers (psycho-mécanique du langage, pragmatique et fonctionnalisme), mais aussi à compiler les données sur lesquelles reposent ces différents travaux. Il en ressort que l'évolution du système du pronom personnel a procédé de plusieurs phénomènes connexes : l'« obligatorisation » des pronoms personnels sujets doit être mise en relation avec l'expansion casuelle du pronom régime prédicatif, la perte de la flexion verbale, mais aussi l'institution d'une syntaxe SVO (Prévost 2002). De même, la fixation à gauche du pronom régime non prédicatif ne peut être pensé séparément de l'extension des emplois de son homologue prédicatif, notamment en ce qui concerne les personnes dialogiques : anciennement en connexion étroite avec le verbe, la forme *moi* s'est vue écartée de celui-ci, pour venir systématiser, sous la forme d'un emploi prépositionnel, une alternance significative avec *me*

(Leeman 2003). Cette alternance, entre un pronom non prédicatif conjoint à gauche du verbe et un pronom disjoint à droite, est aussi en rapport avec la syntaxe des principaux constituants de l'énoncé : VO s'institue au 13<sup>ème</sup> siècle (Marchello-Nizia 1995, 2008). Une langue, disait Antoine Meillet, « est un système où tout se tient. » Nous avons aussi mis en évidence le rôle prépondérant joué par des oppositions profondes, entre prédicativité et non-prédicativité, ainsi qu'entre plan verbal et plan nominal. Nous avons, suivant les recherches empiriques de Zink (1997) et quelques-uns de ses commentaires, défini la première opposition en relation avec la conscience de soi : les pronoms non prédicatifs renvoient à la personne regardante, les pronoms prédicatifs à la personne regardée. L'opposition entre plan verbal et plan nominal, surtout lorsqu'on tient compte du fait qu'elle n'est pas aussi affirmée en ancien français qu'en français moderne, permet quant à elle d'expliquer la restriction du marquage casuel aux formes non prédicatives. Nous avons aussi montré comment ces notions, d'ordre représentationnel, peuvent entrer en relation avec des questions touchant à la dimension communicationnelle du langage. Il est clair que le degré de prédicativité d'un item conditionne aussi, en termes de visée discursive, les stratégies pragmatiques qui en définissent l'usage. L'immobilisation du pronom personnel régime minimal constitue à la fois une perte de prédicativité et la perte d'une possibilité expressive. Du point de vue chronologique enfin, nous avons pu situer l'achèvement du remplacement du pronom sujet par les formes prédicatives régimes au 15<sup>ème</sup> siècle, or, à la même période, l'usage du pronom sujet est pratiquement moderne (Prévost 2015). Le chapitre consacré à la postposition du pronom régime minimale constitue enfin une contribution nouvelle, abordant une question, peut-être de moindre importance que les précédentes, mais néanmoins ignorée. Il y est montré, d'une part, que ce tour est encore loin, au 12<sup>ème</sup> siècle, dans une bonne part de la littérature versifiée, d'être un figement archaïque, mais aussi qu'il disparaît dès le deuxième tiers du 13<sup>ème</sup> siècle. A l'aide d'un travail de grande ampleur, montrant que cette construction est incompatible avec l'imparfait, et concerne principalement des verbes d'actions concrètes, ou des verbes de communication, doublé d'une étude contextualisée des occurrences d'un texte (*Le roman de Thèbes*), nous avons aussi identifié des traits sémantiques propres à cette construction. Ce premier travail était, par ailleurs, indispensable pour situer l'évolution du système du pronom personnel dans une perspective plus globale. Il nous fallait pouvoir, en effet, concevoir ce mouvement évolutif, à la fois comme fortement connexe avec d'autres phénomènes, mais aussi comme ayant son unité propre. Qui plus est, concevoir ce changement comme un cas de spécialisation catégorielle nous a permis de faire d'une pierre deux coups : cela permettait à la fois de mieux expliquer l'évolution du système en lui-même, mais aussi de mieux concevoir la dynamique de spécialisation catégorielle dans son ensemble.



L'opposition entre plan verbal et plan nominal constitue, à ce titre, une clé conceptuelle décisive. Le fait que le système des pronoms personnels se situe à cheval sur les deux plans oblige à traiter la question de la spécialisation catégorielle au-delà du seul plan nominal.

En seconde partie, nous avons travaillé à penser les évolutions de deux autres systèmes déictiques, les démonstratifs et les possessifs, conjointement à celle des pronoms personnels. Il en ressort des similarités entre les processus évolutifs. Les trois systèmes se sont réorganisés selon la même tendance sémiologique : aligner une variation quantitative du signifié (prédicatif / non prédicatif) sur une variation quantitative du signifiant (court-long). Cette réflexion a notamment permis, concernant les démonstratifs, d'unifier deux dimensions de leur évolution habituellement traitée séparément (le niveau morpho-syntaxique et le niveau sémantique), mais aussi d'articuler ensemble les différentes approches, qu'elles se fondent sur la psychomécanique du langage, sur la théorie de l'appariment contigu, ou sur celle de la sphère personnelle. Nous avons également pu, à l'occasion de cette seconde partie, insister sur d'importantes interconnexions dans l'évolution des différents systèmes. Celles concernant les démonstratifs et les pronoms personnels avaient déjà été signalées, mais pas celles entre ces derniers et le système des pronoms possessifs : la fixation à gauche du pronom personnel régime marque son insertion plus profonde dans le plan verbal, et, partant, systématise l'expression du datif inaliénable dans la forme que nous connaissons aujourd'hui. De plus, même s'il ne s'agit là que d'une hypothèse, il semble qu'il y a eu, à date ancienne, confusion sémiologique entre pronoms personnels et adjectifs possessifs, comme en témoignerait le possessif féminin *moie*. Cette hypothèse est corroborée par l'utilisation, dans la *Passion de Saint Léger*, de pronoms personnels pleins comme adjectifs possessifs masculins. Par ailleurs, à la lumière des travaux d'Anne Carlier et de Bernard Combettes sur l'émergence des catégories para-nominales (pronom, déterminant) mais aussi adjectif), ces différentes questions se rapportent à celle, syntaxique, de l'institution du groupe nominal moderne. Notre travail sur le pronom personnel nous permet, de notre côté, de faire le parallèle entre la fixation de l'ordre des mots dans le groupe nominal, et celle des constituants dans la proposition. Il découle également de cette seconde partie un constat global concernant le traitement de la subjectivité linguistique, à travers la notion de sphère personnelle, qui s'applique à la fois à la sémantique des démonstratifs anciens et à l'expression de l'inaliénable.

En troisième partie, nous avons mis ce constat en perspective, d'une part avec ce que nous avons observés concernant les pronoms personnels avec d'autres faits, relevés dans la

littérature, et relevant également du domaine de la subjectivité linguistique. Il en ressort que le sujet de langue, de l'ancien français au français moderne, a fait l'objet d'une analyse, évacuant la dimension évaluative et modale de la subjectivité dans les catégories dites lexicales, et ne laissant aux catégories dites grammaticales que la dimension formelle et organisatrice de la subjectivité. En parallèle de ces observations, nous nous sommes appuyés sur la théorie guillaumienne du nombre grammatical, ainsi que sur la pensée de Bergson, pour concevoir un cadre théorique, qui nous a permis d'appréhender ensemble les changements linguistiques et les changements anthropologiques. Afin de documenter ces derniers, nous avons eu principalement recours à deux textes, *La mesure du monde* (Zumthor 1993) et *La mesure de la réalité* (Crosby 2003). Le premier, plus immersif et interprétatif, proche, aussi, de nos sources textuelles, de par les apports littéraires sur lesquels il se fonde, nous a permis d'appliquer de manière plus précise et plus complète notre cadre conceptuel à une subjectivité médiévale, pensée en dehors du seul champ du langage. Le second, bien qu'il ait également constitué un apport sur le plan conceptuel, a davantage servi de source sur le plan historique. Ces deux ouvrages ont constitué un complément pertinent à notre travail de synthèse concernant la subjectivité linguistique. Les travaux de Perkins (1992), enfin, nous invitent à nous demander, si ce que nous avons observé au sujet du moyen âge français peut être assimilé à une tendance plus générale, mettant en relation la taille d'une société et la complexité de ses systèmes déictiques. Nous espérons, à travers cette troisième partie, avoir pu faire percevoir au lecteur la consistance de concepts que nous croyons pertinents, au moins dans le cadre de la présente réflexion, pour traiter des liens entre certains changements linguistiques qui ont influencé le français dès la fin du moyen âge, et des changements d'ordre anthropologique qui se sont produits en parallèle.

## **5.2 Points à approfondir**

Le champ de questions que nous avons tenté, par le présent travail, d'embrasser en un même mouvement, comporte cependant encore de nombreuses zones d'ombre. Ce que nous avons pu formuler au sujet des changements linguistiques, en prenant appui sur les données disponibles dans d'autres travaux ainsi que sur nos propres relevés, demande à être davantage confirmé sur le plan empirique. Toutes les questions ici traitées ne sont pas égales de ce point de vue. Certaines hypothèses ont déjà été étayées par une mobilisation des textes relativement

importante, méticuleuse et structurée (le travail de Céline Guillot-Barbance sur les démonstratifs, celui de Sophie Prévost sur le pronom personnel, l'ouvrage de Gaston Zink) d'autres reposent sur un apport informatif encore trop faible. C'est le cas, par exemple, de notre hypothèse concernant la postposition du pronom régime : les deux enquêtes sur lesquelles elle se fonde diffèrent trop par leur portée pour rendre compte convenablement du phénomène qu'elle se propose de mettre en lumière. Bien qu'il permette d'observer la distribution des occurrences dans les textes et à travers les siècles, le relevé global, dont nous tirons quelques enseignements du point de vue sémantique en (2.2.3.2.), est cependant trop détaché du contexte pour constituer une base d'observation fiable. L'étude sur le *Roman de Thèbes*, de son côté, ne palie que très partiellement à ces lacunes, étant donné qu'elle ne mobilise qu'un seul texte, ce qui est insuffisant pour affirmer que les traits sémantiques que nous attribuons à la postposition du pronom régime sont autre chose qu'un phénomène idiolectal. Afin de palier ce déséquilibre, nous devons étendre l'étude qualitative, menée en (2.2.3.3.), à un corpus plus large, les textes en vers du 12<sup>ème</sup> siècle présentant le plus grand nombre d'occurrences (*Eneas*, *Vie de saint Thomas Becket*, *Les Miracle d'Adgar*), ainsi que le *Psautier* d'Oxford, seul texte en prose comportant un nombre conséquent de pronoms régimes minimaux postposés à des verbes à l'indicatif. Aussi, certains textes du début du 13<sup>ème</sup> siècle, comme *Ami et Amile*, sont les derniers à comporter encore un certain nombre d'occurrences : il s'agirait de voir si cette période ne présente plus que les constructions les plus régulières, du type « *vont s'en* », ou « *dit li il* », ce qui témoignerait d'un figement en cours, ou si au contraire les emplois font encore preuve d'une certaine variété. L'hypothèse de Christiane Marchello-Nizia concernant l'institution de l'ordre SVO gagnerait également à être étayée plus quantitativement. L'essentiels de ses publications sur la question (Marchello-Nizia 1995, 2005, 2008) ne mobilisent que deux textes, *La Chanson de Rolant* et *La Quête du saint Graal*, qui ne peuvent, à eux seuls, être représentatifs de l'état de langue général, respectivement, au 12<sup>ème</sup> siècle et au 13<sup>ème</sup> siècle.

Les travaux les mieux documentées dont nous tenons compte dans notre ouvrage souffrent également de certains déséquilibres. De manière générale, il semble que la période allant du 10<sup>ème</sup> au 13<sup>ème</sup> siècle a bénéficié d'une attention moindre que celle allant du 13<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> siècle. L'article de Sophie Prévost (2002) sur la position du pronom sujet est à ce titre exemplaire : elle ne se fonde que sur un seul texte du 13<sup>ème</sup> siècle pour affirmer que la postposition à la même valeur à date ancienne qu'au début du moyen français. Nous pourrions, par exemple, augmenter son corpus des textes du 12<sup>ème</sup> siècle que nous avons mentionnés plus haut. Nous pourrions alors faire état, dans les mêmes textes, de deux phénomènes très

similaires, comparables, et d'une grande proximité systémique (la postposition du pronom sujet et celle du pronom régime), sur une tranche chronologique un peu plus ancienne que celles généralement considérées. Cela permettrait aussi de mettre en évidence de manière plus conséquente (ou au contraire d'infirmier le constat de l'autrice) les différents paramètres sur lesquels reposent, selon l'époque (cohésion référentielle pour les textes les plus anciens, connexité logique pour les textes des époques ultérieures), les effets de rupture mis en évidence par l'étude de Sophie Prévost. Nous pouvons également citer la thèse de Gérard Combettes (1988), dont le corpus ne comporte pas de textes antérieurs au 13<sup>ème</sup> siècle.

Enfin, ce que nous avons proposé en troisième partie ne fait que poser les bases d'une réflexion. Celle-ci manque d'un véritable apport empirique, notamment sur le plan historique. Les deux textes sur lesquels nous nous sommes appuyés, Zumthor (1993) et Crosby (2003) restent des ouvrages généraux. Afin de donner une assise concrète à notre réflexion, il serait intéressant de pouvoir étudier en parallèle les données anthro-historiques et linguistiques sur une même aire régionale. *Le Roman de Thèbes*, qui est peu cité dans les travaux que nous avons consultés, est par ailleurs originaire de la même région qu'*Eneas*, peut-être même de la même communauté, a été produit dans la même décennie, et il est possible que tous deux soient l'œuvre du même auteur. Ces deux textes constituent déjà un matériau linguistique conséquent, dans lequel on examinerait l'état des différents systèmes déictiques. Le système des démonstratifs y est-il fondé sur la notion de sphère personnelle ? Quelle est la morphologie et la syntaxe des possessifs ? Quel visage livrent-ils du système des pronoms personnels ? Ce serait déjà l'occasion de confronter les hypothèses que nous avons formulées, sur le plan linguistique, ainsi que celles de Céline Guillot Barbance et Christiane Marchello-Nizia, mais ce serait aussi l'occasion de les comparer à des données anthro-historiques correspondantes sur le plan spatial et chronologique : l'ouvrage de Florian Mazel (2016), « *L'évêque et le territoire, l'invention médiévale de l'espace* », nous le permet dans une certaine mesure, étant donné qu'il porte sur l'ouest de les domaines de l'Anjou et du Maine, du 10<sup>ème</sup> au 13<sup>ème</sup> siècle.

Au-delà des sujets que nous abordons déjà, et que nous pourrions, comme nous venons de l'envisager, approfondir en constituant un nouveau corpus, notre travail fait naître des interrogations que nous n'avons pas encore formulées. Une première concerne la non-prédicativité des pronoms personnels en ancien français et la charge subjective que peut marquer leur positionnement. En suivant les observations de Skarup (1975), nous avons admis

en (2.1.2.3.1.) que la postposition du pronom personnel sujet signifie, en ancien français, son admission en zone verbale, et de ce fait, constitue son emploi le moins prédicatif. Nous avons également constaté en (2.2.2.4), en nous fondant sur le travail de Sophie Prévost (2002, 2010), que ce positionnement marquait une visée communicative modale. Nous pouvons également faire le parallèle avec la postposition du pronom régime minimal, en supposant qu'il s'agisse de son emploi le moins prédicatif. Une telle interprétation conduirait à conclure que l'ancien français associait, sous la même sémiologie (postposition conjointe du pronom au verbe), la coalescence du pronom et du verbe avec une charge subjective évaluative et modale. Cela n'entre pas en contradiction avec ce que nous avons dit à propos du sujet et du temps : la personne qui pénètre plus avant le plan verbal est alors rapportée aux conditions concrètes et sensibles de son existence. La situation est par ailleurs comparable en français moderne, en ce qui concerne le pronom régime non prédicatif, pouvant marquer le rattachement à la sphère personnelle du locuteur (Frleta 2014). Notons cependant que le plus haut degré de coalescence (le seul possible pour les pronoms régimes minimaux, hors impératif) correspond ici non plus à la postposition, mais à l'antéposition du pronom personnel régime minimal, changement qui s'inscrit dans une dynamique générale de « suffixation » (Carlier-Combettes 2015), d'antéposition de la forme à la matière. Cela pose, quoi qu'il en soit, la question typologique des relations entre prédicativité et ordre des mots.

Enfin, nous souhaiterions, à l'avenir, appréhender les relations entre le verbe et le pronom régime à travers le prisme de la personne réfléchie et de la construction pronominale. Dans sa leçon du 5 mars 1942, Gustave Guillaume considère la personne réfléchie comme une « quatrième » personne, un seuil où le mouvement du moi vers le hors-moi pivote, après avoir atteint la troisième personne, pour repartir en sens inverse. Elle constituerait, de ce fait, le fondement du plan pronominal régime. La construction réfléchie nous intéresse également dans la mesure où la variété des effets de sens qu'elle occasionne peut se penser comme différents degrés de coalescence du pronom avec le verbe. Dans bien des cas, pour faire écho à l'intuition de Guillaume, la subduction de la forme réfléchie est plus avancée encore que celle des autres formes régimes : c'est ce qui différencie, d'après les auteurs de la *Grammaire Méthodique du Français* (Pellat, Riegel & Rioul 2009), la *construction pronominale* du verbe pronominal. Dans le premier cas, la forme réfléchie remplit un rôle actanciel et peut être remplacé par un pronom régime non-réfléchi :

(329) *Il se connaît*

(330) *Il le connaît*

La seconde possibilité, le verbe pronominal, se caractérise par un lien plus profond unissant le pronom au verbe, pouvant occasionner un changement sémantique de ce dernier (*douter de... VS se douter que...*) et allant parfois jusqu'à une lexicalisation de la construction (*s'évanouir*). On peut identifier lesdits verbes pronominaux en effectuant le même test de substitution que nous avons utilisé ci-dessus. Il fait alors état de l'impossibilité d'utiliser le verbe concerné avec une forme régime non réfléchi :

(331) *Il s'évanouit*

(332)\**Il l'évanouit*

Il faudrait comparer les effets de sens générés par la subduction du pronom réfléchi (*recueillir VS se recueillir, apercevoir VS s'apercevoir*) avec ceux occasionnés par la construction pronominale non réfléchi, que Leeman (2002) est parvenue à mettre en évidence. Enfin, une prise en compte spécifique de la personne réfléchi et de son sémantisme aurait toute sa place dans notre perspective diachronique, notamment en regard des questions anthropologiques que nous avons tâché de soulever. Dans le chapitre consacré à l'ancien français de son ouvrage *La voie pronominale* (Melis 1990, p.131-144), Ludo Melis fait état d'une spécificité de la construction réfléchi en ancien français. D'après lui, celle-ci n'aurait pas pour signification première la simple coréférence personnelle du sujet et de l'objet (l'interprétation transitive ne serait même qu'un effet de sens accidentel), mais serait plutôt utilisée comme un morphème intensif, mettant l'accent sur la participation du sujet au procès, et par ricochet sur le procès lui-même. Les premiers exemples qu'il donne pour illustrer cette propriété sont deux verbes de perception, (*se*) *regarder* et (*s'*) *apercevoir* :

(333) *fuiant s'en va tout un essart*

*son petit pas s'an va avant*

*et environ lui regardant*

*n'est mervoilles s'il se regarde*

*que de toutes bestes a garde (Rom.Ren. v. 2268-2271)*

(334) « Or resgarde, fet li hons, si le verras ». Et il se resgarde ; si voit un cors gésir a terre toz estendu et senglanz, novelement ocis. Il le resgarde et conoist, ce li avis, que ce est son frere. (*Queste Saint Graal* 178, 3-6)

(335) Bien diënt et bien s'aparçoivent

*Que par un seul tuit esté*

*Desconfit et desbareté* (Cligès v. 4881-4883)

(336) en sun curage s'aperceit

*qu'altrement ert qu'il ne suleit* (Marie de France Yonec v. 233-234)

En (333) et (334), « *il se regarde* » ne signifie pas que le personnage en question prête attention à son corps afin de voir s'il n'est pas blessé, ou qu'il examine l'état de ses vêtements. Il s'agit plutôt d'insister sur l'attention avec laquelle il regarde : « le tour pronominal est employé pour signaler cette participation intense du sujet à l'action » (Mélis 1990). Plus précisément, Mélis paraphrase *il se regarde* comme suit : « il regarde (autour de lui) avec attention » (p.132). Nous voyons donc bien ici que le tour pronominal ne se prête pas à l'interprétation réflexive, comme il serait d'usage avec le même verbe en français moderne. Il y a là une différence irréductible entre les deux époques. Le retournement du sujet sur lui-même équivaut donc, à date ancienne, à une perception intensifiée de l'objet. « Bien regarder », au Moyen Age, c'est avant tout « se regarder », et « se regarder », ce n'est pas encore, en ce temps-là, s'objectiver. Ces quelques dernières remarques montrent que nos réflexions concernant l'histoire de la personne gagneraient à se nourrir d'un travail conséquent sur la construction pronominale et la variation de ses effets de sens dans une perspective diachronique.

## ***Bibliographie***

### **Etudes**

- BALLY, Charles, L'expression des idées de sphère personnelle et de solidarité dans les langues indo-européennes, in Festschrift Louis Gauchat, Aarau Sauerlander, V. von H.R., p. 68-78, 1926.
- BERGSON, Henri, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, Librairie Félix Alcan, Paris, 1932 (1889).
- BURIDANT Claude, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Sedes, Paris, 2000.
- BURIDANT Claude, *Grammaire du français médiéval*, Éditions de linguistique et de philologie (Bibliothèque de Linguistique Romane, 16), Strasbourg, 2019.
- CARLIER, Anne, COMBETTES, Bernard, *Typologie et catégorisation morphosyntaxique : du latin au français moderne*, Langue Française n°187, Larousse, Paris, 2015.
- CARLIER, Anne, LAMIROY, Béatrice, *The emergence of the grammatical paradigm of nominal determiners in French and in Romance: Comparative and diachronic perspectives*, in Canadian journal of linguistics, 2018.
- CHAROLLES, Michel, *La référence et les expressions référentielles en français*, Orphys, 2002
- COMBETTES, Bernard, *Recherche sur l'ordre des éléments de la phrase en moyen français*, Thèse pour le doctorat d'état de l'université de Nancy, 1987.
- COMBETTES, Bernard, *Grammaticalisation et parties du discours : la différenciation des pronoms et des déterminants en français*, in *A la quête du sens*, ENS édition, Lyon, 2006.
- CROSBY, Alfred W., *La mesure de la réalité*, Allia, Paris, 2003.
- DEES, Anthonij, *Etude sur l'évolution des démonstratifs en ancien et en moyen français*, Groningen, Wolters-Nordhoff Publishing, 1969.
- DE DARDEL, Robert, DE KOK, Ans, *La position des pronoms régimes atones – personnels et adverbiaux – avec une considération spéciale de ses prolongements en français*, Librairie Droz, Genève, 1996.
- DESCOLA, Phillippe, *Par-delà Nature et Culture*, Folio, Gallimard, 2005.



- DETGES, Ulrich, *Du sujet parlant au sujet grammatical. L'obligatorisation des pronoms sujet en ancien français dans une perspective pragmatique* in VERBUM XXV, Nancy, 2003.
- DIEZ, Friedrich, *Grammaire des langues romanes, tome troisième*, F. Vieweg, librairie - éditeur, Paris, 1876.
- ELLUL, Jacques, *Histoires des institutions – Le Moyen âge*, Presses universitaires de France, 2013 (1999).
- FEUILLARD, Colette, *Grammaticalisation et synchronie dynamique*, in *La linguistique* 2007/1 Vol. 43, pages 3 à 28, PUF, Paris, 2007.
- FOULET, Lucien, *Petite syntaxe de l'ancien français*, Champion, Paris 1930/1967 .
- FRANZEN, Torsten, *Etude sur la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien français*, Uppsala, 1939.
- FRLETA, Tomislav, *Un essai sur la personne en diachronie : comment la perte de la flexion verbale change le point de vue sur la personne*, 2014.
- GREENBERG, Allan, *Some universals of grammar with particular reference to the order of meaningful elements*, universals of language, MIT, Cambridge, 1963.
- GUENON, René, *Le règne de la quantité*, NRF, Gallimard, Paris, 1972 (1945).
- GUILLAUME, Gustave, *Langage et Science du langage*, Nizet, Paris, 1964.
- GUILLAUME, Gustave, *Temps et Verbe*, Honoré Champion, Paris, 1965 (1929).
- GUILLAUME, Gustave, *Leçons de l'année 1941-1942, Symétrie et dissymétrie dans le système grammatical du français*, Presses de l'Université de Laval, Québec, Klincksieck, Paris, 2010
- GUILLOT-BARBANCE, Céline : *Le démonstratif en français : étude de sémantique grammaticale diachronique (9<sup>ème</sup> – 15<sup>ème</sup> siècles)*, Peeters, Leuven, Paris, 2017.
- HERMAN, Jozsef, *Recherches sur l'ordre des mots dans les plus anciens textes français en prose*, Acta Linguistica Ac. Sc. hung., IV, 1954, p. 69-64 et 351-382
- HILTY, Gerold, *Westfränkische Superstrateinflüsse auf die galloromanische Syntax*. Dans : Romanische Forschungen 87, 413-426, (1975)
- ILLICH, Ivan, *La perte des sens*, Fayard, 2004.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, *L'énonciation – de la subjectivité dans le langage*, Armand Colin, Paris, 1980.
- JOLY, Geneviève, *Précis d'ancien français – Morphologie et syntaxe*, Armand Colin, Paris, 2009.
- KLEIBER, Georges, *Sur la spécialisation grammaticale des démonstratifs en français ancien*, Mélanges H. Nais, De la plume d'oie à l'ordinateur, pp.99-113, 1987
- KLEIBER, Georges, *Anaphores et pronoms*, Duculot, Louvain la neuve, 1992

- KUEN, Heinrich, *Die Gewohnheit der mehrfachen Bezeichnung des Subjekts in der Romania und die Gründe ihres Aufkommens*. Dans : H. Kuen (éd.) : *Romanistische Aufsätze*, 154- 184. Erlangen, Nürnberg : Carl Nürnberg (= Erlanger Beiträge zur Sprach- und Kunstwissenschaft 35), 1970 (1957)
- LEEMAN, Danielle, *Je, me, moi, allomorphe ou différentes facettes de la première personne ?* in : *Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre*, 2002.
- LEEMAN, Danielle, *me et moi dans la complémentation verbale* in Michel Berré et al., *La syntaxe raisonnée*, 2003.
- LEHMANN, Christian, *Thoughts on grammaticalization*, Language Science Press, Berlin, 2015 (1995).
- MACHELLO-NIZIA, Christiane, *L'évolution du français – ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*, Armand Colin, Paris, 1995.
- MACHELLO-NIZIA, Christiane, *Evolution de la langue et représentations sémantiques : du « subjectif » à l' « objectif » en français*, in *Diversité des langues et représentations cognitives*, 119-135, Orphys, Paris, 1997.
- MACHELLO-NIZIA, Christiane, *Du subjectif au spatial: l'évolution sémantique des démonstratifs en français*, *Langue Française* 152, 2006.
- MACHELLO-NIZIA, Christiane, *Grammaticalisation et changement linguistique*, De Boeck, Bruxelles, 2006.
- MACHELLO-NIZIA, Christiane, *L'évolution de l'ordre des mots en français : Chronologie, périodisation, et réorganisation du système*, Acte du Congrès Mondial de Linguistique Française, 2008.
- MEILLET, Antoine, *Linguistique Historique et Linguistique Générale*, Honoré Champion, Paris, 1975 (1929).
- MELIS, Ludo, *La voie pronominale*, Duclot, Paris, Louvain La Neuve, 1990.
- MOIGNET, Gérard, *Le pronom personnel français – Essai de psycho-systématique historique*, Klincksieck, Paris, 1965.
- MOIGNET, Gérard, *Etudes de psycho-systématique française*, Klincksieck, Paris, 1974.
- MOIGNET, Gérard, *Systématique de la langue française*, Klincksieck, Paris, 1981.
- MOIGNET, Gérard, *Grammaire de l'ancien français*, Klincksieck, Paris, 1988 (1973).
- PELLAT, Jean-Christophe, RIEGEL, Martin, RIOUL, René, *Grammaire Méthodique du Français*, Presses universitaires de France, Paris, 2009.
- PERKINS, Revere D., *Deixis, grammar and culture*, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam/Philadelphia, 1992.

- PREVOST, Sophie, *Evolution de la syntaxe du pronom personnel sujet depuis le français médiéval : la disparition d'alternances signifiantes*, in *Représentation du sens linguistique*, LINCOM, 2002.
- PREVOST, Sophie, *Evolution de la position du sujet pronominal en français médiéval : une approche sémantico-pragmatique. Congrès Mondial de Linguistique Française - CMLF 2010, Dec 2010, New Orleans, États-Unis. pp.305-320. halshs-00567249.*
- PREVOST, Sophie, *Diachronie du français et linguistique de corpus : une approche quantitative renouvelée.*, in *Langage* n°197, Armand Colin, Paris, 2015.
- ROUQUIER, Magali, *Réflexions sur l'analyse en zones de la proposition et l'approche pronominale*, in *Travaux de linguistique*, De Boeck supérieur, 2004.
- RAMSDEN, Henri, *Weak pronoun position in the early romance languages*, Manchester university press, Manchester, 1963.
- REVOL, Thierry, *Introduction à l'ancien français*, Armand Colin, Paris, 2005
- ROCCHETTI, André, *Théorie de l'article en vue d'une étude contrastive italien/Français*, *Chroniques italiennes* 11/12, 105-151, 1987
- ROUVERET, Alain, *Les clitiques pronominaux et la périphérie gauche en ancien français*, in *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, Peeters, Paris-Louvain, 2004.
- RYDBERG, Gustav, *Zur geschichte der französichen a*, 2 vol, Uppsala, 1896.
- SKARUP, Povl. (1975). *Les premières zones de la proposition en ancien français*. *Revue Romane* n° spécial 6, *Etudes romanes de l'Université de Copenhague* : Akademisk Forlag.
- SOUTET, Olivier, *Etudes d'ancien et de moyen français*, PUF, Paris, 1992.
- SOUTET, Olivier, *Epistémologie et linguistique diachronique : l'exemple des démonstratifs dans l'histoire du français*, in *Les formes du sens*, De Boeck supérieur, Bruxelles, 1997.
- THURNEYSEN, Rudolf, *Die Stellung des Verbuns im Altfranzösisch*, *Z. f. rom. Phil.* XVI, 1892, p. 289-307
- TRAUGOTT, Elisabeth Closs, DASHER, Richard B., *Regularity in semantic changes*, Cambridge University Press, Cambridge, 2002.
- VAN PETEGHEM, Marlene, *Possessives and grammaticalization in romance*, in *Folia Linguistica*, 2012.
- VON WARTBURG, Walter, *Problèmes et méthode de la linguistique*, Paris, 1963.
- WUNDERLI, Peter, *Le système des démonstratifs en moyen français*, *Romania*, CI, p. I-34 et CII, p. 145-191., 1980.

ZINK, Gaston, *Les pronoms personnels régimes de personne 3 à la fin du Moyen Age. Formation d'un nouveau système. Son fonctionnement dans les Mémoires de Comynnes*. In l'information grammaticale, 1982.

ZINK, Gaston, *Morphologie du français médiéval*, Presses universitaires de France, Paris, 1989

ZINK, Gaston, *Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français*, Librairie Droz, Genève, 1997

ZUMTHOR, Paul, *La mesure du Monde – Représentation de l'espace au moyen âge*, Seuil, Paris, 1993.

### **Corpus Manuel**

*La Chanson de Roland*, Lettres Gothiques, Paris, 1990

*Le Roman de Thèbes*, Honoré Champion, Paris, 2002

*La Vie de Saint Alexis*, Librairie Droz, Genève, 2000

*Le Voyage de Charlemagne*, Librairie Droz, Genève, 1965

### **Corpus automatisé**

*BFM - Base de Français Médiéval* [En ligne]. Lyon : ENS de Lyon, Laboratoire IHRIM, 2019, <txm.bfm-corpus.org>.

*BFM - Base de Français Médiéval* [En ligne]. Lyon : ENS de Lyon, Laboratoire IHRIM, 2022, <txm.bfm-corpus.org>.

## Table des matières

Remerciements .....	3
1 Introduction.....	4
1.1 Propos liminaire .....	4
1.2 Etat de l'art.....	4
1.2.1 Les pronoms personnels.....	4
1.2.2 La spécialisation catégorielle.....	8
1.3 Cadre conceptuel.....	10
1.3.1 Psychomécanique du langage .....	10
1.3.1.1 La prédicativité .....	10
1.3.1.2 L'incidence.....	12
1.3.1.3 Dématérialisation .....	15
1.3.1.4 Plan nominal et plan verbal.....	16
1.3.2 Grammaticalisation et linguistique énonciative.....	17
1.3.2.1 La grammaticalisation .....	17
1.3.2.2 La linguistique énonciative .....	19
1.3.3 Descriptif des différentes parties .....	21
2 Les pronoms personnels français : perspective diachronique .....	26
2.1 Les pronoms personnels français : système moderne et système ancien.....	26
2.1.1 Les pronoms personnels en français moderne .....	26
2.1.1.1 Point terminologique.....	26
2.1.1.1.1 Formes légères et formes lourdes.....	27
2.1.1.1.2 Emplois conjoints et emplois disjoints .....	28
2.1.1.1.3 Remarque sur les critères de catégorisation métalinguistique .....	29
2.1.1.1.4 Forme minimale et forme pleine .....	31
2.1.1.1.5 Synthèse .....	32
2.1.1.2 Syntaxe des pronoms personnels en français moderne. ....	33
2.1.1.2.1 Le pronom personnel conjoint.....	33
2.1.1.2.2 Syntaxe des pronoms personnels disjoints .....	39
2.1.1.3 Traits sémantiques associés aux traits syntaxiques .....	41
2.1.1.3.1 Les fonctions syntaxiques des pronoms personnels .....	41
2.1.1.3.2 La prédicativité.....	43
2.1.2 Les pronoms personnels en ancien français .....	48
2.1.2.1 Structure paradigmatique .....	48
2.1.2.2 Syntaxe .....	49
2.1.2.2.1 Les trois zones de la proposition.....	49

2.1.2.2.2	Le pronom sujet .....	52
2.1.2.2.3	Les pronoms régimes .....	58
2.1.2.3	Prédicativité.....	63
2.1.2.3.1	Prédicativité du pronom sujet.....	63
2.1.2.3.2	Prédicativité des pronoms régimes.....	66
2.1.3	Conclusion .....	67
2.2	Révolution paradigmatique.....	68
2.2.1	Substitution des formes régimes pleines aux pronoms sujets prédicatifs.....	68
2.2.1.1	Les deux facettes du processus .....	69
2.2.1.1.1	Ambiguïté casuelle des formes régimes pleines : vers une association entre forme nominales .....	69
2.2.1.1.2	Nécessité d'une forme pour exprimer la prédicativité. ....	73
2.2.1.2	Chronologie du processus .....	76
2.2.1.3	Modifications propres à la troisième personne .....	79
2.2.1.4	Conclusion .....	82
2.2.2	Institution du pronom sujet conjoint obligatoire antéposé.....	84
2.2.2.1	Fréquence du pronom sujet : quel rythme d'évolution ? .....	84
2.2.2.2	Les différentes théories.....	86
2.2.2.3	Mise en perspective : spécialisation catégorielle, déflexivité et subjectivation .....	91
2.2.2.4	Immobilisation du pronom sujet.....	94
2.2.3	Disparition du pronom régime conjoint postposé .....	98
2.2.3.1	Corpus et relevé .....	99
2.2.3.2	Avec quels paramètres corrélés la postposition ? Vers une étude qualitative .....	100
2.2.3.3	La postposition du Rp minimal dans <i>le Roman de Thèbes</i> .....	103
2.2.3.3.1	Postposition et emphase.....	103
2.2.3.3.2	Postposition et subjectivité.....	109
2.2.3.3.3	Postposition et aspect.....	118
2.2.3.3.4	Occurrences moins significatives .....	121
2.2.3.4	conclusion.....	126
3	Pronoms personnels et changements liés.....	129
3.1	Propos liminaire .....	129
3.1.1	Spécialisation catégorielle, grammaticalisation et dématérialisation .....	129
3.1.2	Catégorie et système.....	132
3.2	Les démonstratifs .....	135
3.2.1	Du système ancien au système moderne : position du problème.....	135
3.2.2	Evolution morpho-syntaxique du système.....	138

3.2.3	Sémantique des séries démonstratives médiévales .....	141
3.2.3.1	Appariement contigu et sphère personnelle .....	141
3.2.3.2	Les apports de Guillot-Barbance (2017).....	144
3.2.3.2.1	Deixis situationnelle .....	144
3.2.3.2.2	Anaphore.....	148
3.2.3.2.3	Deixis discursive .....	150
3.2.3.2.4	Déterminant mémoriels et pronoms déterminatifs.....	152
3.2.4	Formulation d'une hypothèse unificatrice .....	156
3.2.4.1	Sémantiques.....	157
3.2.4.2	Du référentiel au grammatical .....	160
3.2.4.3	Du modal au référentiel .....	162
3.2.4.4	Sémiologie et changements liés.....	165
3.2.4.5	Le système des démonstratifs français <i>in extenso</i> .....	168
3.3	Les possessifs.....	173
3.3.1	Morphologie et syntaxe .....	176
3.3.1.1	Morphologie des formes longues.....	176
3.3.1.2	Syntaxe des possessifs en ancien français.....	178
3.3.2	Pronoms personnels pour exprimer la possession .....	181
3.3.3	Déterminant possessif, pronom personnel et sphère personnelle.....	183
3.4	Conclusion sur la perspective typologique.....	189
3.4.1	spécialisations catégorielles .....	189
3.4.2	Catégorisation et syntaxe.....	192
3.4.2.1	Le groupe nominal.....	192
3.4.2.2	De V2 à SVO.....	195
4	Perspectives anthropologiques .....	197
4.1	La subjectivité linguistique et son évolution en Français.....	197
4.1.1	Bilan .....	197
4.1.2	Le nombre guillaumien comme fait de langue et comme modèle théorique .....	201
4.1.3	Proposition d'un modèle théorique .....	203
4.2	Éléments d'un parallèle anthropologique.....	206
4.2.1	L'espace médiéval selon Zumthor.....	206
4.2.2	Unité et pluralité dans la mystique de René Guénon .....	210
4.2.3	Ivan Illich et la <i>causa instrumentalis</i> .....	212
4.2.4	Le « modèle vénérable » d'Alfred Crosby .....	214
4.2.5	Synthèse théorique .....	217
4.3	Corrélations possibles entre le niveau linguistique et le niveau anthropologique.....	221

4.3.1	L'émergence du nouveau modèle .....	221
4.3.2	Linguistique et anthropologie : la contribution de Perkins .....	228
5	Conclusion .....	230
5.1	Rétrospective.....	230
5.2	Points à approfondir.....	233
	Bibliographie.....	239
	Etudes.....	239
	Corpus Manuel .....	243
	Corpus automatisé .....	243





## **Le système des pronoms personnels français : perspective diachronique, typologique et anthropologique**

### **Résumé**

Le présent travail se donne trois objectifs : (i) décrire et expliquer l'importante transformation du système du pronom personnel français entre le 10<sup>ème</sup> siècle et le 15<sup>ème</sup> siècle, (ii) concevoir l'insertion de cette évolution locale dans une dynamique évolutive globale du français médiéval, et enfin, (iii) penser les éventuels rapports entre cette évolution linguistique et les transformations anthropologiques qui ont marqué le Moyen Age occidental. En nous fondant sur les recherches précédentes, ainsi que sur une étude de corpus, nous montrons que le système du pronom personnel français a évolué selon une dynamique de spécialisation catégorielle. Il en résulte un système opposant des pronoms syntaxiquement indépendants du verbe et casuellement indifférenciés (*moi, toi, lui, eux*) à des pronoms inséparables du verbe qui marquent morphologiquement le rang actanciel (*je, tu, il, me, te, le...*). Ce phénomène de spécialisation catégorielle a par ailleurs été identifié comme une tendance évolutive plus générale en diachronie du français, mais principalement, jusqu'ici, en ce qui concerne l'émergence d'une opposition systématique entre déterminants et pronoms. Nous rendons compte de cette tendance en faisant le point sur l'évolution de deux autres systèmes déictiques, celui des démonstratifs et celui des possessifs. A la lumière de cet ensemble d'observations, il apparaît que la spécialisation catégorielle a coïncidé, en français, avec un transfert de la subjectivité évaluative et modale des systèmes grammaticaux vers le lexique. Nous proposons d'établir un parallèle entre ce que nous observons sur le plan linguistique et certains changements anthropologiques qui auraient profondément marqué l'occident médiéval. Alors que les notions de multiplicité, de temps et d'espace étaient indissociables, au Moyen Age, de l'expérience concrète et personnelle du sujet (corporelle et affective), elles se sont peu à peu abstraites et objectivées. Dans le même temps, la langue française a évolué en tendant à exclure l'expérience subjective personnelle de ses structures grammaticales.

**Mots-clés :** [Pronoms personnels ; Diachronie du français ; Grammaticalisation ; Subjectivité linguistique ; Anthropologie]

## **The French personal pronoun system: a diachronic, typological and anthropological perspective**

### **Summary**

This work is motivated by three objectives: (i) describing and explaining the important transformation of the French personal pronoun system, (ii) conceiving the insertion of this local evolution in a global evolutionary dynamic of medieval French, and (iii) thinking the possible relations between this linguistic evolution and the anthropological changes that affected the Western Middle Ages. According to previous researches, and grounding on a corpus study, I show that the French personal pronoun system has evolved by following a categorical specialization dynamic. As a result, the modern system opposes pronouns which are independent of the verb and don't have nominal declension to pronouns which are inseparable of the verb and mark syntactical functions, while the old system opposes subject pronouns to object pronouns. This evolution is then compared to that of two other deictic systems: demonstratives and possessives. This tends to show that in French diachrony, the categorical specialization goes along with the transfer of modal and evaluative markers from grammatical systems to lexicon. In the last part of this work, a parallel between the previous linguistic observations and anthropological changes that affected the Western Middle Ages is proposed. Whereas, in the Middle Ages, multiplicity, space and time were inseparable from the concrete and personal experience of subjectivity, these notions progressively became more objective and abstract. At the same time, the French language evolved following a tendency to exclude personal experience from its grammatical structures.

**Keywords :** [Personal pronouns ; French diachrony ; Grammaticalization ; Linguistic subjectivity ; Anthropology]

UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

### **ÉCOLE DOCTORALE :**

Intitulé de l'ED [ED 5 – Concepts et langages]

Adresse de l'ED [Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, FRANCE]

**DISCIPLINE :** [Linguistique]